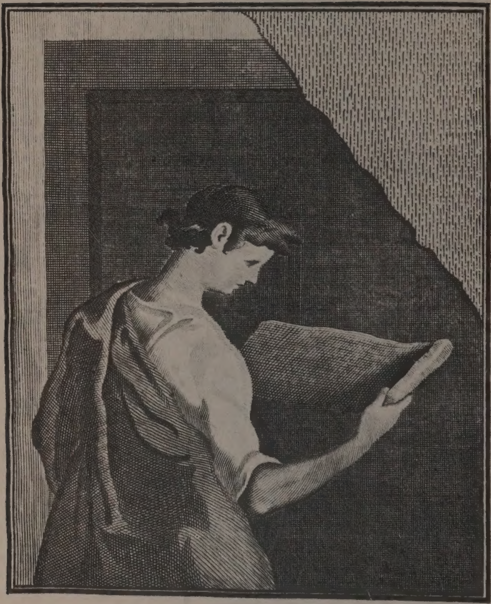

THE J. PAUL GETTY MUSEUM LIBRARY

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Avril, 1765. I. vol.

EX LIBRIS DOMUS
Bibliotheca
- artium -
R 9
SANCTI STANISLAI

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1765, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ. dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

C'eſt auſſi chez le même Libraire, comme ſeul chargé de ce qui regarde ce Journal, que l'on voudra bien adreſſer tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on ſouhaitera faire analyſer. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à ſon Alteſſe Séréniſſime Monſeigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

AVRIL, 1765. I. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Auguſtins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe. }

M DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 841 volumes : Sçavoir,

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	12.	1746.	15.
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	13.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	5.
1733.	12.		

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles ; & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

AVRIL, 1765. I. vol.

ARTICLE XXXII.

AGRICULTURE COMPLETTE, ou l'Art d'améliorer les Terres, traduit de l'Anglois de Mortimer, sur la sixieme édition, augmentée de plusieurs Traités qui man-

quoient à cet Ouvrage, avec cette Epigraphe tirée d'Ovide: Tempus in agrorum cultu consumere dulce est. 4. *vol. in-12. avec des Planches en taille douce. A Paris, chez Saugrain le jeune, Libraire, Quai des Augustins,* 1765.

LES fastes littéraires de ce siecle conserveront la mémoire des projets utiles & des vérités intéressantes dont l'Agriculture lui doit le développement. Chaque Art avoit eu dans le dernier siecle & dans celui-ci une époque de rétablissement ou de perfection. L'œconomie champêtre languissoit; & dans les mains mercenaires dont la routine n'étoit bonne qu'à perpétuer de vieilles erreurs, cet Art si précieux attendoit un rayon bienfaisant pour se ranimer. On avoit souvent parlé de multiplier les bras dans cette partie si

importante du commerce, dont elle eſt le germe. A peine s'étoit-on apperçu que ce corps ne dépériſſoit que faute de têtes pour le diriger. Les Perſes, les Grecs, les Romains nous avoient donné à cet égard de grands exemples. Le François ſi loin de la nature dans la plûpart de ſes gouts, avoit beſoin, pour s'y voir ramener, d'exemples plus modernes, & des invitations les plus preſſantes.

Un Romain, Scipion Naſica, ſcandaliſa autrefois le Peuple & ſe vit exclus de l'Edilité, pour avoir raillé ſon Compétiteur dont la peau groſſiere montroit des mains endurcies aux travaux champêtres, en lui demandant *s'il marchoit avec les mains.* Le François des grandes Villes ne feroit point auſſi ſévère ſur de pareilles plaiſanteries; à peine commence-t-il à entrevoir dans ces mains groſſieres le reſſort principal de la richeſſe

de l'Etat. Nos voiſins le lui ont montré.

Nous avons vû l'Irlande ſe renouveller entierement par une ſociété d'agriculture ; la Bretagne parmi nous a adopté un exemple ſi utile , (*a*) ſon influence eſt devenue générale dans toutes nos Provinces. Les ſociétés ſe ſont formées ; les bons écrits ſe ſont multipliés ; aux ouvrages des écrivains de notre nation, ſe ſont joints pluſieurs ouvrages utiles de l'Etranger dont on a enrichi notre économie rurale.

Telle eſt l'Agriculture complette de M. Mortimer dont nous avons déja annoncé la bonne méthode ; & ſur laquelle nous devons à nos lecteurs quelque déve-

(*a*) Brevet d'établiſſement de la Société d'Agriculture en Bretagne, du 20 Mars 1757.

loppement. Le plan de l'Auteur est de prescrire sur chaque objet les régles d'Agriculture, & de faire part au public des découvertes modernes faites dans les différens climats, des méthodes particulieres & de leur succès.

La clôture des terres qui assure au propriétaire sa récolte, mérite une attention principale, d'autant plus que dans certaines expositions elle devient absolument nécessaire pour abriter les terres. (*a*) Il s'agit d'assigner les moyens les moins dispendieux. Dans les endroits marécageux, une simple fosse suffit, tant qu'on peut y entretenir de l'eau. Autrement on a recours à des levées qu'on garnit de pier-

(*a*) Dans la Table des matieres, il est dit que la clôture est plus nécessaire dans les pays Méridionaux. C'est le contraire de ce que dit l'Auteur & de ce qu'il faut dire.

res ou de haies vives. Dans la plantation des haies, on préfere l'*Aub-épine*, parce qu'elle s'épaiſſit davantage; & que lorſqu'elle eſt levée, elle croît extrêmement vîte. Elle eſt deux ans à lever; mais l'Auteur indique un ſecret pour la faire pouſſer dès la premiere année; c'eſt d'enfermer ſon fruit dans un ſachet de crin, de le laiſſer ainſi paſſer l'hyver dans l'eau, dans la terre ou dans le ſable, & de le ſemer enſuite en Février ou en Mars. Il eſt facile d'en faire l'épreuve. On mêle ordinairement l'*Aub-épine* avec l'*Epine noire*, le *Pommier ſauvage*, le *Houx*, le *Troëſne*, les *Ronces* &c. L'enclos peut encore ſe faire à pierres ſéches ou avec des mottes de gazon qui ſe lient facilement & acquierent avec le tems de la conſiſtance. Tous ces moyens ſont aſſez connus, quoique négligés dans pluſieurs can-

tons de la France. Paſſons aux Prairies.

Les Prairies ſont de tous les biens de campagne le plus ſûr, & de l'entretien le plus facile. D'ailleurs elles ſont expoſées à beaucoup moins d'accidens. C'eſt d'elles que les terres labourables reçoivent leur nourriture par le fumier des beſtiaux. C'eſt donc une attention néceſſaire que celle qui combine la quantité des Prairies avec celle des terres que l'on doit ſemer.

L'Auteur diſtingue trois ſortes de pâturages ; ceux qui ſont à l'abri des inondations, les bas pâturages, & ceux qui ſont voiſins de la mer. Tous ces articles ſont traités dans le plus grand détail. Chacune de ces ſortes de Prairies demande, par ſa poſition, des ſoins différens. Pour la premiere il faut ſe précautionner contre la ſéchereſſe par des engrais plus mul-

tipliés, & quelquefois même par des arrosemens. On nous donne l'exemple des pâturages des montagnes d'Auvergne, où plusieurs arpens de prés se trouvent abreuvés par une petite fontaine dont les habitans savent conduire & économiser l'eau avec beaucoup d'art. En général ces sortes de Prairies donnent une herbe beaucoup plus fine & plus délicate. Les deux autres espèces de Prairies peuvent devenir d'un entretien dispendieux par leur position, soit qu'il faille les dessécher, soit qu'on veuille se précautionner contre les vagues de la mer.

Nous voici aux différentes manieres de faire le foin; peut être eût-il été mieux de parler des différentes graines avant de traiter de leur récolte. C'est un petit défaut de méthode, & d'ailleurs un très leger inconvénient. Voici la seule observation que nous four-

nira cet article. On ſait combien il eſt dangereux de tranſporter le Foin dans les greniers avant qu'il ſoit bien ſec; car alors il s'échauffe, il fermente en pourriſſant, & peut cauſer un incendie. « On prévient » cet accident, dit l'Auteur, en » plaçant dans le milieu des tas, » deux ou trois fagots d'épines » qui forment comme un canal » où vont ſe rendre de toutes » parts les exhalaiſons chaudes, » qui perdent par conſéquent toute » leur activité. D'ailleurs ce canal » facilite la circulation de l'air ex- » térieur qui ſeul peut empêcher » le Foin de s'échauffer. »

On traite enſuite des différentes eſpèces de Foin. On préfere quelquefois le *Trefle* comme plus propre à améliorer les terres. On en éprouve la graine en en jettant quelques pincées dans un verre d'eau; on rejette celle qui ſurnage, & l'on garde celle qui ſe

précipite au fond. Le *Sain-foin* a l'avantage d'augmenter le lait, & de donner au beurre que l'on en tire une excellente qualité. Le Traducteur lui attribue dans une note les propriétés du Thé verd. Il eſt certain qu'il en a à peu près l'odeur. La *Luzerne* engraiſſe le bétail; elle eſt même, en la coupant avant la fleur, un excellent reméde pour les chevaux trop maigres; mais il faut la leur donner ſobrement. Le Traducteur ajoute à l'égard de cette graine de fort bonnes obſervations à celles de ſon Auteur. Ce qui a accrédité parmi nous la Luzerne eſt qu'elle ſe fauche trois ou quatre fois l'année, & que ſes racines forment en pourriſſant un excellent engrais pour les terres. Sur le *Ray-graſſ* ou *faux Froment*, le Traducteur ſuſtitue ſes obſervations à celles de M. Mortimer. Le Ray-graſſ n'eſt point la fauſſe

orge ni le faux ſeigle. C'eſt plutôt cette eſpèce d'Yvraie que les anciens prétendoient ſe changer en bled à la ſuite des tems ; on donne ici la deſcription, & dans une Planche la figure du vrai & du faux *Ray-graſſ*. Il en eſt de deux ſortes : l'une blanche, l'autre d'un brun clair ; toutes deux faciles à s'accommoder à toutes ſortes de terreins, à s'aſſocier avec d'autres herbages. Toutes deux ſe récoltent de très-bonne heure ; ſe fauchent trois ou quatre fois par an, donnent un ſuc que preſque tous les animaux préferent à d'autres fourages, & réſiſtent beaucoup plus à l'intempérie des ſaiſons. Auſſi l'emploie-t-on plus que jamais dans les prairies artificielles. Le *petit Tréfle* réuſſit encore quelquefois mieux que toutes ces différentes graines ; mais non pas dans tous les terreins.

Le Livre ſuivant traite des ter-

res labourables, de la maniere de les labourer & de les ensemencer. Dans le troisieme Livre on examine les différentes espèces de terreins, leur produit, l'emploi qu'on en peut faire. Ces deux Traités composés sur les différentes expériences faites dans plusieurs Provinces d'Angleterre ne sont pas pout nous d'une égale utilité.

Ce qui regarde l'amélioration des terres est développé avec beaucoup d'étendue & mérite d'être lu de tout Cultivateur. Les Anciens ont connu l'art d'améliorer les terres par le feu. *Souvent*, dit Virgile, (a) *il a été avantageux de renouveller par le feu une terre stérile, & de livrer aux flammes l'herbe inutile qui la couvroit, soit*

(a) *Sæpè etiam steriles incendere profuit agros* &c. Virgil. Georg. L. I.

que la terre reçoive de cette cendre un engrais & une force ſecrette, ſoit que le feu ne ſerve qu'à en purifier le ſuc, par la tranſpiration des humeurs vicieuſes qui l'alterent, ou que cet élément ouvre au ſuc nourricier des plantes de nouvelles iſſues; ou qu'enfin en durciſſant la ſurface de la terre, il la rende moins ſenſible à un Soleil brulant, à une pluie fine, & aux froids picquans de Borée. A cette Phyſique de Virgile, l'Auteur ajoute ſes obſervations particulieres qui prouvent que le feu ne peut être employé que comme remede pour les mauvaiſes terres, & que ſon action n'étant pas moindre ſur les bons ſucs que ſur les mauvais, on riſqueroit de dégrader une terre fertile en la brûlant.

On peut employer pour engrais ſelon les terres la craie, la chaux, la marne, la terre à foulon, l'argille, le ſable même.

Columelle nous avoit déja indiqué le ſable. M. Mortimer fortifie cette leçon d'une expérience faite par un Anglois de la Province de Cheshire ſur un terrein noir & marécageux. Ce cultivateur y fit porter un ſable rouge & menu, qui avec le fumier qu'il y fit répandre dans la premiere année, corrigea tellement ce terrein, qu'au lieu de dix ſchelins qu'il produiſoit par acre, il rapporta juſqu'à ſix livres ſterlins pendant vingt-quatre années ſans avoir beſoin de nouvel engrais.

Le Livre cinquieme traite des différentes eſpèces de bleds & de grains, & de la façon de les ménager & de les employer.

La plus utile de toutes les Plantes éprouve des maladies dont il n'eſt pas rare que nous reſſentions nous-mêmes les funeſtes effets. Ces accidens ſont, ſelon l'Auteur, *la rouille* qui bouche les pores des

feuilles & des tuyaux du froment, & les empêche de croître; *la Coulure* qui maigrit l'épi; la *Nielle*, le *Charbon*, la *Carie* ou la *Bosse*. La plus fâcheuse de toutes ces maladies est la derniere. Les grains qui en sont infectés paroissent très-sains à l'extérieur; mais ils renferment une matiere brune, grasse & de mauvaise odeur; il en sort, lorsqu'ils sont sous le fléau, une poussiere qui s'attache aux bons grains & les corrompt. La cause de cette maladie n'est pas encore connue bien clairement. Les Laboureurs qui l'ont recherchée dans les brouillards ont trouvé plutôt la cause de la *Rouille* que celle de la Carie. Il est bien plus important d'en savoir le reméde, & heureusement on l'a trouvé. On se souvient des expériences faites à Trianon par ordre du Roi, par un

ſavant Académicien (*a*), qui ſut préſerver le bled en le leſſivant. M. du Hamel a montré qu'on pouvoit employer efficacement « l'eau » de la leſſive qui a ſervi à blan» chir le linge, fortifiée avec un » peu de ſoude & doublant la » doſe de chaux. Nos Mémoires » ont parlé pluſieurs fois de ces découvertes, & rendu à ces Académiciens l'hommage que méritent des travaux auſſi utiles à l'humanité. Malheureuſement la raiſon eſt quelquefois bien foible contre les préjugés de la campagne. Les plus beaux diſcours politiques & phyſiques remuent difficilement des ames appéſanties; & quelque droite que ſoit la nouvelle route de bonheur & d'intérêt qu'on leur ouvre, il n'eſt pas

(*a*) M. du Tillet.

facile de les détourner de la routine.

Avant de quitter ce premier volume, nous dirons un mot de quelques productions qu'il contient. La *Garance* dont on commença à faire commerce en Angleterre ſous Charles I. eſt connue en France, particulierement dans le Languedoc. Les Botaniſtes l'appellent *Rubia tinctorum ſativa*, ou *Rubia major ſativa, ſive hortenſis*. Sa racine eſt propre pour la teinture. M. Colbert à qui rien n'échappoit des avantages naturels du Royaume, donna à cette plante une attention très-particuliere; ſon but étoit de nous mettre en état de nous paſſer de la Garance des Etrangers, qui faiſoit ſortir tous les ans des ſommes conſidérables de la France. On y réuſſit, & la Garance de Montpellier cultivée ſoigneuſement, donna des couleurs auſſi belles que celle des

Indes & supérieures à celles de la Garance de Zélande qui avoit la plus grande réputation. Au tems de Pline, cette Plante étoit très connue en Italie. La Garance demande un terrein chaud & profond, un peu salé. La salure du terrein est sans doute ce qui nourrit particulierement celle d'Angleterre, la seule dont parle M. Mortimer. Nous avons cru devoir étendre cet article à la Garance du Royaume, par l'importance de cette Plante dans le Commerce.

Le *Saffran*, le *Houblon* surtout sont ici traités dans le plus grand détail, tant par les recherches de M. Mortimer, que par l'histoire de cette Plante que lui a fournie un Gentilhomme de la Province de Hent, où le Houblon est fort accrédité.

Rien de plus important dans l'économie rurale que de bien monter une Ferme. On n'y réuſ-

ſit que par l'achat & l'entretien des animaux utiles au labour, au commerce, à la nourriture de l'homme, par la deſtruction ou l'expulſion des animaux qui peuvent préjudicier à ces différens objets. D'ailleurs une Ferme doit être fournie de tous les inſtrumens propres à l'agriculture. Elle demande, pour être bien conduite, un génie particulier, un eſprit d'économie qui ſache apprétier les différens travaux, ménager les profits, faire face aux différentes charges, & ſurtout ſe précautionner contre les événemens. De-là la néceſſité de connoître dans le plus grand détail toutes les eſpèces d'animanx utiles ou nuiſibles, les différentes ſortes de bois, leur propriété, leurs maladies, leurs beſoins, leur emploi; enfin les bâtimens, les moulins qui peuvent entrer dans le corps d'une Ferme. C'eſt auſſi l'objet du ſe-

cond volume de M. Mortimer. Arrêtons-nous à quelques morceaux, dans l'impossibilité où nous sommes d'extraire dans tous ses points un ouvrage didactique.

L'article des Chevaux nous a paru traité d'après d'excellentes instructions que nous avons déja dans notre langue, particulierement à l'égard de leurs maladies, dont on trouve les différens remedes.

Le Mulet dont on tire le plus grand service est celui qui est engendré par un Ane & par une Jument. « Les Espagnols, nous dit » l'Auteur, sont si curieux de leurs » Mules, qu'ils donnent jusqu'à » douze & quatorze cents livres » d'un Ane pour le faire servir » d'Etalon, & lui faire saillir leurs » plus belles Jumens. » Les Anes ne sont gueres moins précieux dans le Poitou. Cela mérite la peine de réformer l'Oracle rap-

porté

porté par Hérodote, où Cyrus qui devoit naître d'une Princesse & d'un pere ignoble, *Ex patre ignobili, matre verò generosiore*, est désigné par le nom de *Mulet*. Un âne de 12 ou de 1400 liv. ne peut point passer pour un pere ignoble.

La fécondité du Mulet passe encore pour un problême chez nos Naturalistes. Le Zébre de Congo approche fort de la Mule, & engendre. Il est vrai que quelques Auteurs ont conclu de cette fécondité seule que le Zébre n'étoit point une Mule. C'est une maniere de raisonner fort sûre pour n'être jamais contredit dans ses principes. En général le Mulet est extrêmement utile, coûte peu à entretenir, soit pour la nourriture, soit pour les remedes, & vit longtems, à peu près le double du Cheval.

Les Abeilles ne sont pas un des moindres meubles d'une maison

rustique. Presque point de Naturaliste qui ne se soit exercé sur ce sujet curieux ; & quelquefois on a eu recours au merveilleux pour donner du neuf en fait de découvertes. On a été jusqu'à se persuader que l'Abeille ressuscitoit par la vertu de la cendre du figuier ; parce que cette cendre, ainsi que toute autre, rappelle les Abeilles d'une sorte de léthargie que leur occasionnent les grands froids. Un feu doux fait sur elles le même effet lorsqu'on les en approche. Notre Auteur traite cet article en homme qui a su rassembler tout ce que les bons ouvrages nous ont fourni de découvertes, sur la construction & l'exposition des Ruches à miel, sur les soins qui favorisent la fécondité des Abeilles, qui les fixent ou les rappellent à la ruche, sur les Essains, sur la Cire, le Miel &c. Les Anglois ont beau-

coup contribué à cette partie de l'économie rurale; aussi leur cire passe-t-elle pour avoir une qualité supérieure, soit qu'on l'emploie en Chirurgie & en Médecine, soit qu'on en fasse des bougies.

A l'égard du transport des Abeilles, l'Auteur ne traite que de celui qui se fait d'un côté du jardin à l'autre, & ne paroît pas connoître une pratique assez ancienne de faire voyager les Abeilles pour les changer d'approvisionnemens, selon les saisons. Les Grecs n'ignoroient point cette méthode. En France on a vu un Particulier transporter ses Abeilles du Gatinois en Beauce, puis en Sologne pour leur procurer successivement la nourriture du Sainfoin, du Mélilot & du Sarrazin. L'usage du miel doit être préparé, il peut même occasionner des maladies, si l'on ne tempére sa crudité, comme il arriva dans la re-

traite des *Dix-mille*, où les soldats éprouverent un dévoiement accompagné d'une espèce de délire ou d'yvresse qui dura vingt-quatre heures, pour avoir mangé beaucoup de miel aux environs de *Trébizonde*) *a*).

Donnons quelques momens à parcourir les deux autres volumes. Le 3[e]. traite du Jardin Potager & des Jardins à Fleurs.

La Physique des Jardins plaît infiniment dans les ouvrages des Poëtes. On sourit toujours à l'image de la Nature & de ses bienfaits. Ce charme est encore plus sensible lorsqu'on les trouve dans un parterre bien émaillé, dans la variété & la richesse des fruits, dans les progrès même d'une jeune Plante ou d'une Fleur. Les occupations du Jardinage ont fait

(*a*) Xénophon.

l'amuſement des grands hommes, des ſages, & pour ainſi dire la derniere paſſion de ceux dont tous les goûts s'étoieut émouſſés dans une vie turbulente. Les anciens penſoient que ce plaiſir ne pouvoit être que l'attrait des hommes vertueux; c'eſt qu'effectivement l'ame n'y eſt gueres ſenſible que lorſqu'elle eſt affranchie du tumulte des paſſions. D'ailleurs il n'y a qu'un pas du goût de ces plaiſirs innocens à la reconnoiſſance & à l'amour envers celui qui les procure & les renouvelle ſans ceſſe.

On trouvera ici tous les ſoins que demande le Jardin potager, ce qui regarde ſa ſituation, ſa figure même, ſes différentes Plantes, leur culture propre & l'engrais qui les fait profiter, & ſurtout ce qui regarde la conſtruction des Couches, pièces très-eſſentielles d'un bon Potager. M.

Mortimer joint à l'égard des couches l'expérience aux préceptes. Ayant combiné ce qu'il falloit aux Plantes d'humidité & de chaleur pour accélérer leur accroissement, il a imaginé des couches nouvelles qui réunissent ces avantages ; il en donne la figure dans une Planche gravée qui accompagne l'explication.

Nous ne pouvons suivre l'Auteur dans la description alphabétique des Légumes, des Fleurs, des Fruits. Nous observerons seulement qu'il n'omet aucune de leurs propriétés, & qu'en général il assigne exactement celles qui sont le plus universellement reconnues. Nous dirons un mot du *Lys*, un des plus beaux ornemens de nos Parterres. « On en » reconnoît de plusieurs sortes : » le *rouge double*, le *couleur de* » *feu*, le *Lys jaune*, le *blanc com-* » *mun*, le *blanc de Constantinople*,

» le *blanc double* & le *Lys de Perse*.
» Ce dernier fleurit plutôt que
» les autres ; il a la même racine
» que *la Couronne Impériale* ; &
» distribue ses feuilles à peu près
» dans la même symétrie. On mul-
» tiplie le *Lys* de racines éclatées
» qui ont leurs fibres ; on ne doit
» les lever de terre que lorsqu'on
» y est obligé. Il faut attendre que
» les tiges soient tout à fait seches,
» parce que les racines ont pour
» lors une moindre quantité de
» fibres. On peut aussi les multi-
» plier de graine ; mais ils sont
» plus long-tems à fleurir. Il faut
» leur donner la profondeur de
» cinq pouces, & découvrir
» leurs racines tous les ans, sans
» toucher aux fibres des vieilles
» racines. On les leve une fois
» tous les quatre ou cinq ans. . . . .
» Les Lys veulent médiocrement
» de Soleil ; ils se plaisent dans

» une terre bonne & légere. »

La conduite des eaux, la diſtribution des allées, & l'architecture des berceaux doivent entrer dans les ornemens d'un jardin. Notre Auteur n'oublie rien; mais nous ſommes forcés d'omettre la plus grande partie de cet agréable détail.

Point de terrein où l'on ne puiſſe élever quelque arbre fruitier, & dès-lors on ſent que la culture de ces arbres doit avoir une place principale dans l'amélioration des différentes branches d'agriculture. Ils offrent au Printems l'émail agréable d'un parterre; en Eté ils fourniſſent un ombrage contre les grandes chaleurs; en Automne ils récompenſent avec uſure par leur récolte les ſoins & les dépenſes qu'ils ont couté. D'ailleurs, loin de dégrader une terre, il eſt conſtant qu'ils l'améliorent, puiſque le

soin des vergers est plus hâtif & plus abondant.

La culture des arbres fruitiers est l'objet du travail de M. Mortimer, dans les deux tiers de son quatrieme & dernier volume. Il y traite des Pépinieres, des Greffes, des Espaliers, de la maniere de les transplanter & de remédier à la stérilité de certains arbres. Il parle ensuite de la culture de la Vigne, de la maniere de faire le Vin, de le conserver; il suit absolument dans cette derniere pratique la méthode champenoise, que la Bourgogne elle-même a adoptée, & qui n'a pas peu contribué à la réputation de ses vins.

Ce qui suit est propre à l'Angleterre. L'Auteur traite des Liqueurs dont on fait usage dans cet Etat; telles que la Biere & le Cidre. M. Mortimer termine son ouvrage par le Calendrier du Laboureur.

A l'égard du Cidre & de la culture des Pommiers, il sera très-utile de recourir à l'ouvrage, pour nos Provinces où l'on s'applique particulierement à cette branche de l'Agriculture. On y trouvera de très-bonnes pratiques sur l'engrais propre à conserver & à renouveller les Pommiers. On fera bien d'y ajouter la lecture d'un Ouvrage (*a*) fort estimé dont on nous donna la traduction il y a huit ans. L'Auteur est un Anglois, M. Bradley. Nous l'avons parcouru à l'occasion de l'Ouvrage de M. Mortimer. Il est beaucoup moins étendu que celui-ci. Mais on y trouvera une très-bonne Physique qui jointe aux détails de notre Auteur, donnera une connoissance parfaite de l'Agricul-

(*a*) Nouvelles Observations Physiques & pratiques sur le Jardinage & l'Art de planter.

ture. Nous avons été à portée de vérifier nous mêmes une de ses observations sur les Pommiers à cidre qu'on ne peut tenir trop éloignés des autres Pommiers, dont la farine fécondante gâte toujours les pommes à cidre, en dénaturant leur qualité. On s'apperçoit aisément à la liqueur de l'influence de ce voisinage.

Quoique l'Ouvrage de M. Mortimer ait été composé d'après différens Traités de nos Naturalistes François; il a cependant plus d'un mérite qui doit le faire rechercher; celui de rapporter quantité d'expériences faites en Angleterre, & dont la plûpart peuvent être très-utiles en France, & l'avantage de rassembler dans un corps complet presque tout ce qui s'est dit de bon sur l'Agriculture. Le travail du Traducteur en rend la lecture agréable, ses

propres obſervations y ajoutent un degré d'utilité.

ARTICLE XXXIII.

L'ILIADE D'HOMERE, Traduction nouvelle, précédée de réflexions ſur Homere, par M. Bitaubé. 2. vol. in-12. avec figures. A Paris, chez Prault, Imprimeur-Libraire, Quai de Gêvres, au Paradis, 1764. Second Extrait.

NOus rempliſſons avec plaiſir l'engagement que nous avons pris de faire connoitre plus particulierement le mérite de cette nouvelle Traduction.

Homere toujours admiré & toujours critiqué, reproduit plus d'une fois dans notre langue, demandoit encore une plume habile

qui sût nous le présenter assez naïvement pour nous faire goûter son génie, assez sobrement pour ne point blesser notre délicatesse; enfin avec assez de force & d'élévation pour ne point dénaturer par une foible traduction le plus beau des Poëmes. Trois qualités difficiles à réunir : chacune a son écueil, ou semble même être un écueil pour l'autre. Trop de fidélité dans une traduction peut blesser notre délicatesse, & trop de délicatesse fera disparoître les beautés naïves d'Homere. Avec trop ou trop peu d'élévation on supprimera des détails intéressans, ou bien on les rendra, contre le génie du Poëte Grec, d'une maniere basse & rempante. Cependant un Traducteur d'Homere doit s'attendre à trouver presque autant de classes diverses dans ses Lecteurs, que nous venons d'assigner de manieres dif-

férentes de traduire. M. Bitaubé n'a point fermé les yeux sur ces obstacles ; il ne s'est point flatté de les surmonter tous ; nous croyons même qu'il eût été chimérique de le prétendre. Cependant, quoique sa traduction ait des défauts réels, quoique les Partisans d'Homere ne puissent lui pardonner la liberté qu'il a cru que lui donnoient le génie de notre langue & nos mœurs, nous regardons cette traduction nouvelle comme supérieure à toutes celles qui ont paru, pour la beauté du style. Ce qu'elle offre d'agrémens donnera plus de Lecteurs à Homere, & mérite dès-lors quelque indulgence de la part même de ses plus zélés Partisans.

Saisissons d'abord en peu de mots le génie du Poëte, l'esprit & le but de son Poëme, pour nous mettre plus à portée de juger du mérite de son Traducteur.

Homère sans doute écrivoit pour l'utilité des Grecs. Tout le prouve ; le dessein de son Poëme, ses images, sa morale même. Le principal avantage d'un païs possédé par tant de Princes, devoit être dans l'union la plus constante de ses intérêts & de ses forces. C'est cette importante vérité qu'Homere propose aux Grecs sous l'écorce de la Fable.

Troye, autrement Ilion, assiégée depuis neuf ans, fatiguoit les armées de la Grece, qui cependant par le succès de ses armes se flattoit de sortir avec gloire de cette entreprise. Un évenement imprévu renverse tout à coup les espérances des Grecs. Deux grands Princes Agamemnon & Achille ont entre eux un démêlé violent pour une captive qu'Agamemnon ravit à Achille. Celui-ci plein de fureur & de vengeance, se sépare de l'armée. Aussitôt la fortune ab-

bandonne les Grecs, vole au camp de Priam, & ranime par des ſuccès ineſpérés la bravoure des Troyens. L'ami d'Achille ſuccombe au courage & au bonheur d'Hector. La haine céde dans le cœur d'Achille à la vive douleur qu'il reſſent de la mort de Patrocle. Achille oublie l'injure d'Agamemnon, & marche au camp des Grecs, pour y venger ſur Hector la mort de ſon ami. Il réuſſit. Cette réunion des Chefs eſt l'époque de la gloire des Grecs & de l'opprobre des Troyens. Homere a juſtifié ſa morale, voilà ſon premier but. Mille épiſodes brillans, mille fictions agréables revêtiſſent la vérité de toutes les graces de la Poëſie, ou plutôt en deviennent elles-mêmes le modéle. La Théologie Payenne, la Phyſique, la connoiſſance des hommes & la ſcience de la Politique ſont miſes à contribution

pour inſtruire agréablement les Lecteurs. Voilà le grand art d'Homere à qui nous devons au moins les regles primitives ſur leſquelles nous oſons le juger.

Ce Poëme ainſi enviſagé dans ſon vrai point de vue, il eſt plus facile d'apprétier le travail du Traducteur. Nous ne le ſuivrons point ici dans les vingt-quatre livres de l'Iliade, dont chacun demanderoit un extrait. Choiſiſſons quelques principaux traits qui puiſſent caractériſer en bien ou en mal cette nouvelle traduction.

D'abord le génie d'Homere y eſt-il bien rendu? Nous répondons qu'en comparant, ainſi que nous l'avons fait, le Grec & le François, on s'apperçoit que depuis Homere la Nature a fait de grands progrès à l'égard de l'expreſſion de ſes mouvemens & de ſes paſſions les plus violentes. L'agitation peut être la même au ſein de l'on-

de; mais la ſurface eſt plus unie & plus paiſible. Telle elle eſt ſouvent dans l'ouvrage de M. Bitaubé qui laiſſe tranſpirer la douceur, & ce que nous appellons la décence des mœurs de notre ſiécle dans les plus vives déclamations des Héros d'Homere. Il lui étoit permis ſans doute d'adoucir les traits qui pouvoient nous révolter. Mais n'en eſt il pas d'autres qu'on peut lui redemander avec juſtice, parce qu'ils font connoître ou l'idée qu'Homere s'étoit formée de ſes Dieux, ou les mœurs des Héros & des autres hommes, ou les uſages d'alors, ſurtout lorſque notre langue ou nos bienſéances ne ſe refuſent point à leur expreſſion ?

Par exemple, lorſque Junon demande à Jupiter la ruine des Troyens, ce Dieu lui répond dans le Grec : *Il faut donc, pour aſſouvir votre colere, qu'à votre*

entrée dans Troye & dans l'enceinte de ses murs (a) vous dévoriez les membres ensanglantés de Priam, de ses fils & de son Peuple. « Al-» lez, quittez l'Olympe, dit Ju-» piter dans M. B, faites nager » dans le sang Priam, ses fils & » tout son Peuple. »

« Ne vous flattez pas d'avoir l'art de me surprendre », dit Agamemnon à Achille, dans la traduction. Le Grec faisant allusion à l'agilité, l'un des attributs d'Achille, fait dire à Agamemnon (b): *Que votre génie développe toute sa ruse, son agilité ne pourra me devancer, ni son artifice me convaincre.* C'est la force du mot παρελεύσεαι Le saisissement d'Agamemnon en

---

(a) Ὠμὸν βεβρώθοις Πρίαμον Πριάμοιό τε παῖδας, &c. Iliad. IV.

(b) Κλέπτε νόῳ ἐπεὶ οὐ παρελεύσεαι, &c.

entendant l'oracle de Calchas ; nous semble mieux peint dans le Grec où nous trouvons ces mots : *L'excès de sa fureur éleve au dedans de lui une noire fumée, & porte dans ses yeux mille étincelles* (*a*). M. B. dit : « Son sein bouillonne » de fureur ; il (Agamemnon) » tourne vers Calchas des yeux » étincelans de rage. » Ces mots « la colere des Rois est tôt ou tard funeste » ne rendent pas cette pensée du Grec : *Un Roi est bien puissant lorsqu'il s'irrite contre son inférieur.* Il paroît du moins que c'est le sens d'Homere. (*b*) Le jeune Simoïsius meurt sous les coups d'Ajax. Sa mere, dit M. B., « pleure un fils qui devoit la con» soler du poids accablant de sa » vieillesse. » Il est dit dans le

(*a*) Iliad. L. I.
(*b*) *Ibid.*

Grec : *Ainsi mourant à la fleur de ses jours, il ne put rendre à ses parens chéris le prix de leurs soins & de leur tendresse* (*a*). Comme Apollon avoit ranimé les Troyens ; Pallas excite à son tour les Grecs. Le François dit « qu'elle entretient leur audace » ; le Grec dit que *cette Déesse vole dans l'armée de rang en rang, partout où elle s'apperçoit que le courage s'affoiblit* (*b*).

Quand Ménelas veut se présenter au défi d'Hector, Agamemnon l'arrête, & promet de donner au Héros Troyen un autre rival qui humilie son orgueil. *Tout insatiable de gloire & tout intrépide qu'est ce Prince*, dit Homere, *on le verra se reposer volontiers, s'il échappe au violent assaut & au terrible combat* que je lui prépare.

(*a*) Iliad. L. IV.
(*b*) *Ibid.*

M. B. s'éloigne beaucoup du Grec, lorſqu'il dit ſimplement, « que » quelque amour que le fils de » Priam ait pour la gloire, il ſe » félicitera s'il peut éviter un com» bat ſi dangereux » (*a*).

Hector & Ajax ſe ſéparent du combat en ſe donnant des témoignages d'eſtime ; le François dit « qu'on vit l'amitié ſuccéder à leur » noble ardeur. » *Rivalité* n'eût-il pas mieux rendu le texte Grec ἔριδος πέρι θυμοβόρου ? (*b*) Agamemnon permet aux Troyens de rendre à leurs morts les honneurs funébres ; le Prince en donne pour raiſon *que ces morts ne ſont point un butin*. M. B. ſupprime ce vers qui cependant eſt propre à faire connoître le caractere de ce Général. « Plutôt périr, s'écrie Dio-

(*a*) Iliad. VII.
(*b*) *Ibid.*

» mede, que de laisser à Hector » un tel triomphe. » Le Grec dit avec plus d'energie, *Que la terre m'engloutisse.*

Lorsqu'Iris est envoyée aux Déesses de la part de Jupiter, M. Bitaubé supprime avec discernement la répétition ennuyeuse des ordres du Maître des Dieux. Mais Iris ajoute aux paroles de Jupiter, & après avoir dit que ce Dieu n'est point étonné des cabales de Junon, elle s'adresse à Minerve qu'elle trouve plus coupable, comme fille de Jupiter. *Mais vous*, lui dit Iris, *quelle est votre infidélité & votre ingratitude d'oser lever la lance contre le grand Jupiter.* Il nous semble qu'il n'étoit point indifférent de conserver ce trait d'Homere, que nous ne voyons pas dans la traduction. Parce que l'expression de *Chienne*

(*a*) se trouve dans cet endroit; tous les traducteurs d'Homere ont biaisé pour le rendre. Voici ce que dit M. de la Valterie, le premier qui ait traduit passablement le Poëte Grec. *Mais vous, Minerve, qui êtes sa fille, qui en êtes aimée aussi tendrement, résisterez vous aux ordres exprès de votre Pere?* Madame Dacier a prodigué ici l'emphase: *mais pour vous*, (Minerve) dit-elle, *c'est le comble de l'audace & de la témérité si vous osez aller la lance baissée contre votre Pere, votre Maître & votre Dieu.* Il n'y a presque pas un mot de tout cela dans le texte.

Dans le Grec, Jupiter termine son discours à Junon, au VIII^e Livre, d'une maniere plus énergique que dans la traduction nouvelle. Dussiez-vous, lui-dit-il,

(*a*) Iliad. VIII.

intéresser dans votre querelle la Terre, la Mer & les Enfers, *votre courroux*, (Junon) *ne m'allarme point ; je ne vois dans vous que le comble de l'impudence* (*a*). M. B. lui fait dire simplement, « je me rirai de vos inutiles efforts. »

Nous ne pensons pas non plus que dans son discours à Agamemnon, Nestor débute aussi bien dans le François que dans le Grec. Il suffit de se rappeller que le nœud de toute cette fable est la hauteur d'Agamemnon à l'égard d'Achille, & la colere d'Achille contre ce Prince. « Fils d'Atrée, » dit Nestor dans M. B., c'est à » vous que s'adresse ma voix. » Nestor dit dans le Grec : *Fils d'Atrée*, c'est à vous singulierement

---

οὐ σου ἐγώγε

(*a*) Σκυζομένης ἀλέγω, ἐπεὶ οὐ σέυ κύντερον ἄλλο. Iliad. Lib. VIII.

que s'adressent mes paroles ; *c'est par vous qu'elles commencent & qu'elles finissent.* (a) Il s'agit effectivement de l'engager à restituer Briséis. Le Grec nous paroît encore avoir trop d'avantage dans la réponse que fait Agamemnon. Après avoir acquiescé au discours de Nestor, il dit, en parlant d'Achille ; *Q'Achille soit enfin dompté. Pluton n'est odieux au Ciel & à la Terre, que parce qu'il est inflexible & indomptable.* « Ah, dit M. » B., s'il (Achille) persiste dans son » courroux superbe, l'inflexible » Pluton est moins inéxorable. »

Quand Hector se rassure contre les conseils de Polydamas & l'arrivée d'Achille, le Grec lui fait dire simplement, *Mars est commun*, M. B. traduit, Mars est le Dieu commun des guerriers. L'énergie du Grec ne se trouveroit-

---

(a) L. IX.

elle pas plus dans les mots ſuivans; *Mars eſt impartial* (*a*) ?

Nous nous rappellons encore quelques expreſſions où M. B. traduit la *ruſe* d'Ulyſſe par la ſageſſe; les *Chiens* par *les troupeaux.* Cette derniere nous a frappé, parce que dans cet endroit il s'agit de la peſte, dont les chiens ſont très-ſuſceptibles, d'où l'on peut conjecturer qu'Homere ne les aura point nommés indifféremment.

Venons aux omiſſions; toutes ne ſont pas également faciles à juſtifier. Par exemple, lorſqu'au Livre II, Agamemnon harangue ſon armée, voici le diſcours qui Homere lui met dans la bouche: *Mes amis, le Ciel m'a envoyé dans la nuit un ſonge qui portoit les traits & le maintien reſpectable de*

(*a*) Iliad. L. XVIII.

Nestor, & s'arrêtant au dessus de ma tête, tu dors, m'a-t il dit, fils d'Atrée! un si long sommeil est-il fait pour la tête d'une armée, que doivent agiter sans cesse le soin & le bonheur de tant de Peuples. Ecoutes-moi donc attentivement; tu vois dans moi l'Envoyé du Maître des Dieux, de ce grand Jupiter, qui, quoiqu'éloigné de ton camp, veille avec inquiétude & avec tendresse sur ton bonheur. Il t'ordonne d'armer tes braves guerriers, & de rassembler tes forces. Troye est ta conquête. C'est l'Arrêt des Dieux dont les divisions ont enfin cessé. Junon les a flechis en ta faveur. Ne vois plus dans les Troyens que des victimes du courroux de Jupiter, & graves profondément dans ton esprit mes avertissemens salutaires &c. Tout ce morceau ou discours ne paroitra-t-il pas bien laconique dans M. B.? Voici comment il l'exprime: « Princes, leur dit

» Agamemnon, un ſonge en-
» voyé du Ciel eſt deſcendu vers
» moi cette nuit ſous les traits
» reſpectables de Neſtor, & m'a
» déclaré de la part de Jupiter,
» que dans ce jour il couronne-
» roit notre entrepriſe, & ren-
» verſeroit enfin les fiers remparts
» de Troye. » Nos lecteurs décideront d'après le texte que nous avons rendu fidèlement & la traduction nouvelle, ſi la préciſion du Traducteur ne doit pas nous laiſſer des regrets (*a*). Malheureuſement ce n'eſt pas le ſeul endroit que peuvent lui redemander les amateurs de l'antiquité.

Au IV^e Livre, on a ſupprimé deux vers que rien ne remplace dans la traduction; c'eſt lorſque

(*a*) Zenodote, nous dit un Commentateur, avoit déja fait ce retranchement; mais il en fut blâmé alors.

Minerve vient animer l'ardeur de Pandarus contre Ménélas. *Brave Fils de Lycaon*, lui dit la Déesse, *n'auras-tu pas le courage de m'obéir? Oseras-tu bien percer d'une de tes fleches le sein de Ménelas? Voilà pour toi la route de la faveur & de la gloire* &c. « Fils de Ly-» caon, dit Minerve chez M. B., » veux-tu que les Troyens t'é-» levent de superbes trophées » &c.? »

Il y a plus d'élégance que de force dans les reproches qu'Hector fait à Pâris, à la fin VI^e. Livre. « Prince, lui fait dire le Traduc-» teur, votre courage auroit assez » d'éclat, s'il n'étoit affoibli par » l'amour & par la mollesse. » *Généreux Prince*, dit Homere, *tout homme équitable saura apprétier ce que vous valez dans les combats. Vous êtes brave; mais votre ardeur se rallentit d'elle-même, & votre résolution s'affoiblit.* Il y a

sans doute plus de précision dans le texte Grec; mais au moins notre traduction est fidele.

Nous ne voyons pas pourquoi au VIII^e Livre M. B. a retranché dix vers du Dialogue de Jupiter & des deux Déesses Junon & Minerve. Nous convenons qu'ils ne sont pas tous également expressifs; mais il étoit à propos d'en conserver ce qui diversifioit l'impression des menaces de Jupiter sur les deux Déesses, & ce qui caractérisoit la fierté de Junon qui consent à se retirer du combat, puisque Jupiter l'ordonne; mais qui persiste à servir de ses conseils l'armée des Grecs.

Quand Thétis rassemble les Néréides, Homere les nomme & les qualifie avec beaucoup d'éxactitude. Ce détail seroit fort minutieux dans notre langue, & notre goût n'admet point un dénombrement aussi sec. Voilà de

ces omiſſions qui donnent un nouveau mérite au Traducteur, & nous pouvons dire que la plûpart des retranchemens qu'a fait M. Bitaubé, ſont de ce genre. De tous les Traducteurs d'Homere, c'eſt celui qui à cet égard a le mieux ſervi notre délicateſſe.

Nous voudrions pouvoir étendre cet éloge à la maniere dont il traite la fin du XVII^e^. Livre. Le moment où les deux Ajax font enlever le corps de Patrocle étoit trop théatral, pour qu'on pût retrancher aucune des images du Poëte. Voici d'après le texte Grec celle qu'a omis le Traducteur : *Les Troyens apperçoivent à peine le corps de Patrocle dans les bras de Menélas & de Mérion, qu'ils tombent à coups de hache & d'épée ſur les raviſſeurs, ſemblables à une meute de chiens qui fondent avec impétuoſité ſur un ſanglier qu'ont bleſſé de jeunes chaſſeurs, l'ardeur*

du butin les transporte ; mais à peine l'animal rappellant sa vigueur se retourne contre eux ; que frappés d'épouvante, ils se retirent en désordre. Tels les Troyens effrayés se replient sur eux-mêmes à l'aspect des deux Ajax, ils pâlissent d'effroi, & nul d'entre eux ne se sent assez intrépide pour disputer aux Grecs un cadavre.

C'est ainsi que nous aurions désiré retrouver l'implacable fureur d'Achille dans son dernier discours à Nestor, qui lui demande les honneurs de la sépulture. *Non, non, lui répond Achille, en le regardant d'un œil féroce, ne crois pas me fléchir ni par tes bassesses, ni par la tendresse de tes parens. Puissai-je moi-même pousser mon courage jusqu'à me faire servir tes membres sanglans, bien loin de vouloir en écarter ces animaux qui attendent déja leur proie &c.* « Non, » répondit Achille, dit avec plus

» de douceur M. B., tes prieres » sont vaines, & rien ne peut » fléchir mon courroux. » Voilà sans doute nos mœurs ; mais ce n'est point le langage primitif des passions.

Ces altérations ne sont peut-être pas les seules qu'on puisse reprocher au Traducteur ; mais nous mettrons ici des bornes à une critique, qui quelque sévere qu'elle puisse paroître, n'affoiblit point le premier jugement que nous avons porté sur le travail de M. Bitaubé en commençant cet extrait, & qu'il nous est très-facile de justifier. Cette derniere partie est celle que nous traitons avec une satisfaction sincere.

Les discours étoient très-fréquens chez les anciens. Leur histoire ne se borne point aux faits, elle développe presque toujours dans ces harangues la politique du cabinet & le secret du conseil.

Elles servent surtout à peindre les mœurs. C'est ainsi qu'Homere les a employés dans son Poëme. Les évenemens s'y lient avec un art admirable ; les catastrophes sont amenées naturellement ; leur impression se fait pour ainsi dire à découvert ; elle est variée selon le caractere & l'intérêt différent des personnages ; elle est rendue presque dans tous ces discours avec naïveté, avec énergie. C'est véritablement la nature prise sur le fait, & saisie dans les mouvemens qui la caractérisent. C'est-là que brille l'éloquence d'Homere.

L'Oracle de Calchas produit un effet violent dans les Chefs de l'armée des Grecs. Agamemnon qui se voit forcé de rendre Chryséis, prétend se venger sur Achille en lui ravissant sa captive. Rien de plus éloquent que les discours qu'Homere met alors dans la bou-

che de ces deux Héros. On peut en juger par la traduction de M. Bitaubé. Achille y parle avec toute la fureur & la noblesse d'un grand Prince qui se sent outragé. « O téméraire insolence, dit-il à Agamemnon ! O cœur bas & rempant ! quelle n'est point la lâcheté des Grecs de marcher & de combattre sous tes ordres ! Ce n'est point Troye qui m'attire au pied de ses remparts ; je n'ai point à me plaindre d'elle. Jamais les fils de Priam ne ravagerent mes moissons........ ... Mais, ingrat, c'est toi que nous suivons, c'est toi, c'est Ménélas dont nous voulons rétablir la gloire, & tu nous méprises ! tu nous deshonores, & tu veux m'arracher le prix que j'ai reçu de la main des Grecs, & mérité par mes travaux & mes combats. » Achille veut armer son bras, Minerve l'arrête. Le Hé-

ros respecte l'ordre de la Déesse; mais ses transports ainsi comprimés n'épargnent à Agamemnon aucune expression de sa fureur.

« Fléau de cette armée, lui dit-il, » si tu ne regnois sur des esclaves, » ce seroit-là le dernier effet de » ton audace. Mais je jure, (& » ce serment est inviolable); je » jure par ce sceptre, qui séparé » de son tronc comme tu vas l'être » d'Achille, ne produira plus ni » feuilles ni fleurs..... qu'un jour » les Grecs désireront en vain ma » présence : tu les verras tomber » en foule sous les coups d'Hec- » tor; ta douleur inutile ne pourra » les secourir. Alors le cœur dé- » chiré de remords amers, tu dé- » ploreras la fureur aveugle qui te » fit deshonorer le plus vaillant des » Grecs. En disant ces mots, il jette » au loin son sceptre, Agamem- » non frémit de cette audace &c. » Homere avoueroit ce morceau,

& la cnmparaiſon du ſceptre qui embellit ſa penſée lui paroîtroit digne de ſon génie. Qu'on liſe après cela les diſcours de Mde Dacier, on n'y trouvera certainement point la même nobleſſe & le même choix d'expreſſions, ni ce goût Poëtique néceſſaire à un Traducteur de l'Iliade. Voici comment elle fait parler Achille :

Ah, lâche Roi, qui portez l'inſolence empreinte ſur votre front, & qui n'avez que de vils intérêts en vue ! comment ſe peut il qu'aucun des Grecs ſe ſoumette volontairement à vos ordres, & qu'il vous obéiſſe... Je ne ſuis point venu ici pour aucun démêlé particulier que j'aye avec les Troyens..... mais nous vous avons ſuivi pour venger l'affront qu'on vous a fait à Ménélas & à vous. Lorſqu'Achille jette ſon ſceptre, Mde Dacier lui fait dire : *Je te jure donc par ce ſceptre, qui, depuis qu'il a été ſéparé du tronc, ne pouſſe*

plus de feuilles ni de rameaux, & ne reverdit plus &c.

Homere se montre un grand Maître dans ses descriptions. Génie universel, il y développe avec habileté les absurdes mysteres du Paganisme; en homme qui saisit les travers de la superstition populaire; il releve les mysteres du cabinet des Généraux en profond Politique; il y moralise en Législateur; Anatomiste, Astronôme, Méchanicien, Naturaliste, ce monde visible est pour lui un tableau mouvant que par tout il copie en excellent peintre. C'est un vrai mérite dans M. Bitaubé d'avoir plié sa plume à tous les différens genres de son modele. Images riantes, Païsages, grands Portraits, tout a réussi presque également au nouveau Traducteur.

Nous lui avons fait quelques

reproches sur le songe d'Agamemnon ; mais il faut convenir qu'il s'en venge bien à la page suivante dans la comparaison des Abeilles. C'est le moment où les Grecs appellés par ce Prince sortent de leurs tentes. « Tels que » d'un antre profond on voit sortir un Peuple nombreux d'A- » beilles ; un Essain est toujours » suivi d'un nouvel Essain ; elles » fendent les airs par pelotons, » semblables à la grappe du Dieu » des vendanges, & volent en » murmurant sur les fleurs que » fait éclore le Printems : tels les » Grecs inondant la rive &c. » Ce ne sont point là *les légions infinies d'Abeilles fort serrées & incessamment suivies de nouvelles légions* de Md$_e$. Dacier.

Quoi de plus naturel que le récit de l'occupation d'Hélene, quand la Messagere de Junon vient

la trouver (*a*) ? « Elle entre, dit » M. Bitaubé, dans le Palais de » Pâris, & voit Hélene tracer une » riche broderie; c'étoit sa triste » histoire, les combats des Grecs » & des Troyens, la guerre que » ses yeux avoient allumée. » Qui n'aimera mieux cette traduction que le *grand voile brodé par dessus & par dessous* que nous décrit Mde. Dacier ?

Ce qu'on pourroit trouver de minutieux dans la description suivante ne s'embellit-il pas sous la plume de notre Traducteur? Pandarus animé par Minerve, veut percer Ménélas (*b*). « Il dirige » la fléche, dit M. Bitaubé, & » tirant avec effort la corde de » l'arc, il le courbe en forme de » cercle. D'une main il touche la

(*a*) Iliad. L. III.

(*b*) *Ibid.* L. IV.

» pointe acérée du dard, & de
» l'autre ſon ſein brulant de fu-
» reur : l'arc retentit, la corde
» frémit & tremble; & le trait
» avide de ſang part avec un ſifle-
» ment terrible. » Eſt-ce un récit;
eſt-ce l'action même?

L'attendriſſement n'eſt pas l'émotion favorite d'Homere. On convient cependant que les adieux d'Hector & d'Andromaque intéreſſent dans le Poëte Grec. La ſenſible Andromaque avoueroit les expreſſions touchantes du moderne Traducteur. « Prince, trop
» prodigue de tes jours, s'écrie-
» t-elle, feras-tu ſans pitié pour
» ce tendre enfant & pour ta mal-
» heureuſe épouſe? Hélas! tu vas
» la laiſſer veuve & ton fils or-
» phelin; car les Grecs réuniront
» tous leurs efforts pour t'arracher
» la vie. Dieux! ſi je dois perdre
» Hector, faites-moi deſcendre
» avant lui dans le tombeau. Quel

» autre refuge resteroit à l'infortunée Andromaqne, & quelle » main essuyeroit ses larmes? Je » n'ai plus de pere, plus de mere » qui puissent partager mes peines. » . . . Je les retrouve en toi, cher » Hector! le tendre nom d'époux » réunit tous ces liens. Ne rebute » donc pas mes pleurs : vis pour » le bonheur de ton fils & de ton » épouse. » Dans ce morceau M. Bitaubé n'a sur Mde Dacier que la supériorité de la précision. On sent dans l'ancienne Traduction tout l'avantage que peut avoir une femme pour peindre le sentiment.

Mais il s'en faut bien que dans le plus bel Episode de l'Iliade, ce célébre bouclier d'Achille, on trouve sous la plume de Mde Dacier cette expression toujours vive & animée, toujours noble & élégante du nouveau Traducteur.

Quoi de plus agréable que ce tableau de la Danse figurée? (*a*) » De jeunes hommes & de jeunes » filles dansent en se tenant par la » main : rien n'est négligé dans » leur parure : les filles sont cou- » ronnées de guirlandes de fleurs, » & les hommes portent des épées » d'or suspendues par des bau- » driers d'argent. Tantôt sem- » blables à une roue rapide que » la main du Potier essaye, ils » dansent en rond; tantôt ils se » mêlent, &, sans se confondre, » forment divers labyrinthes; ils » plient à leur gré leurs pieds do- » ciles; l'admiration se peint dans » les traits des assistans. Deux » Sauteurs se distinguent au mi- » lieu du cercle ; ils entonnent le » chant, & s'élevent d'un vol » agile. » Ce ne sont point là *ces*

(*a*) *Ibid.* L. XVIII.

Sauteurs très-dispos qui font des sauts si merveilleux qu'ils étonnent l'assemblée (a).

En analysant cette nouvelle Traduction de l'Iliade, nous croyons l'avoir traitée à charge & à décharge. Nous avons averti les Amateurs de l'antiquité que quelquefois le génie original d'Homere disparoissoit, & ne laissoit voir que le génie du Littérateur François. Nous avons observé d'ailleurs que dans la plûpart de ses tableaux le Peintre le plus sublime de l'antiquité n'étoit point dégradé par son nouveau copiste. Mais s'il s'agit de prononcer, nous invoquons la décision de nos Lecteurs eux-mêmes; M. Bitaubé n'aura point à se plaindre de leurs suffrages, s'il est jugé par le goût & le sentiment.

(*a*) Mde. D. L. XVIII.

ARTICLE XXXIV.

*NOUVEAU COMMENTAIRE sur l'Ordonnance Criminelle du mois d'Août 1670, avec un Abregé de la Justice Criminelle, par M**** (M. JOUSSE), *Conseiller au Présidial d'Orléans, nouvelle Edition, corrigée & augmentée. in-12 de 704 pages, sans compter l'Avertissement & une idée préliminaire de la Justice Criminelle. Paris, chez de Bure Pere, Quai des Augustins,* 1763. *Prix 4 liv.* 10 f. *relié.*

NOs Mémoires annoncerent il y a onze ans (*a*) la premiere édition de cet Ouvrage,

(*a*) Voyez nos Mémoires, Février 1754, pag. 369.

mais n'en donnerent point l'analyse ; nous y suppléerons aujourd'hui en rendant un compte détaillé de cette nouvelle édition. Bien des Auteurs promettent plus qu'ils ne tiennent ; le nôtre donne dans le cours de ce volume plus qu'il n'a promis dans son Titre, où il n'est fait aucune mention de l'Ordonnance de Juillet 1737, touchant le Faux Principal & sur le Faux Incident, avec des notes ou remarques sur cette Ordonnance.

L'Ouvrage est précédé d'un Avertissement sur l'importance de cette matiere qui fait une moitié de notre Droit, & qui dispose directement des objets les plus précieux pour les hommes, tels que les biens, l'honneur & la vie. L'Auteur soumit autrefois son travail aux lumieres d'un grand Magistrat, l'un des plus savans hommes qu'ait eu la France, dont

le nom semble ne pouvoir se trouver qu'avec le savoir le plus distingué & le mérite le plus utile. Feu M. Joli de Fleury, Procureur Général, voulut bien aider notre Auteur de ses avis & de ses corrections.

Jamais effectivement les Jurisconsultes des Tribunaux inférieurs ne peuvent se flatter d'atteindre le vrai point de perfection, lorsque du Droit particulier qui régit leurs Provinces, ils voudront passer aux matieres du Droit commun & général, s'ils ne sont aidés par des observations des Magistrats supérieurs & des Jurisconsultes qui fréquentent les Parlemens, qui forment le centre des grandes affaires. Peut-être même trouverons-nous dans quelques parties de cet ouvrage des occasions de remarquer plus sensiblement la nécessité de ce recours.

L'Avant-Propos, qui donne une idée générale de la Juſtice Criminelle doit être lu. L'Auteur y diviſe ſa matiere en trois parties : 1°. Ce qui concerne les crimes en général. 2°. Les perſonnes prépoſées pour ordonner la punition. 3°. La maniere d'inſtruire & de juger les Procès criminels.

La diviſion n'eût-elle pas été plus naturelle en partageant le troiſieme article en deux branches: la maniere dont les Juges compétens doivent procéder dans l'inſtruction & les peines qu'ils doivent infliger pour obéir aux loix.

Titre 1er. Des Crimes & des Délits. La définition de l'Auteur n'eſt pas auſſi lumineuſe qu'on devoit l'attendre du premier principe ſur lequel roule tout le Traité. Il falloit annoncer qu'en François comme en Latin, les injuſtices avoient, ſelon leur énormité, des dénominations bien

différentes. Qu'on entendoit presque toujours par crime une faute grave qui fait un tort considérable au particulier, & qui trouble l'ordre public dont elle dérange l'harmonie. Au lieu que le Délit ne s'entend pour l'ordinaire que d'une faute moins considérable, telle que la transgression de quelques Reglemens de Police qui ne se poursuit point avec l'appareil d'une procédure extraordinaire, & tendante aux peines capitales, mais seulement à une amende qui n'emporte point d'infamie. Cependant on appelle *corps de délit constant*, ce qui sert à la découverte des crimes même les plus graves, & à en constater la certitude. Mais dans toute autre expression, il y a autant de différence entre *crime* & *délit*, que les Latins en mettoient entre *crimen* & *noxa* ou *delictum*. Point de crime sans faute, soit qu'elle l'ait

préparé, ſoit qu'elle l'accompagne.

La Polygamie, comme abus & profanation d'un Sacrement, ne ſeroit-elle pas auſſi bien placée au nombre des crimes qui bleſſent la Majeſté divine, que dans la claſſe de ceux qui troublent l'ordre du Gouvernement ?

On ne reconnoît point de Crime ou de Délit dans les enfans qui n'ont point atteint l'âge de raiſon. A l'égard des furieux, ils ſont auſſi affranchis de la peine. On cite à cet égard la loi 3. *de Regulis juris.* La loi Romaine eſt une très bonne citation ; mais il y a un Arrêt de Reglement très-précis pour l'âge & pour l'état de furieux. On connoît auſſi un célébre Arrêt qui adjuge à un mari l'effet d'une donation réciproque faite par ſa femme, quoique le mari l'eût extorquée dans un accès de fureur.

La femme peut pourſuivre par

elle même & ſans le conſentement de ſon mari l'injure à elle faite. *Cout. d'Orléans*, Art. 200.

Ce droit appartient ſans doute à la femme régie & autoriſée par la Coutume d'Orléans. Mais eſt-ce-là le Droit commun & général du Païs coutumier ? La femme, partout ailleurs que dans l'étendue de la Coutume citée, n'eſt-elle pas aſtreinte à ſe faire autoriſer par Juſtice au défaut de ſon mari. Dans ce cas, quelle eſt la la réaction de l'Accuſé ? Quand pourra-t-il agir ſur les biens de la femme pour les dépens, dommages & intérêts, s'il lui en eſt adjugé ? Ces queſtions que nous ne faiſons que propoſer, confirment ce que nous diſions plus haut ſur la néceſſité de recourir aux lumieres des Cours ſupérieures, lorſqu'on ne veut point borner à une ſeule Province l'utilité d'un ouvrage.

Nous trouvons à l'Article II. qu'en matiere de preuves, on se sert quelquefois de *preuves conjecturales, comme dans le cas d'un Alibi.* Ce qui sembleroit insinuer que l'*Alibi* lui-même est une preuve conjecturale. Ce seroit certainement contre l'intention de l'Auteur qui ne peut ignorer que l'*Alibi* est susceptible de la plus grande évidence. Tel seroit le cas d'un homme qu'on accuseroit d'avoir tué un autre à Paris ou aux environs, le matin du jour où, à pareille heure, il se marioit à Lyon, en présence de quatre témoins prescrits par l'Ordonnance, présence du Curé de la Demoiselle, & d'un grand nombre de témoins étrangers à la famille. L'Acte de célébration forme une preuve par écrit, & l'*Alibi* ainsi prouvé n'est rien moins que conjectural. On nous dit au même endroit que la Confession de l'ac-

cusé ne peut avoir lieu ici. Ce ne peut être qu'une faute d'impression, autrement l'Auteur se contrediroit.

Dans le cours de ce morceau préliminaire sur la Justice Criminelle, l'Auteur recherche à propos l'Edit du mois de Mars 1685, concernant les Esclaves de l'Amérique. Tout ce qui concerne les peines est traité avec beaucoup d'érudition.

Nous voici au corps de l'Ouvrage. Tit. I, *De la compétence des Juges*. L'Auteur y donne des observations très-intéressantes sur les Officiers des Eaux & Forêts, avec la remarque que leurs priviléges cessent lorsque le Procureur du Roi est partie. On n'y trouve rien sur le droit des Ducs & Pairs qui a été si souvent & si amplement discuté. Au surplus, ce seul article de la compétence contient en raisonnemens & en

obſervations tant d'excellentes choſes, que nous deſirerions pouvoir le citer en entier. L'Article 3. préſentoit une queſtion à examiner, ſavoir; dans le cas où un Juge abſolument incompétent, inſtruiroit ſciemment contre la prohibition de l'Ordonnance; qui doit payer les frais, de la Partie civile ou du Juge?

Article 5. Arrêt du Parlement, du 23 Janvier 1683, qui fixe les groſſes en parchemin des Procédures criminelles à 22 lignes à la page & 15 ſyllabes à la ligne, & les expéditions & groſſes en papier à 12 lignes au moins à la page, & 8 ſyllabes à la ligne. C'eſt ainſi qu'en tout genre de Procédure il a fallu obvier à l'artifice de la cupidité qui émolumente par toute eſpèce de moyens. Ce qui regarde l'apport des groſſes eſt très-bien traité.

On cite à l'Article IX. l'Edit de *Avril*, 1765. I. vol. O 2 iv

Février 1674, qui réunit au Châtelet de Paris les Jurisdictions qui se trouveront dans l'étendue de la Ville & des Fauxbourgs ; il convenoit d'ajouter que quelques-unes d'elles sont rentrées dans leur ancienne désunion. Cet article traite d'ailleurs avec beaucoup d'érudition tous les cas Royaux, qui sont « les crimes » dans lesquels la Majesté du Prin- » ce, les droits de sa Couronne, » la dignité de ses Officiers, & la » sureté publique dont il est le » protecteur ont été violés. » Cette définition est de M. Talon, Avocat Général, que l'Auteur cite. Dans la définition de la *force publique*, on n'admet point comme essentiel que la violence soit commise avec port d'armes. Cependant on définit plus bas la *force privée*, celle qui se fait sans armes. Cela demandoit quelque explication.

L'Héréſie eſt de la compétence du Juge d'Egliſe, lorſqu'il s'agit de décider ſi une Doctrine eſt hérétique ou non. Les Juges d'Egliſe ſont, dans ce cas, les Evêques eux-mêmes. L'Héréſie devient un cas Royal quand des Hérétiques, ſous prétexte de Religion, troublent l'Etat &c. L'Auteur ſe demande ſi la Magie doit être miſe au nombre des Cas Royaux, & ſe décide pour la négative d'après un Arrêt du 12 Mars 1588.

En commentant ces mots *& autres cas expliqués par nos Ordonnances*, l'Auteur donne l'explication du crime *d'Enciſe*, auquel nous nous arrêtons, d'autant plus que cette expreſſion peut ſouvent embarraſſer ceux qui liſent les anciens Hiſtoriens. Quelques Ecrivains l'ont confondu avec l'*Incendie*; erreur groſſiere, cauſée peut-être par une eſpèce d'approximation de conſonance.

On cite ici le Chap. 25 des Etablissemens de S. Louis, de l'année 1270, où ce crime est défini: *Le meurtre d'une femme enceinte, ou seulement de l'enfant dont elle est grosse.* Et l'on prouve par la coutume d'Anjou & celle du Maine, & par d'anciens *Aveux & ports de Foi*, que la connoissance de ce cas est expressément réservée au Prince. Cette note est accompagnée dans l'ouvrage de quantité d'autres qui peuvent le rendre aussi agréable aux Gens de Lettres par l'érudition, qu'utile à ceux qui font profession de Jurisprudence.

Le *Duel*, déclaré crime de lèze-Majesté par l'Ordonnance de 1602, est conséquemment cas Royal. L'Ordonnance de 1651 & celle de 1679 ont confirmé sur le Duel l'Ordonnance de Henri le Grand.

Les Juges des Seigneurs peuvent poursuivre les Empoison-

neurs. Le Prévôt peut connoître des crimes contre Nature.

Il convient d'avertir ceux qu'une trop grande ſenſibilité & une commiſération déplacée pourroit égarer, que le récelement de coupables de Cas Royaux eſt réputé lui-même Cas Royal, & pourſuivi comme tel.

Au Commentaire de l'Article XII. de l'Ordonnance Criminelle, l'Auteur cite la Déclaration de 1731 contre les Vagabonds, gens ſans aveu & les Mendians valides. Il faut y joindre celle de 1764 ſur le même objet, où la ſageſſe du miniſtere n'omet aucune des précautions pour extirper ce mal ſi nuiſible à la ſociété.

A la note 12 ſur le même article, au mot *Port-d'Armes*, l'Auteur agite la queſtion de ſavoir ſi une ſimple corde dont un voleur ſe ſerviroit pour attacher celui qu'il veut piller, peut-être regar-

dée comme une arme dont le port ſoit prohibé. Nous ne ſommes point de l'avis de ce Juriſconſulte qui ſe décide pour l'affirmative d'après la citation ſuivante, tirée du L. II. §. 1. ff. *ad Legem Juliam*. *Telorum appellatione continentur omnia ex quibus ſinguli homines nocere poſſunt.* Ce texte prouve ſimplement que les Romains entendoient par *Tela*, tout corps ſolide dont la rencontre eſt capable d'altérer ou de détruire la conſtitution animale. C'eſt-à-dire ſuivant notre expreſſion, toute *arme offenſive ;* le texte n'a pas plus de rapport à une corde qu'à une jarretiere &c.

On trouvera ſous ce titre, *de la Compétence des Juges*, pluſieurs obſervations très-importantes ſur les privileges des Officiers du Parlement, du Grand Conſeil, de la Chambre des Comptes &c. que nous laiſſons à regret.

Titre second. *Des Procédures particulieres aux Prévôts.* Nous avons peine à concilier la Note sur l'Article XXVI. avec l'Article XXIV. ; dans cette Note, nous trouvons que le Prévôt ne peut signer le Procès-verbal de torture auquel il a assisté ; & dans le corps de l'Article XXIV., il est dit que toute Sentence Prévôtale préparatoire &c. doit être signée sur la minute de tous ceux qui y auront assisté.

Titre 3^e^. *Des Plaintes, Dénonciations & Accusations.* On dit ordinairement plainte de la Partie civile & accusation de la part du Ministere Public. Il y a plusieurs Procès criminels sans plainte. Tel fut celui du Chevalier de Rohan, où le premier acte qui paroît sont des conclusions de la part du Procureur Général de la Commission, pour recommander le sieur de Rohan, arrêté par ordre du Roi,

& prisonnier au Château de la Bastille.

Le Juge peut informer sans plainte & sans accusation dans le cas de *Flagrant Délit*, qu'on auroit dû définir ici. C'est, comme l'Auteur le dit ailleurs, le cas où le crime laisse encore des traces manifestes de son existence; par exemple, lorsqu'on trouve un cadavre encore exposé à la vue de tout le Peuple, ou une maison en feu. On met encore au nombre des Flagrans Délits celui où le Peuple étant encore ramassé devant le lieu où le crime s'est commis peut procurer plus facilement des témoins du crime. On trouve ici une notice fort instructive des Ordonnances qui ont varié sur la liberté qu'ont les Juges de décréter d'Office Une autre question qui a éprouvé encore plus de changemens, c'est la communication de l'instruction à la Partie publique.

Ces deux morceaux ſont très-bien traités.

Deux manieres de faire la plainte, ou par Requête qui n'a de date que du jour où elle eſt répondue par le Juge; (l'Auteur pouvoit en fournir la raiſon, qui eſt qu'on ne peut ſe donner à ſoi-même ni titre ni date), ou verbalement au Juge en perſonne, auquel cas les plaintes ſeront écrites par le Greffier en préſence du Juge.

On peut ſe déſiſter de la plainte dans les 24 heures; &, dans ce cas, on n'eſt pas tenu des frais; mais on n'eſt jamais affranchi du recours en dommages & intérêts; ſi la plainte eſt calomnieuſe; l'Ordonnance ajoute, *& même plus grande peine, s'il y écheoit*, c'eſt-à-dire, quand la plainte *eſt grave, & l'intention manifeſtement malicieuſe*,

A cet égard, l'Auteur n'auroit-il pas pu pouſſer la recherche juſ-

qu'à la question de savoir si dans ce cas la peine du Talion a lieu en France. Il en eût trouvé un témoignage décisif dans l'Arrêt rendu en 1754, entre le Roi de Pierrefitte & du Franceq, qui pour une accusation suivie & une subornation de témoins bien conduite, fut déclaré convaincu d'avoir voulu faire rouer son adversaire, & fut condamné à périr sur l'échafaud qu'il lui avoit préparé. Quelque rigoureux que paroisse ce Jugement, il est juste & conforme à l'esprit de l'Ordonnance, qui décide une peine proportionnée à l'énormité de l'accusation. On peut citer en outre d'autres Arrêts récens, quoique plus mitigés, mais qui n'en sont pas moins d'une Justice exacte, parce que les accusations quoique très-graves, étoient trop destituées de preuves, pour avoir leur consommation; on n'a puni la ca-

lomnie dans ces cas que par la perte de la liberté ; parce que la plainte du calomniateur n'auroit pu par elle-même attirer sur l'accusé d'autre peine.

Titre 6e. Tout ce qui concerne la contrainte de comparoir pour déposer, qui emporte prise de corps, présente une foule d'observations intéressantes. Toute personne même en dignité, doit se transporter chez le Juge, & être interrogée, avant sa déposition, s'il n'est pas parent, allié, serviteur ou domestique des Parties, à peine de nullité de la déposition. Ainsi jugé par Arrêt du 16 Septembre 1711 ; la déposition écrite par le Greffier, en présence du Juge, doit être à charge & à décharge ; lecture faite par le Greffier, le témoin ajoutera qu'il persiste, & signera. Excepté les interpellations prescrites, il est défendu au Juge d'interroger les

témoins. Mais ſi le Juge excéde ſon miniſtere, que doit faire un témoin qui s'apperçoit de la ſurpriſe? L'Auteur ne le dit pas. Cependant, quand on lit à l'Article 21 du Titre xv. une condamnation très-ſevere de toutes déclarations faites par les témoins depuis l'information, on ſent combien il eſt important de rendre ſes dépoſitions préciſes. Un témoin ſurpris par un Juge, ſoit par des queſtions déplacées qui ont pu occaſionner des réponſes déplacées elles-mêmes, ſoit par quelques termes palliatifs, doit refuſer ſa ſignature, & faire rétablir ſa dépoſition.

Titre 10e. Article 2e. Selon la qualité des crimes, des preuves & des perſonnes, ordonné que la partie ſera aſſignée pour être ouie, ajournée à comparoir en perſonne, ou décrétée de priſe de corps. Ainſi un crime grave peut quelquefois

ne pas donner lieu à un Decret de prise de corps, si le soupçon est très léger, & que l'accusé soit un homme constitué en dignité, une femme d'importance, parce qu'alors leurs vie & mœurs sont beaucoup plus connues. L'Ordonnance d'assigné pour être oüi n'emporte point interdiction; il n'en est pas de même du Decret d'ajournement personnel ou de prise de corps.

Article 19. Ne sera décerné Décret de prise de corps contre les domiciliés, si ce n'est pour crime qui doive être puni de peine afflictive ou infamante. Arrêt de la Tournelle contre les Juges d'Abbeville pour un pareil Decret.

Définition des peines afflictives. La simple incarcération pour raison de prostitution publique ne l'est pas. Cette peine se prononce

ſur une inſtruction faite ſans récollement ni confrontation. La peine d'être authentiquées à l'égard des femmes adulteres, eſt afflictive ; c'eſt pour cela qu'on les interroge ſur la ſellette.

On met au nombre des peines infamantes, le blâme, la dégradation de Nobleſſe. La ſimple admonition ne l'eſt pas, non plus que l'abſtention de certains lieux qu'habite la Partie offenſée.

« A l'Article 11ᵉ. du Titre » 10ᵉ., l'Auteur aſſure que le » Decret d'ajournement perſonnel » rendu par un Official, contre » un Eccléſiaſtique, ne l'interdit » pas de plein droit de ſes fonc- » tions Eccléſiaſtiques, à moins » que cette interdiction ne ſoit ex- » preſſément prononcée. Il avoue » que M. d'Héricourt eſt d'un » ſentiment contraire. La réputa- » tion d'un Juriſconſulte auſſi cé- » lébre ſembloit demander que

» notre Commentateur motivât
» son opinion. »

Titre 11^e^. Des Exoines. Ce sont les excuses qu'emploient les Accusés qui ne peuvent comparoir à raison de maladie, blessure ou chemin absolument impraticable. Les causes d'Exoine ne sont admises qu'avec certaines formalités dont on trouve le détail très circonstancié dans ce Commentaire.

Au Titre 12, sur les Prisons, Greffiers, Geoliers & Guichetiers. L'Auteur traite ici avec beaucoup d'étendue la Police des Prisons. Ce morceau est rempli d'observations curieuses.

Le titre suivant concerne l'interrogatoire des Accusés. Ils doivent prêter serment avant que d'être interrogés, & il en sera fait mention à peine de nullité. Si l'Accusé n'entend pas la langue Françoise, on lui donne un interprete nommé d'office qui prête

pareillement le serment. Quand l'Accusé est sur la sellette, l'Interprete est auprès de lui debout, tête nue.

Titre 15. Article XI. Les Témoins qui depuis le recollement retracteront leurs dépositions, ou les changeront dans des circonstances essentielles, seront poursuivis & punis comme faux témoins. Voilà la loi. Mais ce crime est-il toujours absolument irrémissible, & n'est-il pas quelque cas où il pourroit être graciable ? Cette question partagea tout le Palais en 1754, à l'occasion d'un malheureux qui se livra par probité à la Justice, après avoir opiniâtrément soutenu sa fausse accusation, & qui frémit quand il pensa au supplice qu'il préparoit à l'Accusé, & se rétracta. C'est l'affaire de le Roi de Pierrefitte & de du Franceq que nous avons déja citée. Mais le témoin mourut pendant l'inf-

truction du Procès, & la question demeura indécise.

L'Auteur auroit pu, ce semble, traiter plus au long sous le titre XVI. la belle question de la défense de sa propre vie, quand il n'y a point de faute antécédente.

Titre 19. De la Question & Torture. Il y a deux sortes de Questions préparatoires : l'une sans réserve de preuves, l'autre avec réserve de preuves. La premiere purge les indices & les preuves qui étoient contre l'Accusé, si celui-ci n'avoue rien. On ne peut prononcer contre lui qu'un plus amplement informé avec élargissement. La seconde qui ne doit avoir lieu que dans les cas où les indices sont très violens, *urgents & indubitables*, laisse subsister les preuves d'après lesquelles l'Accusé, sans rien avouer, peut être condamné à toute peine afflictive, excepté celle de mort; mais dans

notre Jurisprudence on n'use guéres de cette rigueur qu'à l'égard de gens d'une conduite si mauvaise, que c'est leur rendre service que de leur ôter la liberté.

On trouve à l'Article V. du Titre 25, une espèce de Justice bien prompte, & qui s'exerce sans information, lorsqu'il y a preuve suffisante par les interrogatoires, (dont on voit que l'Ordonnance ne dispense jamais), & par pieces authentiques reconnues par l'Accusé & autres circonstances du Procès. Mais les reconnoissances des écritures & ces autres circonstances font presque toujours rentrer l'espece dans le cas de la preuve testimoniale.

Le reste du Livre présente la Conférence de l'Ordonnance de 1737 avec l'Article IX. de l'Ordonnance de 1670, qu'il est avantageux de trouver réunies dans le même volume.

En

En général, l'Auteur a beaucoup de méthode & de clarté. Quelques observations dont nous avons accompagné cet Extrait, prouveront à ce Jurisconsulte l'estime sincere que nous faisons de son Ouvrage, l'ayant lu avec la plus sérieuse attention, & nous étant occupés de quelques dégrés de perfection dont il nous a paru susceptible, & sur lesquels nous nous en rapportons infiniment plus à lui qu'à nous mêmes. Si nous n'avons pu réussir à rendre cet Extrait intéressant pour tous nos Lecteurs, nous pouvons du moins leur assurer que le Commentaire sur l'Ordonnace Criminelle est de nature à satisfaire parmi eux ceux mêmes que leur profession rend absolument étrangers au Barreau.

ARTICLE XXXV.

ASTRONOMIE, PAR M. DE LA LANDE, Conſeiller du Roi, Lecteur Royal en Mathématiques, Membre de l'Académie Royale des Sciences de Paris, de la Société Royale de Londres, de l'Académie Impériale de Petersbourg, de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Pruſſe, de la Société Royale de Gottingen, de l'Inſtitut de Boulogne, de l'Académie des Arts établie en Angleterre &c. Cenſeur Royal. Paris, Deſaint & Saillant, 1764. in-4°. 2 vol. avec 36 Planches en taille douce. *Premier Extrait.*

ON attendoit depuis long-tems un Traité complet d'Aſtronomie qui renfermât avec une

certaine étendue les différentes parties de cette belle Science; les leçons d'Aſtronomie de M. de la Caille, le plus moderne de tous les ouvrages ſur cette matiere, & en même-tems le plus complet, n'avoient pu renfermer en un ſeul volume in 8°. des détails ſuffiſans, il avoit obmis tout ce qui appartenoit à l'hiſtoire de cette ſcience, tout ce qui concerne les obſervations & la pratique de l'Aſtronomie, & il avoit traité les autres parties d'une maniere très-ſavante, mais très-ſuccincte.

M. de la Lande, qui par ſa place de Profeſſeur Royal, étoit ſouvent obligé d'indiquer au Public les livres les plus propres à faire connoître chaque partie des Mathématiques, ſe trouvoit embarraſſé pour celle-là; il a voulu y ſuppléer, & il l'a fait par un ouvrage très-eſtimable & qui renferme dans le plus grand détail la

théorie, la pratique, l'Histoire & les calculs de toute l'Astronomie.

L'Auteur expose dans une Préface fort étendue l'ordre & le plan de son ouvrage, aussi bien que les choses qui le caractérisent. Mon plus grand soin, dit-il, a été de rendre mes explications faciles à entendre. « Les difficultés que » j'avois rencontrées moi-même » en étudiant l'Astronomie m'ont » instruit; je les ai étudiées & ré» solues, & j'ai expliqué avec le » plus de détail & de clarté qu'il » m'a été possible, les solutions » que je m'en étois faites; j'ai pro» fité aussi plus d'une fois des dif» ficultés que m'ont proposées les » personnes qui étudioient l'Astro» nomie, & de l'occasion que j'ai » eue de les expliquer avec soin; » ce fut, par exemple, en expli» quant au Collége Royal en 1761 » la théorie de l'attraction, que je » composai le Traité qui forme

» le 22e Livre de cet Ouvrage ; » & qui fera plaisir assurément à » ceux qui auront envie de péné» trer dans ces sortes de théories. »

Les citations sont une des richesses du Traité de M. de la L. Il y a peu d'ouvrages de quelque importance en Astronomie dont il n'ait fait usage, & qu'il n'ait cité plusieurs fois ; de sorte qu'il a formé le répertoire le plus vaste que les Astronomes même puissent avoir pour connoître toutes les sources où chaque matiere se trouve approfondie.

L'Auteur avertit qu'il ne suppose d'autres connoissances que celles des Elémens ordinaires de Géométrie & d'Algébre, tels que ceux de M. Clairaut, & que ceux même qui n'ont point étudié l'Algébre trouveront encore dans son Livre beaucoup de choses qu'ils pourront très-bien enten-

dre, & qui ſatisferont leur curioſité.

On trouve auſſi dans cette Préface un expoſé intéreſſant des principaux avantages de l'Aſtronomie : l'Auteur obſerve d'abord qu'il n'y a pas de meilleur préſervatif contre les paſſions qu'un genre d'étude qui éleve l'ame & qui l'applique fortement ; il ne ſuffit pas, diſoit Séneque, d'établir les préceptes, il faut écarter les obſtacles : *Ut ad præcepta quæ damus poſſit animus ire, ſolvendus eſt ;* voilà pourquoi l'étude conduit à la vertu, & ſpécialement l'Aſtronomie ; les merveilles qu'on y découvre captivent l'ame & l'occupent d'une maniere noble, délicieuſe & exempte de danger ; elles élevent l'imagination, elles perfectionnent l'eſprit, elles rempliſſent & ſatisfont le cœur. Voilà pourquoi les plus grands Philoſophes de l'antiquité parlent de

l'Aſtronomie avec une admiration ſi ſinguliere. Diogenes-Laerce raconte qu'on demandoit à Anaxagore pour quel objet il étoit né, il répondit que c'étoit pour contempler les Aſtres. Platon dit quelque part que les yeux ont été donnés à l'homme à cauſe de l'Aſtronomie; c'eſt à peu près l'idée d'Ovide quand il diſoit du Créateur: *Os homini ſublime dedit cœlumque tueri juſſit.*

On doit auſſi compter parmi les avantages de cette ſcience, celui d'être garanti des malheurs de l'ignorance; peut-on enviſager ſans un mouvement de compaſſion & de honte la ſtupidité des Peuples qui croyoient autrefois qu'en faiſant un grand bruit dans une Eclipſe de Lune, on apportoit du remede aux ſouffrances de cette Déeſſe, & de ceux qui ont cru ſi long-tems à l'Aſtrologie? Mais indépendamment de ces terreurs

qui dégradent le Peuple, on trouve dans l'hiſtoire pluſieurs traits qui montrent le déſavantage que l'ignorance donna ſouvent à des Généraux, à des nations entieres. Nicias, Général des Athéniens, étoit réſolu de quitter la Sicile avec ſon armée, il fut effrayé par une Eclipſe, il perdit le moment favorable pour ſon embarquement, & ce délai fut cauſe de la mort du Général, de la ruine de ſon armée & de la décadence des Athéniens. Alexandre même avant la bataille d'Arbelle fut effrayé par une Eclipſe de Lune; il ordonna des Sacrifices au Soleil, à la Lune & à la Terre comme aux Divinités qui cauſoient ces Eclipſes. On voit au contraire d'autres Généraux à qui leurs connoiſſances en Aſtronomie ne furent pas inutiles. Periclès conduiſoit la flotte des Athéniens, une Eclipſe de Soleil cauſa une épouvante générale, le

Pilote même trembloit. Periclès le rassura par une comparaison familiere ; il prit le bout de son manteau & lui en couvrant les yeux, il lui dit : Crois-tu que ce que je fais là soit un signe de malheur ? Non sans doute, dit le Pilote ; cependant c'est aussi une Eclipse pour toi, & elle ne differe de celle que tu as vue, qu'en ce que la Lune étant plus grande que mon manteau, elle cache le Soleil à un plus grand nombre de personnes.

Nous lisons un fait bien honorable à l'Astronomie dans l'Epître que Roias adresse à Charles-Quint, en lui dédiant ses Commentaires sur le Planisphere : Christophle Colomb en commandant l'armée que Ferdinand Roi d'Espagne avoit envoyée à la Jamaïque dans les premiers tems de la découverte de cette Isle, se trouva dans une disette de vivres

ſi générale, qu'il ne lui reſtoit aucune eſpérance de ſauver ſon armée, & qu'il alloit être à la diſcrétion des Sauvages; l'approche d'une Eclipſe de Lune fournit à cet habile Général un moyen de ſortir d'embarras; il fit dire aux Chefs des Sauvages, que ſi dans quelques heures on ne lui envoyoit pas tout ce qu'il demandoit, il alloit les livrer aux derniers malheurs, & qu'il commenceroit par priver la Lune de ſa lumiere. Les Sauvages mépriſerent d'abord ſes menaces; mais auſſitôt qu'ils virent que la Lune commençoit véritablement à diſparoître ils furent frappés de terreur; ils apporterent tout ce qu'ils avoient aux pieds du Général, & vinrent eux-mêmes demander grace. M. de la L. raconte quelques autres faits hiſtoriques, propres à faire voir l'utilité dont a été l'Aſtronomie dans pluſieurs

occaſions ; il raconte la ſtupidité des rêveries aſtrologiques dont on a été ſi long-tems préoccupé ; les terreurs que cauſoient les Comètes & les autres préjugés abſurdes dont on n'eſt revenu que depuis que la Science s'eſt perfectionnée.

On ſait que la Coſmographie & la Géographie ne peuvent ſe paſſer de l'Aſtronomie. Il y a deux cents ans qu'on ſuppoſoit la Méditerranée plus grande de moitié qu'elle n'eſt réellement ; on lui donnoit 54 dégrés au lieu de 36, c'eſt-à-dire, près de 400 lieues de trop. En montrant combien l'Aſtronomie eſt néceſſaire à la Marine, M. de la L. fait une digreſſion ſur l'importance dont la Marine eſt à la France, ſur la néceſſité qu'il y a de ſe garantir des inſultes de ces voiſins jaloux dont la Marine a fait toute la ſupériorité ; *le Trident de Neptune*

eſt le Sceptre du Monde, dit M. le Miere, c'eſt à peu près ce que Themiſtocle diſoit à Athenes, Pompée à Rome, Cromwel en Angleterre, Colbert & Richelieu en France, & ce que M. de la L. voudroit faire retentir dans tous les cœurs François, dans toutes les parties du Royaume.

Nous ne ſuivrons pas M. de la L. dans les autres détails qu'il donne, tant ſur les avantages de l'Aſtronomie relativement au Calendrier, à la Chronologie, à l'Hiſtoire, à l'Horlogerie, à la Gnomonique, à la Météorologie & même à la Médecine, que ſur la multitude des grands hommes, des Princes, des Philoſophes, des Poëtes qui l'ont célébrée; nous obſerverons ſeulement qu'il termine ſa Préface par un état de tous les Obſervatoires célébres qu'il y a eu, ou qu'il y a encore actuellement, & par un Catalogue

raiſonné des divers inſtrumens d'Aſtronomie qui ſe font à Londres & à Paris, de leurs grandeurs & de leurs prix, objet très-inſtructif pour les perſonnes qui éloignées des Capitales, deſirent de cultiver l'Aſtronomie, & de ſe procurer pour cela les machines néceſſaires.

Quant à l'Ouvrage même du ſavant Académicien, il eſt diviſé en 24 Livres: le *premier* commence par une expoſition ſimple du ſpectacle que préſente le Ciel à tous les yeux, & des réflexions les plus naturelles qu'un Obſervateur doit faire quand il examine la voute céleſte pour la premiere fois. M. de la L. ne parle des termes de l'Art qu'en faiſant voir comment ils ſont devenus néceſſaires; il fait connoître le Pole du Monde, & il en fait concevoir la nature & les propriétés avant même de dire qu'on l'a appellé

Pole ; c'eſt ainſi que tous les cercles de la Sphere y ſont amenés par la nature des choſes & par la ſuite des conſidérations les plus naturelles, au lieu d'être mis en définition par un jargon obſcur dont on ne ſent ni la ſignification ni la néceſſité, & que l'on a pourtant employé juſqu'ici. M. de la L. veut que ſon Lecteur trouve les cercles de la Sphere comme les premiers obſervateurs de la Caldée furent obligés de les trouver autrefois, méthode ſatisfaiſante & beaucoup plus favorable à l'imagination & à la mémoire que toute autre maniere de procéder.

C'eſt ainſi qu'il explique toutes les parties de la Sphere ou du Globe céleſte, & il deſcend peu à peu à l'uſage des inſtrumens que nous nous ſommes faits pour imiter le mouvement des Aſtres, c'eſt à dire, des Spheres armillaires & des Globes dont il donne

la figure, les propriétés, la construction, avec les différens problêmes que l'on résout par leur moyen.

Le second Livre contient l'origine & l'histoire de l'Astronomie; pour procéder avec méthode, l'Auteur distingue les traditions de la Mythologie qui remontent comme le déluge à peu près à 2400 ans avant J. C., les observations particulieres des Caldéens qui ne vont gueres qu'à 800 ans avant J. C., & les recherches de théorie & de détail qui ne remontent pas au-delà de 400 ans avant l'Ere Chrétienne.

Diodore de Sicile dit que Uranus passoit pour le premier qui avoit rassemblé & instruit les hommes, auparavant dispersés dans les forêts; il observoit les Astres avec soin, & prédisoit ce qui devoit arriver dans le Ciel; on le regarda comme un interprete des

Dieux; après sa mort on lui rendit les honneurs divins; ses fils Atlas & Saturne eurent la même réputation, ils passent pour avoir vécu 2400 ans avant J. C. Prométhée qu'on regarde comme petit-fils de Noë, Endymion, Phaëton, Orphée, Céphée, suivant un grand nombre d'Auteurs ne furent que des Astronomes célébres pour leur tems, à qui l'Univers étonné rendit hommage dans ces premiers siecles d'ignorance.

Vers le tems des Argonautes & du siege de Troye, 1300 ans avant J. C., il paroît que Chiron Thessalien divisa le Ciel en Constellations, & forma une espèce de Calendrier rustique; du moins M. Newton dans sa Chronologie trouve que l'expédition de Jason est liée toute entiere avec l'établissement des Constellations dans la Gréce; le Belier étoit l'objet du

voyage, ou le pavillon du navire; le Taureau qui fut dompté par Jason, les Gemeaux qui étoient deux des Argonautes &c. se retrouvent dans le Ciel; cependant M. de la L. croit avec M. Freret que ces dénominations étoient venues de l'Egypte, & que les Grecs en firent seulement l'application à leurs Héros.

Quoique les noms des anciennes Constellations soient venus aux Grecs par le côté de l'Egypte, M. de la L. est persuadé que les Caldéens avoient été encore plus anciennement les Auteurs de toute l'Astronomie; nous avons des Eclipses dont les observations bien circonstanciées remontent à 721 ans avant J. C., elles venoient de Babylone, & c'est un Egyptien qui nous les a transmises; il ne trouvoit rien dans son propre païs qui approchât de cette ancienneté. Les Caldéens prétendoient avoir

470 mille ans d'obſervations ; Diodore de Sicile penſe avec raiſon qu'il falloit prendre des mois pour les années, cela feroit 3476 ans ; mais quand il y auroit beaucoup à rabattre de cette prétention, il faudroit convenir que les Egyptiens n'étoient pas en état de leur diſputer l'ancienneté.

Les Grecs furent les derniers qui cultiverent l'Aſtronomie ; Diogenes-Laerce nous apprend que Thalès le Mileſien fut le premier des Grecs qui détermina la courſe du Soleil, d'un Solſtice à l'autre ; il avoit voyagé en Egypte environ 600 ans avant J. C. Hérodote aſſure qu'il prédiſit une Eclipſe, & Riccioli croit que c'étoit celle de l'année 585 avant J. C. ; Anaximandre ſon diſciple établit le premier à Lacédemone un Gnomon dont l'ombre ſervoit à marquer les Equinoxes & les Solſtices ; Philolaus qui vivoit

environ 450 ans avant J. C. fut le premier qui enſeigna le mouvement diurne de la Terre ſur ſon Axe : Eudoxe 370 ans avant J. C., compoſa une deſcription de la Sphere qui eut long tems la plus grande réputation ; mais ce fut environ 283 ans avant J. C. qu'il ſe fit une révolution dans l'Aſtronomie ; Ptolémée - Philadelphe ayant ſuccédé à Ptolémée Soter, attira des ſavans à Alexandrie, les encouragea & leur donna tous les moyens néceſſaires pour cultiver les ſciences ; Bimocharis, Ariſtylle, Eratoſthenes, mais ſurtout le célébre Hipparque ont rendu le Muſæum d'Alexandrie célébre à jamais ; M. de la L. donne une longue énumération des travaux & des obſervations d'Hipparque, & montre que ce fut (ſans aucune comparaiſon) le plus grand Aſtronome de l'antiquité.

Ptolémée, Auteur de l'Almageſte,

Livre prétieux pour l'Astronomie, vivoit à Alexandrie l'an 140 de J. C. Depuis sa mort l'on ne voit aucun Astronome de quelque réputation jusqu'au temps des Arabes qui vers l'an 880, firent quelques observations ; mais on ne peut regarder tout ce qui s'est fait en Arabie, à la Chine & même en Europe jusqu'au 15e. siecle, que comme de légers efforts dont il ne résulta rien pour l'Astronomie ; ce qui n'empêche pas M. de la L. d'en parler assez au long.

C'est surtout au tems de Regiomontanus & de Copernic que commencent les détails véritablement intéressans pour cette science ; Copernic commença vers l'an 1500 à observer les Astres ; il trouvoit beaucoup de répugnance à admettre comme les anciens plusieurs mouvemens bizarres & compliqués dans les différentes Planetes ; il comprit que le seul mou-

vement de la Terre pouvoit rendre raiſon de toutes ces apparences; en ſorte qu'il ſe trouva le premier avoir démontré aſtronomiquement la véritable diſpoſition du ſyſtême du monde, que Philolaus & les Anciens n'avoient fait que ſoupçonner; Copernic conſtruiſit par ſes propres obſervations de nouvelles Tables d'Aſtronomie pour toutes les Planetes; elles ſe trouvent dans ſon fameux Livre *de revolutionibus Orbium Celeſtium* qui parut en 1543.

Après avoir parlé de la vie & des ouvrages d'un grand nombre d'Aſtronomes qu'il y eut dans le 15e. ſiecle, M de la L. parle ſurtout de Thycho-Brahé, le plus grand obſervateur qu'il y ait eu; il nous donne un détail de ſa vie & de ſes ouvrages. Frédéric I. Roi de Dannemarck donna à Tycho l'Iſle d'Huenne, où depuis l'an 1582 il ne ceſſa pendant quinze ans de

faire un nombre immense d'observations sur toutes les parties du Ciel ; mais après la mort du Roi les manœuvres des Courtisans envieux arrêterent le cours de ses travaux ; on lui ôta son Isle, il se retira à Copenhague ; mais il y reçut des défenses d'y continuer ses observations ; son persécuteur étoit surtout un Ministre nommé Walchendorp dont le nom doit être connu, dit M. de la L., pour être réservé à l'infamie, & dévoué à l'exécration des savans de tous les âges ; il força Tycho de quitter sa Patrie & de se retirer en Allemagne où il mourut en 1601.

Képler aussi célébre dans l'Astronomie par les belles conséquences qu'il tira des observations de Tycho que celui-ci par les matériaux immenses qu'il avoit préparés, naquit en 1571. C'est à lui que l'on doit les plus grandes découvertes de l'Astronomie,

c'eſt-à-dire, les regles des mouvemens planétaires dont on a déduit enſuite la loi de l'attraction univerſelle. Hévélius depuis 1641 juſqu'en 1687 fit à Dantzic à peu près ce que Tycho avoit fait en Dannemarck ; mais le nombre quoiqu'immenſe de ſes obſervations devient moins important pour nous, parce que vers le même tems on vit s'élever l'Obſervatoire Royal de Paris, & enſuite celui d'Angleterre, où l'on a fait & où l'on fait encore la plus vaſte collection d'obſervations aſtronomiques.

L'Académie des Sciences de Paris établie en 1666 forme une des époques les plus mémorables dans l'hiſtoire de l'Aſtronomie ; parmi les découvertes eſſentielles qui y ont été faites, M. de la L. compte ſurtout l'application du Pendule aux Horloges, celle des Lunettes aux quarts de Cercles, la décou-

verte des Micrometres, celle des Satellites de Saturne, de la propagation ſucceſſive de la lumiere, de la figure de la Terre &c. La vie de M. Huyghens, celles de M. Caſſini, de M. Halley, de Picard, de Flamſtead ſe trouvent avec aſſez d'étendue dans le Livre dont nous parlons; on y voit tous les progrès que l'Aſtronomie a fait entre les mains de ces grands hommes, & ce ſecond Livre eſt terminé par un Catalogue de 76 Aſtronomes morts depuis 200 ans, & dont M. de la Lande n'avoit pas parlé dans les articles précédens; enſorte qu'on peut dire qu'il n'a oublié aucun des Auteurs qui méritoient d'être connus; le dernier dans l'ordre des dates eſt le célébre M. Bradley mort en Angleterre le 13 Juillet 1762.

Le troiſieme Livre traite des Etoiles fixes & des Conſtellations anciennes & modernes, de leur nombre

nombre, de leurs Catalogues, de leurs ſituations, & de tout ce qui s'y trouve de remarquable. Après avoir rapporté leurs noms & l'origine Egyptienne des 12 ſignes du Zodiaque, M. de la L. rapporte auſſi cette origine ſuivant les Grecs, ou plutôt les fables que les Grecs ont mêlées dans les noms des Conſtellations ; elles ſervent à l'intelligence des Auteurs, & ſurtout des Poëtes Latins qui en parlent ſans ceſſe ; ainſi quand Ovide dit : *Et fruſtra pecudem quæres Atamanthidos Helles*, il faut ſavoir que le ſigne du Bélier paſſoit pour avoir été le pavillon ou l'ornement du vaiſſeau ſur lequel Phrixus & ſa ſœur Helle prirent la fuite pour éviter d'être ſacrifiés par leur pere Athamas ; auſſi M. de la L. a-t-il orné ſes explications par les paſſages les plus remarquables des Poëtes qui ont parlé d'Aſtronomie.

Les 14 nouvelles Conſtellations du Pole auſtral ont été formées en 1753 par M. de la Caille, de concert avec les autres Aſtronomes de l'Académie ; Boyer, Hévélius & Flamſtead en avoient auſſi fait quelques-unes pour remplir les interſtices des grandes Conſtellations, elles ſont toutes rapportées dans ce troiſieme Livre à la ſuite de celles des anciens.

Le détail de tous les Catalogues d'Etoiles, de toutes les Cartes ou Figures céleſtes qui les repréſentent, & des différentes méthodes qui ſervent à reconnoître les Conſtellations, vient à la ſuite des deſcriptions du Ciel ; l'on n'avoit point encore donné dans les Livres d'Aſtronomie l'explication des allignemens d'Etoiles ; M. de la L. fait ſervir ces allignemens à diſtinguer les Etoiles les unes par les autres ; il ſuppoſe que dans une ſoirée d'hyver au mois de Jan-

vier ou de Février, on ſoit dans un lieu dégagé vers les ſept ou huit heures du ſoir, on verra du côté du midi la grande Conſtellation d'Orion ; elle eſt formée de trois Etoiles ſituées fort près l'une de l'autre ſur une ligne droite & dans le milieu d'un très-grand quadrilatere ; il en donne la figure dans ſon ouvrage ; mais quand il ne l'auroit pas donnée, il eſt impoſſible de méconnoître cette Conſtellation. Ces trois Etoiles voiſines l'une de l'autre qu'on appelle le Baudrier d'Orion (à la campagne les trois Rois ou le Rateau) déſignent par leur direction à droite les Pleiades, à gauche Syrius, la plus belle Etoile du Ciel ; c'eſt ainſi que de l'une à l'autre M. de la L. fait trouver chaque Conſtellation par le moyen de celles qui précédent.

L'hiſtoire fait mention de pluſieurs Etoiles remarquables &

nouvelles qui ont paru & diſparu enſuite totalement, telles furent celles de 1572 & de 1604, elles ſurpaſſoient en éclat les plus brillantes Etoiles ; cependant elles ne parurent chacune gueres plus d'une année, & jamais depuis ce tems-là il n'a été poſſible de les appercevoir ; l'hiſtoire & la cauſe de ces apparitions ſingulieres, auſſi bien que celles des variations de grandeur apparente, & des apparitions périodiques de certaines étoiles ſe trouve dans l'Ouvrage de M. de la L. La deſcription des Etoiles doubles ou ſingulieres, de la voye lactée & des nébuleuſes, vient naturellemeut à la ſuite des précédentes ; enfin ce troiſieme Livre finit par une deſcription de la lumiere zodiacale ; cette lumiere qu'on attribue communément à l'atmoſphere du Soleil, ſe voit diſtinctement au commencement de Mars vers les ſept heures

du ſoir; le crépuſcule finiſſant, & le point équinoctial étant dans l'horiſon; ſi le Ciel eſt beau, & que la Lune ne ſoit pas ſur l'horiſon, on doit voir alors la lumiere zodiacale dirigée le long de l'écliptique environ juſques vers Aldebaran ou l'œil du Taureau; on peut conſulter à ce ſujet le grand Traité de M. de Mairan ſur l'Aurore boréale.

Le quatrieme Livre de M. de la Lande contient les fondemens de l'Aſtronomie, ou les recherches principales dont tout le reſte dépend; il renferme ſous ce titre la maniere de trouver les mouvemens du Soleil auquel on eſt obligé de rapporter tous les autres Aſtres; de trouver les poſitions des Etoiles qui ſont auſſi des termes de comparaiſon; de calculer la meſure du tems, & les différentes portions des arcs de la Sphere qui donnent le lever, le coucher, la

hauteur des Aſtres; partout on trouve des méthodes claires & commodes, ſouvent des réflexions nouvelles, des erreurs relevées, des queſtions éclaircies, des Tables, des exemples, & tout ce qu'un Aſtronome habile pouvoit mettre dans ſon ouvrage pour le rendre complet; le calcul du lever de la Lune qui paroît une choſe fort uſuelle, n'avoit été expliqué dans aucun livre d'Aſtronomie; des gens habiles s'y étoient même trompés; M. de la Lande a détaillé cet article avec une attention particuliere.

Le cinquieme Livre eſt un Traité des différens ſyſtêmes du monde; tout le monde ſait la différence qu'il y a entre le ſyſtême de Copernic & ceux de Ptolémée & de Tycho; mais ce qui caractériſe cette partie de l'ouvrage de M. de la L., c'eſt une démonſtration auſſi ample que ſatisfaiſante du

mouvement de la Terre, c'eſt-à-dire, du ſyſtême de Copernic; il commence par prouver le mouvement diurne ou la rotation de la Terre en 24 heures; quand on voit par le ſecours des lunettes le Soleil, Mars, Jupiter, tourner continuellement ſur leur axe, d'une maniere évidente, on eſt d'abord porté à croire qu'il peut bien arriver la même choſe à la Terre; quand on voit enſuite cette concavité immenſe de tout le Ciel remplie d'une multitude d'Etoiles qui ſont toutes à des diſtances prodigieuſes de nous, des Planetes qui ont chacune leur mouvement propre, & qui n'ont entre elles aucune liaiſon, des Cometes qui ſont de tems à autres parmi elles, il devient impoſſible de concevoir que tout cela puiſſe tourner à la fois d'un mouvement commun, régulier & conſtant en

24 heures de tems autour d'un atome tel que la Terre; on ne peut ſe figurer quelle ſorte de liaiſon commune pourroit déterminer tant de corps iſolés à ſe mouvoir ainſi tous enſemble.

Les 77 argumens que le P. Riccioli propoſe contre le mouvement de la Terre ſe réduiſent preſque à celui que Ptolémée employoit autrefois, & que Buchanan a exprimé dans de fort beaux vers quand il dit : qu'un oiſeau en l'air verroit la Terre fuir ſous ſes pieds & ne retrouveroit jamais ſon nid, & qu'un boulet de canon lancé perpendiculairement en l'air ne retomberoit jamais à la même place ; ces Auteurs peu accoutumés à réfléchir ſur les loix de la communication du mouvement, ne faiſoient pas attention que l'impreſſion de la Terre ſe communique à tout ce qui la touche, & que le boulet lors même qu'il eſt

en l'air avance comme la Terre ; par la même raiſon qu'une boule qui tombe du haut d'un mât arrive toujours au pied du mât, quelque mouvement que le vaiſſeau ait eu ; cette ſolution eſt expliquée fort au long par M. de la Lande qui réſout d'une maniere auſſi claire que convaincante toutes les objections faites contre le mouvement de la Terre.

Le mouvement diurne de la Terre ſur ſon axe une fois admis, il devenoit plus facile d'admettre un ſecond mouvement comme dans les autres Planetes, & cela parut néceſſaire & évident à Copernic, quand il vit que par le ſeul mouvement de la Terre on expliquoit toutes les inégalités des Planetes, les ſtations & les rétrogradations, qui exigent ſans cela les hypotheſes les plus abſurdes & les plus compliquées. Rien ne prouve mieux la vérité de ce ſyſ-

tême à ceux qui ne ſont pas décidément Aſtronomes, que la frivolité & la foibleſſe des objections qu'on y a faites ; M. de la L. les examine toutes & y répond en détail.

Après avoir démontré les deux mouvemens de la Terre, il paſſe à l'explication des phenomenes qui en réſultent, le changement des ſaiſons, le mouvement oblique du Soleil dans les écliptiques ; les variations des Planetes en longitude & en latitude, la parallaxe annuelle, les ſtations, les rétrogradations, enfin les plus grandes digreſſions de Mercure & de Vénus.

A cette occaſion M. de la L. obſerve qu'il y a des tems où Vénus eſt ſi brillante qu'on la voit à la vue ſimple, tout Paris en 1750 en étoit dans l'étonnement ; la même choſe arriva à Londres dans une circonſtance pareille le 20

Juillet 1716, & donna lieu à M. Halley d'examiner dans quelle position Vénus doit paroître la plus brillante, par la combinaison des deux circonstances de la largeur de son Croissant, & de sa proximité à la Terre; M. de la L. rapporte la solution de ce problême, il fait voir que la même chose devroit arriver au moins tous les huit ans, Vénus étant à 40°. du Soleil vers la moitié du tems qu'il y a entre les conjonctions inférieures de Vénus & ses plus grandes digressions; mais il faut un Ciel extrêmement pur pour que le Public apperçoive cette singularité sans la chercher; voilà pourquoi il est assez rare que le spectacle en devienne aussi frappant qu'il l'a été en 1716 & en 1750.

Le sixieme Livre est d'une théorie plus profonde & plus abstraite; il renferme les loix du mouvement

des six Planetes principales autour du Soleil, & des Elémens de leurs orbites, c'est-à-dire, la grandeur, la figure & la situation de ces orbites, déterminées par des observations; cette partie de l'Astronomie occupe seule les trois quarts des Elémens de M. Cassini, & de l'*Astronomia philolaica* de Bouilliaud; M. de la L. la traite aussi avec un très-grand détail; il explique toutes les méthodes par lesquelles on détermine les moyens mouvemens & les révolutions des Planetes, leurs distances au Soleil & à la Terre, leurs excentricités, leurs aphélies, leurs inclinaisons, leurs nœuds, leurs diametres apparens, enfin tout ce qui constitue la théorie des cinq Planetes, Mercure, Vénus, Mars, Jupiter & Saturne; on y voit dans l'ordre le plus lumineux l'histoire de la belle découverte des loix de Képler, ou la maniere dont il y fut

conduit de proche en proche, & presque sans le savoir. Képler ayant sû en 1600 que Tycho avoit abandonné sa patrie & s'étoit retiré en Boheme, vint le trouver pour converser avec lui ; une heureuse circonstance fit alors la destinée de Képler, Tycho étoit occupé des observations de Mars, il les avoit toutes calculées, & cherchoit à en tirer des conséquences ; Képler s'en occupa avec lui, & ces mêmes observations lui firent trouver que l'orbite de Mars étoit une véritable ellipse.

Parmi les découvertes singulieres dont M. de la L. rend compte, il s'en trouve qui sont entierement à lui, par exemple, une inégalité singuliere & nouvelle dans le mouvement de Saturne, & un changement dans les inclinaisons planétaires que personne n'avoit encore apperçu ni même soupçonné.

Ce ſixieme Livre eſt terminé par le choix le plus précieux & le plus complet des obſervations faites ſur le Soleil & ſur les cinq Planetes, depuis Hipparque juſqu'à nous ; pluſieurs de ces obſervations ſont de M. de la Lande lui-même, qui depuis pluſieurs années s'eſt occupé de la théorie des Planetes ; mais il a profité pour faire ſon Recueil de ce qui s'eſt fait dans tous les païs & dans tous les tems ſur l'Aſtronomie planétaire.

Le ſeptieme Livre eſt deſtiné à la théorie de la Lune. On trouve d'abord l'explication de ſes phaſes, c'eſt-à-dire, des différentes formes ſous leſquelles elle ſe montre à nous, & qui ont formé la diſtribution des mois & des ſemaines chez les plus anciens Peuples du Monde ; la Néomenie ou la nouvelle Lune ſervoit à regler les exercices publics, les aſſem-

blées, les ſacrifices; on s'aſſembloit ſur les hauts lieux pour voir la premiere apparition de la Lune; cet uſage ſe trouve dans l'hiſtoire de toutes les Nations. M. de la L. démontre que la courbe intérieure du Croiſſant eſt une ellipſe; que la lumiere cendrée qu'on voit ſur la Lune vers ſon troiſieme jour eſt une réverbération de la Terre; il rapporte le réſultat des expériences par leſquelles on a trouvé que la lumiere de la Lune eſt incapable de produire aucune chaleur, & qu'elle eſt trois cents mille fois moindre que celle du Soleil. Après avoir déterminé les révolutions moyennes de la Lune par rapport au Soleil & par rapport aux Etoiles, M. de la L. explique la maniere dont on a découvert les quatre grandes inégalités de la Lune, & le mouvement de ſon apogée; par les ſeules obſervations il montre

aussi à peu près la route par laquelle on détermine avec le secours de l'attraction les petites inégalités sur lesquelles M. Newton, M. Euler, M. Clairaut & M. d'Alembert se sont si fort exercés, mais dont on n'a point encore les quantités exactement démontrées.

A l'occasion du mouvement en latitude, M. de la L. fait voir que Tycho Brahé, Newton, Halley &c. avoient employé une équation pour l'inclinaison & une pour le nœud, tandis qu'on peut faire la même chose avec une seule équation de latitude, & il en donne la démonstration.

Les anciens Astronomes longtems avant Hipparque, avoient apperçu que les Eclipses revenoient à peu près dans le même ordre au bout de 223 Lunaisons, ou de 18 ans & dix jours; Pline le Naturaliste en parle, & M.

Halley a fait beaucoup ufage de cettè période pour corriger les Tables de la Lune, M. de la L. l'explique auffi ; mais il faut obferver que dans l'état de perfection où l'on a porté les Tables de la Lune, cette maniere de les corriger devient fort inutile.

La quantité du diametre apparent de la Lune & fes variations font expofées fort en détail, & l'Auteur donne le refultat des obfervations nouvelles parlefquelles il a déterminé cet Elément mieux qu'on ne l'avoit fait jufqu'alors ; il explique auffi ce phénomene affez connu, mais affez difficile à concevoir, de la grandeur extraordinaite dont paroît la Lune quelquefois en fe levant fur le foir derriere une montagne ; on eft obligé de recourir à un jugement tacite, commun & involontaire par lequel nous eftimons fort grands les objets qui nous

paroissent fort éloignés, en même tems que nous jugeons les objets fort éloignés quand nous voyons à la fois beaucoup de corps interposés entre nous & l'objet dont il s'agit.

Le huitieme Livre traite du Calendrier, de la Chronologie, des différentes Epoques, des Cycles, de la forme des années, des mois & des heures qu'on a employé en différens tems, enfin du lever & du coucher héliaque, cosmique & achronique de différentes Etoiles. Il est surtout nécessaire pour l'intelligence de la Chronologie & des Poëtes anciens d'avoir une idée du lever Héliaque ; celui de Syrus ou de la belle Etoile du grand Chien arrivoit il y a 2000 ans en Egypte vers le milieu de l'Eté, lorsqu'après sa disparition cette Etoile commençoit à reparoître le matin un peu avant le lever du Soleil ; la saison qui re-

gnoit alors, ou la ſituation du Soleil étoit à peu près la même que celle du 12 Juillet parmi nous, & c'étoit le tems dès débordemens du Nil; auſſi le lever de Syrius s'obſervoit avec le plus grand ſoin, & formoit une des Cérémonies Religieuſes de ce tems là; M. de la Lande rapporte un calcul par lequel on voit que l'an 1323 avant J. C. & l'an 138 après J. C. ce lever de Syrius tomboit au 1. du mois Thoth, c'eſt-à-dire, au premier jour de l'année civile des Egyptiens.

Il eſt eſſentiel de remarquer pour l'intelligence des anciens Auteurs que le lever & le coucher héliaque des Etoiles dont ils font mention, ſuppoſent preſque toujours les longitudes des Etoiles moindres de 38° qu'elles ne ſont aujourd'hui, c'eſt-à-dire, qu'ils ſe rapportent à l'année 950 avant J. C. L'état de la Sphere céleſte fut

obſervé vers ce tems-là ou tranſporté dans la Gréce, & l'on s'en ſervoit encore à Rome du tems de Varron, d'Ovide, de Vitruve & de Pline, ſans faire attention qu'alors l'état des choſes étoit devenu fort différent.

Le neuvieme Livre a pour objet les Parallaxes en général, & ſpécialement celles du Soleil & de la Lune; la Parallaxe eſt la différence entre le lieu où un Aſtre paroît, vû de la ſurface de la Terre, & celui où il nous paroîtroit ſi nous étions au centre; la maniere de reconnoître ou d'obſerver cette différence eſt une des choſes les plus ingénieuſes que les Aſtronomes aient faites; on y parvient par différentes méthodes, & elles ſont toutes expliquées fort au long dans ce 9e. Livre; on y trouve enſuite la façon de calculer les effets de la Parallaxe, ou les changemens qu'elle apporte aux diffé-

rentes obſervations, enfin les conclusions qu'on en tire pour connoitre l'éloignement ou la diſtance abſolue des Planetes par rapport à la Terre.

L'applatiſſement de la Terre avoit paru juſqu'ici un Elément difficile à faire entrer dans le calcul des Parallaxes; M. de la L. eſt le premier qui ait trouvé pour cela des formules ſimples & commodes, elles ſont démontrées dans ce 9ᵉ. Livre; il y démontre auſſi celles que M. de la C. avoit données dans ſes leçons d'Aſtronomie ſans aucune démonſtration, & il corrige quelques fautes qui s'y étoient gliſſées. Il applique ces méthodes à la recherche de la Parallaxe de la Lune, & de ſa diſtance à la Terre pour laquelle M. de la L. fut envoyé à Berlin en 1751, & il trouve par ſes obſervations que la Lune eſt éloignée de 97 mille lieues, en les comptant à raiſon

de 2000 toiſes, ou ſeulement 85 mille lieues ſi l'on emploie des lieues de 25 au degré, ou de 2282 toiſes chacune, comme pluſieurs Aſtronomes ont coutume de le faire.

Le *dixieme Livre* renferme le calcul des Eclipſes, ſoit de Lune, ſoit de Soleil, & le détail de toutes les méthodes qu'on y emploie. Les Eclipſes ont toujours formé pour les hommes un ſpectacle frappant; la façon de les prédire leur paroît être l'objet le plus important des recherches de l'Aſtronomie, il eſt du moins la preuve ſur laquelle on juge ſouvent des progrès de cette ſcience & de l'habileté des Aſtronomes; cependant les ſavans ne s'occupent du calcul des Eclipſes que parce qu'elles ſont un moyen de déterminer les inégalités de la Lune, & les longitudes des différens lieux de la Terre; mais cet objet même eſt

aſſez important pour mériter tout le détail où M. de la L. eſt entré. Les calculs préliminaires dont on a beſoin pour toutes ſortes d'Eclipſes ſont le tems de la conjonction, la latitude, le mouvement horaire & la parallaxe de la Lune; avec ces élémens on calcule bien aiſément une Eclipſe de Lune, c'eſt l'affaire de deux triangles ou d'un quart d'heure de tems, & les circonſtances ſont les mêmes pour tous les païs du Monde; mais s'il s'agit d'une Eclipſe de Soleil, la choſe devient beaucoup plus difficile à cauſe de l'influence des parallaxes. Les Eclipſes de Soleil ſont aſſez rares pour un lieu déterminé; il en arrive quelquefois juſqu'à ſix par année ſur la Terre, mais on ne les voit pas toutes du même lieu, puiſqu'il n'y en a eu à Paris que quatre en dix ans, depuis 1755 juſqu'en 1765. C'eſt une choſe très-ſinguliere que le

ſpectacle d'une Eclipſe de Soleil telle qu'on l'eut à Paris le 22 Mai 1724 ; l'obſcurité devient tout à coup plus grande ou du moins plus frappante que celle de la nuit la plus obſcure, on ne voit pas où pouvoir mettre le pied, les Oiſeaux retombent vers la Terre par l'effroi que leur cauſe une ſi ſubite obſcurité, l'on ſent la roſée comme après le Soleil couché ; mais tous ces phénomenes ſinguliers diſparoiſſent au premier rayon du Soleil, c'eſt-à-dire, au bout de 3 à 4 minutes.

Ce premier volume eſt terminé par les Tables du Soleil de M. de la Caille & celles de la Lune de M. Mayer ; ces Tables étoient rares, & M. de la L. a rendu ſervice aux Aſtronomes en les publiant, ſurtout avec des corrections & des augmentations qu'il y a faites. Nous terminons ici notre premier Extrait : le ſecond volume

volume plus ſavant encore & plus intéreſſant que le premier, mérite bien que nous le faſſions connoître ſéparément, d'autant plus qu'il renferme les parties les plus ſublimes de l'Aſtronomie Géométrique & Phyſique.

ARTICLE XXXVI.

LETTRES ANECDOTES de M. BOSSUET, Evêque de Meaux.

CEs quatre Lettres de BOSSUET *nous ont été envoyées en original par un de nos Lecteurs qui a vu avec plaiſir dans nos Mémoires de Février dernier le* Placet *de ce Prélat au feu Roi. Après en avoir pris une copie exacte, on a dépoſé les originaux dans la Bibliothéque de Ste Genevieve où ſe trouvent déja*

plusieurs Lettres de l'illustre Evêque de Meaux. Les deux premieres que nous publions sont adressées à l'Abbé NICAISE *de Dijon, connu par plusieurs Ouvrages ; & les deux autres à Jacob* SPON*, Médecin Lyonnois, dont le nom est si cher aux Antiquaires. Pour l'intelligence de la premiere à l'Abbé Nicaise, il est nécessaire de se rappeller un ou deux faits dont le Prélat parle, comme l'on dit, à demi-mot, parce que celui à qui il écrivoit étoit suffisamment instruit.*

Dans son voyage de Grece & du Levant, *Spon avoit été forcé de réfuter les méprises d'un nommé la Guilletiere, qui dans le livre intitulé :* Athenes ancienne & nouvelle, *volume in-12. imprimé en* 1675 *avoit fait plusieurs bévues sur les monumens de la Grece. La Guilletiere piqué, selon l'usage, contre son Critique qui l'avoit pourtant beaucoup ménagé, se vengea par*

une Rhapsodie imprimée en 1679 *sous ce titre :* Lettres écrites sur une dissertation d'un voyage de Gréce publié par M. Spon, *petit volume in* 12. *que l'Auteur dédia à M. le Dauphin Le commencement de la Dédicace étoit conçu en ces termes :* Serenissimo Delphino, In Te Domine speravi non confundar in æternum. *La Guilletiere a fait encore imprimer un* Dictionnaire des Arts de l'Homme d'épée *dont parle M. Bossuet, aussi bien qu'une* Lacédémone ancienne & nouvelle, *imprimée en* 1676, *in*-12. 2 *vol.*

Nous croyons que les Lecteurs ne seront arrêtés par aucun autre endroit de ces Lettres.

A St. Germain, 9 Fév. 1679.

Vous pouvez assurer M. Spon, Monsieur, que ses *Miscellanea*

seront bien reçus de Monseigneur le Dauphin, & qu'il peut les lui dédier, aussi bien que sa réponse à la Guilletiere. Nous avons estimé son Dictionnaire. Pour son *In Te Domine speravi*, il nous a paru ce qu'il étoit, c'est-à dire, ridicule & profane. Au surplus, j'ai oüi dire qu'il y avoit quelques bonnes remarques dans son Livre, car pour moi je n'en ai rien lû. Mais j'ai lû avec grand plaisir tout le voyage de M. Spon, plein de belles observations & de recherches curieuses de l'antiquité, il a donné au Public une bonne opinion de son érudition qui prépare bien les voyes à ses *Miscellanea*; l'Inscription est du goût antique. Il me semble qu'il pouvoit ôter le *futuro* & laisser le *deliciis* tout seul. Je ne sçai ce que peut signifier parmi nous le *Principi juventutis*, ni cet *ut clari genio pacis*. Pour l'*à Divis concesso*, l'allusion

en est ingénieuse, mais il est Payen; & s'il faut imiter les Anciens, c'est principalement en ce qu'ils ont fait leurs Inscriptions selon leurs mœurs & leur Religion sans y rien mêler d'étranger. Les Auteurs exacts n'approuvent pas qu'on se serve du mot de *Divi* pour dire les Saints, quoique les Catholiques s'en soient servis aussi bien que les Protestans. Dans l'Inscription pour le Roi il y a trois adverbes de suite, *celeriter*, *fortiter*, *audacter*, ce qui est du style affecté plutôt que de la grandeur qui convient aux Inscriptions. Je les ôterois tous trois. Je doute aussi un peu du *conculcatis*, & je ne sçai si ce mot se trouve en ce genre, il paroît un peu trop figuré & trop éloigné de la simplicité. Je ne sçai si *pace datâ* ne seroit pas mieux qu'*oblatâ*. Le reste

eſt excellent. Voilà, Monſieur, ce que vous avez ſouhaité de moi, c'eſt-à-dire, mon avis très-ſimplement. Conſeillez à M. Spon d'éviter les railleries exceſſives dans ſa réponſe aux turlupinades. Elles tombent bientôt dans le froid, & il ſçait bien que les plaiſanteries ne ſont gueres du goût des honnêtes gens; ils veulent du ſel & rien plus. S'il faut railler, ce doit du moins être avec meſure. Aſſurez-le de mon eſtime; comme je le vois né pour le bon goût, je ſerois fâché qu'il donnât dans le mauvais. Je ſuis, Monſieur, comme vous ſçavez, très ſincerement à vous, & ravi de voir l'amitié qui eſt entre vous & M. Drouas.

A Paris, 8 Juillet 1681.

MONSIEUR,

J'ai de la peine à croire que Mrs. de Geneve traduisent ni impriment mon dernier Livre qui est trop contre eux par son fonds, sans les attaques directes. Pour celui de la Nature & de la Grace de l'Auteur de la recherche de la vérité, je n'en ai pas été satisfait, & je crois que l'Auteur le réformera: car il est modeste, & ses intentions sont très-pures. Mais il me semble qu'il n'a pas fait toutes les lectures nécessaires pour écrire de la Grace, ni assez considéré tous les principes qui servent à décider cette matiere. Je suis persuadé que le Livre sur la Lettre de M. Spon est de M. Arnaud, quoique son nom n'y soit pas. L'ouvrage est fort, & à

mon avis d'une très-bonne & très-ſolide Doctrine. Notre bon ami M. Spon avoit bien dit des pauvretés dans ſa Lettre. Je vous remercie de vos nouvelles, & ſuis de tout mon cœur,

Monſieur,

Votre très-humble ſerviteur,
J. Benigne, Ev. de Condom.

A Paris, 6 Août 1679.

Monsieur,

J'ai préſenté à Monſeigneur le Dauphin votre défenſe : elle a été bien reçue, & j'ai ordre de vous témoigner qu'il eſtime votre mérite. M. le Duc de Montauſier verra avec plaiſir votre ouvrage plein d'érudition agréable & curieuſe. Mais vous lui devez un Livre, je lui donnerai de votre part celui que vous avez envoyé pour moi. Je ſuis, Monſieur,

fort content de votre maniere de traiter les choses & de vos belles recherches. Si vous m'en croyez, vous ne vous amuserez plus d'orénavant à des réponses & à des querelles dont le Public n'a que faire. C'est assez d'avoir donné ce premier écrit à votre défense ; au surplus donnez-nous de bonnes choses comme vous le pouvez. C'est bien répondre que de bien faire. Quant à votre grand ouvrage, M. le Chancelier est ferme à ne donner le Privilége qu'après que les ouvrages entiers ont été examinés, & on ne feroit pas bien reçu à lui demander autre chose. Au surplus je vous rendrai tout le service que je pourrai, comme un homme qui ai pour vous toute l'estime possible. Je suis, Monsieur,

Votre très-humble & très-affectionné serviteur,

J. Benigne, Ev. de Condom.

A St. Germain, 15 Oct. 1679.

MONSIEUR,

J'ai reçu le paquet où il y avoit plusieurs exemplaires du commencement de vos *Miscellanea*. J'en ai présenté un de votre part à Monseigneur le Dauphin qui m'a commandé de vous écrire qu'il l'avoit eu très-agréable. M. de Montausier m'a prié de vous faire ses complimens pour celui que je lui ai donné. On a trouvé l'Inscription belle; mais on a trouvé qu'il eût été mieux de ne point mettre le nom de Bourbon qui s'éteint dans la Branche qui vient à la Couronne. L'impression & les figures sont fort belles. Les choses sont curieuses & bien expliquées. Le Public vous doit savoir gré du soin que vous prenez de l'instruire si bien. Pour moi, outre que j'en-

tre dans ce ſentiment, je vous ſuis obligé en mon particulier, & ſuis auſſi de tout mon cœur, Monſieur,

Votre très-humble ſerviteur,
J. Benigne, Ev. de Condom.

ARTICLE XXXVII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

De Venise.

Catena Sacra quaterna Scripturæ Sanctorum Evangeliſtarum, additis notis ad litteralem intelligentiam locorum obſcuriorum magis neceſſariis: Venetiis &c. Chaîne ſacrée des quatre Evangéliſtes, avec

des notes, in-4°. de 612 pages; par M. Pellegrino Celotti, & dédiée à St. Vincent Ferrier.

A juger du fonds de cet ouvrage par la singularité, nous osons même dire l'ineptie des notes qui l'accompagnent; ce nouvel interprete a perdu beaucoup de tems. Nos Lecteurs jugeront par les notes suivantes du cas qu'on doit faire de cet érudit. Nous traduisons ordinairement le texte Grec de S. Luc, C. 1. ℣. 51. Ἐποίησε κράτος ἐν βραχίονι αὐτοῦ *fecit potentiam in brachio suo*. M. Celotti nous apprend à y lire désormais *breviavit tempus*.

Au Chapitre 23 du même Evangéliste, on lit en Grec ces mots de Pilate sur la personne de N. S. οὐδὲν ἄξιον θανάτου ἐστὶ πεπραγμένον αὐτῷ. *Nihil dignum morte actum est ei.* Le nouveau Commentateur y substitue la traduction suivante: *Nihil ille fecit per quod sontes ad*

mortem solent ostendi prædeterminati. On ne doit plus lire selon lui dans S. Matthieu : *Jacob genuit Joseph virum Mariæ ;* mais *Jacob genuit Joseph conjugem Mariam* &c. &c. Cela s'appelle s'enfoncer à plaisir dans les ornières, pour ne point suivre le chemin battu. Des matieres aussi importantes & aussi respectables que le sont les objets de la Religion & l'interprétation de ses Livres ne devroient point être à la discrétion de tout Ecrivain à qui il prend fantaisie de donner ses rêveries au Public, quelques louables que puissent être d'ailleurs ses intentions. La bonté du motif n'empêche pas que des idées absurdes ne soient un manque de respect, & qu'une foible défense ne fasse de très-mauvaises impressions.

DE FLORENCE.

Nuova maniera di ſeminare e coltivare il grano, opera utiliſſima, riviſta, corretta & arricchita di nuove tavole & altri diſcorſi ed eſperimenti fatti da vari Academici Georgofili di Firenze &c. in Firenze nella ſtamperia di Andrea Bonducci &c., in-4°. di pagg. 54. 1764. Nouvelle maniere de ſemer & de cultiver le grain, ouvrage très-utile, revu, corrigé & enrichi de nouvelles tables, de diſcours & d'expériences de pluſieurs Académiciens Georgophiles ou amateurs d'agriculture, de Florence &c. A Florence, de l'Imprimerie d'André *Bonducci*, in 4°. de 54 pages 1764.

Ce que nous pouvons recueillir de cette nouvelle, par ce qu'on rapporte de la Préface que donne l'Editeur de cet ouvrage; c'eſt qu'il a raſſemblé dans

un court espace le précis de quelques traités importans composés en Italie sur l'agriculture ; tels sont la *nouvelle maniere de semer & de cultiver le froment pour lui faire rapporter* 50 *pour* 100 *de plus que par la méthode ordinaire, par* M. Griselini ; *une Dissertation composée par* M. le Docteur Muny, *Médecin de sa Majesté Impériale, sur la culture des Terres* ; & plusieurs autres.

Ces Italiens aussi sensibles que nous à la nécessité d'encourager & de perfectionner l'Agriculture, ont accueilli avec distinction le *semoir* de M. Tull, que le célébre M. Duhamel s'est approprié par ses inventions & ses découvertes. Nos Mémoires ont parlé souvent de cette nouvelle pratique de labourer & d'ensemencer à la fois les terres, soit lorsque nous avons présenté M. Duhamel développant la machine du Physicien An-

glois (*a*), soit lorsque nous avons rendu compte des observations & des découvertes intéressantes dont ce savant Académicien n'étoit redevable qu'à lui-même (*b*). Les nouvelles d'Italie nous apprennent aujourd'hui que ce *semoir* a reçu dans l'Etat de Venise de nouveaux dégrés de perfection qui en rendent l'usage plus facile & le produit plus avantageux. On les doit aux recherches & au goût de deux Gentilshommes de la Marche Trevisane; & M. Griselini donne, dans l'ouvrage que nous annonçons, plusieurs Planches qui représentent le *semoir* avec les changemens qu'on a cru devoir y faire en Italie, & tous les calculs qui peuvent en constater l'avantage.

(*a*) Voyez Juillet 1750.

(*b*) Juillet 1753. Janvier 1755, premier vol.

Quand les ouvrages de M. du Hamel n'auroient eu d'autre avantage que de ranimer dans la Patrie & chez l'Etranger même le goût de l'Agriculture & l'honneur de cette profeſſion, peu d'Ecrivains pourroient ſe dire à plus juſte titre les bienfaiteurs de l'humanité.

ALLEMAGNE.

D'INGOLSTAD.

Commentarius criticus de Scriptis & Scriptoribus hiſtoricis tam antiquis quam novis, animadverſionibus ac diſſertationibus illuſtratus, *à P. Henr.* SCHÜZ, Soc. Jeſu, Ingolſtadii & Monachii, Cräz, 1761. in 4°. de 560 pages. Quoique ces *Mémoires ſur les Hiſtoriens anciens & modernes* ayent paru il y a déja quatre ans, nous les annonçons parce que l'ouvrage n'eſt

presque pas connu en France. La lecture rapide que nous venons d'en faire nous persuade qu'il mérite de l'être, & que nous ferons même une chose agréable aux Lecteurs en lui consacrant un article particulier. Les principaux Historiens dont parle le P. Schüz sont; pour les anciens, Hérodote, Gratien, Grégoire de Tours, Isidore, Mercator, Ives de Chartres, Nicephore, Callixte, Métaphraste, & pour les modernes, Baillet, Baluze, Baronius, Basnage, Calvin, Cave, Duchesne, Naudé, Fleuri, Casimir Oudin, Struve, Tillemont & plusieurs autres. Quelques articles sont traités d'une maniere piquante, celui de Tillemont en particulier nous semble mériter une attention singuliere. Une seconde lecture nous mettra à portée de parler plus pertinemment de cette composition

littéraire à laquelle il eſt eſſentiel de revenir.

De Munich.

Abhandlungen der Churfurſtlich-Baieriſchen Académie &c. c'eſt-à-dire, *Mémoires de l'Académie Electorale de Baviere.* Tome ſecond. A Munich, 1764. in-4°. Ce ſecond volume des Mémoires de l'Académie de Munich nous paroît au coup d'œil encore plus intéreſſant que le premier dont nous rendimes compte en Juillet dernier (2d vol. pag. 198); il eſt partagé en deux parties dont la premiere contient les Mémoires d'hiſtoire, & la ſeconde eſt conſacrée aux pièces de Phyſique, de Médecine & de Mathématiques. La même Académie, toujours plus jalouſe de répondre aux vues du Séréniſſime Electeur qui l'a fondée, a encore publié dans un

très-court espace de tems le second & le 3^e^. volumes des *Monumenta Boïca*, collection connue de nos Lecteurs par ce que nous avons dit du premier tome.

Astronomischer Kalender oder Ephemeriden &c. c'est-à-dire, *Calendrier Astronomique ou Ephémérides pour l'année 1765, calculées par M.* GOLDHOVER, *Chanoine Régulier, & Professeur de Mathématiques à Polling.* Munich, 1764, in-4°. C'est encore à l'Académie de Baviere que le Public est redevable de ces Ephémérides. Cette Compagnie qui depuis son institution en a publié tous les ans ayant chargé M. Goldhover de ce travail, l'habile Professeur a répondu d'une maniere très-satisfaisante au choix qu'on avoit fait de lui. On trouve dans ses Ephémérides que nous avons sous les yeux les longitude, latitude &

déclinaison du Soleil & de la Lune, avec l'heure du coucher & du lever de ces deux Astres, la distance d'*Aries* du Méridien, l'équation du tems, la longitude & la latitude des Planetes, & leur passage par le Méridien avec les Eclipses des Satellites de Jupiter, & tous les Phénomenes célestes à observer chaque mois, le tout calculé avec beaucoup de précision. Ces Ephémerides sont terminées par deux *Appendix* ou supplémens; dans le premier on indique d'une maniere très-détaillée les différentes méthodes pour découvrir les Eclipses, à quoi on ajoute des Réflexions sur l'humidité & la sécheresse du tems, & une Table de la quantité de pluye qui tombe ordinairement chaque mois en Baviere, laquelle est dressée conformément aux expériences faites à ce sujet pendant quatorze ans.

Le second *Appendix* roule sur l'histoire de Baviere que l'Auteur prend au regne d'Otton de Wittelspach en 1160 ; & qu'il continue jusqu'au Duc Jean, mort sans postérité en 1340 ; après quoi il donne une Table généalogique de la Maison de Bavière pour cet intervalle de près de deux siécles. Toutes ces additions qui sont savamment exécutées donnent aux Ephémérides de M. Goldhover un degré d'utilité que n'ont pas les livres ordinaires de ce genre, & elles rendent son ouvrage utile à tous ceux qui veulent avoir une teinture de l'histoire Civile, Politique & Naturelle de Baviere.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Variétés sérieuses & amusantes, avec cette Epigraphe tirée d'Ovide :

Quæ placeant, positis omnibus, ipse lege, *quatre Parties en deux tomes in-12., chaque partie d'environ 300 pages. A Amsterdam*, & se trouve à Paris, *chez Musier Pere & Fils, Quai des Augustins.* Ces variétés présentent du sérieux & des bagatelles. C'est un livre de délassement qui peut être très-agréable; nous y avons apperçu au premier coup d'œil des traits fort curieux. Nous nous proposons d'en entretenir plus au long nos Lecteurs, mais non pas de tout garantir.

De La Haye.

Observations Physiques sur l'Agriculture, les Plantes, les Mineraux & Végétaux &c. in-12. de 120 pages, sans la Préface. A La Haye, & se trouve à Paris, chez Nicolas-Augustin de Lalain, Libraire, rue St. Jacques, 1765. Cette Bro-

chure renferme deux questions, l'une pratique, l'autre spéculative. On recherche dans la premiere par la voie du raisonnement & de l'expérience les moyens de forcer la Nature à donner des productions qu'elle nous a constamment refusées, tel est le vin pour la Normandie & pour quelques autres Provinces. Dans la seconde l'Auteur examine l'essence des végétaux, & tâche d'y trouver des facultés qui peut être n'y furent jamais; c'est ainsi qu'il l'annonce lui-même. Ces facultés décéleroient dans les végétaux une conformité presque entiere avec les animaux. Ce sont des doutes que l'on propose. Nous reviendrons à cette nouveauté. La premiere question peut conduire à des découvertes utiles, la seconde semble une entreprise contre ces trois regnes maintenus jusqu'ici dans leur partage par les Naturalistes.

LORRAINE.

DE NANCY.

Traité hiſtorique des Plantes qui croiſſent dans la Lorraine & les Trois Evêchés, contenant leur deſcription, leur figure, leur nom, l'endroit où elles croiſſent, leur culture, leur analyſe & leurs propriétés, tant pour la Médecine, que pour les Arts & Métiers, par M. P. J. Buchoz, *Docteur en Médecine, Médecin ordinaire du Roi de Pologne &c. Correſpondant de la Société Royale des Sciences & des Arts de Metz, Tome III^e^. de 403 pages in-12. A Nancy, chez Claude Sigisbert Lamort, Imprimeur-Libraire*; & ſe trouve à Paris, *chez Durand, Neveu, Libraire, rue St. Jacques*, 1764. Ce volume ren-

ferme la seconde famille des Plantes, sous le nom de Plantes béchiques ou pectorales. Les soins & les talens de M. Buchoz garantissent la bonté de ce volume, que nous nous réservons de faire connoître plus particulierement dans nos prochains Mémoires.

FRANCE.

DE METZ.

La Société Royale des Sciences & des Arts établie dans cette ville en 1760, distribue annuellement une Médaille d'or de la valeur de 400 livres à celui qui a le mieux traité, à son avis, la Question qu'elle propose chaque année. Elle a adjugé le Prix de 1764 à M. la Grange, Négociant de Metz, & elle propose pour le sujet de cette année 1765, de traiter *du Regime*

des Bois & Forêts, le plus sûr & le plus utile à la Province des Trois Evêchés. Les Mémoires écrits en latin ou en François, & qui ne doivent être de moins d'une demi-heure & de plus d'une heure de lecture, seront adressés (avec toutes les formalités reçues dans les Académies) à *M. Dupré de Geneste, Secrétaire perpétuel de l'Académie, rue Nexirue, à Metz.* Nous avons sous les yeux le Journal (imprimé) de l'Académie de Metz, & il nous paroît que l'amour des Lettres & des Sciences usuelles est fort actif & beaucoup plus sensible dans cette Compagnie que dans plusieurs autres. Il est à desirer que ce zele, cette ardeur pour les bonnes études s'échauffent & se perpétuent dans les Provinces; nous souhaitons en particulier que MM. de la Société de Metz continuent

à s'occuper d'objets aussi utiles que ceux sur lesquels ils se sont exercé jusqu'ici, notamment dans l'assemblée publique du 14 Novembre dernier.

De Paris.

Monumens érigés en France, à la gloire de Louis XV, *précédés d'un tableau du progrès des Arts & des Sciences sous ce regne, ainsi que d'une description des honneurs & des monumens de gloire accordés aux grands hommes &c. par M.* Patte, *Architecte de M. le Duc de deux Ponts.* Paris, Desaint & Saillant. 1765, in-fol. avec figures. Que l'on imagine un Artiste savant, un Patriote vertueux & pénétré d'amour pour son Prince, faisant tous ses efforts pour faire passer à la postérité l'histoire des monumens de

toute eſpèce érigés au meilleur des Rois, & l'on aura une juſte idée de M. Patte & de ſon travail. L'ouvrage qu'il vient de publier intéreſſe tous les François; d'une part il repréſente tout ce qu'a fait le Roi depuis ſon avenement à la Couronne, en faveur des Sciences, des Arts & de ceux qui les cultivent; de l'autre il retrace la peinture fidele de ce qu'ont fait & de ce qu'ont voulu faire les Sujets de ce Monarque bien aimé, pour éternifer leur reconnoiſſance. On ſent bien que nous ne nous en tiendrons pas à la ſimple annonce d'un ouvrage qui a toutes ſortes de droits à notre attention. *Le prix de ce beau volume exécuté avec autant de goût que de magnificence, eſt de 48 livres en feuilles.*

Supplément au Mémoire contre la légitimité des naissances prétendues tardives, par M. LOUIS 1764, *in*-8°. de 109 pages.

Mémoire sur la vitalité des enfans, par J. J. L. HOIN, Lieutenant de M. le premier Chirurgien du Roi, à Dijon, &c. Paris, Delalain 1765, *in*-8o. de 48 pages.

Nous réunissons ces deux morceaux à cause de l'analogie des matieres qui y sont traitées. Dans le premier M. LOUIS répond d'une maniere très-satisfaisante aux difficultés faites par M. le Bas contre son Mémoire sur la légitimité des naissances tardives(*a*); & sa réponse répand la lumiere sur

(*a*) Ce Mémoire a été analysé dans nos Mémoires de Juillet, premier volume, pag. 35, année 1764; nous avons aussi annoncé la Critique de M. le Bas au mois de Septembre dernier, pag. 757 & suiv.

un sujet qui a partagé les savans, peut-être par la seule raison que plusieurs d'entr'eux n'ont pas pris le véritable sens d'Hypocrate. Cette question sur la légitimité des naissances tardives, n'est pas nouvelle; nous nous rappellons en particulier un ouvrage du Médecin Jean Tardin, qui n'a point été, ce semble, cité dans la controverse, & qui le méritoit pourtant par la maniere savante & lumineuse dont il traite la question qu'il décide comme M. Louis (*a*).

(*a*) Voici le titre de ce petit Livre dont nous avons vu un Exemplaire dans la Bibliothéque de Ste. Genevieve: *Disquisitio medica de eâ quæ undecimo mense peperit; in quâ Sententia Hippocratis de summo gestationis termino examinatur à Joanne* TARDINO, *Doctore Medico.* Turnoni apud Ant. Pichon. 1640. in-8°. de 59 pages.

Dans la seconde piece indiquée à la tête de cette annonce, il est question de la *vitalité* des enfans, c'est-à-dire, du terme auquel ils peuvent naître assez bien constitués pour que leur longue *survie* au tems de l'accouchement ne soit point un motif propre à faire douter de l'époque assignée par la mere à leur conception. Ce terme auquel on donne aussi le nom de *viabilité*, est pour l'ordinaire le neuvieme mois; néanmoins tout enfant né vivant au *septieme commencé*, a une *vitalité* légale, au lieu que celui qui naît plutôt, n'est pas légalement *viable*. La différence des opinions sur la durée de la gestation chez les femmes, a produit aussi différens sentimens sur la *vitalité* des enfans; & quoique le terme de 7 mois soit généralement regardé comme légitime par les

Médecins & les Jurisconsultes, cela n'a pas empêché plusieurs savans d'avancer ou de retarder ce terme de la *vitalité*. M. *Hoin* examine cette question Medico-légale, par la voie de l'observation, par les autorités, par le raisonnement; & il résulte de son Mémoire, 1°. Que les enfans qui naissent vivans au *second*, au *troisieme* & au *quatrieme* mois de la grossesse, n'ont aucune *vitalité*, soit *physique*, soit *légale*. 2°. Que ceux qui viennent au *cinquieme* & au *sixieme*, ne sont pas *viables*, selon la Loi, quoiqu'absolument ils ayent la *vitalité physique*, puisqu'un très petit nombre d'entr'eux *survit*, ce qui est attesté par les observations; 3°. enfin que tout enfant du *septieme* & du *huitieme* mois, outre la *vitalité légale*, a encore la *vita-*

lité physique, pourvû toutefois que la poitrine soit bien constituée. Ce Mémoire de M. Hoin nous a paru méthodique & très bien raisonné; c'est l'ouvrage d'un Praticien sage qui sait joindre une théorie lumineuse aux observations les plus exactes.

Ode sur le rétablissement de la Bibliothéque publique des Chanoines Reguliers de S. Victor, avec la traduction latine, par M. B*** de G***, *brochure in-*8°. *de* 15 *pages*. Les nouvelles publiques ont annoncé que sensible à ce qui lui avoit été rapporté de l'état actuel de la Bibliothéque de S. Victor, le Roi avoit accordé sur le revenu de l'Abbaye une somme de 160 mille livres pour l'agrandissement de ce vaisseau, & qu'en reconnoissance d'un bienfait aussi signalé, les Chanoines de Saint

Victor avoient établi une Messe annuelle pour la conservation des jours de Sa Majesté. M. B*** s'est proposé de célébrer dans l'Ode que nous annonçons cet évenement honorable aux Lettres; il dit dans un avis qui précéde sa Pièce, qu'elle avoit été faite *à la priere* de MM. de Saint Victor, « qui se proposoient de la pré» senter au Roi ; mais que ces » Messieurs n'ayant pas voulu of» frir ce témoignage de leur re» connoissance *parce qu'il étoit » d'une main étrangere*, il a cru ne » devoir pas le supprimer ». Ce récit paroît un peu contradictoire; car si M. B*** a travaillé *à la priere* des Victorins, comment concevoir que ceux-ci aient refusé son travail, *parce qu'il étoit d'une main étrangere?* Quoiqu'il en soit l'Ode de M. B*** est com-

posée de quatorze mortelles strophes, & il n'est question du Bienfait du Roi que dans la derniere. Or quand ce morceau n'auroit pas d'autres défauts, il ne seroit pas surprenant qu'il eût été refusé. Dans une composition où l'on se propose de célébrer un évenement, il faut au moins parler de cet évenement ailleurs que dans le titre & aux dernieres lignes; au lieu que dans son Ode, M. B*** qui paroît constamment avoir oublié son sujet, force à chaque strophe le Lecteur à lui dire avec impatience: *Jam dic Posthume de tribus Capellis.* Ce défaut de l'Ode de M. B*** qui est très-grand, n'est pourtant pas le seul, & nous y en avons apperçu plusieurs autres qui ont sans doute beaucoup contribué à la détermination de Messieurs de S. Victor. Nous ne détaillerons pas ici ces défauts, la discussion seroit trop

longue ; nous nous bornerons à présenter cette premiere-ſtrophe de la page 9.

Mais *c'eſt peu* d'être grand dans l'horreur
des batailles,
De porter dans ſes mains la foudre & le
trépas,
Et de ne marquer tous ſes pas
Que par le feu, le fer, le ſang, les
funeraillee,
Les larmes des humains ne font pas les
Héros ;
Et lorſque, *malgré lui*, ſes farouches
Rivaux
Le forcent à confondre ou prévenir leur
rage,
Il s'arme, il vole ; on tremble, ils
ſont déja vaincus :
Mais il gémit de ſon courage
Lorſqu'à ſes pieds, mourans, il les voit
abattus.

Cette derniere conſtruction eſt vicieuſe ; *forcer* quelqu'un *malgré*

lui eſt un pléonaſme ; C'EST PEU *de ne marquer* TOUS *ſes pas* QUE *par le feu, le fer & le ſang*, expreſſion qui préſente un ſens tout à fait faux &c. &c. Il y a peu de ſtrophes dans cette Ode qui ne prêtaſſent à la critique autant & peut être plus que celle que nous venons de rapporter.

Hiſtoire des Révolutions de Florence ſous les Médicis, ouvrage traduit du Toſcan de Ben. VARCHI, *par* M. REQUIER. *Paris, Muſier fils, de Hanſy, Durand & Pankouke*, 1765. *in-12. 3 vol.* Benoît Varchi a écrit cette hiſtoire par l'ordre même de Coſme II., Duc de Florence, qui lui donna une penſion & un Bénéfice. Mais il faut bien ſe garder de croire que les bienfaits du Prince aient arrêté la plume de l'Hiſtorien ; elle fut toujours ferme, franche, conſacrée à la vérité. Varchi

dit des Médicis le bien & le mal qu'il en a ſçu. Cette franchiſe prouve une ame élevée & droite. Son hiſtoire ne peut que gagner à être particulierement connue en France ; M. Requier qui s'eſt chargé d'en enrichir notre langue eſt déja connu par pluſieurs traductions ſemblables ; celle de Varchi qu'il donne aujourd'hui nous a paru réunir la fidélité & la clarté, deux qualités trop rares dans les traductions.

Sermons prêchés devant le Roi pendant le Carême de 1764, par M. l'Abbé Torné, Chanoine de l'Egliſe d'Orléans, Aumônier du Roi de Pologne, Duc de Lorraine & de Bar, de l'Académie Royale des Sciences & Belles-Lettres de Nancy, ci-devant Prêtre de la Doctrine Chrétienne. 3 vol. in-12. d'environ 450 pages chacun, ſans l'E-

pître dédicatoire & la Préface. A Paris, chez Saillant, Libraire, rue St. Jean de Beauvais, 1765. Avant de passer à l'ouvrage nous dirons un mot de la Préface. L'Auteur y répond modestement & avec un tour ingénieux à ceux qui trouveroient cette impression prématurée. Ce n'est point un modele d'éloquence qu'il prétend leur offrir. C'est un essai qu'il présente. Décidé à continuer cette carriere (qu'il a tout lieu de chérir), il invoque dans le Public un Censeur judicieux pour réformer ou affermir son goût. Voilà pour les Gens de Lettres. Quant au Public, qui ne lit que pour s'édifier, ces discours peuvent être un aliment de plus pour sa Piété & son amour de la Religion. Cet autre motif qu'assigne M. Torné est encore plus digne du caractere d'un Ministre Evangélique.

Ces Sermons paroissent sous les

auſpices de M. l'Evêque d'Orléans. Ce tribut de la reconnoiſſance de l'Auteur annonce que ce Prélat unit aux qualités perſonnelles qui peuvent l'intéreſſer en faveur des Lettres le mérite de protéger ſpécialement le miniſtere de la Prédication. Nous rendrons compte de ces trois volumes avec toute l'attention que méritent l'importance de la matiere, le genre particulier d'éloquence qui caractériſe ces diſcours, la réputation de l'Orateur & l'approbation marquée qu'il a reçue dans cette Capitale, où il a prêché la plûpart de ces Sermons.

Conſidérations ſur les Mœurs de ce ſiecle, par M DUCLOS, *Hiſtoriographe de France, l'un des quarante de l'Académie Françoiſe* &c. Paris, Prault, Quai de Gêvres, & Durand, rue St. Jacques, 1764. in-12. de 437 pages. C'eſt

la quatrieme édition d'un ouvrage estimable que les Critiques n'ont pourtant pas épargné. En donnant l'extrait de la seconde édition (*), nous disions, pour répondre à certains reproches faits à M. Duclos, que sans doute on auroit voulu que *le nombre des Chapitres* de son livre *eût égalé celui des vertus qu'on ne pratique plus, & des vices ou des ridicules qui en ont pris la place.* En ce cas la vie de M. Duclos n'auroit jamais été assez longue pour faire un pareil ouvrage. Quoiqu'il en soit le Public a fait accueil à celui du célébre Académicien, il a été lû avec avidité, avec plaisir, & sans doute avec profit de la part de toutes les ames honnêtes. Le prompt débit qui a été fait des trois premieres édi-

(*) Année 1751, mois de Juillet, article 84, pag. 1643.

tions a rendu néceſſaire celle que l'on donne aujourd'hui. On y trouve 16 chapitres au lieu de 14 qu'avoit celle de 1751, & ces deux nouveaux chapitres roulent l'un *ſur la Politeſſe & ſur les Louanges*, l'autre *ſur la Reconnoiſſance & ſur l'Ingratitude.* Le volume qui eſt aſſez bien exécuté, quant à la partie typographique, eſt terminé par le Diſcours de M. Duclos à l'Académie Françoiſe où il a ſuccédé (en 1747) à M. l'Abbé Mongault. Nous nous en tiendrons à une ſimple annonce, en invitant les Lecteurs à relire l'extrait que nous avons déja donné de l'ouvrage dans lequel nous diſions (ce qui eſt toujours bon à répéter), que « l'on reconnoît par » tout le langage d'un Philoſophe » éclairé, le ton d'un Citoyen qui » reſpecte la vertu, la fineſſe d'un » bel eſprit, les caracteres d'un

» Ecrivain très-versé dans la scien-
» ce du monde. »

Prieres d'un Pécheur pénitent, qui demande pardon à Dieu de ses fautes, suivies de réflexions en vers, revuë, corrigée & augmentée, sixiéme édition, petit in-12. de 242 pag. A Paris, chez Saugrain le jeune, Libraire, Quai des Augustins 1765. Les mots, *revuë, corrigée &c.* dans ce titre devoient se trouver après ceux-ci *sixieme édition.* Ce pieux Recueil contient l'Ordinaire de la Messe, un examen de Confession, les Vêpres du Dimanche, les Prieres du Salut & les Sept Pseaumes de la Pénitence; ensuite chaque jour de la semaine a ses Prieres particulieres, avec des Réflexions en vers relatives à l'objet de chaque Priere. Le mérite de ce bon ouvrage est connu; cinq éditions épuisées annoncent son débit.

AVIS concernant le Journal Etranger.

Cet Ouvrage Périodique dont le Projet fit tant de plaisir au Public, & qui a été interrompu par des raisons qu'on nous permettra de ne pas dire, a commencé en Avril 1754, & il a été continué en 1755, 56, 57 & 58. Après une interruption d'un an, on l'a repris en 1760, continué en 1761, & il a absolument cessé par le mois de Septembre 1762. Cette collection est donc composée de 91 volumes, sçavoir :

pour	l'année 1754,	8
	année 1755,	14
	année 1756,	12
	année 1757,	12
	année 1758,	12
	année 1760,	12
	année 1761,	12
	année 1762,	9.

On avertit ceux qui voudroient

l'acheter en entier, qu'il ne ſe trouve plus que ſix Exemplaires du corps complet chez Muſier Pere, Libraire, Quai des Auguſtins. Ce Libraire a auſſi un certain nombre de volumes ſéparés de ce Journal qu'il donnera à un prix raiſonnable.

Fautes à corriger dans le Journal de Janvier, ſecond volume.

Pag. 218, *ligne* 2, n'euſſe, *liſez* n'eût-ce.

Dans le Journal de Mars.

Pag. 562, *lig.* 5, 10^e^. vol. *liſez* IV^e^. vol. Pag. 591, *lig.* 16, le, *liſ.* ce. Pag. 597, ou thee; *liſ.* on thee. Pag. 601, *lig.* 14, l'orchester, *liſ.* l'orcheſtre. Pag. 605, *lig.* 4. entier. *liſ.* entier, Pag. 693, *lig.* 17, leurs, *liſ.* ſes. Pag. 720, *lig.* 11, *mund* liſ. *mind.* Pag. 738, *lig.* 13, le, *liſ.* du.

Dans le Journal d'Avril, Ier. vol.

Pag. 838, *ligne* 3, 1760, *lisez* 1670.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal d'Avril Ier. vol. 1765.

ARTICLE XXXII. *Agriculture complette, ou l'Art d'améliorer les Terres, traduit de l'Anglois de* Mortimer, pag. 773

ART. XXXIII. *L'Iliade d'Homere, Traduction nouvelle &c., par M. BITAUBÉ.* Second Extrait, 804

ART. XXXIV. *Nouveau Commentaire sur l'Ordonnance Criminelle du mois d'Août* 1670 *&c., par M. JOUSSE,* 838

ART. XXXV. *Astronomie, par M. DE LA LANDE.* Premier Extrait, 866

ART. XXXVI. *Lettres anecdotes de M. BOSSUET,* 913

ART. XXXVII. Nouvelles Littéraires, 923.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Mars 1765.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

AVRIL, 1765. II. vol.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les seize Volumes de ces Memoires, année 1765, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adresses indiquées, sera à l'ordinaire de 12 liv. 16 s., & de 17 liv. 12 s dans la Province, où ils seront nécessairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à six sols n'ayant continué d'être accordée par Messieurs les Administrateurs généraux des Postes, que sous la condition expresse qu'il n'en sera expédié aucun sans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adresse pour les abonnemens, est chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Augustins.

C'est aussi chez le même Libraire, comme seul chargé de ce qui regarde ce Journal, que l'on voudra bien adresser tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on souhaitera faire analyser. On aura la bonté d'affranchir les ports des Lettres.

MÉMOIRES POUR L'HISTOIRE DES SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

AVRIL, 1765. II. vol.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui-ci) 842 volumes : Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	12.	1746.	15.
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	13.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	6.
1733.	12.		

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

AVRIL, 1765. II. vol.

ARTICLE XXXVIII.

LETTRES SUR LE CHRISTIANISME de M. J. J. Rousseau, adressées à M. J. L., par Jacob Vernes, Pasteur de l'Eglise de Céligny, in-12. de 135

pages. A Amsterdam, chez Néaulme, Libraire, à la Bible, 1764.

*RÉPONSES aux Difficultés proposées contre la Religion Chrétienne, par J. J. Rousseau, Citoyen de Genêve, dans la Confession du Vicaire Savoyard, Tom. III. d'*EMILE *ou de l'Education, & dans son Contract social, Chapitre* VIII. *du Livre* IV., *par M. l'Abbé François, Auteur des Preuves de la Religion de J. C. contre les Spinosistes, les Deïstes &c. in-*12. *de* 304 *pages, sans la Préface. A Paris, chez Babuty Pere, Libraire, rue S. Jacques,* 1765.

NOus réunissons dans un même article ces deux ouvrages réunis par leur objet. La différence des deux Ecrivains ne servira qu'à confirmer à l'Auteur d'*E-*

mile le ſoulevement général qu'ont excité ſes écarts.

Commençons par les Lettres du Paſteur de Céligny, le premier de ces deux ouvrages qui nous ait été adreſſé. La douceur, la modération, le ſentiment, la juſteſſe & la méthode caractériſent ces Lettres. Nous ne refuſerons pas de ſouſcrire au juſte Eloge par lequel l'Auteur débute. M. Rouſſeau, dit-il, eſt un des hommes les plus » éloquens de ſon ſiecle. Son » ſtyle mâle & vigoureux donne » à la Langue Françoiſe un tour, » une préciſion, une énergie dont » elle ne paroiſſoit pas ſuſceptible; » &, s'il n'eſt pas toujours neuf » par la penſée, il le paroît tou» jours par l'expreſſion. Quelle » chaleur! quelle vie! quelle ame! » On diroit quelquefois que ſa » plume diſtille le ſentiment. » Nous aimons cette maniere de

procéder contre les ennemis de la Religion. Comme elle est la vérité même, le zèle qui défend cette Religion, ne doit point contester à ses Adversaires des talens reconnus ; comme elle est infiniment supérieure à toutes les entreprises des hommes, elle n'a pas besoin qu'on dissimule les forces de ceux qui l'attaquent. Qui sait d'ailleurs si l'Ecrivain judicieux qui fait voir à l'Incrédule que, même en le combattant, on rend justice à tout ce qu'il a d'estimable, ne l'engagera pas efficacement à chercher dans un bon usage de ses talens une célébrité solide? Quelle gloire pour M. R., dit M. Vernes dans sa V^e. Lettre « si ayant étudié la » Religion Chrétienne dans l'E- » vangile même, il eût employé » la force de son génie & l'élé- » gance de son style, à la mon- » trer à Emile dans sa pureté, dans » sa beauté primitive, parée de

» ces graces naturelles & touchan-
» chantes, qui ne peuvent que
» gagner & captiver le cœur! »

Mais l'écueil du génie est, pour ainsi dire, dans sa nature même; tout ce qu'il crée il se l'approprie; il s'y attache jusqu'à l'enthousiasme. Passionné pour les nouveaux fruits de son imagination, il dédaigne toute production qui leur est étrangere. D'ailleurs le génie même se nourrit par l'amour de la singularité; l'appas des découvertes lui fait rejetter brusquement les vérités reconnues. Telle est la source la plus ordinaire des écarts du génie. Une simple réflexion le rappelleroit à une route plus certaine. En fait de principes, & surtout à l'égard de ceux de la Religion, la fonction du génie n'est point d'innover; il a d'autres ressources plus sures pour se faire toujours reconnoître; une maniere neuve de présenter ou

d'appliquer des vérités ne sera-t-elle pas préférable à l'art frivole & dangereux de parer & d'embellir un mensonge ? Plus l'homme de génie a d'ascendant sur les autres, plus il importe d'arrêter ses écarts.

L'endroit où M. Rousseau fait un si bel éloge de J. C. & de sa Morale, paroît au Pasteur de Céligny le plus séduisant de son ouvrage. On a peine à se persuader qu'un Ecrivain qui rend un pareil hommage à la Religion ne soit pas Chrétien, & même Chrétien par excellence. C'est donc le Christianisme de M. R. qu'on examine dans ces Lettres. Ces observations ne tombent pas sur la personne dont le cœur proteste peut-être intérieurement contre les erreurs de la plume, & dont la maniere de penser n'a d'influence dans la société, qu'autant qu'elle se manifeste dans les écrits. C'est

donc la Religion de l'Auteur d'*Emile* qu'on discute. On demande si sa maniere d'être ou de se dire Chrétien, peut s'accorder avec l'idée qu'on doit avoir de J. C.; si elle n'affoiblit point la Foi en ses promesses; si la Doctrine & la Morale n'en reçoivent aucune atteinte; si, comme il le prétend, il a rappellé le Peuple à la véritable foi; enfin s'il seroit à souhaiter que la Religion d'*Emile* fût celle du genre humain? Toutes ces questions sont importantes; les réponses sont tirées de l'ouvrage même de M. R.

Après avoir tracé un tableau admirable de J. C. & de son Evangile, qui ne s'attendoit à voir l'Auteur d'*Emile* pulvériser toutes les objections qu'il avoit entassées contre la Religion, & dont ce tableau frappant avoit déja détruit l'impression? Mais c'est ici que

les contradictions s'offrent en foule. Cet Evangile *d'Emile, dont la Majesté étonne l'Auteur d'Emile, dont la Sainteté parle à son cœur, est plein de choses incroyables, de choses qui répugnent à la raison; & qu'il est impossible à tout homme sensé de concevoir ni d'admettre.* Comment concilier *la Majesté* des Ecritures avec ces contradictions? Que devient cette *Sainteté* que le bon sens ne peut admettre? Quelle Religion peut-il en résulter? La voici. Le Prosélite sera modeste, circonspect, & *respectera en silence ce qu'il ne sauroit rejetter ni comprendre.* Ainsi l'absurdité commandera le respect, & tout l'hommage se bornera à ce sentiment. Un *doute respectueux* assoupira toutes les disputes, abrégera les recherches & tiendra lieu de croyance. Jusqu'ici rien n'annonce le Chrétien; tout semble au con-

traire éloigner l'homme des enseignemens de J. C. M. R. n'en paroît point révolté. L'excellence de la Religion Naturelle rendoit ces enseignemens superflus. C'est trop peu dire : il ne *croit pas même qu'on puisse rien ajouter de bon aux dogmes qu'elle enseigne.* Ce saisissement d'admiration que lui avoit inspiré les divines Ecritures disparoît comme un songe. M. R. revient sur ses pas, resserre sa foi dans les notions primitives, ferme tous les livres, & n'ouvre plus ses yeux qu'au grand livre de la Nature. S'il se sent rappellé encore par la Sainteté, par l'utilité de la Religion révélée; c'est pour s'effrayer des difficultés qui la combattent, & pour dissimuler les moyens qui l'établissent; ses yeux semblent plutôt fermés à la lumiere, qu'ouverts au Livre de la Nature. L'Auteur d'*Emile* s'annonce-t-il pour cela comme dest

tructeur de tout culte révélé? Non. Il veut qu'en général on en respecte tous les fondateurs. Mais la plûpart, selon lui, n'ont établi leur Religion que par le fanatisme? N'importe, Emile n'en saura point assez pour les contredire; il lui sera plus facile de les honorer tous dans un silence respectueux. De pareilles inconséquences ont bien de quoi humilier l'homme, & lui faire sentir la vanité de sa science & de ses talens, la nécessité d'une révélation pour éclairer sa Philosophie & lui donner de la consistance. Il résulte de ces preuves que M. R. ne croit point à la Révélation, comme doit y croire un Chrétien. Donc point de Christianisme.

La seconde Lettre de M. Vernes roule sur les miracles. Moins M. R. paroît disposé à croire J. C. sur sa parole, plus les miracles lui deviennent nécessaires. Ce-

pendant, à l'entendre, il n'a pas besoin de miracles pour être Chrétien. Seroit-ce, dit M. Vernes, que la Majesté des Ecritures qui l'a étonné &c. ne lui laisseroit rien à desirer pour une parfaite conviction? Mais on a vû que cette espèce de conviction n'avoit tout au plus pour objet que quelques points particuliers de la Doctrine de J. C., & que la contradiction qui se rencontre dans les autres, qu'*un homme sensé ne peut admettre*, opére dans lui un doute respectueux. Les miracles deviennent donc nécessaires pour lever ce doute injurieux à J. C. D'ailleurs l'Homme-Dieu a renvoyé lui-même à ses miracles; &, quand ils ne seroient pas nécessaires pour constater la sagesse & la sublimité de sa Doctrine, ne le sont-ils pas pour confirmer ses promesses, & pour que notre foi soit une *représentation des choses*

que nous espérons, & *une démonstration de celles que nous ne pouvons voir?* Hébr. xi. Enfin, après ce qu'a dit M. R. sur l'enthousiasme, n'est-il pas bien important de discuter & d'apprétier les signes sur lesquels J. C. établit l'authenticité de sa mission & la Divinité de sa personne? Mais le moyen, dit l'Auteur d'*Emile*, de prouver *des faits miraculeux qui n'ont jamais été soumis à notre expérience & à notre observation?*

Si l'expérience & l'observation sont nécessaires pour obtenir un dégré de certitude sur les miracles, quel Pyrrhonisme n'établit-on pas à l'égard de tous les faits historiques?

M. Vernes distingue dans les miracles du *naturel* & du *surnaturel*. « Le *naturel*, c'est le fait » même qui tombe sous mes sens, » ce que je puis voir, & dès-lors » il est dans l'ordre des choses

» humaines. Le *surnaturel*, c'est » *le comment* de ce fait. Je l'i» gnore. . . . . . Lazare tombe ma» lade & meurt. Sa maladie & sa » mort sont du ressort des sens. » Lazare ressuscite & paroît vi» vant. Les sens qui ont jugé de » la maladie, peuvent également » attester la santé. » Lazare est vivant après avoir été mort. Ce sont deux faits consécutifs que les sens ont connu, & que la mémoire rapproche. Comment Lazare a-t-il passé de la mort à la vie ? C'est le surnaturel du fait qui n'est plus du ressort des sens ; mais qui n'en a pas moins son dégré de certitude. L'Auteur examine ensuite les Miracles de J. C. leur nature, leur publicité, leur variété, leur nombre, leur but, leur durée & leurs suites. C'est en partie le sujet de la III[e] Lettre dont le reste est employé à peser le témoignage de ceux qui ont pu-

blié ces miracles : simplicité dans le récit, abondance de détails dans les circonstances; nul intérêt d'ailleurs dans ces témoins à se faire illusion, & à donner à J. C. une gloire qu'il n'auroit pas méritée. Leur probité reconnue, leur lenteur à croire ne permirent point aux adversaires de la Religion de contester la vérité de ces miracles. On sait qu'ils se retrancherent à en calomnier la source. Donc les miracles de J. C. sont susceptibles de l'évidence qui convient à des faits.

Le Pasteur de Céligny se fait ici l'objection de l'authenticité des Livres où ces faits sont rapportés. Sans doute, comme il le dit, nous n'avons pas plus de raison « de penser que ces Livres ne » soient pas de ceux dont ils portent les noms, que nous n'en » avons de croire que l'*Iliade* n'est » pas d'*Homere* & l'*Enéide* de *Vir-*

» *gile.* » Il convenoit d'ajouter que les raiſons qui nous font attribuer les Livres Saints à S. Pierre, S. Jean, S. Marc &c., témoins eux-mêmes des faits qu'ils dépoſent, *ſont* d'une force ſupérieure à toutes les autres qui n'atteſtent que des faits purement hiſtoriques dans leſquels la Providence chargée de veiller au dépôt de ſa Religion n'eſt pas également intéreſſée. Du reſte on trouve ici toutes les bonnes réponſes connues aux objections des Evangiles apocryphes, des interpolations, des traductions diverſes &c. Pour plus ample réfutation, l'Auteur renvoye au traité d'Abbadie.

M. Vernes examine enſuite l'Auteur d'Emile ſur la Morale & ſur les dogmes de l'Evangile. Il eſt dit dans la premiere note : *On entend par la doctrine les vérités & les dogmes de l'Evangile.* Cette diviſion n'eſt ni fort juſte, ni fort

claire ; l'Auteur a voulu dire sans doute les *vérités morales*.

Un Ecrivain qui dit positivement qu'il ne peut pratiquer un devoir très-essentiel de la Religion, la Priere ; qui affirme que rien ne lui semble plus contraire à l'esprit social que l'esprit du Christianisme, quelqu'hommage qu'il ait rendu ailleurs à la Morale Chrétienne, doit être regardé comme ayant abjuré l'Evangile. Donc point de Christianisme dans l'Auteur d'*Emile*.

On lira avec plaisir à la fin de la IV^e^. Lettre le Dialogue d'un Chinois & d'un Chrétien, traité selon la méthode socratique dans le goût du Dialogue que M. R. met dans la bouche de son *Inspiré* & de son *Raisonneur*. Le Chrétien prétendu ne fait aucune réponse au Chinois qui ne soit fidelement extraite d'*Emile*, du Contrat social ou de la Réponse à

M. l'Archevêque de Paris, & le Chinois demeure plus persuadé que jamais que le Christianisme qu'il cherchoit à connoître n'est qu'une chimere.

Dans sa derniere Lettre, M. Vernes rapporte l'entretien qu'il a eu avec un de ses amis au sujet des écarts de M. R.; cette conversation présente un tableau noble & touchant des exemples de J. C., de sa Doctrine & des précieux effets de sa Religion. On y trouve des morceaux de sentiment très-pathétiques. Nous ne citerons que le commencement & la fin de cet entretien. » Mon ami, me dit » M***, j'ai vu plusieurs de nos » Concitoyens (a) navrés jusqu'au » fonds de l'ame par les doutes & » les perplexités que la lecture

(a) C'est un Genevois qui parle.

» d'*Emile* leur avoit fait naître. Le
» dirai-je? Oui. J'en ai vu un bien
» respectable par son âge & par la
» pureté de ses mœurs, me dire
» avec effroi & la larme à l'œil,
« en me montrant *Emile* : *Voilà*
» *le poison de mon bonheur* ! Et cet
» homme, ô Rousseau ! cet hom-
» me est un de tes Concitoyens !
» Tes entrailles si humaines, si
» patriotiques n'eussent-elles pas
» été déchirées? ... » M. Vernes
» ajoute en finissant « je me sépa-
» rai à regret d'un homme dont
» la conversation mettoit de la sé-
» rénité dans mon ame. Je pensai
» d'abord, mon ami, à vous faire
» part de cet entretien. Je con-
» nois votre cœur, il est fait pour
» le gouter. »

Le même motif nous porte à renvoyer nos Lecteurs à cet ouvrage qui mérite d'être connu, & qui ne l'est point assez.

II. *Réponse de M. l'Abbé François aux difficultés proposées contre la Religion Chrétienne, par J. J. Rousseau &c. dans sa Confession du Vicaire Savoyard &c.*

Il n'y a pas moins de modération dans cette Réponse que dans l'ouvrage précédent. Mais M. l'Abbé François a sur le Pasteur de Céligny un avantage marqué pour traiter ces importantes questions. Lorsqu'il s'agit de ramener un Ecrivain de la trempe de M. R. à captiver son esprit sous le joug des Mysteres, un Théologien Catholique qui connoît & qui observe les bornes de l'examen particulier, ne laisse cette voie ouverte qu'autant qu'elle doit l'être, pour raisonner sur les motifs de crédibilité; il n'a point à craindre de se voir pressé par son adversaire qui se croiroit en droit de

tout examiner aussi bien que lui, & de ne se décider que d'après cet examen. En un mot le Théologien Catholique qui joint la voie de l'autorité à celle du raisonnement, peut donner toutes les réponses solides, & les traiter sans ménagement & avec sécurité.

Telle est la marche de M. L. Fr. dans cet ouvrage où l'on retrouve ce zèle & cet amour de la Religion qui rendent cet Ecrivain très estimable, avec cette abondance de développement & cette justesse de raisonnement qui le font lire avec fruit. Sa Réponse à la Confession du Savoyard ne lie les objets qu'autant qu'ils se trouvent liés eux-mêmes dans *Emile*. L'Auteur répond successivement aux objections de M. R. à peu près comme il a suivi l'Auteur *du Catéchisme de l'Honnête-Homme & du Caloyer*, dans la réfutation

réfutation dont nous avons rendu compte (*a*).

Tout se réduit à XXVI. objets que nous allons parcourir. M. R. s'égare par enthousiasme pour maintenir son systême sur l'homme. Selon lui, rien de vicieux dans l'homme que cette éducation corrompue qui dégrade les dons de son Créateur. On reconnoît sans doute toute l'influence de l'éducation sur les différens caracteres des hommes; mais l'Auteur d'*Emile* a-t-il pu se dissimuler ces germes d'envie, de colere, de vengeance & de domination qu'on apperçoit dans tous les enfans? Et, quand la Religion présente dans ses dogmes le dénouement de cette méchanceté & de cette corruption primitive, comment

(*a*) II[e]. vol. de Janvier, 1765.

un bon esprit peut-il préférer de s'aveugler & de se contredire, en substituant au dogme du péché originel un système démenti chaque jour par l'expérience & par la connoissance du cœur de l'homme? Ce point se trouve, dans la suite de cet ouvrage, développé avec beaucoup d'étendue & avec une excellente Logique, depuis la page 89 jusqu'à la page 109.

Revenons au Vicaire Savoyard. On ne lui reproche point les égaremens grossiers des Matérialistes & des Fatalistes; on peut dire même qu'il les combat avec force; mais, réformateur de la Religion révélée, il a son système favori, ses paradoxes spécieux qu'il établit avec d'autant plus de suffisance, & qu'il insinue avec d'autant plus d'art qu'il a sçu les dégager de tout ce qui pouvoit mettre les simples en garde contre ses opinions.

Une Religion révélée, est l'é-

cueil trop ordinaire du génie. Nous en donnions la raiſon au commencement de cet article. La révélation préſente un ordre, un dépôt de faits certains, & par là elle arrête l'eſſor des découvertes. Auſſi M. R. eſt-il fort étonné qu'il faille une autre Religion que celle que l'homme peut ſe faire à lui-même, en approfondiſſant plus ou moins la révélation de la Nature. Cependant on ne ſoupçonnera point cet Ecrivain d'ignorer l'Hiſtoire, & dès-lors la ſuite malheureuſe des égaremens des différens peuples, qui ont voulu ſe rendre eux-mêmes les auteurs de leur croyance. On ne dira pas qu'il n'a réfléchi que foiblement ſur la nature de l'eſprit & du cœur humain, & que dès-lors il n'a point connu les ténebres de l'un, & la foibleſſe de l'autre. M. R. a vû tout cela, mais il a tout vû à ſa maniere. Pour-

quoi donc ne veut-il point que Dieu puiſſe ajoûter à la raiſon de l'homme des lumieres nouvelles, & donner un guide à ſes ténebres, un point fixe & invariable à ſon inſtabilité ? Pourquoi ne veut-il point de Religion révélée ? C'eſt qu'elle rompt, elle arrête, par une digue reſpectable, l'eſſor du génie, qui tend ſans ceſſe à reculer ſes bornes. C'eſt la premiere raiſon qui ſe préſente à tout homme qui connoît l'Auteur d'*Emile*, & qui ſçait l'apprécier par ſes ouvrages.

Mais voici les prétextes plutôt que les raiſons qu'allégue M. R. C'eſt d'abord que dans le dépôt ſacré des faits & des enſeignemens de notre Religion, il ne veut voir que la révélation des hommes. Ce motif n'a pas beſoin de réponſe, puiſque c'eſt la révélation de Dieu que nous prouvons & que nous défendons, & non point la révélation des hommes; mais, dit M.

R. » *Si l'on n'eût écouté que ce que Dieu dit au cœur de l'homme, il n'y auroit jamais eu qu'une Religion sur la terre . . . . . Quant au culte extérieur, s'il doit être uniforme pour le bon ordre, c'est purement une affaire de police.* » Si l'homme, lui ré» pond M. l'Abbé François, étoit » dans son état primitif, sans té» nèbres dans son esprit, sans pen» chant au mal dans son cœur, il » pourroit n'y avoir *qu'une* Reli» gion intérieure sur la terre. Mais » ne devroit il point y en avoir une » extérieure »? Le second membre de la phrase explique le premier, qui ne signifie autre chose, sinon que la Religion intérieure pourroit être partout la même. Les preuves de la nécessité d'un culte extérieur, prises du rapport de toutes les facultés de l'homme à son Dieu & de la société même des hommes, dont ce culte lui-même est un précieux lien, paroîtront très-

satisfaisantes. Ces mots de M. R. *Mon ami, reste de toute ta hauteur, tu seras toujours assez près de terre,* fournissent à notre Théologien une occasion de motiver l'hommage de nos adorations, en développant tout ce que notre Liturgie a de noble & de touchant dans la célébration du Saint Sacrifice de la Messe. Nous voudrions pouvoir citer tout ce morceau, qui a d'ailleurs le mérite de la précision.

Reprenons les prétextes de M. R. qui ne veut voir que l'autorité de l'homme dans une révélation que nous ne recevons avec tant de respect, que parce qu'elle nous présente le sceau de l'authorité d'un Dieu. On sait comment M. R. analyse la croyance des simples, lorsqu'il fait tenir à son *Vicaire* ce langage : *Comment savez-vous que votre Secte est la bonne? Parce que Dieu l'a dit. Et qui vous a dit que Dieu l'a dit? Mon Pasteur qui le*

sçait bien. Mon Pasteur me dit d'ainsi croire, & ainsi je crois. Nous convenons que dans les Communions Protestantes, la croyance du Chrétien s'arrête en derniere analyse à l'énoncé de son Pasteur; & dans les principes de ces Sectes, l'Auteur d'*Emile* raisonne conséquemment. Il n'en est pas ainsi de l'Eglise Catholique, où les Fidéles ont pour garand de la parole du Ministre particulier, l'enseignement de tous les Pasteurs de l'Eglise auxquels il est uni de communion, & subordonné dans l'exercice de son ministere; & la parole de Dieu même qui s'est engagé à conserver le dogme pur & intact dans ce corps des Pasteurs unis à leur chef. Il est vrai que ce sont des hommes; & aux yeux de M. R. ce ne sont que des hommes dont le témoignage ne lui inspire aucune confiance. Il se

plaint qu'il ait fallu pour l'inſtruire un pareil Miniſtère ; il voudroit que Dieu lui eût parlé à lui-même. Peut-être ſeroit-il facile de démontrer que dans les principes de cet Ecrivain un enſeignement divin immédiat, n'eût pas eu ſur lui plus d'effet. Mais que peut prétendre l'Auteur d'*Emile* par une objection ſi peu réfléchie, qui ne tend à rien de moins qu'à effacer d'un ſeul trait toutes les traces qu'ont laiſſé les événemens des ſiécles antérieurs, & à perſuader à tout homme qu'il doit ſe regarder dans ſon ſiécle, comme un être abſolument iſolé à l'égard de tous les hommes qui ont vécu avant lui, & de tous les événemens qui ont précédé l'époque de ſa naiſſance? La Grece, l'Empire Romain, la Suiſſe même, juſqu'au commencement de ce ſiécle, ne peuvent préſenter à cet Ecrivain que des tableaux de fantaiſie que la tradition

aura embellis ou dégradés selon les passions des hommes.

Mais quel travail ne faut-il point, dit cet Auteur? *Quelle immense érudition pour remonter dans les plus hautes antiquités, pour éxaminer, peser, confronter les prophéties, les révélations, les faits, tous les monumens de foi?* &c....... Ainsi après plus de XVII. Siécles, il s'agit d'instruire un examen, une révision des titres d'une Religion annoncée jusqu'aux extrémités de la terre! Et tel est effectivement l'écueil journalier des Sectes Protestantes. La méthode de l'Eglise Catholique ne laisse point aux Fideles de pareilles entraves. « Il lui est » aussi facile de remonter à la ré» vélation Juive & Chrétienne, » par les monumens qui l'attestent » de siécle en siécle jusqu'à son ori» gine; qu'il nous est aisé de re» monter au regne d'Henri IV., » par les monumens qui l'attestent

» de regne en regne jufqu'à nous ».
Nous ne faifons prefque qu'indiquer les preuves que M. l'Abbé François préfente d'une maniere très-lumineufe, pour convaincre M. R. de la néceffité d'une révélation & des caracteres de fageffe que préfente la révélation Chrétienne à tout efprit raifonnable, foit parmi les fimples, foit parmi les Sçavans eux-mêmes. Les miracles effarouchent l'Auteur d'*Emile*, foit par la difficulté de les conftater, foit par ce qu'ils peuvent avoir de commun avec les preftiges du Démon. Notre Théologien répond folidement au premier chef; quant à la feconde objection, M. l'Abbé François donne la regle la plus claire & la plus fûre pour reconnoître le doigt de Dieu dans les miracles. Selon cette regle, la plus exacte qu'on ait jamais donnée, un renverfement réel & notoire dans l'or-

dre de la nature, n'annonce un vrai miracle, qu'autant qu'il s'opére au nom & à l'invocation de Dieu; enforte que cette invocation ſoit auſſi notoire que le phyſique de ce qu'on préſente pour miracle. Voilà les ſeuls vrais miracles, les ſeuls qui puiſſent faire preuve, parce que ce ſont les ſeuls qui engagent, pour ainſi dire, la véracité de Dieu à les garantir. Alors tombe de lui même le cercle vicieux d'atteſter la Doctrine par les miracles, & les miracles par la Doctrine. L'application de cette regle garantira toujours les fidéles de l'illuſion.

Forcés de terminer cet extrait, que l'importance de la matiere, & l'habileté du Controverſiſte nous feroient prolonger par goût au-delà de ſes bornes, nous dirons du moins un mot de la maniere dont on répond ici au *Contrat Social*, ouvrage qui annonce dans ſes para-

doxes un esprit de révolte aussi déclaré contre l'authorité Souveraine, que contre la Religion. *Le Royaume Spirituel de J. C. qui sépara*, dit M. R. *le systême théologique du systéme politique, fit que l'Etat cessa d'être un, & causa des divisions intestines qui n'ont jamais cessé d'agiter les peuples Chrétiens.* D'abord, si dans l'idée de l'Auteur, ce Royaume Spirituel de J. C. n'est pas une chimere, on sent que tout ce qui l'attaque ne peut être qu'absurdité & blasphême : le souverain Auteur de toutes les Sociétés & de tous les Gouvernemens, a dû en combiner dans sa Religion tous les avantages réels. Mais en suivant M. R. on s'apperçoit que revenant sur ses pas, c'est moins le Royaume de J. C. qu'il prétend combattre, que les nouveaux systêmes qu'on a mis à sa place. Quels sont donc ces nouveaux systêmes, dit M. l'Abbé François, dans une Re-

ligion qui, dans son culte, sa hiérarchie comme ses dogmes, remonte de proche en proche, & sans interruption, jusqu'à son Divin Fondateur; & qui concentrée dans J. C. avant comme après son avenement, ne présente dans la différence de ces deux époques, qu'un systême unique? Quelle est ensuite cette séparation qui allarme notre nouveau politique? Est-ce que le bien d'un Etat peut souffrir quelque atteinte de la protection que le Souverain accorde à la Religion & à ses Ministres pour les maintenir? Mais un Souverain persuadé de la vérité de la Religion qu'il professe & de ses avantages, ne doit-il pas déployer toute l'autorité qu'un pere a dans sa famille, pour procurer & maintenir par cette Religion le bonheur de ses enfans? Croiroit-on que le même homme qui veut enlever à

la Religion Chrétienne la protection bienfaisante de nos Maîtres, n'hésite point dans le même ouvrage à remettre entre les mains du Souverain le droit de fixer la croyance des dogmes, comme sentimens de sociabilité; de bannir quiconque refuse de croire ce qu'il aura ainsi décidé, & même de punir de mort tout homme qui ayant professé ces dogmes, osera se conduire comme ne les croyant pas? Dans ce point, comme dans mille autres, il ne seroit pas facile de concilier M.R. avec lui-même.

On répond ensuite avec toute la précision & la solidité possibles aux objections que tire M. R. de la nature de la puissance Ecclésiastique. Quand cet Ecrivain se décide après cela pour une Religion intérieure, qui unisse tous les hommes comme freres, qui laisse aux loix la seule force qu'elles tiennent d'elles-mêmes, &c. com-

ment ne s'eſt-il pas apperçu des contradictions palpables que préſenteroit une Religion qui ſépareroit ainſi le ſyſtême Théologique du ſyſtême Politique? Que gagneroit l'autorité ſouveraine à protéger une Religion qui ſe montreroit auſſi indifférente à ſon égard? Que deviendra dans une pareille Religion ce grand mot de *Patriotiſme*, l'épouvantail dont s'eſt ſervi M. R. pour allarmer les Princes contre une Religion qui ne prêche que ſoumiſſion, modération & charité, & qui ſera toujours le fondement le plus ſolide du bon Patriotiſme & des vraies vertus ſociales?

Rien de plus lumineux que tout ce morceau dans l'ouvrage de M. l'Abbé François; le ton de ſentiment qui accompagne ces preuves doit faire ſentir aux ennemis

de la Religion que les devoirs de soumission, de charité & de Patriotisme qu'elle dicte à tous les fideles, elle les inspire d'une maniere bien touchante aux Ecrivains qui s'annoncent pour ses défenseurs, & que, si cette Religion étoit exactement pratiquée, le *Patriotisme seroit aussi commun, que son nom l'est devenu parmi nous* (*a*).

(*a*) Voyez la seconde Partie de l'Instruction Pastorale de M. l'Evêque du Puy, où cet objet est traité avec beaucoup de force & d'onction.

ARTICLE XXXIX.

***MÉMOIRES DONNÉS A** l'Académie Royale des Sciences, non imprimés dans leur tems, par M. FONTAINE, de cette Académie.* Paris, de l'Imprimerie Royale, 1764. *in*-4°. de 588 pages, sans la Table des Matieres. *Premier Extrait.*

« C'Est sans doute par inadver-
» tance, écrivoit il y a quin-
» ze ans M. d'Alembert à M. de
» Maupertuis, que M. Euler m'a
» fait l'honneur de me citer dans
» vos Mémoires de 1741 comme
» Auteur d'un Théorême sur les
» Equations différentielles à trois
» variables ... Ce Théorême ap-
» partient à M. Fontaine, ainsi
» qu'un grand nombre d'autres

» découvertes ſur la même matie-
» re, qu'il *ſeroit à ſouhaiter que*
» *l'Auteur publiât....* » (a). Le déſir de M. d'Alembert vient d'être rempli par la publication des Mémoires de M. Fontaine; les découvertes que cet habile Académicien y expoſe ſont ſi importantes, elles reculent ſi fort les bornes des Sciences Mathématiques que nous croyons devoir nous occupper quelque tems de ſon exellent Recueil. Les matieres qu'il contient ne ſont point, il eſt vrai, à la portée du plus grand nombre des Lecteurs; mais nous tâcherons de rendre notre analyſe intéreſſante, en y joignant, autant qu'il ſera poſſible, l'hiſtoire de chaque Problême.

Le premier mémoire du recueil

(a) Mémoires de l'Académie de Berlin, année 1749, page 372.

qui nous occupe eſt daté de 1732, & il a pour objet une nouvelle méthode pour la ſolution des Problêmes *de maximis & minimis.* Cette méthode eſt beaucoup plus ſimple & plus générale qu'aucune de celles qu'on a données ; ſans en excepter même les méthodes de MM. Jacques Bernoulli & Taylor. A peu près dans le même tems notre Auteur déterminoit la courbe de la moindre action ; celle que doit embraſſer un angle donné pour que ſon ſommet puiſſe gliſſer le long d'une courbe donnée ; & celles qui ſe développent elles mêmes. Ce fut M. Hughens qui démontra le premier que la Cycloide ordinaire étoit une des courbes qui ſe développent elles mêmes. M. Jacques Bernoulli y ajouta la Logarithmique ſpirale. Enfin dans le tome II des Mémoires de Péterſbourg

M. Krafft met au nombre de ces courbes toutes les Epicycloides, les Cycloides ordinaires, & les Logarithmiques ſpirales.

Un autre Problême que M. Jean Bernoulli avoit rendu fameux, c'étoit celui des Tautochrones: M. Fontaine donna une ſolution de ce Problême en 1734; & on n'en parla plus. Une ſuite de la méthode de cette ſolution, c'eſt le beau Théorême qui eſt le premier de ſon calcul intégral; & dont voici la ſubſtance : ſoit F une fonction de pluſieurs quantités; on aura toujours la différence de F égale à une indéterminée multipliée par la différence de la premiere quantité, plus à une autre indéterminée par la différence de la deuxieme, &c.; & F multipliée par ſa dimenſion ſera toujours égale à cette ſuite intégrée comme ſi les indéterminées étoient conſtantes. Lorſque M.

Nicole lut à l'Académie le Mémoire qui a pour titre *Usage des Suites pour la solution de certains Problêmes*, qui seroient impossibles sans cela, notre Géometre en donna aussi-tôt à l'Académie une solution par le moyen de son Théorême ; quelqu'un a fait mettre depuis peu cette solution dans un des volumes des Savans étrangers. Il trouva peu de tems après cette méthode élégante pour reconnoître quand une différentielle composée de plusieurs variables est la différentielle exacte de quelque quantité ; dès 1738 cette méthode étoit aussi connue des Géometres de l'Europe que si elle eût été imprimée alors : elle ne le fut pourtant qu'en 1742, dans les Mémoires de l'Académie. Une chose à laquelle il faut bien faire attention, c'est que cette méthode n'est démontrée que dans l'ouvrage que nous analysons:

cela ſuffiroit pour en aſſûrer la poſſeſſion au ſeul M. Fontaine.

Avant cette découverte l'intégration des Equations différentielles ſe réduiſoit à ſéparer les indéterminées. Il eſt vrai que MM. Jean Bernoulli & Euler dans les Mémoires de Péterſbourg donnent des méthodes pour intégrer, ſans cette préparation, quelques Equations que le premier nomme canoniques : mais ce ſont toujours des Equations ſans parametre, ce qu'il eſt néceſſaire de remarquer.

La ſeconde méthode de M. Fontaine un peu plus compliquée que la premiere ne put être communiquée de vive voix. Auſſi voyons nous par les Ouvrages de tous les Géometres qu'elle ne leur étoit pas connue avant la publication de ce recueil : qu'elle dut bien changer leurs idées ſur les vrais principes du calcul intégral ! Se doutoient-ils même qu'une

Equation aux premieres différences n'avoit qu'une seule intégrale ; qu'une Equation aux secondes différences, avoit deux intégrales aux premieres différences au moyen desquelles on auroit l'intégrale finie de cette Equation ; qu'une Equation aux troisiemes différences avoit trois intégrales aux secondes différences au moyen desquelles on auroit l'intégrale finie de cette Equation ; & ainsi de suite ? Se doutoient-ils enfin que l'intégrale finie d'une Equation différentielle d'un ordre quelconque étoit unique ?

M. de Bougainville dit quelque part que le Public attend avec impatience le traité du calcul intégral de M. Fontaine ; que son but est de réduire tout ce calcul à une régle fondamentale & générale. Ces derniers mots méritoient d'être expliqués ; car ne pour-

roit-on pas croire que notre Auteur doutoit qu'il y eût des Equations différentielles dont l'intégrale finie n'étoit pas possible ? Cela ne nous paroît pas vrai-semblable : une preuve qu'on en pourroit donner, c'est sa méthode d'approximation pour la solution des Problêmes qui se réduisent aux quadratures. Ajoutons que ses découvertes dans les Sciences Physico - Mathématiques ne lui ont fait que trop rencontrer de ces Equations non intégrables ; c'est de ses découvertes dont nous entretiendrons nos Lecteurs lorsque nous aurons dit un mot de sa méthode pour résoudre les Equations de tous les dégrés, & d'un Problême fameux sur les jeux de hazard dont il donne une très-belle solution.

On sait que depuis Descartes qui ramena les Equations du quatrieme dégré à celles du troisieme dont

dont Cardan avoit donné la ſolution quelque tems avant, perſonne n'avoit oſé paſſer outre. Le Savant M. Euler lui-même, après pluſieurs eſſais, ſe réduit, dans le Tome VI des Mémoires de Péterſbourg à faire des conjectures ſur la forme des racines des Equations. C'eſt le ſeul ouvrage où l'on ait penſé ſérieuſement à réſoudre ce Problême dans toute ſa généralité : ce n'eſt pas que nous répondions abſolument que M. Daniel Bernoulli n'ait eu les mêmes vûes dans pluſieurs Mémoires imprimés parmi ceux que nous venons de citer. Mais pour revenir à ce qu'en dit notre Auteur, une Equation lui étant donnée, il cherche tous les ſyſtêmes de Facteurs qui peuvent la produire, & le ſyſtême des conditions qui lui convient. Les Coefficiens de l'Equation donnée ſatis-

font toujours à l'un de ces systêmes de conditions, & ne satisfont jamais qu'à un seul ; il a donc pour cette Equation le seul systême de Facteurs qui puisse la produire. Il ne s'agit plus que de déterminer les nombres de ce systême, ce qu'il exécute par le Problême suivant ; *étant données deux Equations entre deux nombres réels positifs, & sachant que l'un est plus grand que l'autre trouver ces deux nombres.* Comme il seroit fort pénible de recommencer toujours ces opérations, il faudroit que quelqu'un prît à cœur cette Théorie comme on prit autrefois les Logarithmes, & qu'il eût le courage de construire les tables que propose M. Fontaine ; un tel travail seroit sans doute d'une très-grande utilité. Nous finirons ce premier extrait par le Problême sur les jeux de hazard.

Pierre me propose de jouer avec

lui à croix ou pile; & il offre de me donner un écu, si j'amene croix au premier coup; deux, si je ne l'amene qu'au second; quatre, si je ne l'amene qu'au troisieme; huit, si je ne l'amene qu'au quatrieme; seize, si je ne l'amene qu'au cinquieme, & ainsi de suite en doublant: trouver la somme que je dois lui donner au commencement de chaque partie pour que le jeu soit égal.

La probabilité que croix arrivera au premier coup, est $\frac{1}{2}$, au second coup $\frac{1}{4}$, au troisieme $\frac{1}{8}$, &c. & ainsi de suite; donc, conformément à la regle ordinaire de l'analyse des jeux de hazard qui est celle-ci: *multipliez le gain ou la perte que chaque évenement doit produire, par la probabilité qu'il y a que cet évenement doit arriver; ajoutez ensemble tous ces produits, en regardant les pertes comme des*

gains négatifs, & vous aurez l'espérance du joueur, ou, ce qui revient au même, la somme que ce joueur devroit donner avant le jeu, pour commencer à jouer but à but; mon espérance ou mon jeu seroit $1 \times \frac{1}{2} + 2 \times \frac{1}{4} + 4 \times \frac{1}{8} +$ &c. $= \frac{1}{2} + \frac{1}{2} + \frac{1}{2}$ &c. à l'infini $= \infty$; c'est-à dire, que je devrois donner à Pierre avant de commencer le jeu, une somme infinie, pour jouer avec lui à jeu égal. Or, indépendamment de ce qu'une somme infinie est une chimere, il n'y a personne qui voulût donner pour jouer à ce jeu; je ne dis pas une somme infinie, mais une somme assez modique. La regle paroît donc être en défaut, au moins pour ce cas; voici comme M. Fontaine résout cette difficulté.

Soit la somme d'écus que Pierre met au jeu $= x$, celle que je dois y mettre, pour que le jeu

ſoit parfaitement égal, $= y$, l'argent du jeu ſera $x + y$, & on aura $y = \frac{(n+1)2^{n} + x}{2^{n+1} - 1}$

Quant au nombre entier poſitif n, on le déterminera par la condition que x doit être $> \frac{2^{n+1} - n - 2}{2}$, & $< \frac{2^{n+2} - n - 3}{2}$ je ſuppoſe, par exemple, que Pierre met un milion au jeu; c'eſt-à-dire, que $x = 333333 + \frac{1}{3}$, on aura $333333 + \frac{1}{3} > \frac{2^{n+1} - n - 2}{2}$ & $< \frac{2^{n+2} - n - 3}{2}$ donc $n = 18$; donc

$$y = \frac{19 \cdot 2^{18} + \frac{1000000}{3}}{2^{19} - 1} = 30\ l.$$

8 *ſ.* 2 *d.* à peu près.

Si c'eſt ma miſe qui eſt don-

née, & que l'on veuille avoir celle de Pierre, on aura $x = 2^{n+1} y - (n+1) 2^{n} - y$, & n sera $> 2y - 3$ & $< 2y - 2$.

Si 3 eſt un nombre entier, vous ferez $n = 2y - 3$, ou $n = 2y - 2$, & vous aurez $x = 2^{2y-2} - y$.

Si nous nous ſommes occupés de ce Problême, c'eſt qu'il eſt du reſſort de tout le monde, & qu'il a occaſionné une diſpute fameuſe, que cette ſolution pourra terminer.

ARTICLE XL.

HISTOIRE DE L'ÉTABLISSEMENT du Christianisme, tirée des seuls Auteurs Juifs & Payens, où l'on trouve une preuve solide de la vérité de cette Religion, avec cette Epigraphe tirée du IV^{e}. Livre, Chap. 12. des Instit. Divines de Lactance; *Satis firmum est testimonium ad probandam veritatem quod ab ipsis perhibetur inimicis.* Par M. BULLET, *Professeur Royal de Théologie, Doyen de l'Université de Besançon &c.* Besançon, Fantet, 1764. *in*-4°. de 324 pages. Et se trouve à Paris, chez Tilliard.

IL y a long-tems que plusieurs défenseurs de la Religion Chrétienne ont insisté pour appuyer la

certitude des faits qui la démontrent, sur le témoignage des Payens eux-mêmes. Le savant M. Huet en particulier & le P. de Colonia, l'un dans sa démonstration Evangélique, l'autre dans un Livre imprimé au commencement de ce siecle (*) se sont appliqués à rassembler ces témoignages des Adversaires du Christianisme, d'une maniere également savante & victorieuse. Ces deux Ouvrages n'ont pas empêché un Incrédule moderne de demander sérieusement qu'on lui prouvât la vérité des faits Evangéliques par des autorités non suspectes, c'est-à-dire, qu'on lui alléguât des Témoins d'une Religion opposée

(*) *La Religion Chrétienne autorisée par le témoignage des anciens Auteurs Payens*, in-12. Il s'en trouve un Extrait très étendu dans nos Mémoires de 1718, mois de Novembre, pag. 719 & suiv.

à celle de Jesus-Christ. Sans examiner si cette demande étoit fondée, si elle n'étoit pas même très-déplacée de la part d'un homme qui doit connoître les Livres des deux Ecrivains que nous avons cités, bornons-nous à faire remarquer l'utilité de celui que présente aujourd'hui M. Bullet.

Cet Ecrivain déja connu très-avantageusement dans les Lettres, a embrassé son sujet dans toute l'étendue dont il étoit susceptible; & voici comment il l'a traité. D'abord on trouve à la tête de son Ouvrage une histoire détaillée de l'établissement du Christianisme, histoire qui n'est appuyée que sur les seules autorités des Adversaires de cette Religion. Vient ensuite un Discours dans lequel après avoir détaillé avec beaucoup d'habileté tout ce que présente d'étonnant la propagation du Christianisme, on démontre que

cette propagation, ſupérieure à tous les efforts des hommes, ne peut être que l'ouvrage du Très-Haut. Enfin dans la troiſieme Partie qui eſt la plus conſidérable du Livre, on trouve les différens témoignages ſur leſquels portent & l'Hiſtoire & le Diſcours précédens.

Cette troiſieme Partie forme proprement l'objet du Livre de M. Bullet; & quoiqu'elle paroiſſe ne contenir que les preuves des deux premieres, il eſt évident que celles ci n'ont été faites que pour lier enſemble cette foule d'autorités & de témoignagnes étrangers laquelle, ſans cette précaution, n'eût été qu'une compilation trop féche & d'une utilité trop peu générale. Ainſi l'Ouvrage de M. Bullet ſervira à plus d'une eſpèce de Lecteurs. Les uns ſuperficiels ou occupés d'autres objets ſe borneront à la lecture de l'*Hiſtoire* &

du *Discours* sans jetter les yeux sur les preuves multipliées de chaque fait énoncé dans ces deux Parties; les autres au contraire s'attacheront à ces preuves, ils les discuteront les unes après les autres, ils les compareront entre elles, ils rapprocheront les textes originaux rapportés par l'Auteur des traductions qu'il en donne &c.; & tous auront la satisfaction de se convaincre que la Religion allégue de sa vérité, de sa Divinité, de sa sainteté des preuves fournies par ses propres Adversaires, & dès lors supérieures à tous les efforts de ceux qui ne veulent pas l'embrasser.

Il est aisé de sentir qu'un ouvrage tel que celui-ci ne sauroit être analysé de la maniere ordinaire; tout ce que l'on attend de nous, après en avoir exposé le plan, est que nous en montrions quelques parties qui fassent juger

de l'ensemble, & c'est ce qui va nous occuper.

I. Tout le monde connoît le Passage dans lequel Joseph parle de J. C. Rien de plus clair & de plus formel que cet endroit de l'Historien Juif ; mais sa clarté même est ce qui a fait soupçonner son authenticité, & quoiquelle soit défendue par plusieurs Ecrivains, la foule des bons critiques regarde ce morceau comme ajoûté au Texte. M. B. qui n'admet avec raison dans son ouvrage aucune preuve contestée, laisse là ce passage célebre de Joseph, mais l'Historien Juif, lui fournit par son silence même une preuve invincible de la réalité des Prodiges de J. C. Il remarque d'abord la scrupuleuse exactitude avec laquelleJoseph parle de tous les Imposteurs ou Chefs de parti qui firent quelque sensation parmi les Juifs, depuis l'Empire d'Auguste, jusqu'à la ruine de

Jérusalem; l'Historien des Antiquités Judaïques parle d'un Judas Gaulanite, d'un Theudas, d'un Eléazar, fils de Dinée & de plusieurs autres; il fait même mention de la prédication de S. Jean-Baptiste, du concours du peuple qui le suivoit, de la sainteté de sa vie. Néanmoins il garde un silence profond sur J. C., sur la Religion qu'il prêcha. Certainement le parti dont J. C. se rendit le Chef, étoit bien plus considérable, il fit infiniment plus de bruit que ceux dont Joseph a parlé, qui ne s'étendirent pas hors de la Judée, que l'on dissipa dès leur naissance. Encore une fois, que signifie cette conduite de Joseph? Est-il naturel qu'un Historien s'appesantisse sur des faits de peu de considération, pour en omettre d'importans? N'est-il pas très-surprenant qu'on ne trouve pas un mot dans Joseph d'une Religion qui,

de son tems même, se répandit dans tout l'Empire, malgré les efforts de ceux qui le gouvernoient, tandis qu'il a soin de parler d'une multitude de Sectes méprisables, & qui finirent presqu'aussi-tôt qu'elles eurent commencé. Quelle est donc la cause d'un silence évidemment réfléchi? Ecoutons là-dessus M. Bullet, « ou cet Historien, dit-il, » (Page 121.) a cru que tout ce » que les Disciples de Jesus disoient de leur Maître étoit faux, » ou il a cru qu'il étoit vrai. Dans » le premier cas, il ne se seroit » pas tû; tout le portoit à parler » en cette occasion: l'intérêt de la » vérité, le zéle pour sa Religion, » dont les Chrétiens par leurs im» postures, sappoient les fonde» mens, l'amour de sa Nation que » les Disciples de Jesus accusoient » d'avoir fait mourir, par une mali» gne & cruelle jalousie, le Mes» sie, le fils de Dieu. En dévoi-

» lant les impostures des Apôtres,
» Joseph couvroit de confusion
» les ennemis de son peuple ; il se
» rendoit agréable à sa nation ; il
» se concilioit la faveur des Em-
» pereurs qui persécutoient le
» Christianisme naissant ; il s'atti-
» roit les applaudissemens de tous
» les hommes qui avoient cette
» Religion en horreur ; il détrom-
» poit les Chrétiens mêmes que
» les Disciples de Jesus avoient
» séduits. Croira-t-on jamais
» qu'un homme instruit d'une
» fourberie qu'il est si intéressé de
» faire connoître, garde sur cela
» le plus profond silence, sur-tout
» lorsque l'occasion se présente si
» naturellement d'en parler ? Si l'on
» répandoit parmi le peuple de
» faux miracles qui tendissent à
» ébranler sa foi, avec quel zéle
» nos Ecrivains ne découvriroient-
» ils pas l'imposture pour prévenir
» la séduction ? Ne regarderoient-

» ils pas, & avec raiſon, le ſilence
» en cette occaſion, comme une
» prévarication criminelle ? Il pa-
» roît donc évident que ſi Joſeph
» avoit cru que ce que les Apôtres
» diſoient de leur Maître étoit
» faux, il auroit eu ſoin de le
» faire connoître; s'il ne l'a pas
» cru faux, il l'a cru vrai; & la
» ſeule crainte de déplaire à ſa
» Nation, aux Romains, aux Em-
» pereurs, lui a fermé la bouche;
» auquel cas ſon ſilence vaut ſon
» témoignage, & ſert également
» pour autoriſer la vérité des faits
» ſur leſquels le Chriſtianiſme eſt
» établi ». Le raiſonnement de
M. B. nous paroît concluant, &
nous le croyons à l'abri de toute
chicanne. Le dernier Traducteur
de Joſeph (*) a eu la même pen-

(*) Louis-Joachim GILLET, Chanoine Regulie & Bibliothécaire de Ste. Genevieve, mort en 1753. Le premier volume de ſa Traduction a paru en 1756.

ſée que notre Auteur, mais il n'a fait, pour ainſi dire, que la montrer; d'ailleurs M. B. aſſure que ce morceau de ſon Ouvrage étoit écrit dès 1754, & par conſéquent avant qu'il eût pû voir le Livre du Docte Génovéfain.

II. Celſe, cet ancien ennemi du Chriſtianiſme, dont les Incrédules de nos jours ne ſont que les miſérables échos, Celſe, pour eſſayer d'effacer les caracteres ſurnaturels que porte l'établiſſement de la Religion de Jeſus, avança d'abord que le Fondateur de cette Religion n'avoit dû ſes ſuccès qu'à ſon adreſſe & à celle des Apôtres; ce ſont, diſoit-il, des charlatans qui, par leurs tours, ont ſçû faire illu-

---

Nous ſaiſiſſons cette occaſion pour avertir que le dernier qui a été retardé par différens incidens, paroîtra avant la fin de la préſente année.

ſion, & perſuader à la populace qu'ils étoient des hommes Divins. La réponſe à cette prétendue difficulté n'étoit pas difficile : celui qui la propoſoit, convenant d'une part que Jeſus étoit un ſimple Artiſan, & les Apôtres, une troupe *de Pêcheurs & de Publicains qui n'avoient pas les premiers élémens des Sciences* ; comment transforme-t-il tout d'un coup ces idiots en Charlatans aſſez adroits pour être ſéducteurs, pour en impoſer aux perſonnes les plus éclairées & les plus intéreſſées à découvrir leurs ruſes ? La contradiction eſt manifeſte : auſſi le Philoſophe abandonna-t-il bien-tôt cette difficulté, & eut-il recours à une autre qui a été adoptée par Porphyre & Julien. Jeſus, dit donc Celſe, étoit magicien, & ſes Diſciples auſſi. C'eſt par le ſecours de la magie qu'ils ont opéré les prodiges par leſquels ils ont ſéduit les

Peuples. Mais, répond M.B. « les Chrétiens employoient les miracles de leur Maître, comme la principale preuve de leur Religion. Si Celse les croyoit faux, il devoit les nier franchement, uniformément & constamment : c'est ainsi qu'on se comporte en toute dispute. Mon Adversaire m'oppose un fait qui lui est favorable. Si je le crois faux, je le nie sans détour ; & autant de fois qu'il le propose, autant de fois je le contredis. Je n'ai garde, en admettant ce fait comme véritable, de me mettre dans la nécessité de recourir à des explications pour éluder l'avantage que mon Adversaire en peut tirer ; je m'en tiens toujours à la négative : donc Celse ne croyoit pas que les prodiges de Jesus fussent faux, puisque s'étant hazardé une seule fois de les nier, il n'a pas osé s'en tenir à cette ré-

ponse, mais qu'il a eu recours sur le champ à une autre défaite, en disant qu'ils étoient des opérations du Démon. » Notre Auteur observe ensuite que Celse s'est conduit bien différemment par rapport à la Résurrection de Jesus; évenement qu'il a constamment nié, parce qu'il le croyoit faux : d'où il est facile de conclure que si relativement aux autres miracles, Celse s'est restraint à les attribuer à la Magie, c'est que ces miracles lui paroissoient certains, réels & incontestables, ce qui suffit.

Les Incrédules modernes ne se sont pas bornés à attaquer la Religion par des raisonnemens; ils ont encore employé les armes du ridicule, & prenant ce ton de légereté & de futilité, toujours si déplacé dans les grandes questions, ils ont essayé de plaisanter, de railler même, tant sur les objets du culte Chrétien, que sur ceux qui

l'embrasserent d'abord (*a*). A les entendre, le Christianisme prêché par des idiots de la plus vile populace, ne fit fortune que parmi la canaille, les premiers Chrétiens ne furent que des imbécilles entraînés par leur stupidité, par l'amour de la nouveauté; disciples très-dignes de pareils maîtres, le suffrage de cent mille ignorans de cette espece ne sçauroit faire la plus légere impression sur des ames fortes, &c. &c.

Railleries aussi peu fondées

(*a*) « Les ridicules outrageans, » dit un Ecrivain célébre, les impiétés » grossieres, les blasphêmes contre la » Religion sont punissables. . . . Pour» quoi cela? Parce que dans ce cas on » n'attaque pas seulement la Religion, » mais ceux qui la professent, on les in» sulte, on les outrage dans leur culte, » on marque un mépris revoltant pour » ce qu'ils respectent, & par conséquent » pour eux. De tels outrages doivent

qu'elles ſont indécentes. Les ennemis du Chriſtianiſme ont eux-mêmes reconnu que parmi les premiers hommes qui embraſſerent la Religion de Jeſus, il y en eut pluſieurs d'une naiſſance élevée ; il y eut des perſonnes revêtues des premieres places dans l'Empire, des Philoſophes même & des Sçavans qui mériterent par leur eſprit & leurs talens, l'eſtime des Payens ſi intéreſſés à les décrier. Celſe qui reproche ſi ſouvent aux Chrétiens leur ſimplicité & leur ignorance, reconnoît pourtant dans un endroit rapporté par notre Auteur (Pag. 284.), que parmi eux il y en eut auſſi pluſieurs

---

» être punis par les loix, parce qu'ils » retombent ſur les hommes, & que » les hommes ont droit de s'en reſſentir. » *Lettres écrites de la Montagne, par J. J.* ROUSSEAU. Prem. Part. pag. 295.

prudens & éclairés. Sans parler d'un Origène, à qui personne ne peut refuser les connoissances les plus étendues, Génie si estimé de son tems, que Plotin, au rapport de Porphyre, le voyant entrer dans son Ecole, rougit en sa présence, & discontinua son discours qu'il ne reprit à la priere de son nouvel Auditeur que pour en faire l'éloge; sans faire, disons nous, mention d'un tel homme qui seul suffiroit pour résoudre l'objection, combien de Philosophes, combien de Nobles du rang le plus élevé, combien d'hommes qualifiés n'embrasserent pas la Religion Chrétienne dans les premiers Siécles? M. B. en donne la liste que l'on peut lire dans son Ouvrage.

IV. Nous omettons à dessein les faits les plus connus, tels que les tentatives de Julien pour rebâtir le Temple, tentatives dont

l'inutilité est atteſtée par Ammien Marcellin, Auteur contemporain, prouvée par une Lettre même de Julien, & confirmée par le Rabbin Gedaliah Ben Joſeph Jechaia, qui ne vivoit, il eſt vrai, qu'un ſiécle après l'évenement, mais qui n'a écrit que ſur les mémoires que les Juifs en avoient conſervés. Ce fait inconteſtable a fourni au Sçavant M. Warburton la matiere d'un excellent Ouvrage qui eſt entre les mains de tout le monde, au moyen de la Traduction Françoiſe qu'en a donné M. Léonard de Malpeiſnes, laquelle a paru avec diſtinction dans nos Mémoires; ce qui nous diſpenſe d'y revenir. Mais voici un objet que nous ne voulons pas omettre. La multitude prodigieuſe des Martyrs qui ont verſé leur ſang pour atteſter la vérité des faits ſur leſquels porte le Chriſtianiſme, a toujours embarraſſé les ennemis de cette

Religion

Religion; ils ont cherché à éluder, ou du moins à infirmer cette preuve triomphante. Pour parvenir à ce but, ils ont d'abord représenté les Martyrs comme des Rébelles aux Loix de l'Etat, qui, par leur révolte, méritoient punition & dont la mort ne prouve rien autre chose, sinon que dans l'Empire Romain, aussi bien que dans tous les Etats bien réglés, on a puni ceux qui agissoient contre le Gouvernement. Sur les Réponses tranchantes faites à cette objection frivole, qui est détruite par tous les monumens Historiques, les Incrédules se sont tournés d'un autre côté; laissant là la nature du crime prétendu des Martyrs, ils se sont rejettés sur leur petit nombre; ils ont fait sonner bien haut les noms des Tite, des Trajan, des Marc-Aurele; puis, après un brillant étalage des vertus de ces Princes que l'on n'a jamais

niées, ils ont demandé s'il étoit bien probable que sous des Empereurs aussi bons, aussi dignes de l'amour de leurs sujets, une multitude si considérable eût péri sous le fer des Bourreaux, sans autre raison que celle de la Religion ? Ils se sont appuyés de l'autorité d'un Sçavant aussi distingué par ses vertus que par son érudition (Henri Dodwel) lequel a soutenu qu'il n'y avoit eu qu'un petit nombre de Martyrs ; ils ont embrassé fortement son opinion sans avoir ses lumieres, sans jetter les yeux sur l'Ouvrage solide de D. Ruinart (*Acta sincera Martyrum*) qui est une réfutation victorieuse du Docte Irlandois ; & par un procédé aussi singulier, ils ont cru avoir détruit la preuve tirée du grand nombre des Martyrs.

Si ces Messieurs, qui savent si bien copier les Celse & les Porphyre, quand ils y trouvent des

objections ſpécieuſes, daignoient lire les monumens anciens qui mettent en poudre toutes leurs difficultés ; s'ils vouloient toujours mettre dans les controverſes de Religion cette bonne foi, cette ſimplicité, cette candeur dont ils affectent de ſe parer, ils ſe tairoient bien-tôt, ils laiſſeroient les Chrétiens dans la poſſeſſion où ils ſont de croire tout ce que leur a enſeigné leur Maître, ils ne feroient pas de continuels efforts pour briſer, s'il étoit poſſible, les ſeuls liens par leſquels tiennent véritablement les Sujets aux Rois, les Domeſtiques à leurs Maîtres, le foible au fort, &c. Y a-t-il, pour revenir à la queſtion, un fait mieux prouvé, plus ſolidement établi que la multitude des Martyrs ? Il ſuffit pour s'en convaincre, de jetter les yeux ſur ce nombre d'Actes que nous ont laiſſé des Payens dont l'on ne peut

ſuſpecter la bonne foi ; il ſuffit de lire les Ecrits mêmes des Payens forcés de le reconnoître. Ouvrez les Réflexions de Marc Aurele, vous y verrez que les Chrétiens alloient à la mort *à la maniere de la troupe armée à la légere* (*), c'eſt-à-dire, en la bravant, en l'affrontant, en y courant. Conſultez le Philoſophe Cæcilius, Tertullien répondant aux Adverſaires du Chriſtianiſme, vous y verrez que ceux-ci ſe plaignoient amerement de la multitude des Chrétiens, qu'ils s'élevoient avec force

(*) Xilander Gataker & d'autres Critiques ont interpreté différemment ce paſſage de Marc Aurele ; mais M. B. adopte l'explication donnée pour la premiere fois dans nos Mémoires (année 1715, mois d'Octobre) par M. Dugaz de Lyon, laquelle a été confirmée de nouveau par l'Homme de Lettres qui prépare une édition de Marc Aurele. Voyez nos Mémoires d'Avril, ſecond volume, année 1764.

contre leur propagation ; qu'envain les Disciples de Jesus étoient exposés aux supplices, aux croix, aux feux, qu'ils méprisoient la mort ; *spernunt tormenta presentia .... mori non timent*, disoit Cæcilius. Concluez ensuite, s'il est équitable, s'il n'est pas absurde de venir dire au bout de seize siécles, qu'il y eut un très petit nombre de Martyrs. Les Marc-Aurele, les Tite, les Trajan furent des Princes bons & vertueux : qui le nie ? Mais en est-il moins vrai qu'ils ont sévi contre les Chrétiens, qu'ils les ont fait mettre à mort ? Leurs Edits ne subsistent-ils pas ? Leurs Ecrits ne prouvent-ils pas un fait aussi constant ? Osez donc dire que ces Ecrits, ces Edits sont supposés, &, en ce cas, brulez tous les Livres Historiques ; ou croyez à la vérité d'un fait aussi solidement appuyé que ceux ausquels vous ajoûtez le plus de foi.

V. Les témoignages rassemblés par M. B. nous fourniroient encore bien des morceaux ; mais cet excellent Ouvrage étant du petit nombre de ceux que l'on doit lire en entier, nous n'avons prétendu en faire connoître que la marche, pour inspirer à tous ceux qui ne sont pas indifférens pour la Religion, le désir de se le procurer. Ainsi notre dessein seroit rempli, si nous ne voulions encore dire un mot d'un autre genre de preuves alleguées par cet Ecrivain. Ces preuves sont celles qui se tirent de certains monumens, dont l'authenticité est contestée par quelques Savans. L'auteur ne les a pas employées ; mais il les a renvoyées à la fin de son Livre, où il s'efforce de rétablir l'autorité de quelques Monumens trop légerement contestée. Ces Monumens sont, 1°. L'Inscription de Neron rapportée dans Gruter d'a-

près Cyriaque d'Ancone, laquelle porte que cet Empereur purgea les Provinces des Voleurs, *& de ceux qui introduisoient parmi les hommes une nouvelle superstition*, c'est-à-dire, le Christianisme. 2°. La Lettre de Tibérien, Président de la premiere Palestine à Trajan, dans laquelle ce Magistrat dit qu'il est *fatigué de faire mettre à mort les Chrétiens*, qu'*ils ne cessent de se présenter à la mort &c.* 3°. Enfin le fameux Edit par lequel l'Empereur Dece proscrit toute Religion différente de la sienne; ordonne que ceux qui en publieront de nouvelles *soient chargés de chaînes*, *& subissent différens supplices*; & que si les supplices ne les font pas changer, ils *soient décollés ou jettés dans la mer, ou abandonnés aux oiseaux & aux chiens pour être dévorés*, *ce qu'il entend principalement des Chrétiens* &c. L'authenticité de ces trois

Pièces attaquée par différens Littérateurs est défendue par M. B. d'une maniere également solide & lumineuse. On en jugera par le sommaire de ses preuves en faveur de la premiere. Ce Monument (l'Inscription de Neron), est régardé comme très suspect par Antoine Augustin, Schott, Bigot, Ferreras & le P. Florez. Après avoir opposé à ces savans un Moralès, l'un des plus habiles Antiquaires, un Alde Manuce, un Baronius, un Sponde, un Pagi, un Launoi, qui tous regardent l'Inscription comme authentique, notre Auteur employe d'après M. Mehus & le savant Muratori, une raison qui paroît d'un grand poids. L'Inscription en question ne se trouve plus, il est vrai: mais si de ce qu'on ne la retrouve plus on se croit autorisé à en nier l'authenticité, il faudra donc aussi contester celle de cette multitude pro-

digieuſe d'Inſcriptions rapportées par Gruter, & dont les originaux n'exiſtent plus, ſoit par le laps du tems, ſoit par les uſages ſinguliers qui, de l'aveu de tout le monde, ont été faits du plus grand nombre des Monumens antiques. D'ailleurs, ajoute M. B, « on » n'eſt point fourbe gratuitement, » & on ne ſuppoſe des titres que » dans l'eſpérance d'en tirer quel- » que avantage: or quelle utilité un » Italien comme Cyriaque d'An- » cone, pouvoit-il ſe promettre en » employant une Inſcription qui » atteſte que Neron a purgé l'Eſ- » pagne des Larrons & des Chré- » tiens? Ne ſe perdoit-il pas au » contraire de réputation, ſi l'im- » poſture étoit découverte, ce » qui arrive toujours? »

Terminons cet article en priant le ſavant Auteur de veiller lui-même à la ſeconde édition de ſon Ouvrage que l'on ne manquera

pas de faire bientôt. Celle ci est défectueuse à bien des égards. Elle est pleine de fautes d'impression revoltantes, & elle a été dirigée de maniere que dans l'usage elle ne peut qu'être très-incommode, ce que nous avons nous-mêmes éprouvé. Il seroit nécessaire que l'on évitât en particulier les fautes des chiffres qui renvoyent aux preuves, &, comme cela est assez difficile, nous desirerions qu'au haut des pages de la 3^e^. Partie qui contient ces pièces justificatives, on mît en titre l'indication de celle qui s'y trouve; par-là on éviteroit l'inconvénient des fautes de chiffres, & le Lecteur trouveroit sur le champ la preuve dont il a besoin. Ces défauts sont très-légers; on sent aisément que nous ne les relevons que par l'intérêt que nous prenons à l'ouvrage de M. Bullet qui mérite l'accueil le plus ho-

norable. C'eſt avec plaiſir que nous rendons hommage à un Livre très-propre par le fond & la forme à produire dans le tems où nous ſommes les effets les plus heureux.

ARTICLE XLI.

LETTRE AUX AUTEURS de ces Mémoires, ſur une Thèſe ſoutenue dans la Faculté de Médecine de Paris.

PErmettez, Meſſieurs, que je vous entretienne d'une Thèſe qui mérite à bien des égards l'attention du Public & la vôtre; elle eſt de M. *Raymond*, Docteur de Beſançon, & Bachelier de la Faculté de Médecine de Paris, & en voici le Titre: *An ex avulſis ab utero, maturæ Placentæ radi-*

culis, partûs naturalis necessitas. La question, comme vous le voyez, Messieurs, est de savoir, si, les petites racines du Placenta venu à maturité étant détachées de la Matrice, sont la cause principale de la nécessité de l'accouchement *naturel.* M. Raymond tient pour l'affirmative.

Après avoir ingénieusement exposé l'origine & le développement du Placenta, par les loix de la Méchanique, l'Auteur se propose de prouver, 1°. L'existence des petites racines du Placenta, lesquelles, après avoir parcouru leurs différens âges, se détachent de la Matrice, dans leur extrême vieillesse. 2°. Que tous les Phénomenes qui annoncent l'accouchement *naturel*, comme prochain, & toutes les circonstances qui le favorisent, dérivent & dépendent de ce détachement du Placenta,

comme de leur cause principale & déterminante.

M. Raimond explique le point de la naissance du Placenta, son accroissement, son état, son décroissement, ou, pour ainsi dire, sa vieillesse, par ce qu'il appelle *vis vitæ.* Cette force vitale, qui, selon l'Auteur, est très-petite au commencement de l'existence du Placenta, parce qu'alors il a peu de vaisseaux, & qu'ils ont peu de ressort, s'accroît par la flexibilité de ces mêmes vaisseaux; devient très-grande dans la vigueur de la formation du Placenta, parce que le nombre & l'élasticité des vaisseaux sont à leur plus haut dégré; diminue peu à peu, lorsque ces vaisseaux ne peuvent plus s'étendre, & parce qu'au contraire ils tendent naturellement à retrécir le diametre de leur capacité; & enfin, dans l'extrême vieillesse du

Placenta, elle redevient très petite, &, est réduite à zero, à cause du peu de vaisseaux qui n'admettent, même avec peine, qu'une très petite partie des sucs qu'ils contenoient. D'où M. Raimond conclud que les racines du Placenta étant desséchées, l'enfant devenu libre, & détaché de la Matrice, pése sur l'orifice de cette même matrice, & doit tendre à en sortir.

L'Auteur fait ensuite une énumération des Phénomenes qui précédent immédiatement l'accouchement *naturel*, qui suit nécessairement le détachement du Placenta venu à maturité, dont il démontre l'analogie avec les Plantes. Il prouve, 2°. que ce détachement du Placenta leve tous les obstacles qui s'opppofent en pareil cas à la sortie du fœtus qu'il compare très bien à la chute spontanée des fruits murs; & 3°. en-

fin qu'il en résulte des forces suffisantes pour cela.

M. Raymond explique après cela le méchanisme de l'expulsion du Fœtus. Elle se fait par une seule *douleur*, c'est-à-dire, par un seul effort qu'une femme forte de corps & d'esprit fait pour accoucher; les membranes qui enveloppent l'enfant n'étant pas encore rompues, quoique les petites racines du Placenta soient entierement détachées : c'est ce que l'Auteur appelle un accouchement *parfaitement naturel*. L'expulsion du Fœtus se fait encore, par des douleurs répétées, après quelque intervalle de tems, les premieres ayant été inutiles; ce qui arrive aux femmes foibles & craintives, surtout si, mal à propos, on a hâté l'accouchement avant l'entier détachement des petites racines du

Placenta ; ce que M. Raymond n'approuve pas. Il soutient que dans ce cas-là, la Nature se débarasseroit seule du fardeau qui la gêne : le commencement du dixieme mois solaire, depuis la conception, est l'époque que l'Auteur assigne pour cela.

Il répond après cela à quelques objections qu'on pourroit lui faire. Il fait voir que le Placenta n'est pas un second Poumon du Fœtus, comme quelques Auteurs l'ont prétendu. Si on lui objecte que le détachement des petites racines du Placenta n'est qu'une des causes de l'accouchement *naturel*, mais non pas la principale, il répond que toutes les causes occasionnelles de l'accouchement sont tellement liées les unes aux autres, qu'on peut dire que la conception en est une, mais très éloignée, & qu'il n'a choisi le déta-

chement des petites racines du Placenta venu à maturité, que parce qu'il eſt le terme de la groſſeſſe, & qu'il favoriſe principalement l'accouchement *naturel*, dont il eſt, en quelque ſorte, le commencement. Il n'eſt pas ſurprenant, dit l'Auteur, que les Sages-femmes ayant mis la main dans la Matrice pour faire l'extraction du Placenta après la ſortie du Fœtus, trouvent ſes racines encore adhérentes à la Matrice; c'eſt qu'alors, continue-t-il, ce n'eſt pas un accouchement *naturel*, qui n'a pas beſoin du ſecours de l'Art & de la main, ſi ce n'eſt peut-être pour agiter légerement le Cordon ombilical après la ſortie du Fœtus, & qui enfin ſuppoſe néceſſairement le détachement des petites racines du Placenta venu à maturité. M. Raymond prétend que

de six cents accouchemens, à peine y en a-t-il un qui soit *naturel* ; & que différentes circonstances accidentelles, tant de la part de la femme que de la Matrice, hâtent ordinairement les accouchemens : ce qui met la Mere & le Fœtus dans un grand danger. Ces circonstances sont les chutes, les coups, les efforts à contre-tems que fait la femme pour accoucher, l'ignorance, la maladresse & la précipitation des Sages-Femmes, le tissu trop lâche des ligamens de la Matrice &c. Si on se plaint du petit nombre des Accouchemens *naturels*, dans le sens de l'Auteur, il répond qu'il s'en sert comme d'un point de comparaison, par rapport aux autres Accouchemens ; & par la même raison que les Géometres supposent les superficies, sans hauteur, & que les *Milieu* sont supposés sans

résistance par les Méchaniciens ; c'est à-dire, pour plus grande facilité.

Tous ceux qui ont fait une étude particuliere de l'Art des Accouchemens, ne conviendroient peut-être pas de ce que l'Auteur assure vers la fin de son troisieme Paragraphe ; sçavoir, que la grossesse étant finie, lorsqu'une femme a fait plusieurs efforts pour accoucher, & que ces efforts ont été inutiles, il est bon de laisser le tout aux soins de la Nature, & de ne pas tenter l'accouchement avant le parfait détachement des petites racines du Placenta. Ils craindroient qu'il n'y eût *periculum in morâ*, surtout dans le cas que suppose l'Auteur, si *mulieres meticulosæ* sint & *debiles*.

Quoi qu'il en soit, vous voyez, Messieurs, que si cette question

n'est pas nouvelle, au moins M. Raymond l'a-t il traitée d'une maniere également neuve & intéressante ; j'ai crû que par cette raison vous seriez charmé de la connoître &c. &c.

J'ai l'honneur d'être &c.

D. B. D. E. M.

A Senlis, ce 8 Mars 1765.

ARTICLE XLII.

EXPLICATION DE DIFFÉRENS morceaux de l'Ecriture Sainte, (par les RR. PP. Capucins, Auteurs des Principes discutés) *Brochure in-12. de 164 pages qui se trouve jointe à la Réponse que les RR. PP. ont faite à l'Examen de leur Pseautier. Paris, 1764, Claude Hérissant.*

CEt écrit nous a été présenté dans deux brochures différentes toutes deux sorties de la plume des RR. PP. Capucins de Saint Honoré : dans l'une, il est joint à la seule *Réponse des RR. PP. à l'Examen de leur Psautier*, comme ils l'ont annoncé à la fin de leur quinzieme tome ; dans l'autre il est joint aux *quatre Apologies de leur Psautier*, dont nons avons rendu compte. Dans celle-ci il est au commencement du volume ; dans l'autre il est à la fin ; il peut également se détacher de l'une & de l'autre : car il n'y tient en aucune maniere. C'est un écrit tout-à-fait étranger à leur grand Ouvrage, & à la controverse qu'ils ont eue à soutenir ; on n'y trouve aucun avertissement qui en annonce l'objet ni l'occasion : ce sont *quatre morceaux* détachés, dont le *premier* est une explication des

verſets 24, 25, 26, 27 du Chapitre IX de Daniel; *le ſecond* des Obſervations ſur les intelligences relativement à quelques textes de l'Ecriture; *le troiſieme* une explication du ℣. 20. du Ch. LXV. d'Iſaïe; *le quatrieme* une explication des deux premiers Chapitres de la Genèſe, & d'un ſeul verſet du Chapitre III.

L'explication des quatre verſets du Chapitre IX de Daniel, n'a pas pour objet *la queſtion de Chronologie ;* elle *viendra dans ſon tems*, diſent les Auteurs de cet Ecrit; mais néanmoins l'explication qu'ils donnent ici, retentit à cette queſtion ; de maniere qu'après avoir lû cette explication, on eſt porté à demander comment elle s'accordera avec la Chronologie. Ainſi les RR. PP. ne pouvoient pas mieux réuſſir à faire déſirer ce qu'ils ne donnent pas ; puiſque ce qu'ils ne donnent pas eſt néceſ-

faire pour entendre ce qu'ils donnent. Ils prétendent que communément on entend mal cette Prophétie, & qu'en conséquence on la traduit mal. Ils commencent donc par la traduire selon l'idée qu'ils en conçoivent, & ensuite ils s'appliquent à justifier cette idée & la traduction nouvelle qui en résulte.

Cette traduction commence par ces mots: *le nombre des Soixante-dix semaines*. Il faut peut-être lire: *le nombre* DE *soixante-dix semaines*: car l'Ange qui annonçoit ces Soixante-dix semaines, ne pouvoit pas en parler comme d'une chose déja connue. Aussi le texte Hebreu & la version Grecque attribuée aux Septante * ne disent

* On prétend que la Version Grecque du Livre de Daniel attribuée aux Septante, est celle de Théodotion.

point ici *le nombre des Soixante-dix semaines*, mais simplement *septuaginta hebdomades*, le nombre DE Soixante-dix semaines. Nous présumons que si nos RR. PP. semblent dire autrement, c'est une faute d'impression, quoiqu'elle ne soit pas marquée dans leur *errata.*

Ils prétendent que ces Soixante-dix semaines doivent se compter de l'*Edit qui permet le retour jusqu'au Messie*; ils ne déterminent point quel est cet *Edit*, & cela même forme déja une premiere difficulté par rapport à la Chronologie : car *l'Edit qui permet le retour* semble être celui de Cyrus : mais comment vérifieront-ils alors le calcul ? De Cyrus à J. C. il y a plus de *soixante - dix semaines d'années*, c'est - à - dire plus de 490 ans.

Ils continuent de traduire le texte en ces termes : *comprenez*

que

que depuis l'Edit qui permet le retour & la réconstruction de Jérusalem, jusqu'au Messie qui doit être le Chef de mon peuple, il s'écoulera sept semaines & soixante-deux semaines. La même difficulté revient ici : quel est cet Edit ? D'ailleurs qu'est-ce qu'un *Edit qui permet le retour & la réconstruction de Jérusalem ?* Si l'on disoit *le retour* du peuple *& la réconstruction* de la Ville, cela seroit un peu plus intelligible ; mais il sembleroit encore que ce seroit l'Edit de Cyrus; & l'on demandera de nouveau comment les RR. PP. vérifieront ce calcul. Ils mettent ici dans leur traduction une difficulté qui n'est pas dans le texte: le texte ne distingue point le *retour* & la *réconstruction* : mais il unit ces deux idées de maniere que ce *retour* n'est autre que la *réconstruction* même. Le texte porte ce qu'exprime très-bien

la Vulgate : *Ab exitu sermonis ut iterum ædificetur Jerusalem :* Les RR. PP. répondront sans doute que selon la version même du P. Houbigant le texte porte, *ut redeatur & ut Jerusalem instauretur* (ou *ædificetur.*) Mais le P. Houbigant & les RR.PP. savent très-bien que dans le stile des Hébreux cette phrase signifie simplement ce qu'exprime la Vulgate, *ut iterùm ædificetur.* La preuve qu'ils le savent, c'est qu'eux-mêmes l'expliquent ainsi dans la suite de ce même verset. Car le texte ajoute à la lettre : *Redibit & ædificabitur platea :* ce que le P. Houbigant exprime ainsi : *Tum hæc rursùm latè ædificabitur* ; & les RR. PP. disent aussi « Les places seront de » nouveau rebâties. » Ils ne disent point : on reviendra & on rebâtira les places : mais simplement *les places seront rebâties* : & c'est ce que la Vulgate exprime très-

bien : *rursùm ædificabitur platea.* Il ne s'agit donc point là du retour des Juifs, mais du seul *rétablissement de Jérusalem* ; il ne s'agit point-là de l'Edit de Cyrus, mais de *l'Edit d'Artaxerxès*, comme on l'explique communément.

Les RR. PP. observent qu'il y a dans cette prophétie un partage de semaines ; *sept d'un côté*, c'est-à-dire, quarante-neuf ans, *au bout desquels Jérusalem doit être rebâtie au milieu des oppositions & des contradictions marquées au II Livre d'Esdras IV. 6. 7. 8.* & *soixante-deux de l'autre*, c'est-à-dire quatre cens trente-quatre ans, *jusqu'au Messie.* On demandera comment ils vérifieront ces deux calculs : car depuis l'Edit de Cyrus jusqu'au rétablissement marqué au second Livre d'Esdras, on compte plus de quatre-vingts ans ; & loin que ce rétablissement paroîsse

être le terme des *ſept ſemaines*, il ſemble en être bien plûtôt le commencement, en ſorte que ce n'eſt pas *au bout de ces ſemaines*, mais pendant ces ſemaines mêmes, que doit ſe faire le rétabliſſement annoncé.

Ils traduiſent enſuite : *& après ſoixante-deux ſemaines le Meſſie ſera mis à mort, mais non pas pour ſes fautes.* » L'Hébreu, diſent-» ils, porte, VAIN LO, *ſed non* » *ſibi* : id eſt, *non pro ſe, non pro* » *aliquo ſuo crimine.* » Cela n'eſt peut-être pas ſans difficulté. Car le mot Hébreu AIN ne ſignifie pas la ſimple négation *non* ; il ſignifie proprement *nullus* : de ſorte qu'à prendre le texte même tel qu'il eſt, le ſens ne ſeroit pas *non ſibi* ; mais *nullus ei* ; » il n'y aura per-» ſonne pour lui ; perſonne ne » prendra ſa défenſe. » Si ce mot AIN ſe prend auſſi pour *non*, c'eſt, par exemple, dans cer-

te phrase de la Genèse : XXXVII. 29. *& ecce nullus* (AIN) *Joseph in cisterna*, id est, *non erat Joseph* : c'est précisément ce que nous dirions en stile familier : *& voici qu'il n'y avoit point de Joseph dans la Citerne* ; Joseph n'y étoit plus. C'est-à-dire que cette négation suppose un substantif auquel elle puisse se rapporter. D'ailleurs si le texte n'avoit jamais eu que les deux mots, VAIN LO, comment S. Jérôme auroit-il imaginé de le traduire comme nous le lisons dans la Vulgate : *& non erit ejus, populus qui eum negaturus est ?* On a proposé sur cela une conjecture qui nous paroît très probable, & nous croyons que nos Lecteurs verront volontiers ici une remarque qui tend à confirmer ce texte précieux de notre Vulgate.

Il est d'expérience que quand

un mot est répété dans un texte, les Copistes très-souvent s'y méprennent, & suppriment par inadvertance une partie du texte, c'est-à-dire, ce qui se trouve entre les deux termes de la répétition. On pourroit en donner plusieurs exemples tirés des Livres Saints ; nous n'en citerons qu'un seul. Le Psalmiste écrit :

SAM FAKADOU FAKAD LO AIA FAKAD.

Illic trepidaverunt timore, (ubi) non erat timor.

Un Copiste négligent écrit seulement :

SAM FAKADOU FAKAD.

Illic trepidaverunt timore.

De ces deux lectures, la premiere est celle du Ps. LII. & la seconde celle du Ps. XIII. dans l'Hébreu, où le sens demeure imparfait & la phrase mutilée par l'inadvertance du Copiste, qui a

omis les trois derniers mots :

LO AIA FAKAD.

(*Ubi*) *non erat timor.*

On soupçonne donc qu'il y a quelque omission semblable dans l'Hébreu du texte de Daniel, où l'on a pû lire originairement :

VAIN LO AM ASER JECAKAS LO.

Et non erit ei populus qui mentiturus est ei ;

id est, *qui negaturus est eum* ; comme l'exprime la Vulgate : au lieu de quoi un Copiste se laissant prendre à la répétition du LO, passe de l'un à l'autre en écrivant seulement :

VAIN LO;

Et non erit ei;

comme on le lit aujourd'hui dans l'Hébreu. L'idée que la Vulgate exprime, *populus qui eum negaturus est*, ou selon le génie

de l'Hébreu, *qui mentiturus est ei*, est précisément celle que Jesus-Christ applique aux Juifs incrédules, en disant d'eux par la bouche de David dans le Pseaume XVII, 45. qui est prophétique du Messie, sur-tout en cet endroit :

BENEI NEKAR JECAKASOU LI.

Filii alieni mentiti sunt mihi.

id est, *negaverunt me.*

Revenons à nos RR. PP. Ils traduisent ensuite : *Le peuple du Chef qui doit venir détruira la Ville & le Sanctuaire.* Ils conviennent que communément on explique ceci des *Romains* & de *Tite* leur Chef, dont Dieu se servit pour renverser Jérusalem & bruler le Temple : mais » nous ne pouvons nous persuader, disent-» ils, que l'Ange veuille parler » ici de Tite, & lui donne la

» qualité de NAGHID, *Dux*,
» Chef, qu'il vient de donner au
» Messie . . . . . . Nous croyons
» donc que par ce terme on doit
» entendre encore ici le Messie.....
» & que par ce *Peuple d'un Chef*
» *qui doit venir*, on doit entendre
» les Gentils, que le Messie a
» effectivement pris pour son
» Peuple, à la place des Juifs. »
La Vulgate en disant ici, *populus cum duce venturo*, réunit deux lectures que le Grec distingue : le même mot Hébreu selon qu'on le prononce H*a*M ou H*i*M, peut signifier *populus* ou *cum*, de-là vient que la Version Grecque attribuée aux Septante porte simplement *cum duce venturo*, par le Chef qui doit venir, au lieu que la Version Grecque d'Aquila dit, *populus ducis venturi*, le Peuple d'un Chef qui doit venir ; & il est remarquable que

l'Hébreu ne dit pas *le Chef qui doit venir*, ce qui caractériseroit véritablement le Messie, mais *un Chef qui doit venir*; & alors ce Chef est assez visiblement différent du Messie. D'ailleurs *le Peuple du Messie* c'est le Peuple Chrétien; or ce ne sont pas les Chrétiens qui ont renversé Jérusalem ni brulé son Temple : le Temple a été brulé, & Jérusalem renversée par les *Romains* idolâtres & par *Tite* leur Chef, idolatre comme eux. La suite de cette Prophétie nous meneroit trop loin. Passons à un autre objet.

Les *observations sur les Intelligences* ont pour but d'expliquer *les termes dont les Ecrivains Sacrés font usage pour exprimer ce qui se passe entre l'Eternel & le Démon dans quelques endroits de l'Ecriture Sainte.* « Il s'agit de chercher comment dans le premier Chapitre » de Job & dans le vingt-deuxie-

» me Chapitre du troisieme Livre
» des Rois, Dieu, Satan & les
» Anges se trouvent assemblés,
» & comment le Seigneur peut
» lier un entretien avec les Dé-
» mons: » c'est-à dire, comment
il peut leur parler, & comment
ils peuvent lui répondre. Voici
sur cela les idées que présentent
les RR. PP. L'Etre éternel est,
selon les expressions de l'Ecriture,
lumiere & feu, c'est-à-dire, intel-
ligence & amour, *indépendans de
toute matiere.* Les intelligences
créées sont de même *une lumiere
& un feu purement spirituels.* Lors-
que le premier Ange se révolta
contre Dieu, Dieu soutint &
anima par sa grace *la lumiere & le
feu des Anges fideles*, & Satan
abandonné à lui même fut privé
de cette lumiere admirable qui fai-
soit sa gloire : elle fut changée en
ténébres éternelles; & ce feu qui
devoit le consumer d'amour fut

changé en *un feu de rage & de désespoir* qui nourrit continuellement sa haine contre le Créateur & contre les esprits qui tiennent de lui leur existence. Les opérations des esprits sont aussi simples que leur nature : *la lumiere*, c'est-à-dire, l'intelligence, & *le feu* qui n'est autre chose que la volonté ; tels sont les organes par lesquels ils agissent les uns sur les autres, selon les loix établies par celui qui leur a donné l'existence. Cela posé, « les seuls termes de *lumiere* » & de *feu* nous suffisent, disent » les RR. PP. pour expliquer métaphysiquement l'entretien que » tiennent des esprits. » Dieu leur parle en les éclairant &c., c'est-à-dire, que les RR. PP. expliquent une métaphore par une autre. Il faut les entendre développer eux-mêmes leur pensée.

L'*Explication du* ℣. 20. *du LXV*ᵉ. *Chapitre d'Isaïe*, est tirée du IVᵉ.

Chapitre de la Sageſſe, ℣ ℣. 7. 8. 13. 16. Les R R. PP. apparemment ne prétendent pas être les premiers qui ayent comparé ces deux textes pour expliquer l'un par l'autre; mais il faut avouer qu'il y a du neuf dans la maniere dont ils tirent de l'un l'explication de l'autre. Voici le Texte dont il s'agit. Le Seigneur annonce qu'il va créer de *nouveaux Cieux*, une *terre nouvelle*, & une nouvelle *Jeruſalem* où regnera *l'allégreſſe*, & dont le *peuple* ſera rempli *de joie*, enſorte qu'on n'y entendra *plus de voix lamentables ni de triſtes cris :* & il ajoûte ſelon les expreſſions de la vulgate : *Non erit ibi ampliùs infans dierum, & ſenex qui non impleat dies ſuos : quoniam puer centum annorum morietur, & peccator centum annorum maledictus erit.* » Il » n'y aura plus là d'enfant qui ne » vive que quelques jours, ni de

» vieillard qui ne remplisse ses » jours ; parce que l'enfant de cent » ans mourra, & le pécheur de » cent ans sera maudit ». Quelqu'obscur que soit ce Texte, on y apperçoit néanmoins qu'au fond la pensée de l'Esprit Saint répond à celle qu'exprime l'Auteur du Livre de la Sagesse lorsqu'il dit : » » Quand le juste mourroit d'une » mort précipitée, il se trouvera » néanmoins dans le repos. Car ce » n'est ni la longueur des années, » ni le nombre des jours qui rend » la vieillesse vénérable ; la sagesse » de l'homme lui tient lieu de » cheveux blancs, & la pureté de » sa vie lui donne le mérite de » la vieillesse. Ainsi, tel qui a peu » vécu, a néanmoins rempli la » course d'une longue vie . . . . . » & sa jeunesse rapidement mise » au tombeau, condamne la lon» gue vie de l'injuste ». C'est delà que les meilleurs Interprêtes ti-

rent l'explication du Texte d'Isaïe :
& voici de quelle maniere procédent ici les RR. PP. Ils commencent par observer que la description que Dieu fait de ce nouveau monde qu'il promet de créer, ne peut convenir qu'à l'*Eglise Chrétienne*, désignée ici sous le nom de *nouveaux Cieux* & de *nouvelle Terre* : après quoi ils traduisent ainsi le Texte dont il s'agit : » Dans » cette Terre, le petit nombre de » jours ne fera point regarder le » juste comme un enfant, & il » sera réputé vieux (pour sa ré» compense aux yeux de Dieu,) » quoiqu'il n'ait pas rempli sa car» riere, tandis que l'impie, quoi» qu'il meure âgé d'un Siécle, se» ra réputé enfant, & que le pé» cheur (quoiqu') âgé de cent » ans, sera maudit ». *Non erit exindè ampliùs infans dierum* (apud justos) : *nam senex erit*

(juſtus) ; *quamvis non impleverit dies ſuos : verùm puer* (erit injuſtus qui) *natus centum annorum morietur, quin & peccator*, (licet) *natus centum annorum, maledicetur.* Nous ne voulons pas entrer dans la diſcuſſion de ce Texte : nous dirons ſeulement qu'il nous paroîtroit plus ſimple & plus conforme au Texte original, de rapporter ceci à la *Jéruſalem céleſte*, qui eſt le ſéjour de l'éternelle félicité, & de dire : Il n'y aura point là d'enfans ſans ſageſſe, ni de vieillards dont les jours ſoient vuides, parce qu'ils auront tous le dégré de ſageſſe & de mérite auquel ils auront été appellés : mais celui qui à l'âge même de cent ans, ne ſera qu'un enfant par le défaut de ſageſſe, ſera exclus de cette Ville bienheureuſe, & précipité dans la mort éternelle ; & le pécheur, fût-il parvenu à l'âge de cent ans, ſera frappé de l'éternelle malédic-

tion qui le séparera pour toujours de cette Jérusalem où regnera l'allégresse, & dont le peuple sera comblé de joie.

L'*Explication des deux premiers Chapitres de la Génese* tend d'abord à l'établissement d'une hypothèse que les RR. PP. présentent avec toute la confiance imaginable. « Il s'agit, disent-ils, » des ℣℣. 18, 19, 20, 21, 22, » 23, 24 & 25, qui contiennent » la *création de la femme*, & finis» sent le second Chapitre, & » QUI DOIVENT ESTRE RAP» PORTÉS après les neuf pre» miers mots du ℣. 27. du pre» mier Chapitre, & avant ces » mots, *il les créa mâle & femelle* ». Ils prétendent par là rendre à la narration de Moïse *la suite harmonieuse que quelque erreur de Copiste lui a*, disent-ils, *SUREMENT enlevée;* selon eux, *la simple lecture de ces deux Chapitres* suffit

pour *faire ſentir* ÉVIDEMMENT *la tranſpoſition* : cependant ils veulent bien faire d'abord quelques remarques préliminaires pour rendre plus palpable la *NÉCESSITÉ de remettre ce morceau dans ſa place*. Nous n'entreprendrons pas d'analyſer leurs preuves ; nous craindrions de les affoiblir : d'ailleurs comme *la ſimple lecture du Texte* ſuffit, de leur propre aveu, pour en juger, nous y renvoyons nos Lecteurs.

Les RR. PP. entreprennent enſuite *d'examiner la création en elle-même*, c'eſt-à-dire, d'en expliquer le récit ; pour cela ils la diviſent en autant de ſections qu'elle contient de jours, & à chaque verſet ils préſentent d'abord la *verſion de la vulgate*, (c'eſt leur expreſſion) c'eſt à dire, la Verſion Vulgate, & la *Verſion* ou plû tôt Traduction *de M. de Sacy*, ſans qu'on puiſſe néanmoins en conclure

qu'ils trouvent celle-ci plus exacte que les autres ; car bien-tôt on verra qu'ils n'en sont pas contens.

En effet, dès le premier verset, *in principio creavit Deus* * *Cælum & Terram*, que M. de Sacy traduit. « Au commencement Dieu » créa le Ciel & la Terre » ; les RR. PP. prétendent que c'est mal rendre le Texte. Ils prouvent assez bien que *les Cieux* de ce premier verset doivent être différens de ceux qui ne commencent à paroître qu'au huitiéme ; & que de même cette *Terre* dont il est parlé aux ℣℣. 1. & 2. doit être différente de celle qui ne paroît qu'au dixiéme. Ils prouvent encore que les *Cieux* du premier verset désignent les Esprits Célestes, & que

* On lit dans cette brochure, *Deus creavit* ; c'est sans doute une faute d'impression.

cette *Terre*, d'où sortent ensuite tous les Etres matériels, est la matiere même. Mais ils ne se contentent pas de cela ; ils voudroient que la traduction exprimât cela. » Après toutes ces ré- » flexions, disent-ils, nous croyons » devoir traduire ce premier ver- » set de cette façon : PREMIERE- » MENT DIEU CRÉA (LES » ESPRITS) CÉLESTES, ET » ENSUITE LA MATIERE ». Mais de leur propre aveu, il est bien constant que ces *Esprits Célestes*, Moïse les désigne ici sous le nom de *Cieux* ; & cette *Matiere*, il l'appelle *Terre* : seroit-ce traduire que de changer en pareil cas les expressions de l'Ecrivain Sacré ? Le reproche qu'on fait ici à M. de Sacy & à nos autres Traducteurs François, retomberoit sur S. Jérôme, Auteur de la Vulgate, sur les Septante, & en un mot sur tous les Auteurs des Ver-

ſions anciennes, qui ont tous conſervé les expreſſions de Moïſe: *In principio creavit Deus Cælum* (ou *Cælos*) & *Terram.*

Après avoir diſſerté fort au long ſur l'Œuvre des ſix jours, les RR. PP. traitent du *Paradis Terreſtre*; il faut entendre leur début: » Nous n'avons rien trouvé dans » l'Ecriture Sainte de plus mal » rendu par les Verſions moder» nes (*il falloit ajouter*, & ancien» nes), ni de plus mal expliqué » par les Interpretes, que les cinq » verſets dont il eſt (d'abord) ici » queſtion ». Chap. II. de la Genèſe, ℣℣. 5, 6, 7, 8, 9, « Ce» pendant ce n'eſt que le défaut » de répéter une négation, qui » cauſe toute l'obſcurité de ce » Texte, & le rend inintelligi» ble ». Voici donc ce qu'ils appellent la *Verſion Littérale exigée par l'harmonie du Texte original.*

» Chapitre II. ℣. 5. *At antequàm ullum virgultum agri esset, &c. . . . nec sanè pluviam, &c. . . . . . nec erat homo, &c.* ℣. 6. (*nec*) *fons ascendebat, &c. . . . .* ℣. 7. (*Nondum*) *etiam formaverat Dominus Deus hominem, &c. . . . . .* ℣. 8. *Quando plantavit Dominus Deus hortum in Eden.* &c. Il est constant que les Hébreux sous entendent quelquesfois ainsi les négations: & cette interpretation seroit peut-être mieux reçue, si elle étoit présentée d'un ton plus modeste. Car, *n'est-il pas étonnant*, disent encore les RR. PP. *que depuis tant de Siécles cette date* de la plantation du Paradis Terrestre *n'ait pas été apperçûe?*

Quant à la situation du Paradis Terrestre, ils commencent par exposer sommairement les quatre opinions principales qui ont été proposées jusqu'ici, & ils déclarent que la quatriéme leur paroît

plus vrai semblable & sujete à moins d'inconvéniens ; c'est celle qui *place le Paradis Terrestre dans l'endroit où prennent leur source, l'Euphrate, le Tigre, le Phase, & l'Araxe*. Ils s'en écartent seulement quant à ce dernier fleuve que Moïse appelle *Géhon*, & qu'ils conjecturent être *le Cyrus qui arrosoit l'Ibérie & l'Albanie* : d'où ils concluent « que *le Pays d'Eden* où » étoit le Paradis terrestre, est le » continent renfermé entre le Caucase au Nord, le mont Taurus » au Midi, la mer Caspienne à » l'Orient, & la mer Noire à l'Occident. Ainsi il contenoit, disent-ils, ce qu'on appelle aujourd'hui l'*Arménie*, la *Mingrelie*, la *Georgie*, le Royaume de » *Caket* & le *Chirvan*. »

Les RR. PP. finissent par quelques remarques *sur le ℣. 8. du Chap. III.* qu'ils prétendent ex-

pliquer d'une maniere nouvelle. Il faut voir tout cela dans l'Ouvrage même.

ARTICLE XLIII.

TRAITÉ DU DROIT DE Garde-Noble & Bourgeoise, donné en leçons publiques extraordinaires dans les grandes Ecoles d'Angers, par M. Merveilleux, Conseiller du Roi, Professeur en Droit, & Ex-Recteur de l'Université. 1. vol. in 12. de 352 pages sans la Préface. A Angers, chez Pierre-Louis Dubé, Imprimeur de la Faculté des Droits.

LA multitude des ouvrages de Jurisprudence qui nous sont parvenus, nous ont forcé de différer l'extrait de ce Traité dont

nous

nous sommes en possession depuis long-tems. Quelque idée que nous ayions de nos Lecteurs & de leur goût pour les matieres sérieuses, elle ne nous dispense pas de varier, autant qu'il est en nous, les objets; nous devons même cette variété au but de nos Mémoires.

Notre Auteur parle dans sa Préface en homme pénétré de l'importance de l'étude des loix. « Dans un siecle, nous dit-il, où » les François disputent à leurs » voisins l'avantage de porter tous » les Arts à leur dernier période, » négligerons-nous celui qui nous » importe le plus, qui touche le » plus directement l'honneur de » la Nation ? » L'Auteur entend la perfection de nos loix. Il voudroit qu'à cet égard la France eût la noble ambition d'égaler la gloire des Romains aussi célébres par leur Jurisprudence que par leurs conquêtes. La premiere entreprise

pour y parvenir, feroit de réduire nos Coutumes à une Jurifprudence uniforme. Ce projet ancien, l'un des plus dignes objets d'un goût vraiment philofophique, a déja occupé de grands Magiftrats & de favans Jurifconfultes. Le deffein de M. Merveilleux eft d'y contribuer par fon travail. C'eft dans cette vue qu'il a entrepris le Traité que nous annonçons, dans lequel il rapproche & réunit fous un même point de vue les décifions de nos Coutumes fur la matiere de Garde-Noble & Bourgeoife. Son ouvrage eft lumineux, méthodique & parfaitement raifonné.

Il eft précédé d'un Sommaire qui contient d'abord une définition de la Garde. M. M. compare ici les différens noms que lui donnent les différentes Coutumes. Il examine enfuite l'origine de la Garde. Son époque certaine eft

le tems féodal, où les Seigneurs, après s'être emparés du fief pour le tems où les Mineurs ne pouvoient faire le service militaire auquel ils étoient assujettis, abandonnerent ensuite le fief à leur plus proche parent, pour satisfaire à ses charges pendant le tems de la Garde.

Nous considérerons dans cet ouvrage le texte de l'Auteur, & ses preuves ou notes. Le texte est clair & précis. Ses notes seront goutées de ceux qui recherchent la bonne érudition; science qui dans le Droit François, ainsi que dans le Droit Romain, ne peut être indifférente aux Jurisconsultes qu'elle guide plus surement dans leurs décisions.

A l'égard de ces notes, nous croyons que l'Auteur eût mieux fait de les rapprocher du texte qu'elles servent à éclaircir. On voit qu'il a voulu conserver la

forme de ses leçons. Mais la méthode qui pouvoit avoir son utilité en dictant ce Traité à ses éleves, ne devoit plus subsister à l'égard de ses Lectenrs. Ces notes perdent une partie de leur prix, lorsqu'elles sont portées au-delà du texte auquel elles sont destinées.

La Table ou Sommaire dont nous avons parlé, offre aussi un inconvénient en rappellant les nombres, sans indiquer les pages. Ce Traité mérite d'être consulté; mais notre Auteur pouvoit simplifier davantage le travail de ses Lecteurs.

La matiere est divisée en cinq Chapitres.

Le premier traite des personnes auxquelles la Garde est confiée; le second de l'acceptation de la Garde; le troisieme assigne les émolumens de la Garde; le quatrieme en développe les charges;

le cinquieme explique en quel cas & de quelle maniere finit la Garde noble ou bourgeoise.

On peut dire à l'avantage de notre Jurisconsule qu'il n'a pas omis une seule des questions importantes qui sont rapportées dans nos bons Auteurs sur cette matiere. Il y a ajouté quelques espèces qu'il a formées. Elles sont en petit nombre; mais elles nous ont paru intéressantes pour le fond & la maniere de les discuter.

Par exemple, au N°. 12. du Chapitre premier, l'Auteur demande si une Mere, renonçant expressément à la Garde pour en faire passer le profit à ses enfans, l'Ayeul appellé par la Coutume de Paris au défaut de sa fille, sera en droit de prendre la Garde? M. M. décide qu'en pareil cas la mere a consommé son droit, comme si elle eût accepté la Garde, & qu'elle en eût remis le profit à

ſes enfans ; que ſon motif eſt noble, généreux & mérite toute protection. On convient que la Coutume d'Orléans décide en termes formels que l'ayeul ou ayeule peut avoir la Garde, au defaut des pere & mere ou à leur refus. Cette diſpoſition eſt très-ſage, tant qu'il ne s'agit que d'un refus. Mais lorſque ce déſiſtement eſt déclaré par la mere être le pur effet de la tendreſſe maternelle, qui abandonne à ſes enfans un uſufruit que la loi lui accorde, « conviendroit il à l'Ayeul dans » cette eſpèce de demander la » Garde ? Ne ſe rendroit il pas » coupable d'envier à ſes enfans » le bienfait de leur Mere ? »

Chapitre 2. Nombre 4. On examine l'erreur d'un pere ou d'un ayeul qui a accepté une Garde pour l'autre, la Noble pour la bourgeoiſe & *viciſſim*. Il faut diſtinguer ſi l'acceptant a rempli le

terme de sa Garde, & en ce cas l'erreur est irréparable, & le Gardien est tenu de restituer les fruits qu'il a perçus témerairement sans aucun droit & à l'ombre d'un faux titre. Mais si le Gardien s'appercevant de son erreur, vient à se réformer pendant la durée de la Garde, notre Auteur prétend la seconde acceptation réguliere; il croit même que cette seconde acceptation aura un effet rétroactif à la premiere, & qu'elle couvrira une premiere acceptation nulle jusqu'à lui conserver les fruits de cette premiere acceptation. Cette décision auroit eu besoin d'être appuyée de preuves dans les notes où nous en avons recherché inutilement.

Un pere peut-il accepter la Garde d'un de ses enfans & refuser celle de l'autre? Cette question est bien traitée dans le texte & prouvée très solidement dans

les notes. Un pere peut ſans doute remettre à l'un de ſes enfans le profit de la Garde, ſans le donner à l'autre; mais ce ne peut être qu'après l'acceptation de la Garde, ſoit onéreuſe, ſoit lucrative à l'égard de tous ſes enfans.

Autre queſtion ſur le Chap. 2. Des créanciers peuvent-ils ſe plaindre qu'un pere ait à leur détriment refuſé une Garde avantageuſe? L'eſprit de la loi décide abſolument cette queſtion. Sans doute le pere chargé de dettes doit prendre tous les moyens pour s'acquitter. Mais d'autre part il doit la juſtice à ſes enfans. Il n'a leur bien que pour le leur adminiſtrer, & non pour le ſoumettre à des diſcuſſions ruineuſes qui pourroient priver les enfans de leur néceſſaire. Sa répudiation de la Garde ne peut donc être regardée par ſes créanciers comme frauduleuſe.

La Garde n'eſt point d'uſage en Poitou. Cependant on demande ſi un Mineur noble, domicilié dans la Coutume de Paris, ne peut pas tomber dans la Garde d'un Ayeul domicilié dans le Poitou, ou telle autre de nos Provinces qui n'admettroit point la Garde? Un Citoyen de Poitiers étant capable des effets civils à Paris, il ſemble qu'il peut prétendre également à y exercer la Garde. Néanmoins M. Merveilleux ſe décide pour la négative, fondé ſur ce que la Garde eſt un droit odieux, qu'on doit reſtraindre toutes les fois qu'il s'en préſente une occaſion juſte & légitime. C'eſt le ſentiment de M. l'Avocat Général Bignon, rapporté avec l'Arrêt du 15 Janvier 1631, par Bardet. Ce Magiſtrat veut une *occaſion juſte & légitime*, mais non point *une ſimple couleur raiſonnable*, comme le dit notre

Juriſconſulte. Nos Magiſtrats ne connoiſſent point ces *coulenrs de raiſon*, dont le Droit Romain donne quelques exemples. Une raiſon droite décidée par les Coutumes & les Ordonnances enregiſtrées fixe leurs jugemens. Quels que ſoient les exemples du Droit Romain, que M. M. cite dans ſes notes; nous leur préférerons toujours cette Juriſprudence ſaine & éclairée qui guide aujourd'hui notre Nation. Par exemple, les premieres loix Romaines donnoient au pere le pouvoir de vie & de mort ſur leurs enfans; le droit de les vendre & revendre juſqu'à trois fois. Notre Religion & nos mœurs réclamoient trop vivement contre de pareilles loix, pour que nous puſſions les adopter.

Cet ouvrage préſente beaucoup de queſtions intéreſſantes que nous omettons à regret; telles ſont

celles-ci : savoir si la femme Gardienne peut demander son deuil à ses enfans ; si elle est obligée de faire l'estimation des immeubles qu'elle trouve dans la succession ; si le Gardien est tenu de mettre en valeur les terres en friche.

Le Chapitre 5e. n'est pas le moins intéressant. L'Auteur y traite de l'extinction de la Garde. La Garde Noble expire lorsque les enfans sont en âge de rendre à leur Seigneur la foi & hommage, & de servir dans leur fief. La Coutume de Paris a fixé cet âge à 20 ans pour les mâles, & 15 ans pour les filles. La Garde Bourgeoise a moins de faveur dans cette Coutume que la Garde Noble. Elle veut que la premiere expire lorsque les enfans sont en âge de puberté, c'est-à-dire, à 14 ans pour les mâles & à 12 pour les filles. Dans la Coutume de Reims le terme de la Garde bourgeoise de

Paris eſt celui de la Garde Noble à Reims, & la Garde bourgeoiſe n'y finit pour l'un & l'autre ſexe qu'à 25 ans accomplis. La mort d'un des mineurs fait auſſi ceſſer la Garde, même à l'égard du mineur ſurvivant relativement à la portion d'héritage qui lui ſurvient par la mort de ſon frere. Le principe eſt que les fruits des biens acquis aux mineurs après l'ouverture de la Garde ne ſont point acquis au Gardien. Aſſez généralement le pere ou la mere ſurvivant, s'ils paſſent à de ſecondes nôces, perdent le droit de Garde à l'égard de leurs enfans. La raiſon de cette Coutume eſt fondée dans la Nature. Un ſecond engagement eſt toujours cenſé altérer la tendreſſe pour les fruits d'une premiere union, & dès-lors on a lieu de craindre que la Garde ne tombe en main ennemie. Néanmoins la Coutume d'Artois n'a aucun

égard à ce principe. La Coutume de Chaumont & celle de Melun privent de la Garde la mere qui convole à de secondes nôces ; mais elles usent d'indulgence à l'égard du Pere. Quelle peut être la raison de cette diversité, quand la Nature n'en met aucune dans les sentimens ? Combien de raisons pour faire desirer cette uniformité de Coutumes qui réponde à la notion du juste & de l'injuste, à l'uniformité assez constante dans la nature des hommes & dans leurs égaremens.

Nous invitons à lire les notes & les preuves qui terminent ce bon ouvrage, dont le succès invitera M. Merveilleux lui-même à développer ainsi les differentes branches de notre Jurisprudence.

ARTICLE XLIV.

DICTIONNAIRE ECCLÉSIASTIQUE & Canonique portatif ou abrégé méthodique de toutes les connoissances nécessaires aux Ministres de l'Eglise, & utiles aux Fideles qui veulent s'instruire de toutes les parties de la Religion. Par une société de Religieux & de Jurisconsultes. Paris, de Hansy, Musier fils, Durand & Pankoucke, 1765. in-8°. 2 vol., le premier de 650 pages, & le second de 686.

IL paroît bien décidé que toutes les Sciences & tous les Arts doivent, pour mériter l'accueil de la multitude, ne paroître plus qu'en *Abrégés*, en *Essais*, en *Dic-*

tionnaires portatifs ; le tems des Ouvrages volumineux est passé, on bannira bien-tôt tous les Livres *in-folio* des Bibliothéques à la mode; on ne veut plus de grands Tableaux, on n'aime, on ne recherche que les mignatures. Inutilement s'éleveroit-on encore contre ce goût général des Ecrivains pour les Abregés : puisqu'il est constant que cette espece de Livres est la seule qui soit depuis quelque tems accueillie par la multitude, ce ne seroit plus contre les Auteurs d'Abregés qu'il faudroit s'élever ; jaloux, & avec raison, de mériter l'approbation publique, ceux qui veulent l'obtenir par leurs Ecrits, auroient apparemment tort de travailler en grand, dès qu'ils peuvent atteindre leur but par un Dictionnaire Portatif. Tout concourt donc à multiplier les Livrets dont la Littéra-

ture est inondée : le goût du Public qui voulant avoir le mérite des connoissances, sans se fatiguer à en acquérir, trouve ce qu'il lui faut dans les Abrégés ; la paresse des Ecrivains qui est très-flattée de ce goût, l'intérêt enfin des Libraires qui vendent à merveille de petits Livres peu couteux, & qui sont aujourd'hui moins curieux que jamais de courir des risques presque certains par la publication de plus grands Ouvrages. Mais enfin où nous menera cette passion, cette fureur pour les Abrégés Alphabétiques ? Que peut-on augurer pour notre Littérature, de ce goût mesquin qui s'étend tous les jours ? Il est aisé de le deviner, & d'ailleurs nos voisins ne nous le laissent point ignorer. Ouvrez leurs Livres, & voyez ce qu'ils pensent de l'état actuel de notre goût en matiere de Littérature, de nos études. . . .

Ecartons ce Tableau, & parlons du nouveau *Dictionnaire Eccléſiaſtique*, Ouvrage très propre à accréditer encore davantage les Abrégés, par le ſoin avec lequel il a été compoſé, & par l'utilité dont il peut être à un très-grand nombre de perſonnes.

Obſervons d'abord que ce n'eſt ici l'Extrait d'aucun Dictionnaire, d'aucune collection particuliere (*a*);

(*a*) Ceci ne doit pas s'entendre ſans quelque reſtriction. Nous ſommes aſſurés par exemple que le très grand nombre des articles concernant les Hérétiques a été puiſé par nos Auteurs dans le *Dictionnaire* des Héréſies, des Erreurs & des Schiſmes, publié en 1762 par M. l'Abbé Pluquet. Nous avons comparé pluſieurs morceaux de ces deux ouvrages, & la vérité nous force de dire que le plus ſouvent on n'a fait dans le nouveau que copier l'ancien; que quelquefois on l'a tranſcrit de mot à mot &c. On peut voir en particulier les articles *Arabes*, *Abelonites*, Abſtinents, Adel-

les Auteurs qui ont eu pour objet de rassembler les élémens des Sciences nécessaires aux Ecclésiastiques, & utiles aux Chrétiens qui veulent connoître toutes les parties de la Religion, ont puisé dans les sources elles-mêmes, ils ont négligé de recourir aux Abrégés Modernes qui, en les trompant, auroient jetté dans l'erreur ceux pour l'avantage desquels ils travailloient. On trouve dans

---

phes, Agionites, Androniciens, Cyniques, Cyrenaïques, Esquinistes &c. Les deux Dictionnaires ne différent de tems en tems entr'eux que par des fautes d'impression qui sont dans le nouveau ; consultez les articles *Artemans* & *Conscientieux* Au reste les nouveaux Lexicographes ne pouvoient consulter sur les héréses aucun Livre plus plein d'une solide érudition que celui de M. l'Abbé Pluquet. Le choix qu'ils ont fait en cette occasion est très judicieux ; mais ne devoient-ils pas en avertir dans la Préface ou ailleurs ?

cet Ouvrage les Dogmes de la Religion prouvés par l'Ecriture, les Conciles & les SS. Peres ; les points de discipline ; la Liturgie Sacrée & les différentes pratiques & cérémonies Religieuses observées dans l'Eglise ; les Décrets des Conciles sur les objets de foi ou de discipline, l'Histoire Ecclésiastique en général ou en particulier, sous laquelle est comprise l'Histoire des Hérésies, des Sectes, des Religieux, des Fondateurs d'Ordre, des Ordres Militaires, &c. Enfin ce Dictionnaire présente les Notions générales du Droit Canonique, avec tous les détails qui composent cette Science si négligée aujourd'hui, & pourtant si nécessaire ; la Jurisdiction Ecclésiastique, qui comprend celles des Evêques ; des Officiaux, des Chapitres, &c. les Usages & les Libertés de l'Eglise

Gallicane, les Matieres Bénéficiales, les regles de la Chancellerie Romaine, les Arrêts des Parlemens & du Grand-Conseil sur des questions importantes, les Universités, Facultés de Théologie & de Droit, &c. Tous ces points sont ici traités avec soin, avec sagesse, & dans ce juste milieu aussi éloigné d'une prolixité ennuyeuse, que d'une brieveté qui n'apprend rien. Citons quelques morceaux, c'est le seul moyen de faire connoître un Livre qui n'est susceptible d'aucun autre Extrait.

Les Articles de Théologie qui nous ont fait le plus de plaisir, sont ceux-ci : *Messie*, *Divinité de Jésus-Christ*, *Incarnation*, *Présence réelle*, *Résurrection*, *Messe*, *Eucharistie*, *Grace*, *Confession*, *Constitution*, *Absolution*, *Empêchement de Mariage*, *Péché*, *probabilité*, *Sacremens*. Les suivans : *Décret*, *Dévolut*, *Dispense*,

Exemption, *Gradué*, *Insinuation*, *Loi*, *Simonie*, qui concernent le Droit Canonique, nous ont paru faits avec le plus de soin & aussi intéressans que ceux-ci qui ont trait à l'Histoire Ecclésiastique; *Anglicane*, (Religion) *Ariens*, *Arméniens*, *Arnauld*, (Antoine, Docteur de Sorbonne) *Avignon*, *Baianisme*, *Bénédictins*, *Citeaux*, *Fleuri*, (Claude) *Fête* des Anes, *des Foux*, des Innocens, *Malthe*, (Ordre de) *Templiers*, &c. Il faut voir dans ce Dictionnaire les Articles que Nous venons de citer, & un grand nombre d'autres qui intéressent ceux-mêmes qui connoissent déja les matieres qui y sont traitées. Nous en transcrirons ici un ou deux dans chaque Classe.

« ABSOLUTION, partie essentielle & forme du Sacrement de Pénitence; c'est un Acte Juridique par lequel un Prêtre approuvé remet

au nom de Jesus-Christ les péchés commis après le Baptême, à ceux qui s'en sont confessés avec une vraie douleur, un ferme propos de n'y plus retomber, & la volonté d'accomplir la pénitence imposée. L'Absolution ou formelle ou au moins dans le vœu est nécessaire de nécessité de moyen pour la rémission des péchés commis après le Baptême. La forme de l'Absolution doit être absolue... &c. Dans le Droit Canon on compte trois Absolutions des Censures, 1°. *A savis* qui est celle que le Pape accorde à celui qui a assisté à quelque Jugement de mort, ou qui s'est trouvé dans quelque autre cas qui l'a rendu irrégulier. 2°. *Ad Cautelam* celle qu'obtient par provision celui qui a été excommunié, & qui a appellé de l'excommunication pour pouvoir tester en Jugement & se défendre. 3°. *Cum reincidentiâ*, celle que

le *seul supérieur* peut accorder, & que le Confesseur donne à l'article de la mort, ou quand l'excommunié ne peut recourir *au supérieur*.... Il falloit dire plus clairement à ceux qui ne le savent pas, quel est ce Supérieur auquel on doit avoir recours dans ce dernier cas.

« BREVIAIRE, Livre divin qui contient l'Office Divin que les Diacres, les Soudiacres, les Bénéficiers & les Religieux sont obligés de réciter tous les jours : l'obligation pour ces trois derniers est fondée sur les Conciles de Basle & de Latran.... Un Bénéficier qui s'en dispense est obligé à la restitution des fruits proportionnément à l'omission. Le Bréviaire tire son nom de la coutume qu'avoient les anciens Moines de porter en voyage un petit livret qui contenoit les Pseaumes ; les Leçons & tout ce qu'on lisoit au

Chœur dans de gros volumes. Tous les Evêques ont droit de réformer les Breviaires de leurs Diocèses; mais ils ne le peuvent en France sans le consentement de leurs Chapitres, & sans Lettres-Patentes du Roi duement enregistrées.... En 1602, le Parlement rendit un Arrêt contre l'Evêque d'Angers qui avoit voulu introduire un nouveau Breviaire sans en avoir obtenu la permission du Roi, ni consulté son Métropolitain. » Un autre Arrêt rapporté dans le Recueil de Tournet, décide que les Evêques ne peuvent, de leur seul autorité, rien innover relativement aux Livres de Prieres en usage dans les Diocèses. Cette décision qui est incontestable peut faire naître la Question suivante que nous avons entendu résoudre différemment par diverses personnes. Un Corps Religieux dont les Constitutions

duement

duement enregiſtrées dans les Cours Souveraines, preſcrivent l'uſage d'un Breviaire & d'un Rit à l'excluſion de tout autre, peut-il par ſa ſeule autorité & ſans recourir à aucune puiſſance étrangere à la ſienne, rejetter ce Breviaire & ce Rit pour en admettre de nouveaux ?

« ARMÉNIENS, Secte de Chrétiens d'Orient ainſi appellés, parce qu'ils habitoient autrefois l'Arménie ; ils ſont diſtingués en *Arméniens francs* & *Arméniens Schiſmatiques.* » Ceux-ci ſont une branche d'Eutychiens ou de Monophyſites dont l'erreur capitale eſt de ne pas reconnoître le Concile de Chalcedoine. Ils ont tous les Sacremens de l'Egliſe, & à quelques erreurs près, ils ne different proprement de l'Egliſe Romaine que dans le Rit. Les *Arméniens francs* ſont ceux qui ont été convertis par le P. Barthelemi Do-

minicain, envoyé pour cela par le Pape Jean XXII. Il y en a quelques-uns en Pologne sous un Patriarche soumis au Siége de Rome depuis 1616.

« BAGUETTE *divine* ou *divinatoire*. On a donné ce beau nom à une branche fourchue de Coudrier, d'Aune, de Hêtre par le moyen de laquelle on a prétendu découvrir les Mines, les sources d'eau cachées, & même les meurtriers & les voleurs fugitifs. On a cherché à expliquer par des causes physiques la découverte des Minieres, des sources d'eau & des thrésors cachés. A l'égard des autres effets de la *Baguette*, on peut les regarder comme l'ouvrage de l'imposture. » Les différentes explications que quelques Physiciens ont données des propriétés de la Baguette divinatoire peuvent être fausses, ridicules même, si l'on veut & inadmissibles. Mais il pa-

roît difficile, à notre avis, de nier qu'avec cette Baguette on découvre des Sources, des Mines cachées. Le fait eſt atteſté par des Ecrivains dignes de foi; d'ailleurs ce phénomene n'a rien au fond de plus révoltant que la tendance continuelle de l'Aiguille aimantée vers le Pole, & que pluſieurs autres propriétés de certains corps, leſquelles, pour être mal expliquées par les Phyſiciens & les Naturaliſtes, n'en ſont pas moins certaines.

Les morceaux précédens peuvent faire juger du mérite des autres; on conçoit que le plus grand nombre eſt beaucoup plus étendu que ceux que nous avons rapportés; mais nous ne craignons pas d'aſſurer que l'on ne trouvera dans aucun ces détails ou plutôt ces longueurs qui tiennent dans un ſi grand nombre de livres la place

des choses nécessaires. Au reste les Auteurs de cet abrégé, aussi équitables que savans, rendent justice au grand *Dictionnaire Ecclésiastique* des PP. Dominicains ; ils observent eux mêmes que cet ouvrage est plus propre que le leur à ceux qui veulent avoir des connoissances étendues dans chaque branche des sciences ecclésiastiques, ils y renvoyent dans plusieurs de leurs articles, & ils rendent hommage au commencement & à la fin de leur abrégé à ce grand Dictionnaire, ouvrage vaste, plein de recherches, digne de ceux qui l'ont entrepris, dont on attend avec impatience le supplément promis par les savans Auteurs.

Nous terminerons cette notice du *Dictionnaire abrégé* par quelques Remarques qui ne sauroient déplaire à ceux qui l'ont publié, puisqu'elles ne tendent qu'à per-

fectionner leur ouvrage, & à le rendre plus utile.

1°. Au mot *Aggresseur* on répond à la question s'il est permis de le tuer, que S. Thomas dit qu'oui, pourvu qu'en le tuant on se renferme dans la *modération d'une juste défense*, parce qu'on est plus obligé à pourvoir à la sureté de sa vie qu'à celle d'autrui. Sur cela nous faisons deux questions : Qu'est-ce que la *modération* d'une défense dans laquelle on donne la mort à son adversaire ? Quoique S. Thomas & d'autres Casuistes soient d'avis que pour se défendre l'on peut tuer un aggresseur, ce sentiment est-il le plus sûr, le plus appuyé sur les principes vrais & rigoureux de la morale Chrétienne ? Ceci nous rappelle un endroit de l'article *Homicide*. Nos Auteurs y disent que le Concile de Constance a condamné Jean

Petit qui autorisoit *chaque particulier* à faire mourir un tyran par quelque voye que ce fût &c.; que cette assemblée a déclaré la doctrine de ce Cordelier Hérétique, scandaleuse, & tous ceux qui la soutiendroient OPINIATRÉMENT, Hérétiques & punissables selon les Canons. Que les Peres de Constance ayent tenu ce langage, nous ne le nions pas; mais dans un livre tel que celui-ci, ne pouvoit-on, ne devoit-on pas ajouter un mot à cette narration? La Doctrine de Petit ne rendroit-elle donc Hérétiques que ceux qui la soutiendroient *opiniatrétrément*? N'est-elle condamnable que parce qu'elle autorisoit *chaque particulier* à se défaire d'un tyran? Sur un point aussi grave que celui-ci il convenoit de prononcer plus clairement, & de tonner avec force contre une opinion aussi opposée à l'esprit du Chris-

tianiſme que pernicieuſe dans tous les Etats.

2°. Sous le mot *Bénéfices ſimples* on dit que *dans notre uſage* les Eccléſiaſtiques ſéculiers peuvent en poſſéder pluſieurs ; qu'ils ne ſont pas même incompatibles avec ceux qui ſont à charge d'ames & avec les autres Bénéfices qui exigent une réſidence. Mais, ajoute-t on, les Religieux ſont incapables de poſſéder deux Bénéfices, quoique ſimples, ſans une diſpenſe expreſſe & ſpéciale, parce qu'un Régulier ne peut-être en même-tems ſous diverſes obédiences, & ſujet à différentes perſonnes. D'abord nous obſervons que ſelon les principes de la Morale, ni les Séculiers ni les Réguliers ne peuvent ſurement poſſéder plus d'un Bénéfice, même ſimple, dont les fruits ſuffiſent pour leur ſubſiſtance. Que ſi les Auteurs répondent qu'ils ne par-

lent que d'après *l'usage*, & non pour le for intérieur, nous demanderons si dans un Dictionnaire des Sciences Eccléfiastiques il n'étoit pas nécessaire d'établir les principes de conduite sur un point aussi étrangement violé que celui-là, malgré son importance; puis nous observerons qu'en se bornant à l'usage reçu, il n'est pas bien certain que les Réguliers soient incapables de posséder deux Bénéfices simples sans une dispense expresse. Un Régulier nommé par le Roi à un Bénéfice simple n'a pas besoin, selon quelques Jurisconsultes, d'une dispense pour jouir d'un second de la même espece qu'il plaît à Sa Majesté de lui donner.

3°. On appelle *Cotes mortes* les effets provenans de la succession d'un Religieux, lesquels appartiennent au Monastere où il demeure, lors même qu'il est Titu-

faire d'un Bénéfice simple. Mais, disent nos Auteurs, quand le Bénéfice dont un Religieux est pourvu est un Bénéfice-Cure, sa *cote-morte appartient à la Fabrique & aux Pauvres* de la Paroisse. Telle est la Jurisprudence du Parlement de Paris, laquelle est sur ce point contraire à celle du Grand-Conseil qui adjuge la Cote-morte aux Couvens dont les Religieux décédés *étoient Profés*. Ceci n'est pas tout-à-fait exact : le Grand Conseil adjuge les Cotes-mortes non à la maison dont le Bénéficier étoit *Profés*, mais à celle dont le Bénéfice dépend. Nous avertissons à cette occasion que le Parlement de Rouen a adopté la même Jurisprudence sur ce point dans un Arrêt de l'année derniere.

Les observations précédentes ne doivent porter aucune atteinte au mérite réel de ce *Dictionnaire* qui, pour le répéter encore, est

l'ouvrage de personnes aussi sages qu'éclairées, qui n'ont eu d'autre objet que d'être utiles. Il seroit à desirer que ceux qui se mêlent de publier des Abrégés fussent aussi en état de travailler en grand que le sont nos Auteurs. Nous invitons ces derniers à faire disparoître dans une seconde édition les erreurs légeres qui se sont glissées dans leur Ouvrage, l'un des plus estimables que nous ayons vû en matiere de Théologie & de Droit Canonique. *Les Lecteurs doivent avant que d'entamer le Livre, jetter les yeux sur les* additions & corrections *qui sont à la fin de chaque volume. Dans ces* additions *on trouve des changemens qui méritent attention, & qui justifient les Auteurs sur quelques articles de l'Ouvrage.*

ARTICLE XLV.

LE MANOEUVRIER, OU Essai sur la Théorie & la Pratique des mouvements du Navire & des Evolutions navales. Par M. BOURDÉ DE VILLEHUET, Officier des Vaisseaux de la Compagnie des Indes. A Paris, chez Guerin & de la Tour, 1765. in-8°. de 436 pages, avec figures en taille douce.

ON n'a jamais senti plus fortement que de nos jours la nécessité d'une Marine nombreuse & imposante. L'Attention particuliere du Ministére sur cet objet si important, a engagé les Géometres & les Marins à des recherches profondes, tant sur les principes de l'art de la Navigation,

que sur les moyens de perfectionner cet art ; & l'on peut assurer que depuis cinquante ans l'Architecture Navale & l'art de Naviguer ont fait plus de progrès qu'ils n'en avoient fait pendant plusieurs siecles. L'Ouvrage de M. *Bourdé* ne peut que contribuer à augmenter ces avantages en donnant aux Marins la théorie de leur art, théorie qu'ils ignorent avec d'autant plus de sécurité qu'ils la croyent faussement inutile, ou du moins qu'ils lui préferent une pratique aveugle, dénuée de principes, & insuffisante dans tous les cas importans. Notre Auteur prouve très-bien à ses Confreres leur erreur à cet égard ; il ne peut croire que les *Tourville*, les *Duquesne*, les *Destrées*, les *Dugay-Trouin*, les *Ruiter* &c. ignorassent, comme on n'a pas craint de l'avancer, les principes d'un art qui a immortalisé leurs noms ; il ajoute que

quand même le génie de ces grands hommes auroit chez eux suppléé à la théorie, cet avantage joint à la grande habitude des combats, & aux occasions presque continuelles qu'ils eurent d'attaquer & de se défendre, ne doit pas être une raison pour le grand nombre des Marins de négliger la partie essentielle de la science maritime, celle avec laquelle l'expérience constante apprend que l'on a toujours de la supériorité sur celui qui l'a négligée. Telle est la substance de la Préface de M. Bourdé, qui paroît plein de zéle pour l'instruction des jeunes Marins, & qui a acquis le droit de donner des préceptes de l'art Maritime par une expérience longue & aidée des réfléxions les plus sérieuses.

Quant à l'Ouvrage même, il a été presenté à l'Académie Royale des Sciences dont il a mérité l'approbation. Les deux Commissaires

nommés par cette Compagnie pour l'examiner (*a*), en ont fait un rapport si avantageux, & leur rapport forme une analyse si suivie & si exacte, que nous croyons n'avoir rien de mieux à faire que de le transcrire ici tout entier. Nos Lecteurs gagneront à cet arrangement, & il nous sera très-avantageux à nous-mêmes d'avoir sous les yeux un bon modele en ce genre. « Il y a jusqu'ici fort peu de Livres où l'on ait traité de la Manœuvre des Vaisseaux d'une maniere propre à instruire de jeunes Officiers. Le Livre du Pere Hoste composé il y a plus de 70 ans, & celui de M. Bouguer publié en 1757, sont presque les seuls que l'on puisse citer. Le premier commence à être trop ancien ; le second est un excellent

(*a*) MM. Clairaut & de la Lande.

Ouvrage où les Officiers les plus habiles trouveront des choses essentielles à apprendre. M. Bourdé en a fait usage ; mais il faut être déja instruit pour puiser dans une pareille source, il faut de la Géométrie & de l'expérience ; enfin il y a une multitude d'opérations que la pratique exige, qu'un Officier apprend par le long usage de la Mer, & que M. Bouguer n'avoit pas intention de détailler. Il écrivoit la partie Géométrique de la Manœuvre : c'étoit à un Officier de Mer d'en écrire l'usage, l'application & l'exercice ; c'est ce qu'a fait M. Bourdé. »

« Après avoir établi d'une maniere simple & élémentaire les premieres notions sur le choc des fluides, & sur le mouvement des corps frappés, M. Bourdé examine de quelle maniere se fait l'impulsion du vent sur les voiles, & quelle est la direction & la vitesse

vraie & apparente du Vaisseau par rapport au Vent. Il démontre que les vîtesses du Vaisseau sont comme les sinus d'incidence du vent sur la voile, tant que la voile continue d'être orientée de la même façon par rapport à la quille; & que, pour s'éloigner le plus vîte d'une côte ou d'une ligne donnée, il faut que la tangente de l'angle que fait la route avec la voile en même-tems qu'on rendra l'angle formé par la route & la ligne du relevement de l'objet qu'il faut éloigner, égal à l'angle d'incidence absolue. Il rapporte, à cette occasion, la Table de M. Bouguer pour courir avec plus de vîtesse; mais il observe qu'il n'y en a gueres qu'un tiers qui puisse avoir lieu, parce que, dans les autres cas, les voiles s'entr'ouvriroient trop. C'est ainsi que les théories les plus utiles ont besoin d'être soumises à l'expérience,

pour fixer leur étendue & leur application. »

« M. Bourdé examine ensuite l'action des Mâts & des Voiles qui sont sur l'avant du Vaisseau ; comme la civadiere & les focs qui sont hissées sur le mât de misaine & les voiles d'étai, qui sont avantageuses au plus près, & qui tiennent le vaisseau bien gouvernant, surtout quand il est dur à arriver : l'expérience fait voir qu'elles sont encore plus utiles que les théories ne semblent l'indiquer. Toutes les autres voiles sont également discutées dans leurs usages & leurs propriétés. »

« Le Gouvernail est ensuite l'objet des considérations de l'Auteur. Il fait voir par des raisonnemens simples, mais très naturels, que, dans la pratique, c'est l'angle de 47 degrés ou environ qui est le plus avantageux pour faire tourner le Vaisseau, & non

pas celui de 55 degrés dont on a parlé long-tems dans tous les livres de Géométrie ; mais dans la construction ordinaire, à peine peut-on traverser la barre de 30 degrés. Au reste M. Bourdé fait voir que dans la pratique on ne doit se servir du Gouvernail que le moins qu'il est possible. »

« La seconde Partie de cet Ouvrage contient l'application de la théorie à la pratique, & la démonstration des évolutions du Navire. C'est la partie brillante de l'homme de Mer. Un Officier intelligent doit se rendre maître de son Vaisseau & des élémens qui l'environnent pour les faire servir à son but ; mais il faut qu'il en connoisse bien la puissance & les effets. Les premiers Problêmes qui se présentent à résoudre, concernent la maniere d'appareiller le bout au vent lorsqu'il n'y a point de courant ; d'appareiller le

bout au courant; d'appareiller en faiſant emboſſure ; de virer de bord vent-devant ou vent-arriere ; de mettre en panne, ou de mettre les voiles en oppoſition pour que le Vaiſſeau ſoit arrêté ; de mettre à la cape, c'eſt-à-dire, de tenir le plus près du vent avec une ſeule voile. On ne met à la cape que quand on y eſt forcé par les vents contraires ; ainſi toutes ces façons ont des défauts. M. Bourdé les diſcute ſéparément, & indique les méthodes où il y a le moins d'inconvénient. »

« Il paſſe enſuite à la maniere de chaſſer un Vaiſſeau, & de le joindre par la voie la plus courte. Pluſieurs Géometres ont écrit ſur les courbes de pourſuite, & ſur les différentes manieres d'atteindre un Vaiſſeau. M. Bourdé propoſe de virer de bord toutes les fois que le Vaiſſeau chaſſeur eſt ſous le vent ; mais s'il eſt au vent, il

doit relever constamment le Vaisseau qu'il chasse au même rumb où il l'a relevé en commençant la chasse ; c'est le moyen de parvenir ensemble au point de section des deux routes. »

« Après avoir chassé, il est question d'aborder : aussi les évolutions nécessaires pour aborder ou pour éviter l'abordage, viennent à la suite de celles dont nous venons de parler, M. Bourdé traite des Mouillages : mouiller de beau tems, le vaisseau étant au plus près ; mouiller de vent-arriere ; mouiller d'un tems forcé ; mouiller avec des embossures pour présenter tout d'un coup le côté à une Place ou à un Vaisseau que l'on doit attaquer. Toutes ces opérations sont d'abord décrites, ensuite démontrées & terminées par des réflexions judicieuses, & des détails qui nous paroissent très-utiles. »

« La troisieme Partie de cet Ouvrage contient diverses évolutions sur les Vaisseaux, leurs différentes parties, leur construction, leur administration intérieure, leur agrément, leur arrimage, le service de Mer, les exercices nécessaires pour la Manœuvre, les préparatifs de combat; sur le nombre des Equipages, sur leurs fonctions & autres objets importans pour la Marine. On n'a presque rien écrit sur ces objets, malgré l'importance qu'il y a de discuter, d'approfondir & de perfectionner des pratiques sur lesquelles chacun est obligé d'attendre une expérience souvent trop tardive, & des circonstances trop rares. Que de choses imprévues, & qu'on auroit apprises dans des livres, si des Officiers nous avoient transmis leurs connoissances en ce genre, comme le fait M. Bourdé! »

« Un des objets sur lequel M. Bourdé insiste le plus, c'est la maniere de bien placer sur le point vélique le centre d'effort des Voiles. Le point vélique est celui où une perpendiculaire élevée au centre de gravité de la surface de flottaison, rencontre la direction de l'impulsion de l'eau sur la proue, dans la route directe. Ce point de rencontre n'a pas lieu dans les routes obliques; aussi n'y a-t-il point, dans ce cas là, de mâture parfaite, parce qu'il n'y a point de Vaisseau qui ne dérive & qui n'incline. Mais il est du moins très-avantageux de placer le centre d'effort des Voiles à la hauteur où un plan horizontal est occupé dans l'axe du Vaisseau par les deux lignes dont nous avons parlé, en considérant les routes obliques dont on a le plus souvent besoin; & cela tend évidemment à racourcir la mâture, comme M. Bou-

guer le propose en plusieurs endroits de ses Ouvrages. »

« La quatrieme & derniere Partie du *Manœuvrier* contient un essai sur les Evolutions Navales, accompagné de quelques Planches qui représentent les principales Evolutions. On y trouve la division des Armées, les ordres de Convoi, de Marche, de Combat, de Retraite, la maniere de former l'ordre ou de le changer, de passer d'un ordre à un autre, soit que le vent change, soit que la situation de l'ennemi l'exige; de manœuvrer l'Armée dans ses ordres, sans les changer; d'éviter le combat, ou y forcer l'ennemi; de le doubler & le traverser. Ces Evolutions ont été données d'une maniere presque complette par le Pere Hoste sur la fin du dernier siecle; mais cet ouvrage est devenu si rare, qu'on ne sauroit le trouver. D'ailleurs M. Bourdé y

a ajouté beaucoup de choses relatives à la situation actuelle de l'art, principalement sur l'ordre de convoi qui est d'un assez grand usage, & dont le Pere Hoste n'avoit presque rien dit. Le Traité que vient de donner M. Bigot de Morogues contient aussi beaucoup de choses sur les Evolutions; mais la partie la plus étendue a pour objet l'usage des Signaux. Ainsi l'Ouvrage de M. Bourdé sera utile au Public, même pour la partie des Evolutions. »

Nous n'ajouterons rien à l'extrait précis & lumineux que l'on vient de lire; nous observerons seulement que M. Bourdé a mis à la fin de son livre une *Explication des termes de Marine* qui y sont employés, que l'Ouvrage de M. Bigot de Morogues cité par MM. les Commissaires de l'Académie a pour titre: *Tactive Navale, ou Traité des Evolutions & des Signaux,*

gnaux, volume in-4°. imprimé en 1763, qui se trouve chez Guerin & de la Tour, & enfin que celui de M. Bourdé est imprimé avec tout le soin que donnent à tout ce qui sort de leurs presses les Libraires qui en ont été chargés.

N. B. Nous saisissons l'occasion du Manœuvrier pour rappeller aux Lecteurs deux ouvrages de M. Savérien qui ont trait au même objet, & dont nos Mémoires ont fait mention dans le tems. Le premier a pour titre : *Nouvelle Théorie de la Manœuvre des Vaisseaux, à la portée des Pilotes*, & le second, *la Mâture discutée & soumise à de nouvelles loix*. Ces deux volumes in 8°. se trouvent à Paris, chez Chaubert, Libraire, Quai des Augustins.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ARTICLE XLVI.

ITALIE.

DE ROME.

Recherches sur l'époque de l'Equitation & de l'usage des Chars Equestres chez les Anciens, où l'on montre l'incertitude des premiers tems Historiques des Peuples rélativement à cette date, par le R. P. Gabriel FABRICY, *Lecteur en Théologie, de l'Ordre des Freres Prêcheurs, &c.* à Rome, chez Pierre Durand, 1764, in-8°. grand format, deux Parties, la

premiere de 224 pages, & la seconde de 283, sans y comprendre la Dédicace & l'Introduction qui en ont 55. L'époque certaine de l'Equitation & de l'usage des Chars Equestres chez les Anciens, est un sujet très difficile à démêler, & qui, malgré les recherches que l'on a faites jusqu'ici, n'étoit point suffisamment connu. Le P. Fabricy a essayé de porter la lumiere dans ce Dédale obscur; il paroît avoir étudié la matiere à fond, & il l'a traitée très-sçavamment. Son Ouvrage, que nous n'avons pu avoir que quelques momens, est dédié à M. le Comte de Caylus, & il est précédé d'une Introduction dans laquelle, après avoir indiqué les difficultés de son sujet & le plan qu'il a suivi pour l'éclaircir, il répond très-vivement à un de nos Auteurs Périodiques qui a, dit-

il, déclaré la guerre à son Ouvrage neuf à dix mois avant qu'il parût, en essayant de plaisanter sur son plan sans le connoître & sur les fréquens usages des Notes qu'il n'a pas plus connues. « Le » Gazetier, poursuit le P. Fabricy, n'est ici qu'un Juge en second & le simple écho de quelques Rédacteurs qu'une critique éclairée & impartiale ne guide pas toujours ...... La plûpart des Ouvrages Etrangers qu'il annonce, il ne les a ni vûs ni lûs; il ne les fait connoître que très-imparfaitement, & en ignore quelquefois jusqu'aux Titres. Il prononce toutes fois en maître sur des Ouvrages même Manuscrits, &c. ». On nous dispensera de donner la suite de ce portrait qui est terminé par l'application au Journaliste en question de ce mot de Montesquieu : *Quand on a une Maison*

de verre, il ne faut point jetter des pierres dans celle de son voisin. Tout ceci, encore une fois, est bien vif; quoi qu'il en soit, si l'Ouvrage du P. Fabricy nous reste une seconde fois plus long-tems que la premiere, nous le lirons avec attention, & nous le ferons connoître plus particulierement aux Antiquaires que le titre seul de cette composition doit intéresser.

ALLEMAGNE.

DE BRÊME.

De Vitis Philologorum nostrâ ætate Clarissimorum volumen primum, Autore Theoph. Christoph. HARLESIO *Culmbacensi.* Bremæ, Fœrsterus 1764, in-8°. de 300 pages environ. Les Philologues dont M. Harles donne ici la Vie,

font Jean-Auguste *Bachius*, Pierre *Burman*, second du nom, Jean-Frédéric *Fischer*, George-Chrétien *Gebaver*, Jean-Frédéric *Gruner*, Jean-Michel *Heusinger*, Chrétien-Adolphe *Klotz*, Paul-Daniel *Longolius*, Jean-André-Michel *Nagel*, Jean-Paul *Reinhard*, Christophe *Saxius*, & Chrétien Gottlieb *Schwarz*. L'Auteur qui, dans ce premier volume, s'est un peu trop attaché à ses Compatriotes, promet de donner dans le second les Vies de plusieurs Etrangers, ce qui étendra davantage l'utilité de son Livre. Les Articles qui nous ont paru les plus intéressans dans le premier Tome, sont ceux de *Klotz* & de *Burman*, dans lesquels on trouvera des Anecdotes piquantes. Ces deux Littérateurs ont donné à la République des Lettres un Spectacle scandaleux, qui se renouvelle trop souvent. Et comment

les Gens de Lettres seront-ils respectés par ceux qu'ils veulent instruire, s'ils s'avilissent eux-mêmes par les rivalités les plus cruelles, les procédés les plus barbares, les plus grossieres injures? On ne reçoit pas en justice le témoignage des hommes deshonorés; il devroit être défendu à tout Ecrivain qui s'est oublié jusqu'à insulter ceux qui ne pensoient pas comme lui, de jamais présenter aucun Ouvrage au Public.

HOLLANDE.

D'AMSTERDAM.

Recueil d'Instructions & d'Amusemens Littéraires, avec cette Epigraphe tirée de Quintilien, Liv. premier, C. 5. Non authores modò sed etiam partes operis elegeris. *in*-12. *de* 422 *pages par M. de M***

Amsterdam 1765. Nous reviendrons à cet ouvrage, fruit de la lecture & des réflexions d'un Homme de Lettres, & nous en ferons connoître le mérite par un extrait. *Il se trouve à Paris, chez Ganeau, Libraire, rue Saint Severin, aux Armes de Dombes.*

SUISSE.

DE GENEVE.

*Nouveaux Contes en vers & Epigrammes, par M*** avec cette Epigraphe tirée de Ciceron*, Demus alienis oblectationibus veniam, ut nostris imperemus, *in-12. de 185 pages sans la Table; Geneve, 1765, & se trouve à Paris, chez Ganeau, Libraire, rue Saint Severin, aux Armes de Dombes.* La versification aisée & coulante de l'Auteur, telle qu'elle convient à des Contes & à des Epigrammes,

n'a pas besoin de l'indulgence qu'il demande dans l'Epigraphe dont il a fait choix. Voici la premiere Epigramme du second Livre.

Ma barbe est blanche, & mes cheveux
Sont plus noirs que bruns. Je veux
Savoir pourquoi, dit une bête?
Vous avez, répond un plaisant,
De la mâchoire apparemment
Plus travaillé que de la tête.

Nous ne citerons que cette Epigramme; plus de citations nous forceroient de lui refuser, à l'égard du choix de ses sujets, l'indulgence qu'il demande.

FRANCE

De Lyon.

Opérations des Changes des principales Places de l'Europe, contenant les noms & la division

*de leurs différentes Monnoyes de Change, considérées entr'elles & rélativement les unes aux autres; le cours des Changes desdites Places &c. avec la réduction réciproque des Monnoyes d'une Place à l'autre, calculée sur le cours des Changes établi entr'elles, enfin les dispositions des mêmes Changes, par la regle conjointe par J. R. R**** (JOSEPH RENÉ RUELLE) Lyon, Bessiat & Barret, 1765, in 8°. de 352 pages. Le Titre de ce Livre en indique l'utilité pour tous les Négocians; l'approbation que lui ont donné les Ex-Consul & Syndics du Commerce de Lyon est conçue en ses termes: « Nous...... » déclarons que cet Ouvrage, par » la multitude des calculs qui y » sont inférés, nous a paru le » fruit d'un travail immense, & » dont on doit savoir gré à l'Au-

» teur ; les régles qu'il donne » pour ſupputer les Changes, » ſont tirées de la pratique la plus » uſitée parmi les Négocians, & » ſon Livre ſera ſans doute d'une » utilité générale, même d'un » uſage journalier dans les Mai- » ſons qui exercent le Commerce » de la Banque, ſur-tout pour » les jeunes Agens qui ſe deſti- » nent à cette Etude : notre atten- » tion s'eſt portée principalement » ſur les Articles concernant les » Payemens & les Changes de » Lyon, dans leſquels nous n'a- » vons rien trouvé qui ne ſoit » conforme aux Régles & aux » Uſages obſervés dans cette » Place ». Un témoignage tel que celui-là aſſure au Livre de M. Ruelle l'eſtime publique, & nous diſpenſe de nous étendre plus long-tems ſur ce qu'il renferme.

DE PARIS.

Essai sur les Fièvres, auquel on a ajouté deux Dissertations, l'une sur les maux de Gorge gangreneux; & l'autre, sur la Colique de Dévonshire, par M. JEAN HUXAM, Docteur en Médecine, &c. Traduction nouvelle sur la troisiéme Édition Angloise. Paris, Cavelier, 1765, in-12. de près de 600 pag. On reconnoît dans un avertissement, qui est à la tête de ce volume, qu'il a déja paru *deux versions Françoises* de l'Essai de M. Huxam; mais, « malheureusement, ajoute-t-on, les Traducteurs, quoique très-versés dans les deux langues, ne l'étoient pas assez dans la matiere; il leur est échappé une infinité de fautes très-graves, qui pouvoient induire les Lecteurs peu attentifs dans des erreurs tou-

» jours dangereuses, lorsqu'il » s'agit de la santé & de la vie » des hommes ». Nous ne pouvons vérifier si cette critique des Traducteurs de M. Huxam est fondée, parce que nous n'avons pas sous la main l'Original Anglois. Nous sçavons seulement que le nouveau Traducteur se trompe, en assurant que la Dissertation sur les meaux de Gorge gangreneux, *n'avoit pas encore été traduite en notre Langue*. Cette Dissertation se trouve dans la Traduction imprimée l'année derniere à Paris, chez d'Houry, laquelle contient, de plus que celle-ci, des Observations sur l'Antimoine. On peut revoir l'Analyse que nous en donnions il y a précisément un an (*), Analyse qui roule uniquement sur les maux

(*) Année 1764, Avril, second vol. 1006.

de Gorge ; ſur l'Antimoine & ſur la Colique de Dévonshire. Au reſte, cette nouvelle Traduction ne paroît que parce que *l'on ſongeoit à réimprimer* les deux autres, *qui ont été enlevées avec aſſez de rapidité* ; & qu'il a paru plus convenable & plus utile de traduire de nouveau que d'imprimer encore l'une des deux autres verſions. On a *ſacrifié* dans celle-ci *les graces du ſtyle à la fidélité*, & l'Auteur a cru « qu'on le diſpen» ſeroit de l'élégance de la Dic» tion pourvû qu'il rendît la pen» ſée de ſon Auteur d'une ma» niere claire & préciſe ». On ne cherche point à la vérité dans un Ouvrage de la nature de celui-ci, *les graces du ſtyle & l'élégance de la Diction* ; mais on eſt en droit de demander qu'il ſoit écrit clairement, correctement ; & nous croyons qu'à cet égard le nouveau

Traducteur pouvoit & devoit même faire moins de *sacrifices à la fidélité* pour son Original.

Catalogue des Livres de feue Madame la Marquise de Pompadour, Dame du Palais de la Reine. Paris, Jean-Thomas Hérissant, 1765, in 8°. de 500 pages environ. Cette Bibliotheque, quoique fournie dans presque tous les genres de la Littérature, est particulierement riche en Livres de Belles-Lettres & d'Histoire; ces deux Classes, & la premiere sur-tout, y présentent des suites dignes de l'attention des Curieux; telles que celles du Théâtre François, des Romans, du Mercure de France, de la Musique, des Estampes, &c. Le Libraire chargé d'indiquer toutes ces richesses dans un Catalogue, s'est acquitté

de cette fonction avec une habileté & une attention qui rendront ce volume utile à bien des Gens de Lettres. Il donne d'abord fort exactement le titre de chaque Livre ; il y ajoûte entre deux crochets le nom de l'Auteur quand l'Ouvrage est Anonyme ; il range dans un fort bel ordre les Classes les plus fournies, telles que les Romans, les Poëtes, &c. ; il indique les années auxquelles ont rapport certains Ouvrages Historiques, tels que les Histoires de certains tems, les Mémoires, &c. Enfin il termine toute cette Nomenclature par deux Tables, l'une des Auteurs avec l'Abrégé des titres de leurs Ouvrages, ce qui est très-bien entendu ; l'autre, des Livres Anonymes, même de ceux dont il a nommé les Auteurs dans le Catalogue. Il y a bien quelques méprises, quelques inexacti-

tudes dans ce Catalogue ; certains articles n'y ſont pas portés à la Claſſe qui leur convient ; l'ordre Chronologique n'y eſt pas toujours ſuivi dans l'exactitude la plus rigoureuſe, on n'y nomme pas les Auteurs de quelques Ouvrages qui ſont pourtant connus, & on y attribue à quelques Ecrivains des Livres qui appartiennent à d'autres ; mais ce ſont-là de très-légeres taches, de ces erreurs *quas aut incuria fudit, aut humana parum cavit natura.* Un Catalogue dreſſé pour une vente eſt toujours rédigé trop précipitamment pour que l'on doive juger des talens du rédacteur, par un Ouvrage de ce genre. Celui-ci pourtant eſt en général ſi bien arrangé, ſi bien entendu, qu'il feroit honneur à nos Libraires les plus expérimentés & les plus habiles. On en eſt

redevable au sieur Jean-Thomas Herissant, très-jeune encore, mais plein de zéle & d'ardeur pour tous les objets dont la connoissance est si nécessaire à ceux qui veulent se distinguer dans la Librairie.

Barbou, Libraire rue des Mathurins, cet Artiste si connu par la beauté & l'élégance des Editions qu'il a publiées, vient de donner l'*Eloge de la Folie* d'Erasme, Ouvrage imprimé plusieurs fois en Latin & en François, mais assez peu correctement pour en faire désirer une nouvelle Edition. Celle-ci qui est un vrai Bijou Typographique, a encore le mérite d'avoir passé par les mains de M. Meusnier de QUERLON, celui peut-être, de nos Ecrivains qui prouve le mieux qu'il est possible, de réunir le goût le plus sûr à une érudition très vaste. Ce Savant

Editeur a revû avec toute l'attention possible le Texte de son Auteur; il a fait un choix très-judicieux parmi les Notes prolixes qu'y avoit ajoûté Lystrius, & il y a ajoûté un Avertissement très bien écrit, dans lequel il fait l'Histoire de cet Ouvrage jugé trop rigoureusement par un bel esprit de nos jours. Ce Volume petit in 8°. est orné d'une jolie Estampe, gravée par Longueil, sur le Dessin de Gravelot. Le Libraire avertit qu'il a tiré *à petit nombre* les Exemplaires; ainsi les Curieux feront bien de s'en procurer promptement. On trouve chez lui une nouvelle Edition de l'*Introduction à la Syntaxe Latine*, traduite de l'Anglois de M. *Clarke*, principal du Collége de Hul, dans le Comté d'York. C'est un petit Volume in-12.

Essai sur les Moyens de réformer l'Education particuliere & générale destiné à l'Instruction des Peres & Meres, &c. par M. FLEURY, *ancien Professeur Royal de Mathématiques, de Génie & d'Artillerie.* Paris, Guillyn & Duchêne, 1764, in-12. de 116 pages. M. Fleury donna en 1761, un Projet d'Ecole gratuite pour toutes les Provinces du Royaume, qui a été bien reçû, & que l'on a même réimprimé en 1763. Ce premier succès l'a encouragé à réfléchir aussi sur l'Education, & il l'a fait de maniere à mériter le suffrage de plusieurs personnes également recommandables par le rang & les lumieres. Nous n'avons rien vû de neuf dans cette production, mais en revanche nous pouvons assurer que M. Fleury est fortement attaché aux bons principes,

& qu'il se montre dans tout son Livre, animé des vûes les plus sages & les plus Patriotiques.

AVIS.

L'annonce que nous avons faite dans notre dernier volume (pag. 946) d'une *Ode sur le rétablissement de la Bibliothéque de S. Victor*, nous a attiré une lettre dans laquelle l'Auteur de cette Pièce prouve qu'il ne l'a faite qu'à la priere des Chanoines de cette Abbaye, que lorsque ces MM. sont venus lui faire cette priere, il étoit très-dangereusement malade; qu'il avoit lui-même observé que dans une position aussi fâcheuse il étoit hors d'état de répondre selon ses desirs aux vues de ces Messieurs &c. &c. Il faut, à notre avis, oublier tous ces sujets de mécontentement qui in-

téressent peu le Public, & qui sont au dessous des Plaignans. MM. de S. Victor ont voulu témoigner leur reconnoissance du bienfait qu'ils avoient reçu de Sa Majesté; M. B*** a fait une Ode dans la vue de célébrer & le Bienfait Royal & la gratitude des Victorins; nous nous en tenons là, en observant que les Parties plaignantes sont faites pour s'estimer réciproquement, & pour n'avoir point entr'elles de ces petites guerres qui dégradent les combattans sans leur procurer le plus petit avantage.

TABLE
DES ARTICLES
Du Journal d'Avril II. vol. 1765.

ARTICLE XXXVIII. *Lettres sur le Christianisme de M. J. J. Rousseau, par M.* Jacob Vernes, *Pasteur de l'Eglise de Celigny.... Réponses aux difficultés contre la Religion Chrétienne, par* J. J. Rousseau *&c. par l'Abbé* François, pag. 965

ART. XXXIX. *Mémoires donnés à l'Académie Royale des Sciences, par* M. FONTAINE, premier Extrait, 1001

ART. XL. *Histoire de l'Etablissement du Christianisme tirée des seuls Auteurs Juifs & Payens &c. par* M. Bullet, 1015

ART. XLI. *Lettre aux Auteurs de ces Mémoires, sur une Thèse soutenue dans la Faculté de Médecine de Paris,* 1043

ART. XLII. *Explication de différens morceaux de l'Ecriture Sainte &c.* 1052

ART. XLIII. *Traité du Droit de Garde-Noble & Bourgeoise &c. par* M. MERVEILLEUX, 1080

ART. XLIV. *Dictionnaire Ecclésiastique & Canonique portatif &c.* 1094

ART. XLV. *Le Manœuvrier, ou Essai sur la Théorie & la Pratique du mouvement du Navire, & les Evolutions Navales &c. par M.* BOURDÉ DE VILLEHUET, 1115

ART. XLVI. Nouvelles Lit. 1130.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 29 Mars 1765.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Mai, 1765.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1765, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ. dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

C'eſt auſſi chez le même Libraire, comme ſeul chargé de ce qui regarde ce Journal, que l'on voudra bien adreſſer tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on ſouhaitera faire analyſer. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. *à Trévoux, & dédiés à ſon Alteſſe Sèréniſſime Monſeigneur* LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

MAI, 1765.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Auguſtins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe. }

M. DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui ci) 843 volumes : Sçavoir,

Années.	Vol.	Années.	Vol.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	12.	1746.	15.
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	13.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	7.
1733.	12.		

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Mai, 1765.

ARTICLE XLVII.

NOUVEAUX MÉMOIRES ou Observations sur l'Italie & sur les Italiens, par deux Gentils-Hommes Suédois. A Londres, chez Nourse, 1764. in-

12. 3 vol. Se trouvent à Paris, chez Prault, Libraire, Quai de Gêvres.

LE titre de cet Ouvrage n'a fait prendre le change à aucun de ceux qui l'ont lû avec attention; on a aiſément apperçû que l'Original Suédois de ces Mémoires étoit une fiction, & ſous le maſque Suédois, on a reconnu ſans peine un de nos Littérateurs, à qui l'on doit d'autres productions eſtimables, un homme d'eſprit qui n'ayant ſans doute pas le tems de retrancher du Journal de ſon Voyage bien des libertés qui s'y trouvent, a imaginé de les mettre ſur le compte d'un Etranger. Quoi qu'il en ſoit, notre Voyageur partit de Paris pour ſe rendre en Italie au mois de Juin 1758, & il a reſté dans cette contrée l'eſpace d'une année, pendant laquelle il a vû avec les yeux d'un

Naturaliste, d'un Antiquaire, d'un Littérateur, d'un Politique même, toutes les Villes par où il a passé. Ces Mémoires contiennent donc les Observations qu'il a faites sur le Génie & les mœurs des Italiens, sur le Gouvernement des différens Etats & des Villes d'Italie, sur les Antiquités de tout genre qu'il a été à portée de voir dans cette partie de l'Europe, que quelqu'un a nommé le Sanctuaire de l'Antiquité, sur les Grands Hommes en tout genre qu'il a consultés, visités, &c.

La marche du Voyageur a reglé l'ordre de ses Mémoires, c'est-à-dire qu'il n'en suit d'autre dans cet Ouvrage que celui même de son Voyage ; ainsi la premiere Ville qu'il ait vûe hors de France étant *Nantua*, Place de la Savoye, c'est par Nantua qu'il commence ; de-là, il va à Geneve, puis dans les autres Villes de Savoye, aux

Alpes, &c. Sous chaque Ville il donne ses Observations, & ainsi les Lecteurs voyagent avec lui & l'entendent discourir, raisonner sur tout ce qu'il voit, toujours avec la liberté qu'ont tous les honnêtes Gens de ne pas croire aveuglément tout ce qui leur est dit par un homme instruit, intéressant, bon observateur, mais souvent plaisant, critique, nous dirions presque, caustique dont tous les propos, même sur quelques objets respectables, portent un peu trop l'empreinte de ce génie très-à la mode depuis quelque tems.

D'après l'exposé que nous venons de faire du Plan de ces Mémoires & de l'Esprit qui y regne, on suppose bien que nous ne songeons pas à analyser un pareil ouvrage. Seroit-il possible de réunir toutes ces observations éparses çà & là, de rassembler toutes ces Notices

de villes qui forment autant d'objets ſéparés ? Nous nous bornons donc à quelques morceaux pris indifféremment dans l'un des trois volumes, morceaux qui en faiſant connoître le livre par le côté avantageux, ne puiſſent offenſer ou indiſpoſer aucun lecteur.

TURIN eſt placée dans le centre d'une plaine dominée par les Alpes & par l'Appennin ; elle ſe préſente au voyageur de la maniere la plus avantageuſe ; néanmoins quand, arrivé dans la ville, il examine en particulier les Egliſes, les Palais, les Rues, il eſt choqué de la péſanteur de l'Architecture & du goût maſſif qui y regne. Le Palais Royal eſt pourtant très-beau, bien diſtribué & meublé avec une magnificence digne du Maître qui l'habite. On voit dans les Galeries des Marbres & des Tableaux en aſſez grand nombre;

les premiers ſont des reſtes du Cabinet des Gonzagues Ducs de Mantoue ; l'Ecole Flamande domine dans les derniers. C'eſt dans ce Palais qne l'on conſerve la fameuſe Table Iſiaque, ce Monument Egyptien dont on a tant de copies, & qui a ſi fort exercé les talens des Antiquaires. L'Univerſité de Turin eſt très-floriſſante, & la Bibliothéque Royale mérite l'attention des Curieux. Quoique ce Monument ſoit aſſez connu des Savans par le Catalogue des Manuſcrits qui en a été publié en 1749, on verra avec plaiſir ce qu'en dit notre Voyageur. « On y voit, ce ſont ſes termes, un Cabinet d'Antiques, des Manuſcrits Grecs & Latins, du moyen âge, & une ſuite de vieux Romanciers françois, enfin un Recueil contemporain des actes du Concile de Piſe. Le fond de cette Collection étoit depuis long-tems dans

la Maison de Savoye ; il n'en est resté au Palais qu'un Lactance de la plus haute antiquité & la Table Isiaque. Le goût pour les richesses de cette espèce porté en Savoye par Marguerite, fille de François I., & femme du Duc Philibert-Emmanuel, y fut entretenu par Christine, fille de Henri IV. Parmi les singularités rassemblées dans ce *Musæum*, on montre un petit Livre en velin dont chaque page présente un dessin historié de la main du fameux Jules Romain. Ce Recueil très précieux par le nom de l'Artiste, par la finesse & par la pureté du dessin est venu aux Ducs de Savoye, du Cabinet des anciens Ducs de Milan. L'Abbé Barthés ou Bartholi connu par quelques ouvrages d'érudition a la garde de toutes ces belles choses : il en fait les honneurs avec une assiduité, une politesse & une affabilité qui nous firent penser

très-fauſſement, dit le Voyageur, que les émolumens de ſa place étoient beaucoup plus conſidérables que ceux qui ſont attachés à de ſemblables emplois. » Notre Voyageur fait pluſieurs autres obſervations ſur Turin, & à l'occaſion de l'uſage qui s'y eſt conſervé, auſſi bien que dans toute l'Italie, d'enterrer les morts à viſage découvert; il regrette qu'en France on ait proſcrit cette coutume que quelques avantures arrivées trop fréquemment devroient faire revivre. « En effet, ajoute l'Ecri» vain, de quel poids peuvent » être (en France) les actes mor» tuaires. Qu'y atteſtent ceux qui » les ſignent? Ce ſont actes *de* » *viſu* donnés par les Quinze» Vingts. »

Milan eſt une des villes qui aient le plus fourni à l'Obſervateur; il parle des Bâtimens magnifiques élevés par les Commu-

nautés de cette ville; de la Bibliothéque Ambrosienne fondée par le Cardinal Frédéric Borromée qui y a attaché une Congrégation de Prêtres séculiers dont plusieurs ont donné d'excellens ouvrages; de la Société *Palatine* composée de Seigneurs qui fournissent en commun aux fonds nécessaires pour l'entretien d'une Imprimerie considérable à laquelle on est redevable de plusieurs bons Livres, & en particulier de la grande Collection de Muratori: tous ces objets sont assez connus des Gens de Lettres; ainsi nous nous attacherons aux détails qui se trouvent ici sur le Comte Christiani, chargé par l'Impératrice-Reine de l'administration de ses Etats héréditaires en Italie avec le titre de Chancelier, & mort à Milan le 10 Juillet 1758. Fils d'un Meûnier du Plaisantin, Clerc de Procureur, & ensuite Juge de vil-

lage, il dut ſa fortune à un de ces événemens auſſi heureux qu'ils ſont rares. Dans une diſcuſſion qu'il eut pour quelques intérêts des Païſans de ſa Juſtice auprès de M. Trotti, Chef du Conſeil de l'Empereur Charles VI. à Milan, il montra des talens & des lumieres ſi décidés, que ce Miniſtre lui offrit une place dans ſes Bureaux. Après y avoir travaillé quelque tems, on l'employa dans quelques Négociations ; il s'acquitta de cette nouvelle fonction dans différentes Cours de l'Europe avec une ſi grande ſupériorité, que l'Impératrice-Reine le fit Chancelier de ſes Etats en Italie. « Les Milanois, dit notre Voyageur, en rendant hommage aux talens de Chriſtiani pour l'administration, ne lui reprochoient que la faveur qu'il accordoit à la maltôte avec une partialité qu'ils croyoient intéreſſée. Mais il eſt

mort fort peu riche, eu égard aux emplois qu'il avoit remplis, au peu de somptuosité de son train, & à l'ordre qui regnoit dans sa maison. Il vit venir la mort avec tout le sang froid qu'il apportoit aux négociations. Dans les derniers jours de sa vie, il reçut de sa Souveraine une longue lettre entierement écrite de la main de cette Princesse qui le prioit de ne s'occuper que du rétablissement de sa santé. . . . *Je me consolerois*, ce sont les termes de la lettre, *plus aisément de la perte de la moitié d'une armée, que de celle d'un Ministre tel que vous. Soyez sans inquiétude pour vos enfans : ils ont en moi une mere qui a pour eux tous les sentimens qu'ils doivent attendre du pere le plus tendre : je ferai pour eux plus que ce pere ne pourroit desirer.* Il en a laissé trois dont l'aîné qui a pris le parti de l'Eglise, a déja plus de 30 mille écus en Bé-

néfices. M. Chriſtiani portoit une phyſionomie peu avantageuſe. Comme César il dictoit en même tems à quatre Sécrétaires : il mangeoit beaucoup, travailloit ſans ceſſe & n'accordoit au ſommeil que les inſtans qu'il trouvoit dans l'intervalle de chaque affaire. Une corruption totale de la maſſe du ſang a terminé ſa carriere. » Ce Miniſtre fut digne de ſa fortune, il connut ſupérieurement la conſtitution, les vices & les reſſources de l'Etat qui lui avoit été confié ; il commençoit à y faire du bien aux Peuples qui, en l'eſtimant, le redoutoient ; & qui l'ont ſincérement regretté.

La Notice ſur Bologne eſt fort intéreſſante ; on y trouve un état du commerce actuel de cette ville ; une deſcription des principaux Edifices publics, & particulierement du beau Théatre pour la diſpoſition duquel on a emprunté de

l'antique & du moderne ce qui paroiſſoit le plus analogue à ce monument ; une liſte des principaux Peintres qui ont excellé dans leur art, & dont les tableaux rempliſſent les Egliſes, les Palais & les maiſons particulieres de Bologne ; enfin un détail hiſtorique ſur l'*Inſtitut*, cette Académie célébre qui a de ſi grandes obligations au feu Pape, & de laquelle ſont ſortis tant de Savans illuſtres dans toutes les branches des Sciences. La Bibliothéque de cette Compagnie célébre eſt devenue extrêmement riche par le don que Benoît XIV. lui fit de ſes Livres à ſon avénement au Pontificat, & par la quantité d'ouvrages remarquables qu'il lui a donnés depuis. On y conſerve en particulier une collection complette en près de deux cents volumes, très grands *in-folio*, de tous les travaux du célébre Aldrovande ſur l'Hiſtoire

Naturelle. Ce beau Recueil qui étoit anciennement dans la Bibliothéque du Palais public de Bologne est formé de dessins coloriés des Fossiles, des Plantes & des Animaux, exécutés par les meilleurs Dessinateurs sous les yeux d'Aldrovande qui y a joint des descriptions détaillées avec ses observations.

La Bibliothéque du Monastere de S. Michel *in Bosco* de la même ville fournit une singularité digne de remarque. Au lieu que dans les autres chaque Faculté des Sciences est indiquée par une inscription; dans celle-ci elle est désignée par deux Personnages qui y ont excellé, & qui, couchés sur les deux rampes d'un fronton feint, conférent entr'eux ou vivement ou paisiblement, ou finement ou lourdement, suivant le caractere de leurs ouvrages ou celui de la Faculté au dessus de

laquelle ils sont placés. Par exemple, au dessus des Livres de Philosophie scholastique, le Peintre (Canuti) a représenté S. Thomas disputant avec Scot sur l'Universel *à parte rei*, & ce morceau plein de chaleur donne une idée assez juste du très grand nombre des Livres de Philosophie scholastique, & de ceux qui les ont composés, personnages pour l'ordinaire très-vifs, très-criailleurs qui disputent le plus souvent *de lanâ caprinâ.*

SINIGAGLIA est une ville de la Romagne qui a retenu son nom des Senonois établis dans cette partie de l'ancienne Umbrie. Elle n'a rien de remarquable que la Foire qui s'y tient chaque année les huit derniers jours de Juillet, & qui fournit à ceux qui s'y trouvent alors un spectacle très amusant: il y vient en foule des Marchands de toutes les Nations, & des Grecs

en particulier qui parlent Italien ou qui ſe ſervent de la langue Franque, alliage barbare du Grec, de l'Italien & du Provençal, les trois langues les plus douces. Notre Voyageur qui aſſiſta à cette foire en crayonne ainſi le tableau : l'air « national ſe démêloit au pre- » mier coup d'œil dans chacun des » Marchands. Le Lombard, le » Suiſſe, le Lyonnois appelloient » les paſſans, les invitoient à ache- » ter, déployoient avec empreſ- » ſement toute leur boutique, » ſurfaiſoient ſans pudeur, & re- » cevoient gaiement quelque miſe » que ce fût. Le Hollandois uni- » quement occupé de l'arrange- » ment de ſa boutique en retenoit » & nétoyoit chaque pièce. Le » Romagnole & le Sicilien de- » bout, le ventre appuyé à ſon » comptoir, le chapeau enfoncé » ſur les yeux, & les mains croi- » ſées & paſſées dans les manches,

» faisoit intérieurement ses comp-
» tes. L'Anglois fier & dédai-
» gneux, présentoit les Marchan-
» dises qu'on lui demandoit, y
» mettoit le prix, &, si l'on fai-
» soit mine de marchander, les
» remettoit à leur place, & re-
» prenoit sa promenade dans sa
» boutique. »

Les articles de VENISE, de FLORENCE & de ROME sont fort étendus dans notre Voyageur, ce qui ne surprendra point ceux qui connoissent la multitude d'objets dignes de curiosité dont abondent ces trois villes. Nous en tirerions volontiers quelques observations; mais cet Extrait commence à s'étendre, & il faut songer à le terminer. C'est ce que nous faisons par le trait suivant: le Cardinal Rezzonico ayant été fait Pape en 1758, le Cardinal Passionei qui en avoit, dit-on, toujours usé

avec lui avec aſſez de hauteur, & qui votoit pour un autre, refuſa conſtamment d'accéder à l'élection. Il alla néanmoins à l'adoration; mais après avoir prêté le ſerment, il préſenta au nouveau Pape les Bulles de ſes Places en lui diſant : *Très-Saint Pere, je remets à* V. S. *les titres des graces dont ſes Prédéceſſeurs m'ont honoré par pure courtoiſie.* V. S. *qui ne me doit rien, peut en gratifier quelqu'un plus digne que moi.* Le Pape reçut les Bulles, & après y avoir jetté un coup d'œil, *Cardinal Paſſionei*, lui répondit-il, *peut-être vous dois-je plus que vous ne penſez; mais quand je ne vous aurois aucune obligation, l'Egliſe vous doit beaucoup : agréez donc de ſa main, ſi vous avez quelque ſcrupule de la recevoir de la mienne, la confirmation des graces de mes Prédéceſſeurs; &*, ajouta-t-il en ſouriant, *continuez-moi vos avis avec cette fran-*

chise & cette candeur dont j'ai souvent fait l'expérience.

A la fin du troisieme volume, l'Imprimeur a placé un *Essai d'histoire comparée de la Musique Italienne & de la Musique Françoise*, lequel présente une réunion de faits très-intéressans pour l'histoire de cet art. Ce morceau mériteroit un Extrait particulier; mais n'y auroit-il pas à craindre, en le donnant, que l'on ne réveillât une querelle qui commence à s'assoupir après avoir duré trop long tems? Le mérite réciproque de la Musique Italienne & de la Musique Françoise a été assez discuté, examiné, approfondi, pour qu'il ne faille pas revenir si-tôt à tout ce qui peut y avoir trait. Il est toujours bon de rapprocher les faits, & de les consigner ainsi rassemblés dans un écrit dont il n'est peut être pas encore tems de parler. Ainsi l'Au-

teur a très bien fait de publier ce morceau qui se retrouvera quelque jour. Il termine ses Mémoires par quelques pièces relatives à la contestation survenue entre la Cour de Rome & la République de Venise, laquelle a été heureusement terminée en 1758 par le Pape regnant.

ARTICLE XLVIII.

MÉMOIRES DONNÉS A l'Académie Royale des Sciences, non imprimés dans leur tems. Par M. FONTAINE de cette Académie. Paris, Imprimerie Royale, 1764. in-4°. Second Extrait.

LE huitieme Mémoire de ce Recueil a pour titre : *Principes de l'art de résoudre les Problémes*

blémes ſur le mouvement des Corps. Ces ſortes de Principes ne ſont autre choſe que les loix ſuivies par la Nature dans certaines combinaiſons de circonſtances, loix que, par induction, ou de quelqu'autre maniere, on prévoit qu'elle pourra ſuivre dans de ſemblables occaſions. On ſait que quelques-uns de ces Principes ſont ſi heureuſement trouvés, qu'il n'y a point de Problêmes ſur le mouvement des Corps qu'ils ne puiſſent réſoudre; ils ſont au nombre de trois, ſavoir: le Principe de la conſervation des forces vives que nous devons à M. Huyghens; celui que les Allemans appellent Principe d'épargne, & que le Profeſſeur Kenig a ſi longtems conteſté à ſon ingénieux Auteur M. de Maupertuis; le troiſieme dont le célébre M. d'Alembert fait un uſage continuel dans ſon traité de Dynamique, dans

son Ouvrage sur le mouvement & l'équilibre des fluides, dans ses Recherches sur la précession des Equinoxes, dans son Essai sur la résistance des fluides, & dans ses Réflexions sur la cause des vents.

Le Principe de la conservation des forces vives consiste dans ces deux propositions : si des Corps agissent les uns sur les autres, soit en se tirant par des fils ou des verges inflexibles, soit en se poussant, pourvu qu'ils soient à ressort parfait ; dans ce dernier cas, la somme des produits des masses par les quarrés des vîtesses fait toujours une quantité constante ; & si ces Corps sont animés par des puissances quelconques, la somme des produits des masses par les quarrés des vîtesses à chaque instant, est égale à la somme des produits des masses par les quarrés des vîtesses initiales, plus les quarrés des vîtesses que les corps

auroient acquises, si étant animés par les mêmes puissances, ils s'étoient mûs librement chacun sur la ligne qu'il a décrite. M. Jean Bernouilli est le premier qui ait fait voir l'usage de ce principe pour résoudre les Problêmes de Dynamique: son illustre fils, M. Daniel Bernouilli, dans le Tome II. des Mémoires de Pétersbourg, en déduit les loix du mouvement des fluides. Ce Mémoire n'étoit qu'un essai de la nouvelle théorie qu'il a développée depuis dans son Hydrodynamique; M. Bernoulli le pere regardoit cette théorie comme insuffisante; il est vrai que dans le mémoire cité on n'apporte d'autre preuve de la conservation des forces vives dans les fluides, sinon qu'on doit regarder un fluide comme un amas de petits corpuscules élastiques qui se pressent les uns les autres, & que la conservation des forces vives a

lieu dans le choc d'un ſyſtême de corps de cette eſpèce. Cette preuve n'eſt pas d'une grande force ; M. d'Alembert démontre d'une maniere plus claire & plus exacte, que la loi dont il s'agit a lieu dans le mouvement des fluides comme dans celui des corps ſolides.

Le ſecond Principe peut s'énoncer ainſi : lorſqu'il arrive quelque changement dans la Nature, la quantité d'action, néceſſaire pour ce changement, eſt la plus petite qu'il ſoit poſſible. M. Euler démontre dans une addition à ſon ouvrage qui a pour titre, *Methodus maximorum* &c., que dans les trajectoires que des corps décrivent par des forces centrales, l'intégrale de la vîteſſe multipliée par l'Elément de la courbe, fait toujours un *maximum ou un minimum*. Ce ſavant Géomètre ne réſoud par ce moyen qu'un très-petit nombre de Problêmes qui

peuvent tous ſe réduire à trouver le mouvement d'un corps attiré vers autant de centres fixes qu'on voudra par des forces exprimées, par des fonctions quelconques des diſtances. M. de la Grange eſt donc le premier qui, dans le ſecond volume des Mémoires de Turin, ait donné au principe de M. de Maupertuis toute la généralité dont il eſt ſuſceptible. Il ne ſuppoſe pas ſeulement un ſeul corps, mais un ſyſtême quelconque de pluſieurs corps qui ſoient ſollicités par autant de forces qu'on voudra, & qui agiſſent de plus les uns ſur les autres par des forces d'attraction mutuelle, & il demande le mouvement de tous ces corps. L'Equation qui réſoud le Problême eſt ſi générale, qu'elle renferme le principe de la conſervation du moment du mouvement circulaire de MM. Euler & Daniel Bernouilli, auſſi bien que

cet autre de M. le Chevalier d'Arcy ; la somme des produits de chaque corps par sa vîtesse & par la perpendiculaire menée du centre sur sa direction, fait toujours une quantité constante.

Le troisieme Principe fut découvert par M. Fontaine en 1739 ; voici en quoi il consiste : dans le conflit de plusieurs corps, quelle qu'en soit la cause, les changemens qui arriveront aux états de ces corps dans l'espace, seront tels que les forces qu'ils avoient pour s'y refuser se seront vaincues mutuellement, ou auront été en équilibre. Une boule qu'on suppose infiniment dure rencontre à la fois quatre autres boules qui se meuvent avec des vîtesses inégales ; on demande ce qu'il doit arriver. M. Fontaine en faisant usage de son Principe, assigne les vîtesses des cinq corps après le choc. M. d'Alembert en se servant du mê-

me Principe est fort éloigné de trouver la même chose ; il prétend démontrer qu'il y a des cas où cette boule infiniment dure, rencontrant à la fois quatre autres boules, ne communique point de mouvement à deux de ces boules, mais seulement aux deux autres ; ce qui mérite d'être examiné par les Géomètres.

N'y auroit-il que ces trois Principes qui fussent d'un usage aussi étendu ? Nous nous rappellons d'avoir lû un Mémoire de M. Clairaut dans lequel il en propose d'autres qui lui donnent des solutions très-élégantes d'un grand nombre de Problêmes de Dynamique. M. Fontaine lui-même ne croit pas son Principe, qu'un grand Géomètre a si fort adopté, plus fécond que plusieurs autres qui se trouvent dans son ouvrage. Ce n'est pas de ce Principe qu'il se sert pour résoudre quelques Pro-

blêmes assez difficiles, comme de trouver le mouvement d'un corps autour d'un point qui l'attire; de déterminer le mouvement de deux corps qui s'attirent mutuellement, & qui partent de lieux donnés avec des vîtesses, & suivant des directions données; de trouver le mouvement d'un corps pésant dans un milieu résistant &c. mais ce Principe est devenu fameux par le grand nombre d'excellentes théories auxquelles il sert de base.

Une autre chose fort remarquable dans ce huitieme Mémoire, ce sont les définitions par leur nouveauté & leur élégance; nous en citerons quelques-unes qui feront juger des autres.

Par exemple, notre Auteur appelle vuides dans un corps tout ce qui faisant partie du volume de ce corps, ne se déplace pas lorsque le corps est déplacé; il définit le tems, la durée sans com-

mencement qui a précédé, & la durée sans fin qui suivra le sentiment qu'il a actuellement de son existence; selon lui l'état d'un corps dans l'espace est d'y être en repos ou à une certaine distance du repos; il dit qu'un corps se meut, lorsque les lieux de son existence se succédent, comme les instans de son existence; il appelle vîtesse la distance où est un corps d'être en repos &c. La quatrieme Section de ce Mémoire est ce que nous avons jamais lû de plus profond en Dynamique. Un des plus singuliers usages qu'on ait jamais fait des Principes de Dynamique, c'est sans doute l'application qu'on en a faite à la solution du Problême des trois corps qui consiste à déterminer l'orbite d'un corps céleste attiré par deux autres. On se rappelle sans doute que ce Problême est

le fondement de toute l'Astronomie physique.

Les observations astronomiques prouvent que les Planetes se meuvent dans le vuide ; la loi de Képler prouve aussi, que les principales d'entr'elles tendent vers le Soleil, & que les secondaires ou les Satellites gravitent vers leurs Planetes principales. Partant de ces propositions, Newton a démontré le premier que les forces par lesquelles les Planetes principales sont retenues dans leurs orbites étoient en raison réciproque des quarrés de leurs distances au Soleil, de même que les forces par lesquelles les Satellites sont retenus dans leurs orbites étoient réciproquement comme le quarré de leurs distances à la Planete principale. Donc les Planetes principales se meuvent dans des ellipses qui ont un de leurs foyers dans le centre du So-

ſeil, & les Satellites ſe meuvent auſſi dans des ellipſes qui ont un de leurs foyers dans le centre de la Planete principale. Tant que nous ne ſuppoſerons qu'une attraction, les calculs ne ſeront donc pas abſolument compliqués. Mais ſi nous admettons que dans le ſyſtème planétaire tous les corps doivent s'attirer mutuellement, la difficulté devient beaucoup plus grande; elle ſeroit inſurmontable s'il étoit néceſſaire d'avoir égard à l'action de tous ces Corps. Dans la théorie de la Lune, par exemple, l'on n'en conſidere que trois, le Soleil, la Terre & la Lune; l'on fait même abſtraction de l'action de la Terre & de la Lune ſur le Soleil. Le Problême ainſi préſenté eſt facile à mettre en équation; la grande difficulté c'eſt d'en conclure des faits que l'obſervation ne puiſſe contredire.

Nous avons un grand nombre d'ouvrages ſur cette matiere : mais les plus connus ſont ceux de Mrs. Euler, Clairaut & d'Alembert. Ces Géomètres trouverent d'abord que l'Attraction réciproquement proportionnelle au quarré des diſtances ne donnoit pour le mouvement de l'Apogée de la Lune que la moitié de celui qui eſt déterminé par les obſervations. Mais depuis ayant calculé plus exactement la ſérie qui donne ce mouvement, ils trouverent un réſultat tel qu'il doit être pour confirmer entierement le ſiſtême de la gravitation univerſelle. Sans doute que l'Aſtronomie phyſique leur eſt beaucoup redevable ; mais leurs Tables ſont elles infiniment préférables aux Tables Newtoniennes les plus exactes, telles que celles des Inſtitutions aſtronomiques de M. le Monnier ?

(*a*) N'y a-t-il plus d'espérance de pouvoir trouver des choses neuves dans cette partie si intéressante pour la navigation ?

Quoi qu'il en soit, M. Fontaine se hazarde à courir la même carriere : il propose d'abord ses doutes sur les méthodes d'approximation dont se servent ordinairement les Géomètres pour déterminer le mouvement de la Lune autour de la Terre. Ces méthodes

(*a*) On a été quelque tems à reconnoître que les Tables de M. Mayer calculées d'après la théorie de M. Euler, & vérifiées sur un grand nombre d'observations, n'étoient pas suffisamment exactes. M. Clairaut vient d'en publier de nouvelles, & dans son avertissement il avoue que les premieres qu'il avoit données étoient fort éloignées d'être parfaites. On ne fait plus usage de celles de M. d'Alembert. Ajoutons que les deux Géomètres François ne s'accordent pas sur les principaux points de leurs théories.

n'étant pour la plûpart fondées sur aucun de ces Principes simples & évidens qui servent de base à l'Algébre, elles égarent infailliblement le Calculateur. Il donne pour exemple une des solutions que nous venons de citer, de laquelle il suit que, sans l'action du Soleil, la Lune décriroit autour de la Terre un Cercle. Après avoir montré la route que l'on pourroit prendre pour résoudre plus exactement le Problême à la maniere du Géomètre qu'il critique, il entre lui-même en matiere.

Sans avoir besoin de projetter l'orbite de la Lune sur le plan de l'Ecliptique, & sans avoir recours à d'autres préparations préliminaires, il trouve tout d'un coup trois équations aux trois forces, dont immédiatement après il cherche les valeurs. Ces équations se changent donc en trois autres qui étant réduites seront telles, qu'au

moyen de la premiere qui ſera du ſeptieme dégré & de la ſeconde qui eſt du quatrieme, on aura deux valeurs de la diſtance de la Lune à la Terre ſans aucune extraction de racines ; en égalant ces deux valeurs, & en ſubſtituant pour cette diſtance la premiere de ces deux valeurs dans la troiſieme équation ; on aura deux équations entre le tems, la diſtance de la Terre au Soleil, l'angle compris entre cette diſtance & une ligne donnée de poſition dans le plan de l'Ecliptique, un autre angle compris entre cette même ligne & la diſtance de la Terre à un point qui eſt la projection de la Lune ſur le plan de l'Ecliptique, & un troiſieme angle compris entre cette derniere diſtance & la diſtance de la Terre à la Lune. Le mouvement de la Terre autour du Soleil étant donné, on aura en tems la diſtance

de la Terre au Soleil, & l'angle compris entre cette diſtance & la ligne donnée de poſition; par conſéquent l'on aura deux équations entre les deux autres indéterminées & le tems; on les chaſſera ſucceſſivement, & l'on aura une équation entre chacune de ces indéterminées & le tems. Nous trouvons deux lemmes dont le premier eſt un traité complet du calcul des interpolations, & dont le ſecond peut s'énoncer ainſi : ſi vous avez une équation entre deux variables & leurs différences à laquelle vous ſoyez arrivé en faiſant la premiere différence d'une de ces variables conſtante, vous pourrez toujours ſéparer l'autre de ces variables. Au moyen de ce ſecond lemme & des deux dernieres équations que nous venons de trouver, l'on aura en tems l'angle compris entre une ligne donnée de poſition dans le

plan de l'écliptique & la diſtance de la Terre à un point qui eſt la projection de la Lune ſur ce plan, auſſi bien que l'angle compris entre cette derniere diſtance & celle de la Terre à la Lune ; pour les conſtantes on les déterminera par le moyen de quelques obſervations choiſies. Il ſeroit à ſouhaiter qu'un Aſtronome eût le courage de mettre cette nouvelle ſolution en pratique.

Mrs. Clairaut & d'Alembert ont appliqué leurs ſolutions du Problême des trois corps à la théorie des Cometes ; on pourroit faire la même application de celle de M. Fontaine : mais ce n'eſt pas ce qu'il ſe propoſe dans le Mémoire qui nous occupe ; il ſe contente de donner l'analyſe du Problême où il s'agit, par le moyen de trois obſervations, de déterminer dans le ſyſtême de M. Newton, la trajectoire d'une Comete, en ſup-

posant qu'elle se mette dans une ellipse infiniment allongée, ou dans une parabole.

Nous imaginons que ce Recueil doit avoir le plus grand succès parmi les Géomètres qui n'ont d'autre intérêt que l'amour de la vérité. Les mêmes Géomètres ne balanceront assurément pas à accorder à son Auteur le rang le plus distingué parmi eux. Si ce n'est pas à cause de sa solution du Problême des trois Corps qui, jusqu'à présent, n'a d'autre avantage sur les autres que de nous laisser encore quelque espérance qu'on pourra un jour tirer de cette théorie de bonnes Tables des Planetes, & de leurs Satellites; ce sera au moins par ses découvertes si neuves & si belles dans l'Algébre, & surtout dans le calcul intégral.

ARTICLE XLIX.

***VOYAGE DANS UN PAYS** peu connu, ou le Temple de la Piété ; par l'Auteur de l'Esprit de la Religion Chrétienne (M. COMPAN) in-12 de 142 pag. Paris, chez Claude Hérissant, rue Neuve Notre Dame, 1765.*

CE pieux Roman, destiné sans doute par l'Auteur à l'éducation de la Jeunesse, mérite d'avoir des Lecteurs de tout âge. L'objet en est respectable, les événemens sont amenés avec facilité, variés avec agrément, & narrés d'une maniere intéressante. Les réflexions y sont semées à propos & avec justesse. Nous croyons que ce petit ouvrage est presque par tout écrit du style qui lui convient.

Il y a de très-bonne morale sans sécheresse & sans pédanterie, un ton de douceur sans être doucereux, quelques traits d'élévation sans emphase, enfin de la fiction qui ne ressent en rien le visionnaire.

L'Avant-propos développe ces principes de charité & de modération Chrétienne que ne doivent point altérer les fautes, les excès & les foiblesses des hommes qu'on entreprend de réformer. L'homme dans ses chutes est un objet de pitié & non point de haine. Si le zèle ne doit point épargner les passions qui sont les sources de ses égaremens, combien n'est-il pas à craindre de les révolter en les attaquant trop à découvert ? L'appareil de la réforme est souvent en Morale ce qu'est en Chirurgie l'appareil des amputations ; une main habile dérobe l'un & l'autre,

& par-là aſſure plus efficacement ſon effet.

La fiction, dans *le Voyage* que nous annonçons, couvre le zèle & ne ſert qu'à le rendre plus inſinuant.

L'attrait du bonheur eſt le premier qui frappe le jeune Voyageur dès l'aurore de ſa raiſon ; il le cherche au milieu des riches, il les conſulte ; ceux ci ne le comprennent pas. « Je vis, nous dit-» il, des larmes qui coulerent de » leurs yeux, je les entendis ſou-» pirer, & je fus ſurpris qu'un » ſort qui fait ſi peu d'heureux, » fît tant de jaloux. » Les fêtes du monde ne lui préſenterent que l'ennui ſous le maſque de la gayeté. L'appareil faſtueux des Grands lui laiſſoit entrevoir un cœur dévoré d'inquiétudes & rongé de ſoucis. Fatigué de ſes recherches infructueuſes, il tombe dans une triſteſſe profonde ; le

ſommeil ſuccéde. C'eſt alors qu'un ſonge agréable termine ſes peines. Une voix plus qu'humaine l'appelle au *Temple de la Piété*, & lui annonce un guide pour l'y conduire. Cet agréable ſonge lui rappelle à ſon réveil la mémoire & les derniers conſeils d'un pere tendrement chéri. Son ame ſe renouvelle pour ainſi dire, & ſe fortifie par toutes ces idées ; il reſſent un courage ſupérieur à ſes forces, & la joie qui ſe répand ſur ſon viſage annonce une ame contente de la révolution qui vient de s'opérer dans elle. « Oh ! qu'il faut, » s'écrie t il que la piété laiſſe dans » un cœur qu'elle habite une paix » bien profonde, puiſqu'elle ré» pand tant de douceur ſur ceux » qui ſans en jouir ne ſont en» core que la deſirer ! » L'allégorie n'eût-elle pas été mieux conſervée en diſant, *Oh ! qu'il faut que le Temple de la Piété ait des char-*

mes bien vifs pour ceux qui l'habitent, puisque sa premiere image donne le premier sentiment du vrai bonheur ! En fait de fiction, il faut être fidele au précepte ancien,

Descriptas servare vices operumque colores (*a*).

On doit s'attendre qu'à son départ pour le *Temple de la Piété*, notre Voyageur éprouvera plus d'un obstacle. La difficulté, la tristesse, le ridicule même d'un pareil voyage excitent les plaintes, les murmures & les railleries de ses amis. Néanmoins il leur échappe, & prend sans délai le chemin du *Temple*. A quelques pas il trouve un vieillard vénérable qui se charge de le conduire, & prélude à ce bienfait par les avis les

(*a*) Horat. de Art. Poët.

plus importans & les leçons les plus ſages. Le jeune homme s'attache à lui, goûte ſa morale, ſa perſonne & ſes ſoins. Ils arrivent enſemble au pié d'une montagne ſi haute & ſi eſcarpée que les yeux peuvent à peine la meſurer. C'étoit la montagne du *reſpect humain.* Une foule de Voyageurs arrêtés dans la plaine ſe rebutoient à la vue de ce rocher preſqu'inacceſſible, & déſeſpérant de le franchir, ſe livroient au ſommeil, à l'inaction, où s'engageoient dans les premieres routes qu'ils trouvoient ſous leurs pas. L'autorité & l'exemple du Guide décident notre Voyageur preſque irréſolu, animent ſes efforts & le font gravir courageuſement juſqu'au ſommet de la montagne. Sa ſurpriſe eſt extrême en voyant les environs de cette cime preſque auſſi habités que la plaine. Des hommes de bonne chere, de jeunes voluptueux,

des

des femmes ſans retenue ; des Ecrivains ſans Religion ont ſu franchir cette montagne & s'y former des établiſſemens du goût de leurs paſſions. Ces gens ne peuvent plus quitter cette région dans laquelle le reſpect humain les enchaîne. Nos Voyageurs continuent leur route : ils apperçoivent dans le lointain, mais ſur la gauche le Temple de l'*Amitié*. L'allégorie nous ſemble ici en défaut. Comme l'Amitié doit ſe trouver auprès de la Piété, nous croyons qu'au lieu de dire que *la route aboutit au Temple de l'Amitié*, il falloit préſenter ce Temple en perſpective ; mais avertir que le chemin n'étoit qu'une fauſſe route, dans laquelle s'engageoient légèrement mille perſonnes qui ſe ſéparoient enſuite en arrivant au pavillon *de l'Intérêt*, pour ſe rendre, comme dit l'Auteur, au

païs de *la Haine* ou à celui *de l'Indifférence.*

Après avoir escaladé la montagne du *Respect humain*, on n'est point étonné de trouver une grande route battue qui conduit au Temple de la Fortune. Le Vieillard qui craint pour son Eleve les abords séduisans de ce Temple, le prémunit par de sages avis. « On aime la fortune, lui dit-il, » ô mon fils! malgré son inconstance, parce qu'on n'est bien » reçu que lorsqu'elle nous pré» sente . . . . qu'elle tient lieu de » tout aux yeux des hommes, & » que rien ne la remplace. Le ri» che, dans un cercle, a le droit » de déraisonner impunément. Il » parle, on l'écoute, on se tait, » on n'oseroit le contredire : l'o» pulence a su le rendre infail» lible. . . . Le sage ose à peine » faire entendre sa voie. Sa con» tenance est respectueuse, son

» ton modeste &c. L'Episode des Théologiens Scholastiques que rencontrent nos Voyageurs est de trop. Nous aurions du moins desiré de les voir traités avec plus de ménagemens, & qu'en jettant du ridicule sur les Théologiens querelleurs & pointilleux, on eût fait naître l'occasion de rendre hommage à ces vrais savans qui ne séparent point de la recherche la plus profonde de la Religion la pratique exacte de ses vertus.

Il falloit au jeune homme du moins un écart momentané pour lui faire sentir & gouter encore plus la main de son guide. Les leçons de ce dernier devoient recevoir une nouvelle efficacité de l'expérience, & sa chute devoit être, dit l'Auteur, le remede triste, mais nécessaire de son orgueil. Il quitte donc à la fois sa route & son guide; il invoque la

liberté, l'illuſion vient à ſa place; une troupe enjouée l'environne, l'enchaîne de guirlandes de fleurs, & le conduit ainſi au trône de la *Volupté*. Le charme eut pour lui une courte durée; un moment fit tomber le voile de ſes yeux & diſſipa le preſtige. Il apperçut l'abyme ouvert aux piés de la coupable Déeſſe, il en frémit. « Ainſi lorſ» qu'un Ciel ſerein invite à cher» cher la fortune juſqu'aux extré» mités du monde, le vaiſſeau » fend la mer qui blanchit ſous » ſon poids. La joie s'empare de » tous les cœurs: on ſe livre à de » flatteuſes eſpérances, quand » tout à coup les vents changent, les » flots s'agitent, de ſombres nua» ges obſcurciſſent les Cieux, l'air » s'enflamme, la foudre gronde. » Le Pilote effrayé ſuſpend ſon » travail; ſa crainte ſe commu» nique à tous ceux qui ſont dans » le Vaiſſeau, & tous paſſent en un

» moment d'une joie insensée à
» une tristesse mortelle. »

Tel notre jeune Voyageur, honteux du succès de sa liberté, invoque l'œil & le conseil de son guide, le retrouve & se jette dans ses bras. Arraché à cette habitation meurtriere, il s'avance vers le terme fortuné de son voyage. Le *Temple de la Piété* paroît dans le lointain; mais *l'Illusion*, *les Scrupules*, *la Tristesse*, *la Vanité*, *la Tiedeur* s'avancent pour disputer le passage. Cette petite armée céde à la prudence & à l'intrépidité de nos Voyageurs; ils arrivent à la porte du Temple dont *le discernement* gardoit l'entrée pour en écarter une foule indiscrete dont la société auroit mis le trouble parmi les habitans de cette heureuse demeure.

Ici l'Auteur nous paroît s'être surpassé dans le goût & la variété

de ſes portraits ; nous invitons à lire ceux de *la Bonne Foi* & de *l'Amitié*, & ſurtout celui de la *Piété* elle même. Les favoris de *la Piété* paroiſſent enſuite ; *Borromée*, *François de Sales*, Boſſuet, *Fenelon*, Corneille & Racine ſont les premiers que caractériſe l'Auteur. Quelques-uns d'eux ne pourroient-ils pas ſervir à juſtifier le titre de l'ouvrage, par le *voyage* qu'ils auroient fait *dans un païs peu connu*? Il eſt vrai qu'on nous avertit à l'égard des deux derniers que *la Piété ne reçoit pas indifféremment & ſans choix leurs ouvrages*. Cette reſtriction ſuffit-elle pour juſtifier le diſparat de ce cortége ? Nous aurions voulu que l'on eût formé la Cour de la Déeſſe d'hommes illuſtres en sainteté dans les différens Etats. La *Cour Sainte*, ouvrage eſtimé dans ce genre de compoſition, mais d'un langage ſuranné, eût fourni

à l'Auteur quantité de traits frappans & variés (*a*).

Les Arts ainſi que les Sciences paroiſſent auprès de la Piété pour lui conſacrer leurs travaux. « L'Eſ» prit voulut auſſi faire ſa paix » avec la Piété. Un Prélat illuſtre » ménageant cette réconciliation, » rédigea les articles du Traité (*b*), » & , pour récompenſe de ſon » zèle, devint le favori de l'un & » de l'autre. » Ce trait, le dernier que nous citons, nous ſemble rendu avec autant de vérité que d'agrément.

(*a*) A l'égard de la *Cour Sainte*, bien des perſonnes nous ont paru deſirer de voir retoucher & rajeunir cet ouvrage dans une nouvelle édition, qu'il ſeroit même poſſible d'augmenter de portraits intéreſſans. Nous croyons que ce travail conviendroit fort au goût & au ſtyle de l'Auteur.

(*b*) Dévotion réconciliée avec l'Eſprit, par M. l'Evêque du Puy.

Quelques expressions singulieres, comme le *Duo humilié*, la *Voix flattée*, la *Piété amie du Mystere*, pour dire du secret, ne diminuent point le mérite de ce petit ouvrage dont l'Auteur peut consacrer avec beaucoup de fruit ses soins & ses talens à la jeunesse.

ARTICLE L.

***MONUMENS ÉRIGÉS EN** France à la gloire de LOUIS XV. précédés d'un tableau des Arts & des Sciences sous ce regne, ainsi que d'une Description des Honneurs & des Monumens de gloire accordés aux Grands Hommes, tant chez les Anciens que chez les Modernes, & suivis des principaux Projets qui ont été proposés pour placer la Statue du ROI dans les différens Quar-*

tiers de Paris. Par M. PATTE, Architecte de M. le Prince de Deux Ponts; avec cette Epigraphe tirée d'Horace, Epître I. Livre 2d. : *Præsenti tibi maturos largimur honores.* Paris, Desaint & Saillant, 1765. in-folio de 232 pages (sans y comprendre 57 Planches), orné de Vignettes, Fleurons, Culs-de lampes &c. Premier Extrait.

S'Il y avoit parmi nous des Panégyristes de l'Antiquité aussi outrés & aussi excessifs que ceux du dernier siecle, le Livre de M. *Patte* suffiroit pour les ramener à des idées plus sages, plus conformes à la vérité. Les Anciens nous ont laissé les modeles du bon goût dans presque tous les genres, cela est incontestable; mais s'ensuit-il de là que les Modernes n'ayent été & ne soient encore que de serviles imitateurs

de ceux qui les ont précédés ? S'ensuit-il que nos contemporains se soient aussi souvent écarté du vrai & du beau qu'ils ont quitté les routes anciennes ? S'ensuit-il en un mot que nous n'ayions fait aucune découverte dans les Sciences, les Arts & les Lettres qui puisse nous dédommager de celles de l'antiquité que nous avons perdues ? Encore une fois l'ouvrage qui va nous occuper résoudroit à merveille toutes ces questions, s'il existoit encore des hommes qui eussent le courage de les faire.

Qu'est-ce en effet que cet ouvrage ? Un exposé fidele de tous les progrès que les François ont faits dans les Sciences & les Arts sous le regne actuel, un état exact des richesses qu'ils ont acquises en ce genre sous la protection & par la bienfaisance de Louis XV. : car il ne faut pas s'y tromper, M. Patte ne se borne pas tellement à

l'hiſtoire des Monumens érigés à la gloire du Roi, qu'il ne parle auſſi des actions qui ont fait ériger ces Monumens ; or comme dans le grand nombre des actions glorieuſes du Monarque, ce qu'il a fait en faveur des Sciences & des Beaux-Arts eſt très-remarquable, il étoit impoſſible de donner une hiſtoire fidele des Monumens érigés au Roi ſans faire en même-tems celle des Arts & des Sciences qu'il a protégés de la maniere la plus remarquable.

Mais ſans nous en tenir à une idée auſſi générale, expoſons un peu en détail le plan du Livre de M. Patte ; nous n'en ſerons que plus à portée d'en faire ſentir enſuite le prix. Sous le terme *Monument* l'Auteur a compris non-ſeulement les Statues érigées au Roi dans tout le Royaume, mais encore tout ce qui eſt propre à faire paſſer à la poſtérité le ſouvenir

d'un regne aussi glorieux. Ainsi les progrès des connoissances humaines, les productions vraiment rares & originales, les découvertes dans les différens genres, & les établissemens utiles qui ont été faits de nos jours entroient nécessairement dans son Plan que voici. Tout l'ouvrage est divisé en deux Livres : le premier contient l'histoire très-détaillée de tous les monumens érigés à Paris & ailleurs à la gloire du Roi, histoire rédigée d'après les Mémoires fournis par les Intendans de Province, dans le département desquels ont été élevées ces Statues ; le second Livre est consacré à la description des Projets qui ont été présentés par nos principaux Artistes pour placer la Statue de Louis XV. dans les différens quartiers de Paris, & il est terminé par divers embellissemens que l'on propose de faire à la Capitale, & par l'ex-

posé de différens moyens de rendre cette ville immense aussi commode qu'agréable. Tout l'ouvrage est précédé de deux introductions dont la premiere donne l'état actuel des Arts & des Sciences, & du progrès qu'ils ont fait sous ce regne ; la seconde renferme un précis historique sur la maniere d'honorer les grands hommes, tant chez les Anciens que chez les Modernes, avec une description des Trophées qui leur ont été érigés dans tous les tems.

Revenons maintenant sur nos pas, & considérons plus particulierement chaque partie de ce bel ouvrage, l'un des plus propres par son objet & par la maniere dont il est traité, à intéresser la Nation qui y verra comme dans un miroir fidele, tant les progrès qu'elle a faits dans les connoissances humaines, que les témoi-

gnages de ſa reconnoiſſance pour le Maître chéri qui a tant fait pour elle.

Notre attention ſe porte d'abord ſur le *Tableau du progrès des Arts & des Sciences ſous ce regne*, lequel forme, comme nous le diſions il n'y a qu'un inſtant, la premiere Introduction compoſée de quatre Chapitres diviſés chacun en pluſieurs articles. Ce n'eſt, à proprement parler, que depuis Louis XIV. que la France peut être juſtement regardée comme la Patrie des Sciences & des Arts. Il eſt vrai qu'avant ce Monarque nous avions fait quelques tentatives qui ſembloient annoncer ce que nous deviendrions un jour; François I. avoit appellé des Artiſtes étrangers pour exercer leurs talens; Marie de Médicis avoit bâti le Portail de S. Gervais & le Palais du Luxembourg; ſous Louis XIII. on avoit vû s'élever l'Egliſe de la Sorbonne & le Palais Royal

&c., des Peintres, des Sculpteurs, des hommes dans tous les genres commençoient à se montrer, mais leurs mains étoient en quelque maniere liées, & les talens sans encouragement sembloient n'attendre que la voix d'un Mécene qui les mît en exercice; Colbert parut, & les Arts reçurent pour ainsi dire une nouvelle vie; on vit paroître une foule d'hommes célébres dans tous les genres, un le Sueur, un le Brun, un Jouvenet, un Lafosse pour la Peinture; un Girardon, un Puget, un Desjardins pour la Sculpture; un Blondel, un Mansart pour l'Architecture; & cela dans le même tems que les Corneille, les Racine, les Despréaux, les la Fontaine, les Moliere, les Quinault, les Bossuet, les Pascal, les Arnauld, les Fenelon, & une multitude d'autres. Quels hommes & quel siecle que celui qui les a vû naître!

Mai, 1765.

M. Patte se propose de montrer que le siecle suivant est aussi très-recommandable par les nouveaux accroissemens qu'il a donnés à nos Arts, à nos Sciences, à notre Littérature. Il parle d'abord du progrès des Arts libéraux, tels que l'Architecture, la Peinture, la Sculpture, la Gravure, la Musique & la Danse; il fait passer en revue tous les Chefs-d'œuvres que nous devons à chacun de ces Arts, il nomme ceux qui s'y distinguent sans oublier les recompenses dont on a couronné leurs talens. L'Agriculture vient ensuite, l'Horlogerie, l'Orfevrerie, l'Imprimerie, la Fonderie & les principaux Arts & Metiers qui ont été singulierement perfectionnés sous ce regne. Les Sciences paroissent à leur tour. Combien de découvertes faites de notre tems en Géométrie, en Astronomie? L'Histoire Naturelle, la Physique,

la Médecine, & particulierement la Chirurgie sont, pour ainsi dire, nées de nos jours; M. Patte fait mention des ouvrages les plus généralement estimés dans chacune de ces Sciences; il rend hommage à ceux qui les ont enrichies par leurs découvertes, il détaille les distinctions honorables accordées à nos Savans par les Etrangers &c.; il finit par la Littérature, c'est-à-dire, l'Histoire, la connoissance des Antiquités sacrées & prophanes, les Ouvrages de goût, la Poësie, l'Art Dramatique, les Romans &c. Tous ces genres ont produit des Ecrivains habiles, profonds, élégans qui soutiennent bien la réputation méritée qu'ont acquis leurs prédécesseurs dans toute l'Europe. Nous ne pouvons ici qu'indiquer les matieres traitées par M. Patte dans cette premiere Introduction; il faut suivre les détails dans son

Livre où tous les objets sont présentés avec soin & avec cette sage circonspection qui fait que le Tableau de nos richesses ne doit offenser aucun de nos voisins ou de nos rivaux. Ce Tableau tel qu'il est, prouve que notre siecle ne le céde à aucun autre pour le goût des Sciences & des Arts utiles & agréables ; qu'aucune Nation n'a plus fait que la nôtre en faveur du progrès des connoissances humaines ; qu'enfin nous avons dans tous les genres, quoiqu'en disent certains Atrabilaires méprisables, des hommes égaux par leur mérite à ceux qu'ont produit les siécles les plus beaux, les regnes les plus florissans, les tems les plus heureux. Or, reprend M. Patte, dans quelles circonstances voit-on la France briller de cet éclat imposant ? C'est dans le plus beau siecle qu'elle sert de modele aux autres Nations ; c'est dans le mo-

ment où le Ciel a accordé les meilleurs Rois à nos contemporains, que notre Monarque se distingue au milieu d'eux par cet assemblage de vertus qui fait l'admiration de toute l'Europe : « les *Antonin*
» & les *Trajan*, dit à ce sujet
» notre Auteur, n'eurent aucuns
» Princes contemporains dignes
» de leur être comparés. *Alexan-*
» *dre*, *Auguste*, *Louis XIV.*,
» éblouirent seuls dans leur siécle
» tout l'univers. Il étoit réservé
» à ces tems heureux de réunir
» un spectacle que rien ne sauroit
» égaler ; une foule de grands &
» de bons Rois. Transportons-
» nous aux jours mémorables où
» toute la Nation Françoise cou-
» ronnoit les vertus de notre Au-
» guste Monarque du surnom de
» Bien-aimé..... Nous verrons
» *Benoît XIV.*, ce Pontife si sa-
» vant, si révéré, occuper la
» chaire de S. Pierre, & rendre,

» s'il est possible, la Religion
» Chrétienne plus respectable en
» supprimant en Italie toutes les
» superstitions qui sembloient la
» déprimer : *Elizabetz Petrowna*,
» digne fille de Pierre le Grand,
» encourager les Arts, fertiliser
» les vertus civiles dans ses vastes
» Etats ; signaler sa clémence par
» un exemple unique, en voulant
» qu'on respectât la vie des hom-
» mes pendant tout son regne,
» & qu'aucun malfaiteur ne fût
» condamné à mort, mais aux mi-
» nes : *Marie-Thérese*, Reine de
» Hongrie, réunissant en elle tou-
» tes les qualités qui forment les
» vrais Héros, se faire un rempart
» du cœur de ses sujets contre pres-
» que toute l'Europe conjurée con-
» tre elle, & par son courage d'esprit
» surmontant tous les obstacles,
» donner naissance à une nouvelle
» Maison Impériale : *Frédéric II*,
» Roi de Prusse, Législateur de

» ses Peuples, fixoit tous les re-
» gards par son goût pour les scien-
» ces, son esprit, ses talens mi-
» litaires & ses victoires multi-
» pliées : *Frédéric V.*, Roi de Dan-
» nemarck, Prince adoré de ses
» sujets, les rendoit heureux, en-
» courageoit les Arts, les Sciences,
» les Manufactures, & avoit le
» bonheur de maintenir ses Etats
» en paix : *Charles Emmanuel III.*,
» Roi de Sardaigne, également
» grand dans la paix & dans la
» guerre, étoit l'image des vertus
» qui devroient toujours animer
» ceux qui sont faits pour com-
» mander aux hommes : enfin
» *Stanislas I.*, ce compagnon de
» Charles XII., ce sage sur le
» Trône, s'attiroit le respect & la
» vénération de toute la Terre par
» ses qualités personnelles, par
» les établissemens sans nombre

» dont il embelliſſoit la Lorraine;
» comme une autre Titus,

» Il rendoit de ſon joug l'Univers
» amoureux. »

Ce Tableau eſt d'une vérité frappante; nous deſirerions y voir occuper par Charles III., Roi d'Eſpagne, la place qui lui eſt due à toutes ſortes de titres. C'eſt ſous le regne de ce Prince qu'a été découverte la ville d'Herculanum; c'eſt par ſes ordres que les Monumens précieux qui y étoient enſevelis ont été examinés, réparés, connus; c'eſt ſous ſes auſpices que des Savans d'un très-grand mérite ont fait la deſcription des Monumens de cette ville dans un ouvrage exécuté avec la plus grande magnificence, & que Sa Majeſté a envoyé en préſent à toutes les Bibliothéques fameuſes

de l'Europe (*). Enfin ce Prince depuis son avenement à la Couronne d'Espagne s'est efforcé de faire regner l'amour des Lettres dans un Etat où il suffit aujourd'hui de les cultiver pour être assuré d'un accueil très-favorable. Déja plus d'un ouvrage entrepris sous les auspices de Charles III., fournit la preuve de la protection accordée aux Lettres par ce Monarque; les Manuscrits Orientaux de la riche Bibliothéque de l'Escurial viennent d'être décrits dans un Catalogue imprimé avec une magnificence royale, & rédigé par un Savant digne du choix qui a été fait de lui; en un mot

(*) A Paris seulement il en a été donné plus de dix exemplaires; savoir, à la Bibliothéque du Roi, à celle de Ste. Génevieve, à MM. les Maréchaux de Noailles, de Soubise, à M. le Duc de la Valliere, à M. Watelet &c. &c.

l'Espagne va devenir la Patrie des Sciences & des Arts sous un Roi fait pour être compté parmi le petit nombre de ceux dont la postérité chérira la mémoire.

Après avoir donné un état exact de nos richesses littéraires, M. *Patte* traite des honneurs & des monumens accordés aux Grands Hommes chez les anciens & les modernes. Cette seconde Introduction forme une belle avenue qui conduit naturellement aux Monumens élevés à Louis XV. On parle donc ici des Pyramides d'Egypte, & en particulier des deux qui furent élevées à Moeris & à sa femme en reconnoissance du Lac fameux qui a retenu le nom de ce Roi, & qui servoit à recevoir les eaux du Nil dans les débordemens extraordinaires de ce fleuve; on fait mention de la Statue érigée à Sémiramis à l'occasion de la fermeté

de cette Reine contre des Rebelles qu'elle appaisa en se montrant à eux dans un état très-négligé; on n'oublie ni les Colonnes d'Hercule, ni la Statue d'or de Nabuchodosor II., ni les Monumens élevés aux Grecs tués dans la fameuse bataille de Maraton contre les Perses, ni aucun des honneurs que l'histoire Grecque & Romaine nous assure avoir été rendus aux Grands Hommes de l'Antiquité.

Des tems anciens M. Patte passe aux modernes, & il donne une idée des principaux honneurs rendus au mérite depuis la renaissance des Lettres. En Italie les Florentins éleverent à Côme I. une Statue équestre de bronze, & les Pisans lui en érigerent aussi une dans leur ville. Ferdinand de Médicis en a deux, l'une à Florence dans la Place de l'Annonciade, l'autre sur le Pont de Li-

vourne. Dans la principale Place de Plaisance on voit celle d'Alexandre Farnese, Duc de Parme, ce fameux Guerrier qui eut la gloire de faire lever à Henri IV. les sieges de Paris & de Rouen. Enfin il n'y a presque point de villes d'Italie où l'on ne voye quelques Statues ou d'autres Monumens à la gloire des Papes, des Princes ou des autres Grands hommes qui se sont rendus recommandables par leurs vertus. L'Auteur n'oublie pas la Couronne de laurier accordée aux Poëtes fameux; c'est Pétrarque qui reçut le premier cet honneur depuis qu'il avoit été aboli, c'est-à-dire, depuis le regne de Théodose sous lequel on croit que Claudien reçut le dernier la Couronne poëtique.

Les Pays-Bas & l'Allemagne présentent aussi une foule de Monumens à la gloire des vertus ou

des talens. La Statue du Duc d'Albe qui étoit dans la Place d'Armes à Anvers a été abbatue & mise en pièces dans une émeute populaire en 1576; mais à Gand on en voit une de Charles V. sur une colonne; à Rotterdam celle du célébre Erasme; à Berne celle de Guillaume Tell avec son fils, ce brave Patriote qui excita le premier la révolte contre le Tyran qui opprimoit ses Concitoyens; à Dusseldorf celle de Jean-Guillaume, Electeur Palatin &c., sans parler de la Pyramide élevée à un mille d'Oppenheim par Gustave Adolphe pour apprendre à la postérité qu'il avoit porté jusques-là la gloire de ses armes; de la Statue de Frédéric I., dit le Grand, Electeur à Berlin; du superbe Obélisque de Potsdam & des Monumens que l'on voit en Dannemark, en Suéde & ailleurs.

Les Turcs rendent auſſi hommage au mérite de leurs Princes, mais ce n'eſt point par des Statues. Les loix de l'Empire ont trouvé un autre moyen de récompenſer la vertu; elles défendent aux Empereurs d'élever aucune Moſquée Royale s'ils n'ont fait auparavant des conquêtes qui fourniſſent aux dépenſes néceſſaires pour la conſtruction de ces Edifices. On voit à Conſtantinople pluſieurs de ces Moſquées ainſi bâties du produit des victoires des Empereurs; mais la plus remarquable eſt la *Solimanie* élevée par Soliman II., ce Prince ſi recommandable aux Turcs par ſes conquêtes ſur les Ennemis de l'Empire. Cette Moſquée a été bâtie après l'expédition de l'Iſle de Rhodes & de Bagdad, & on voit à côté dans une eſpèce de jardin une petite Rotonde en forme de colonnade au milieu de

laquelle eſt le tombeau de Soliman.

Les Statues que l'on trouve en Eſpagne ont été élevées par les Rois mêmes dans les cours ou les jardins de leurs Maiſons de plaiſance, on n'en voit qu'une érigée par la Nation, c'eſt celle de Philippe V. à Madrid, elle eſt équeſtre & de bronze. Les Eſpagnols ont adopté l'uſage des Romains qui ajoutoient au nom du vainqueur celui de l'endroit où il avoit remporté la victoire ; ainſi après la bataille de *Biſunto*, le Duc de Mortemar prit le nom de *Biſunto.* L'Empereur Charles V. a une Statue de bronze dans la Place de S. Pierre à Beſançon. Ce Monument (en bronze) fut conſtruit du vivant de cet Empereur dans le tems que la Franche Comté appartenoit à l'Eſpagne. Le Prince eſt repréſenté aſſis, habillé à la Romaine, couronné de laurier,

tenant dans la main droite une Epée & dans la gauche un Globe ; à ses pieds se trouve une Aigle à deux têtes jettant de l'eau par ses becs pour servir de fontaine à la Place.

On voit à Londres plusieurs Statues de différens Rois d'Angleterre ; mais la plûpart de ces Monumens ont été érigés par des Particuliers qui voulant montrer leur affection pour quelque Prince, se sont cottisés pour faire jetter en plomb ou en bronze sa Statue, & l'ont ensuite placée au milieu d'un carrefour ou d'une Place dans leur voisinage, sans appareil, sans dédicace, & très-souvent même sans inscription. Dans la Place de *Charing-Cross* il y a une Statue en bronze de Charles I. faite aux dépens du Comte d'Arundel par la Seur, fameux Sculpteur, qui fit depuis le Mausolée en bronze du Duc de Buckin-

gham, dans l'Abbage de Westminster (*). Lors de l'exécution du malheureux Charles I., un Fondeur qui craignoit que la Statue du Prince ne fût détruite, l'acheta & la tint cachée dans la terre jusqu'au rétablissement de Charles II. son fils qui la fit replacer à *Charing-cross*. Au devant de la façade de S. Paul de Londres, on voit la Statue de la Reine Anne en marbre blanc, de grandeur naturelle, tenant un Sceptre d'une main & un Globe de l'autre, sur un piedestal sans inscrip-

(*) C'est dans cette Abbaye qu'est la sépulture des Rois d'Angleterre; mais ce n'est pas, comme on le croit communément, un endroit privilégié où l'on enterre par distinction les Grands hommes de l'Angleterre. Quiconque a le moyen de payer peut choisir sa sépulture à Westminster; un riche stupide s'y fait inhumer pour son argent à côté de Newton.

tion, autour duquel on voit quatre figures repréſentant l'Angleterre, la France, l'Irlande & l'Amérique. Les autres principales Statues de Londres ſont celles de Charles II. en pierre dans le *Joho-ſquare*, de Georges I. en bronze doré dans le *Groſvenor-ſquare* qui en a une autre en plomb doré dans le *Leiceſter-fields*, de Jacques II. en bronze &c. A Dublin devant le Collége de la Trinité il y en a une équeſtre de Guillaume III; mais parmi tous ces Monumens un très-petit nombre eſt recommandable par la ſculpture.

La FRANCE ne le céde à aucune Nation pour les Monumens érigés aux Princes vertueux. Mais il eſt à remarquer, 1°. que juſqu'à Louis XIII. il ne fut exécuté de Statues de nos Rois que pour les placer ou ſur leurs Tombeaux ou aux Portails des Egliſes ou Maiſons royales qu'ils avoient bâties. Pour

célébrer leurs victoires, les Rois ſe bornoient à faire des fondations religieuſes ou des offrandes qui conſacroient à la fois & leur valeur & leur piété. Ainſi Philippe-Auguſte en reconnoiſſance de la victoire remportée à Bovines, fonda l'Abbaye des Chanoines Réguliers *de la Victoire* près de Senlis; ainſi Charles VI. après avoir battu les Flamands à Roſebeque en 1482, envoya ſon armure en offrande à Notre-Dame de Chartres. 2°. On n'eſt point dans l'uſage en France d'ériger des Statues aux grands Généraux ou aux hommes célébres. Les Rois ſeuls jouiſſent de cette diſtinction; le ſeul honneur que l'on rendit à Du Gueſclin & à Turenne fut de leur accorder la ſépulture dans l'Eglife de S. Denis, où on leur érigea des Mauſolées magnifiques. Il exiſte à la vérité une Statue équeſtre en bronze du dernier

Connétable de Montmorency, vis-à-vis le Château de Chantilly ; mais ce Monument qui est peut-être le premier en ce genre dont il soit fait mention dans notre histoire, est aussi le seul élevé en l'honneur d'un Particulier.

Tout le monde connoît la Statue équestre de Henri IV. sur le Pont-Neuf à Paris, celle de Louis XIII. à la Place Royale, & les deux du feu Roi dans les Places des Victoires & de Vendôme. Ce dernier Monarque en a encore cinq autres, une équestre à Boufiers, jettée en bronze par le célébre Girardon, & placée en 1701. par le Maréchal de Boufiers en reconnoissance des graces signalées qu'il avoit reçues de son Maître ; les Magistrats de Beauvais viennent d'obtenir la permission de transporter ce beau morceau dans une place de leur ville. Les Lyonnois firent faire encore une Statue

équeſtre en bronze de Louis XIV. par Desjardins, cet habile Sculpteur à qui l'on doit le Monument de la Place des Victoires à Paris; les Etats de Bretagne firent ériger en 1685 celle que l'on voit à Rennes, & qui eſt de Coyſevox; les Etats de Bourgogne celle de Dijon, ouvrage de le Hongre; les Etats de Languedoc celle qui eſt au milieu de la promenade du Peyrou à Montpellier. Tous ces Monumens ſont décrits avec la plus grande exactitude, & dans tous les détails néceſſaires par M. Patte, qui ajoute les Inſcriptions qui ſe trouvent ſur chaque Statue, qui indique les occaſions auxquelles elles ont été élevées, & généralement tout ce qui peut contribuer à jetter du jour ſur l'hiſtorique des Monumens. Cette notice eſt très intéreſſante, elle offre dans ſon enſemble le plus beau ſpectacle qu'il ſoit poſſible d'ima-

giner, & c'eſt un morceau vraiment neuf, puiſqu'aucun Ecrivain n'avoit juſqu'ici embraſſé la réunion des Monumens anciens & modernes, nationnaux & étrangers. M. Patte dit avec raiſon que cette Introduction ſur la maniere d'honorer les grands hommes dans tous les tems, eſt une eſpèce d'avenue magnifique qui conduit aux Monumens érigés à Louis XV; il eſt effectivement très-agréable de ſe promener en idée dans cette Galerie, & d'y voir reſpirer, pour ainſi dire, les images de ces grands Rois, de ces bons Rois qui ont fait le bonheur du Monde, & qui ſemblent inviter ceux qui les conſidérent à aller voir dans le fond de la Galerie l'Image de Louis le *Bien-Aimé*.

Juſqu'ici nous n'avons encore parlé que des deux Introductions à l'Ouvrage de M. Patte; encore ne nous a-t-il été poſſible que d'in-

diquer les objets, de les montrer aux Lecteurs, & de leur faire simplement entrevoir ce qu'ils liront avec beaucoup de satisfaction dans l'ouvrage qui nous a beaucoup occupés, & qui fera le plus grand plaisir aux Patriotes & aux Artistes. N'oublions pas d'avertir que dans le nombre des Vignettes qui embellissent ce beau volume, il s'en trouve une à la premiere page pour laquelle on a réuni les talens de trois habiles Artistes. Dans cette Vignette dessinée par M. Boucher, on voit un Portrait du Roi porté par les Génies des Arts, au milieu de figures emblématiques qui désignent les Arts & les Sciences. La Pièce est du burin savant de M. Cochin, & le Portrait du Roi qui est de M. le Mire, est rendu avec la plus grande vérité. *Dans un second Extrait nous reprendrons le Livre*

de M. Patte; il se trouve chez l'Auteur, rue des Noyers, la sixieme porte cochere à droite en entrant par la rue S. Jacques.

ARTICLE LI.

PROBLÊME HISTORIQUE.

Comment concilier S. Sulpice Sévere avec lui-même & avec S. Grégoire de Tours, sur diverses époques de la Vie de S. Martin.

IL n'est pas rare de voir divers Auteurs discorder entr'eux sur les dates : qu'un Auteur soit en contradiction avec lui-même, c'est ce qui paroît être plus étonnant. Mais lorsqu'on examine de près ces contradictions, souvent on apperçoit qu'elles viennent moins de la négligence des Auteurs, que de la méprise ou de la témérité de leurs Copistes.

S'il étoit vrai que S. Martin n'eût que *dix-huit ans* lorsqu'il fut baptisé, environ deux ans avant qu'il se retirât du service sous le César Julien, comme on le lit dans la vie de ce saint Evêque, écrite par Sulpice Sévere ; comment seroit-il possible que *trente-deux ans* après, lorsqu'étant à la Cour de l'Empereur Maxime, il mangea à la table de l'Impératrice, il fût *septuagénaire*, comme on le lit dans les Dialogues du même Auteur ? Comment seroit-il vrai que *onze ans* après, lorsqu'il mourut sous les Consuls Attique & Césaire, il fût dans la *quatre-vingt-unieme année* de son âge, comme on le lit dans S. Grégoire de Tours ? Il y a constamment ici une erreur de *vingt années*, d'où vient-elle ?

Supposé que S. Martin fût en effet dans sa *quatre-vingt-unieme année* lorsqu'il mourut, il se trou-

vera bien que, *onze ans* auparavant, il devoit être *ſeptuagénaire*: alors Grégoire s'accorde avec Sulpice : mais ſi alors il étoit *ſeptuagénaire*, il en réſultera que *trente-deux ans* auparavant il devoit avoir déja *trente huit ans*: ainſi Grégoire & Sulpice même démentiront la main qui ne donne alors à S. Martin que *dix-huit ans* : eſt-il croyable que cette main ſoit celle de Sulpice ? Comment donc concilier ces diverſes époques ? C'eſt le problême que je me ſuis propoſé de réſoudre. Il a fallu faire pour cela bien des combinaiſons ; je ne donnerai ici que les réſultats.

I. *Epoque de la mort de S. Martin, baſe du calcul qui décide de toutes les autres.*

Grégoire de Tours dit deux fois que S. Martin mourut *ſous les Conſuls Attique & Céſaire*. Ces

sortes d'époques consulaires sont les plus certaines, parce que d'un côté elles ne sont pas sujettes à l'équivoque des époques numéraires, & que de l'autre la succession des Consuls est connue. Le Consulat d'Attique & de Césaire désigne l'an 397 de l'Ere vulgaire. Voilà donc l'époque la plus assurée de la mort de S. Martin : cette époque une fois fixée va répandre la lumiere sur toutes les autres.

Le même Auteur rapporte que *la déposition du corps de S. Martin* tombe *au trois des Ides de Novembre*, c'est à-dire au 11 Novembre. Mais il faut observer que S. Martin ne mourut pas à Tours : il mourut à Candes sur les frontieres de la Touraine, d'où il fallut rapporter son corps à Tours. Or Grégoire dit deux fois que ce saint Evêque mourut *au milieu de la nuit du Dimanche*. Le 11 Novembre en 397 tomboit au Mer-

credi. S. Martin est donc mort dans la nuit du Dimanche 8 Novembre ; & il aura été enterré à Tours le 11, où sa Fête est demeurée fixée.

Grégoire ajoute que S. Martin mourut *en la seconde année du regne d'Arcade & d'Honorius* : & il dit que vingt jours après en cette même année, *seconde du regne d'Arcade & d'Honorius*, S. Brice fut mis sur le Siege de Tours. Il est vrai que ces deux Princes ayant succédé à Théodose leur Pere dès le 17 Janvier 395, il se trouvera que le 8 Novembre 397 tomboit dans la troisieme année de leur regne. Mais on sait que les Anciens varioient dans la maniere de compter les années des Empereurs, & que les méprises sur ce point sont presque inévitables aux Chroniqueurs : ensorte qu'il est possible que donnant à Théodose l'année 395 dans la-

quelle il mourut, ils aient compté les années 396 & 397 pour *premiere* & *seconde* de ses deux fils.

II. *Naissance de S. Martin en* 317 *avant Pâques.*

Grégoire dit trois fois que S. Martin mourut *dans la quatre-vingt-unieme année de son âge.* Observez qu'il ne dit pas, âgé de 80 & un ans, mais dans sa *quatre-vingt & unieme année.* S. Martin n'avoit donc pas encore les 80 & un ans entiers, de 397 retranchez donc seulement 80 ans entiers vous aurez la naissance de S Martin dans les six premiers mois ou même avant Pâques de l'an 317; ensorte qu'en 397 depuis Pâques, il étoit dans sa quatre-vingt & unieme année. Grégoire va le confirmer, & l'on verra que cela s'accorde parfaitement avec le témoignage de Sulpice.

Grégoire dit donc que S. Mar-

tin naquit *dans la onzieme année du regne de Constantin, lorsqu'après la mort de Dioclétien, la paix eut été rendue aux Eglises.* Ce fut en 313 que Dioclétien mourut, & que la paix fut rendue aux Eglises par Constantin, dont la *onzieme année* commence au 25 Juillet 316, & s'étend delà jusqu'au 25 Juillet 317. Ce fut donc avant le 25 Juillet 317 que S. Martin naquit. La suite va s'accorder très-bien avec cette date.

III. *S. Martin entre dans le Service à l'âge de quinze ans, au Printems de 331.*

Sulpice dit que S. Martin fut obligé par son pere d'entrer dans le service militaire *à l'âge de quinze ans.* Ce dut donc être vers 332, ou même dès le printems de 331 lorsqu'il venoit d'entrer dans sa *quinzieme année*: la suite le sup-

pose, comme on va le voir, & c'étoit *sous le regne de Constantin*, qui ne mourut qu'en 337.

Le texte de Sulpice disoit très-bien que S. Martin servit sous l'Empereur Constantin & sous le César Julien, *sub Rege Constantino, deinde sub Juliano Cæsare.* On vient de voir qu'en effet il entra dans le service *sous l'Empereur Constantin*, & la suite prouvera qu'il en sortit *sous le César Julien.* Ainsi Sulpice marque ici le commencement & la fin du service militaire de S. Martin. Un de ses Editeurs nommé *Giselin*, qui apparemment ne comprenoit pas cela, & qui d'ailleurs trompé par une faute de copiste dont nous parlerons bientôt, a cru que S. Martin n'avoit que vingt ans lorsqu'il quitta les armes sous le César Julien, a bien osé prendre ici la liberté de changer le texte de Sulpice. Au lieu de *Constantino*,

il a mis *Constantio*, & par-là il a induit en erreur tous ceux qui après lui n'ont fait commencer le service militaire de S. Martin que *sous l'Empereur Constance*, au lieu qu'il est visible que, selon Sulpice même, il a dû commencer *sous Constantin*.

IV. *S. Martin porte les armes pendant vingt-trois ans avant son Baptême.*

Le Texte de Sulpice dit que S. Martin servit *environ trois ans avant son Baptême*. La suite donne lieu de soupçonner une erreur d'environ *vingt années*. Dom Ceillier a supposé qu'au lieu de *triennium* il faudroit lire *vicennium* : cela ne suffiroit pas. La suite feroit plutôt soupçonner que la leçon primitive étoit *triennium ferè supra vicennium*. Les Anciens aimoient ces constructions de dates

où les petits nombres ſont mis avant & au deſſus des grands : & tel eſt particulierement le ſtyle de Sulpice. Lorſqu'il veut dire que Sara mourut à l'âge de cent vingt-ſept ans, voici comme il s'exprime : *Cùm ſeptimum & viceſimum ſupra centeſimum annum ageret.* S'il veut marquer que Joſeph mourut dans la cent-deuxieme année de ſon âge, il dit : *Ætatis anno decimo & centeſimo*, &c. &c. On verra dans la ſuite une conſtruction encore plus ſinguliere dans un texte de Grégoire. D'ailleurs les Anciens aimoient fort les abréviations, ſurtout quand il s'agiſſoit de tranſcrire des livres dont on étoit auſſi avide qu'on le fut de la vie de S. Martin, qui en peu de tems fut répandue dans lestrois parties du Monde alors connues. Ne pourroit-on donc point ſoupçonner que voulant abréger en quatre mots *triennium ferè ſuprà vi-*

cennium, on les aura écrits ainsi: $\frac{III}{XX}$*nium ferè*. Ensuite quelque accident ayant fait disparoître le nombre xx, il ne sera resté que III *nium ferè*, d'où sera venue la leçon presente : *triennium ferè*. Ou, si l'on veut, la seule omission de ces deux mots *suprà vicennium*, nous aura réduits à ceux-ci *triennium ferè*. Il arrive tous les jours que les Copistes & les Imprimeurs omettent ainsi des mots. La suite prouvera que le *supra vicennium* manque ici. La seule omission de ces deux mots a jetté la confusion dans les autres dates qui dépendent de celle-là.

V. *S. Martin est Baptisé vers Pâques de 354, à l'âge de trente-huit ans.*

Le texte de Sulpice ajoute que S. Martin se présenta au Baptême *à l'âge de dix-huit ans*. La suite va prouver

prouver que les mêmes *vingt années* qui manquent dans le texte précédent, manquent également dans celui-ci. L'altération accidentelle de l'un de ces deux actes a dû occasionner l'altération de l'autre, & ces deux altérations combinées ont produit celle de Giselin dont je viens de parler. Ici l'altération a été très-facile; une seule lettre fait la différence des deux leçons. En effet, remarquez l'expression de Sulpice, que nous ne pouvons rendre en François. Le texte ne dit pas comme nous le rendons en notre langue : lorsqu'il étoit âgé de *dix-huit ans* : mais on y lit, *Cùm esset annorum* DUODEVIGINTI. L'abréviation aura donc été : *Cùm esset annorum* IIXX, c'est à dire, *duodeviginti*. Lisez IIXL, c'est-à-dire, *duodequadraginta*, vous aurez *trente-huit ans*; & dès-lors toutes difficultés cesseront. En ef-

ſet, il paroît aſſez naturel de penſer qu'un Copiſte ait fait ici un raiſonnement tout ſemblable à celui de Giſelin. Cet Editeur dit: Il n'eſt pas poſſible que S. Martin n'ayant que vingt ans *ſous le Céſar Julien*, ait porté les armes cinq ans auparavant *ſous Conſtantin*, qui étoit mort depuis douze ou treize ans : *Conſtantino* doit donc être une faute : je vais mettre *Conſtantio*. De même le *ſupra vicennium* ayant diſparu du texte précédent, un Copiſte a pu dire : *Quinze ans* de l'âge de S. Martin lorſqu'il entra dans les troupes, & *trois ans* de ſon ſervice avant ſon Baptême, ne donnent que *dix huit ans* : conſéquemment IIXL, *duodequadraginta* doit être une faute ; je vais mettre IIXX, *duodeviginti*. C'eſt ainſi que le changemennt d'une ſeule lettre a pu faire diſparoître la leçon primitive pour y ſubſtituer la le-

çon présente, contre laquelle Sulpice va lui-même réclamer. Car si S. Martin a été baptisé à *dix-huit ans*, ce dut être vers Pâques de l'an 334 : mais Sulpice va lui-même prouver que ce ne put être que vers Pâques de l'an 354 ; lorsqu'il étoit dans la *trente-huitieme année* de son âge, *vingt troisieme* de son service militaire.

En effet, Sulpice dit que *S. Martin ayant été baptisé conserva seulement le nom d'homme de guerre pendant environ deux ans*. La Pâque de l'an 354 tomboit au 27 Mars : la suite va prouver que S. Martin ne quitta les armes que vers le mois de Décembre 355, c'est-à-dire, *environ vingt & un mois après son Baptême :* vingt & un mois font bien près de deux ans.

VI. *S. Martin quitte les armes à la fin de 355, & se retire auprès de S. Hilaire, Evêque de Poitiers.*

Sulpice dit que quand S. Martin quitta les armes, *les Barbares faisoient une incursion dans les Gaules*; que *le César Julien avoit assemblé son armée à Vormes* pour marcher contr'eux; que *la veille d'un combat il fit une largesse aux soldats*, & que *S. Martin prit de-là occasion de demander son congé*, qui, après quelques difficultés, lui fut accordé. Voilà un texte important qui fixe la retraite de S. Martin au tems du *César Julien*, & qui va en déterminer l'année. Car *en* 355 Julien étant à Milan, l'Empereur Constance le déclara *César le 6 Novembre*, afin qu'en cette qualité il allât combattre les Barbares qui ravageoient les Gaules. Julien partit

de Milan *le premier jour de Décembre*, & arriva à Vienne dans les Gaules *avant la fin de l'année.* Si nous passions plus avant, nous nous trouverions trop près de *l'éxil de S. Hilaire*; il est donc à présumer que ce fut dans ce *dernier mois de* 355, que Julien rassemblant auprès de Vormes les troupes qu'il pouvoit avoir dans ce moment, entreprit de porter un premier coup aux Barbares, & ce fut à cette occasion que S. Martin demanda & obtint son congé, ayant rempli les *vingt-quatre années de service*, qui l'autorisoient à demander qu'il lui fût permis de se retirer.

Sulpice ajoute que *S. Martin ayant quitté les armes, se retira auprès de S. Hilaire, Evêque de Poitiers, & demeura quelque tems auprès de lui.* S. Hilaire ne fut fait Evêque de Poitiers que peu de

tems avant son exil ; le César Julien eut part à cet exil, & il paroît que ce fut durant le séjour qu'il fit à Vienne depuis *la fin de Décembre* 355 jusqu'au *mois de Juin suivant*, qu'il se rendit *le* 24 à Autun pour se mettre en campagne. C'est donc dans cet intervalle qu'il faut placer la retraite de S. Martin auprès de S. Hilaire.

VII. *S. Martin quitte S. Hilaire en* 356, *apprend son exil, & ensuite son retour ; il revient à Poitiers en* 360.

Suivons le récit de Sulpice. S. Martin ayant passé *quelque tems auprès de S. Hilaire*, le quitta pour aller voir sa famille en Pannonie. A son retour ayant appris que l'Eglise des Gaules étoit troublée par *l'exil de S. Hilaire*, il s'arrêta à Milan, d'où il passa dans l'île

Gallinaire ſur la côte de Gênes ; où ayant appris *le retour de S. Hilaire*, en 360, il vint le rejoindre *à Poitiers*, & ſe forma près de cette ville *le Monaſtere de Ligugei.*

VIII. *S. Martin eſt élu Evêque de Tours en* 371, *le* 12 *Juin ; ordonné le* 3 *Juillet, & l'anniverſaire de ſon ordination eſt tranſféré au* 4.

S. Martin étoit dans ce Monaſtere, lorſque le Siége de Tours étant devenu vacant par la mort de S. Lidoire, les Tourangeaux le demanderent pour Evêque. Grégoire dit que S. Martin fut ordonné *en la huitieme année de Valentinien & de Valens.* Valentinien fut proclamé Empereur le 24 Février 364, & aſſocia à l'Empire Valens le 28 Mars ſuivant. Ainſi *en Avril* 371, ils étoient l'un & l'autre dans leur *huitieme*

année; & la ſuite va prouver que ce fut *en Juin ou Juillet* de cette même année que S. Martin fut élu ou ordonné à l'âge de cinquante-cinq ans. Au lieu de *anno octavo*, quelques manuſcrits portent *anno nono*; mais la ſuite confirmant que ce fut en 371, prouve que cette leçon eſt une faute, qui vient de VIIII. pour VIII.

En effet, au même endroit Grégoire ajoute que S. Martin occupa le Siége de Tours *vingt-ſix ans, quatre mois & vingt-ſept jours*. On a vu que ſa mort eſt du 8 Novembre 397; remontez & comptez la durée de cet intervalle, vous trouverez que ſon élection a dû tomber au *Dimanche* 12 *Juin*, Octave de la Pentecôte, *en* 371. Au lieu de *vingt-ſept jours*, on lit dans quelques exemplaires *dix-ſept*: mais cela nous conduiroit au 22 Juin, qui n'étoit pas un Diman-

che, mais un Mercredi. Il eſt donc à préſumer que c'eſt une fauſſe leçon, XVII pour XXVII.

Ailleurs Grégoire exprime la durée de l'Epiſcopat de S. Martin en ces termes ſinguliers que notre langue ne peut pas exprimer littéralement : *Per quinquennia quinque, bis inſuper geminis menſibus, cum decem diebus* : ce qui ne feroit que *vingt-cinq ans quatre mois & dix jours*. Il y a lieu de penſer qu'il manque là quelques mots qui concilieroient ce texte avec le précédent. Peut-être auroit-on lû originairement : *Per quinquennia quinque [& unum annum] bis inſuper geminis menſibus, cum [ſeptem & bis] decem diebus :* ce qui feroit comme dans le texte précédent *vingt-ſix ans quatre mois & vingt-ſept jours*.

Ailleurs Grégoire dit que S. Martin mourut *dans la ſixieme année de ſon Epiſcopat*. Mais il pa-

roît que c'eſt encore une faute de Copiſte, qui a mis XXVI pour XXVII; puiſque, ſelon les textes précédens, la *vingt-ſeptieme année* de l'Epiſcopat de S. Martin devoit être commencée.

Quant à l'époque du 12 *Juin* indiquée par les vingt-ſept jours, il faut avouer que Grégoire dit & répéte que *l'anniverſaire de l'ordination de S. Martin étoit fixé au quatre des Nones de Juillet*, c'eſt-à-dire, *au* 4 *Juillet*: ce qui ne s'accorde ni avec les *dix jours*, ni avec les *dix-ſept*, ni avec les *vingt-ſept*. Il n'y a, ce ſemble, d'autre moyen de lever cette difficulté qu'en ſuppoſant que, comme l'élection de S. Martin avoit ſouffert quelque oppoſition de la part des Evêques mêmes, il pourroit-être qu'ayant été élu *le* 12 *Juin*, il ne fut néanmoins ordonné que *le Dimanche* 3 *Juillet*; & comme le 3 Juillet pouvoit être dès-lors con-

ſacré à l'anniverſaire de la Tranſlation des Reliques de S. Thomas, Apôtre, il pourroit être que par cette raiſon l'anniverſaire de cette ordination auroit été remis au *lendemain* 4.

IX. *S. Martin va à la Cour de l'Empereur Maxime, en* 386, *étant alors ſeptuagénaire.*

Sulpice, après avoir rapporté beaucoup de faits qui n'ont point d'époques, parle d'un voyage de S. Martin vers l'Empereur *Maxime*, qui étoit *enflé de ſes victoires*, & à qui il reprocha *les crimes dont il s'étoit rendu coupable envers deux Empereurs*, en *dépoſſédant l'un, & faiſant mourir l'autre*. Maxime avoit uſurpé une partie des Etats de Valentinien II, & avoit fait mourir Gratien, qui fut tué le 25 Juillet ou Août 383. S. Martin mangea à la table de l'Em-

pereur ; & le *Conſul Evode* s'y trouva : c'étoit donc *en 386*, année du Coufulat d'Evode. S. Martin y prédit à Maxime *long-tems avant l'événement*, que s'il alloit en Italie pour attaquer Valentinien, *il auroit d'abord l'avantage*, mais qu'enſuite *il périroit*. Il eut l'avantage au mois de Septembre 387, & environ un an après il fut tué en Juillet ou Août 388.

Il eſt à préſumer que ce fut dans le ſéjour de S. Martin à la Cour de Maxime en 386, que *l'Impératrice* voulut avoir auſſi ce ſaint Evêque à ſa table, où elle le ſervit elle-même. Ce fait eſt rapporté dans le ſecond des Dialogues de Sulpice, dont les interlocuteurs ſont Gallus & Poſthumien. Celui-ci interrompt Gallus, & témoigne craindre qu'on ne ſe ſcandaliſe de voir S. Martin ſe laiſſer ſervir par une femme. Gallus répond qu'il faut conſidérer le lieu, le tems &

la perſonne ; & que du côté de S. Martin, c'étoit un homme *déja ſeptuagénaire :* expreſſion qui concilie parfaitement Sulpice avec Grégoire, & qui acheve de convaincre d'erreur les Copiſtes de Sulpice. Car ſi S. Martin étoit *ſeptuagénaire* en 386, il eſt donc vrai qu'il naquit au plus tard en 317 ; que ce fut en 331 & *ſous Conſtantin* qu'il prit les armes à l'âge de quinze ans ; qu'il ſervit *vingt-trois ans* avant ſon Baptême ; qu'il avoit *trente-huit ans* lorſqu'il fut baptiſé en 354, environ deux ans avant de quitter les armes *ſous le Céſar Julien ;* qu'il étoit dans ſa cinquante-cinquieme année lorſqu'il fut fait Evêque de Tours en 371 ; & qu'enfin il étoit dans ſa *quatre-vingt-unieme année* lorſqu'il mourut en 397.

Mai, 1765.

X. *S. Martin retourne à la Cour de l'Empereur Maxime en 387, dix ans avant ſa mort.*

Il reſte encore ſeulement dans Sulpice une autre époque, qui par celle-là va être également convaincue d'altération de la part des Copiſtes. C'eſt lorſque dans le troiſieme Dialogue, Gallus parlant encore d'un autre voyage que S. Martin fit à la Cour du même Empereur, pour obtenir la grace de quelques Officiers qui avoient mérité la mort ; il rapporte que ce ſaint Evêque ſe vit alors obligé de communiquer malgré lui avec les Prélats Ithaciens qui avoient pourſuivi la mort de l'Hérétique Priſcillien, c'eſt-à-dire, qu'il fut obligé d'aſſiſter avec eux à l'ordination de Félix, Evêque de Treves. Gallus rapporte que S. Mar-

tin en fut repris par un Ange; & le texte porte qu'ayant vécu depuis ce tems là *seize ans*, il s'abstint de toute assemblée d'Evêques. Ce dut être *en 386 ou 387*: delà jusqu'à la mort de S. Martin au 8 Novembre 397, il n'y a que dix ou onze ans. Il semble donc qu'au lieu de *Sedecim*, on auroit pu lire originairement *Undecim*: ou peut-être qu'au lieu de ces deux phrases coupées & désunies, *Sedecim posteà vixit annos, nullam synodum adiit* &c. on auroit lu originairement en abréviation, *Pē decem qs*, (c'est-à-dire, *Per decem quos*) *posteà vixit annos, nullam synodum adiit* &c. d'où aura pu venir la leçon présente, *sedecim posteà vixit annos* &c.

Mai, 1765.

XI. *S. Martin meurt le* 8 *Novembre* 397 , *& est enterré le* 11 *du même mois, environ* 366 *ans après la passion de Jesus-Christ, selon le calcul de Grégoire de Tours.*

Grégoire, après avoir déterminé *la mort de S. Martin*, de maniere qu'elle se trouve fixée, comme nous l'avons vu, *au Dimanche* 8 *Novembre* 397, & *sa sépulture au* 11, sous *le Consulat d'Attique & de Césaire*, dans la *quatre-vingt-unieme année de son âge*, conclut par le nombre d'années qui se trouvent *depuis la Passion de Jesus-Christ, jusqu'à la mort de S. Martin* : son texte porte 412 ans, *anni CCCCXII.* Il est visible qu'il y a faute : mais en quoi consiste-t-elle ? Pour en juger, il ne s'agit pas d'examiner ici quelle est *l'année de la Passion de Jesus-Christ*,

c'eſt une autre queſtion ſur laquelle les ſentimens ſont partagés. Il ſuffit de ſavoir ce qu'en penſoit Grégoire. Or nous voyons ailleurs qu'il la mettoit *en la dix-ſeptieme année de l'Empire de Tibere*, c'eſt-à-dire, en l'année 31 de l'Ere vulgaire. De 31 à 397, il y a *366* ans : il eſt donc viſible que Grégoire a voulu mettre *anni CCCLXVI.*

A la fin de ſon hiſtoire, il avertit qu'il la termine *en la vingt-unieme année de ſon Epiſcopat, cinquieme du Pape S. Grégoire*, 38 (ou 33) *de Gontran*, 19 *de Childebert le jeune*, c'eſt-à-dire, en 594. Il calcule enſuite les années depuis la création, & les diviſe par pluſieurs époques, dont la derniere eſt *la mort de S. Martin* : il compte donc combien d'années ſe ſont écoulées depuis la mort de S. Martin juſqu'à celle qu'il vient de caractériſer ainſi : ſon texte

porte *anni CLXVIII*, dans l'édition de Dom Thierri Ruinart, qui avertit que d'autres lisent *CLXXVIII*, d'autres *CCXVIII*, d'autres *CXVIII*. Après ces variétés, doit-on être surpris de celles que nous avons soupçonnées ? Mais ce savant Editeur, en finissant, ajoute que depuis l'impression de sa note sur ce texte, il a vu un manuscrit de la Bibliothéque de M. Pithou, où dans ce même calcul on lit *anni CLXLVII*, c'est-à-dire, 197, qui est en effet le nombre d'années qui se trouvent écoulées depuis 397 jusqu'en 594.

XII. *Comment concilier la mort de S. Ambroise fixée au 4 Avril 397, avec la mort de S. Martin au 8 Novembre de la même année ?*

Il reste dans le texte de Grégoire une derniere difficulté fon-

dée ſur ce que cet Hiſtorien rapporte qu'au tems de la mort de S. Martin, *S. Ambroiſe*, renommé dans toute l'Egliſe pour ſon éloquence, occupoit le Siege Epiſcopal de Milan; que célébrant l'Office Divin le jour même du Dimanche auquel mourut S. Martin, il s'endormit; que deux ou trois heures après, lorſqu'on le réveilla, il dit: *Sachez que mon frere l'Evêque Martin eſt mort, & que j'étois occupé à célébrer ſes funérailles.* Grégoire ajoute qu'on remarqua le tems & le jour auquel S. Ambroiſe avoit dit cela, & que depuis on apprit que c'étoit en effet le jour & le tems où mourut S. Martin. Or il ſe trouve que *la mort de S^t Ambroiſe* doit être de *l'année* 397; & comme il mourut *le Samedi Saint* qui en cette année étoit *le* 4 *Avril*, il en réſulte qu'il eſt mort *ſix mois avant S. Martin*, ſuppoſé qu'en effet S. Martin ne

ſoit mort qu'*au 8 Novembre ſuivant ;* enſorte qu'il faut ou avancer la mort de S. Martin, ou reculer celle de S. Ambroiſe, ou dire qu'il y a quelque mépriſe dans le récit de Grégoire. Comme d'ailleurs il ne paroît pas poſſible d'avancer la mort de S. Martin, ni de reculer celle de S. Ambroiſe, il ſemble qu'on pourroit dire que la mépriſe vient de ce qu'on aura confondu *S. Ambroiſe* avec *S. Simplicien* ſon ſucceſſeur ; & ces ſortes de mépriſes dérivent fort aiſément de l'uſage où l'on eſt de déſigner les Evêques vivans par le ſeul nom de leur Siége. Car dans le tems on aura dit : *La mort de S. Martin a été révélée à l'Evêque de Milan*, & le fait aura paſſé ainſi de bouche en bouche : *L'Evêque de Milan a eu la révélation de la mort de S. Martin.* Long-tems après, cette expreſſion vague devenant équivoque, on aura voulu

ſavoir quel étoit cet *Evêque de Milan* ; alors par un ſouvenir confus on aura dit : *En 397 l'Evêque de Milan étoit S. Ambroiſe*, & cela étoit vrai en partie, puiſque ce fut dans cette année même qu'il mourut. Ainſi par mépriſe, on aura attribué à S. Ambroiſe cette révélation qui n'a pu être faite qu'à ſon ſucceſſeur. Il n'eſt pas étonnant que Grégoire qui n'écrivoit que deux cents ans après, n'ait pas reconnu la mépriſe. Ce récit contredit par les époques préciſes que lui même fournit, ne doit donc pas faire abandonner ces époques, qui répandent la lumiere ſur toute l'hiſtoire de S. Martin & qui contribuent ainſi à découvrir le moyen de ſatisfaire au Problême qu'il s'agiſſoit de réſoudre.

ARTICLE LII.

VARIETÉS SÉRIEUSES & amuſantes, *avec cette Epigraphe tirée d'Ovide :* Quæ placeant, poſitis omnibus, ipſe lege, *in*-12. *quatre Parties en 2 Tomes. A Amſterdam : Et ſe trouve à Paris, chez Muſier, Pere & Fils, Quai des Auguſtins*, 1765.

CES *Variétés* ſont le réſultat des Lectures & des Obſervations d'un homme d'eſprit. Il s'y trouve du ſérieux & du comique ; du ſolide & du ſuperficiel, de la bonne & de la mauvaiſe plaiſanterie, du raiſonnement & du paralogiſme, de l'Hiſtoire & de la Fable ; du neuf & du vieux ; du vrai & du faux ; de maniere cependant que les morceaux qui peuvent faire honneur à l'Ecri-

vain ſont en bien plus grand nombre, que ceux qu'on auroit pu l'engager à retrancher de ſon ouvrage.

L'Auteur débute par des *Réflexions Hiſtoriques & Critiques.* Il nous a ſemblé que l'Empereur Conſtantin I. y étoit traité avec beaucoup d'amertume. Sans doute que les bienfaits d'un Prince & la protection qu'il accorde à la Religion ne doivent point corrompre le ſuffrages des Ecrivains, & dénaturer des actions blamables. Auſſi lorſque nos Hiſtoriens relevent la ſainteté de ce Prince, on ſent que l'impreſſion de ſes vertus s'étend principalement au court eſpace qui s'eſt écoulé entre ſon baptême & ſa mort, dans la juſte perſuaſion que ce Sacrement a effacé devant Dieu les taches qui terniſſent ſa mémoire aux yeux des hommes. Notre Auteur auroit plus profité à lire ſur l'article

de Conſtantin, M. de Fleuri (*a*), qu'à copier ſervilement Amien Marcellin, Auteur Payen, ou Zozime qui ne peut être cru, dit M. de Fleuri, que dans le bien qu'il dit de Conſtantin. Mais il nous ſemble que l'Auteur s'eſt moins propoſé quelquefois de porter dans les différens traits qu'il cite, le flambeau de la critique que d'extraire ſur toutes ſortes d'objets, les opinions plus ou moins réflechies des différens Hiſtoriens.

Nous obſerverons d'ailleurs que les réflexions les plus ſérieuſes y ſont quelquefois interrompues par des traits mal aſſortis. Par exemple, après avoir lu de très-bons principes ſur l'eſprit de paix & de Charité qui eſt l'ame du gouvernement eccléſiaſtique, s'attend-on à voir citer le ſuffrage de

(*a*) Liv. II. Année 337.

l'Auteur *de la Pucelle* ſur la ſainteté de S. Dominique ?

On lira avec plaiſir pluſieurs de ces réflexions hiſtoriques, celle qui regarde les prognoſtics de la grandeur future des Sarraſins ; le morceau latin du titre de S. Aubin de Limay ſur la réduction des Fleurs de Lys à trois &c.

Quant aux Conciles généraux, il y auroit beaucoup de choſes à relever, ſoit dans la définition de ces aſſemblées, ſoit dans ce que dit l'Auteur touchant leur autorité. Par exemple, il nous donne pour œcuméniques le ſecond Concile d'Arles & le Concile de Rimini &c. On voit que l'Auteur n'eſt pas Théologien lorſqu'il s'engage dans ces diſcuſſions, & qu'il ne craint pas même de s'annoncer pour réformer M. de Fleury ſur l'autorité des Conciles généraux. Sans doute il n'eſt point extraordinaire qu'un Littérateur, qui

n'eſt préciſément qu'homme de Belles-Lettres, s'égare dans les matieres de Théologie; mais un Ecrivain ſage connoît ſa ſphere, & n'en ſort point.

Sumite materiam veſtris qui ſcribitis æquam
Viribus. (a)

Sans entrer dans une cenſure détaillée des différentes erreurs répandues dans cet ouvrage, ſoit en ſophiſmes, ſoit en faits apocryphes donnés pour certains, concernant les matieres de la Religion, nous avertirons nos Lecteurs que cet ouvrage n'eſt pas toujours également ſûr à l'égard de la fidélité hiſtorique. Par exemple, dans quels monumens hiſtoriques l'Auteur a-t il vû que *S. Louis étoit foible & dévot jusqu'à*

(a) Horat.

la simplicité dans les tems de paix? De ce qu'alors ce vertueux Prince s'occupoit plus particulierement des exercices du Christianisme & de l'appareil du culte de la Religion, s'ensuit-il qu'il ait relâché, avili même par sa foiblesse les ressorts du Gouvernement? Le détail immense des Monumens qu'il a élevés, des Arts qu'il a éclairés, des loix qu'il a données, & surtout ces précieux *Etablissemens* qui reglent encore aujourd'hui la discipline des différens Corps de l'Etat, déposeront à jamais en faveur de son activité & de sa sagesse. Notre Ecrivain eût pris une toute autre idée de ce Prince, s'il se fût attaché aux bons ouvrages même de nos Modernes qui le font connoître. Nous le renvoyons à l'excellent Traité de la Police(*a*),

(*a*) Traité de la Police du Commissaire la Mare.

au célébre Auteur de l'Abrégé Chronologique de notre histoire & à l'Abbé Velly qui s'est surpassé dans la partie de son ouvrage qui concerne S. Louis. C'est d'après ces sources qu'il faut travailler & non point bâtir l'histoire sur les rêveries des Poëtes.

On ne peut point s'attendre de notre part à un extrait suivi de réflexions que l'Ecrivain n'a point liées. Nous ne pouvons gueres les faire connoître que par des citations.

Voici une punition singuliere des calomniateurs qu'il attribue à la Jurisprudence Polonoise. « Le » coupable doit en plein Sénat se » coucher à terre sous le siége de » celui dont il a blessé l'honneur, » & dire à haute voix qu'en ré- » pandant des bruits injurieux, » il en a menti comme un chien. » Cette confession publique étant » achevée, il faut qu'à trois diffé-

» rentes reprifes il imite la voix » d'un chien qui abboye. » Nous nous fommes rappellés d'avoir lu ce trait quelqu'autre part ; mais, s'il a quelque vérité à l'égard de la Pologne, ce ne peut être que relativement aux tems où le Jugement de la Croix étoit pour nous un Jugement définitif (*a*). L'Auteur ne diftingue point les tems, & ne cite pas, ce qui auroit été fort à defirer dans le cours d'un ouvrage, où fans s'appefantir fur les autorités, l'Ecrivain auroit pu conduire un peu plus furement fes Lecteurs.

Quelques prédictions des Poëtes fe font trouvées accomplies. Celles de Virgile (*b*), à l'égard de Mi-

(*a*) On adjugeoit alors le gain du Procès à celui qui demeuroit le plus long tems immobile les bras en croix pendant l'Office. Velly, Tom. I.

(*b*) Æneid, L. 6.

ſene qui conſerve encore ſon nom, ainſi que le Cap de Palinure & la ville de Gaïete en Italie.

Les opinions des différens Peuples ſur ce qui s'eſt paſſé avant la création du Monde, forment une partie intéreſſante de ce Recueil. L'Avant-propos eſt très-ſagement écrit & prépare naturellement l'hiſtoire des égaremens humains. Rien de plus propre que ce petit morceau hiſtorique pour faire connoître tout ce qu'on peut attendre de l'eſprit de ſyſtême, lorſqu'il franchit les bornes que lui donnent l'autorité & les monumens reconnus, & combien ce ſinge de la Divinité eſt fécond en biſarreries & en extravageances. L'hiſtoire des Ecarts de l'homme livré à lui même, en fait de Religion & de culte, ſera toujours une école de ſageſſe.

L'Habitant de l'île Formoſe prétend que notre Monde n'avoit

d'abord aucune forme réguliere, mais qu'il la reçut d'un de ses Dieux dans le travail de quatre années.

Une Secte des Chinois partage la durée du Monde en douze tems, & donne à chacun 1800 ans. Les Cieux furent faits au premier, la Terre au second, l'Homme au troisieme. Dès le neuvieme commencera la confusion; toutes les calamités fondront ensuite sur la Terre, jusqu'à ce que toutes choses retournent dans le Cahos. La Philosophie des Banians ou Indiens est très-singuliere. Dieu, pour se faire connoître, créa le Monde; il fit l'Air, la Terre, l'Eau &c. ensuite il créa le premier Homme, qu'il appella *Porous* & sa femme *Parcoutée*. Ils eurent quatre fils. Mais cette génération ayant été punie par le Déluge, il fallut une création nouvelle de laquelle sortirent *Brémau*, *Wisteney* ou *Wist-*

nou & *Rudéry*. Ce dernier n'eſt pas reconnu dans toutes les Sectes, du moins on ne lui rend point de culte; au lieu que les deux premiers ſont adorés, *Brémau* ou *Brama*, comme Créateur, *Wiſtnou* comme un modérateur de cet Univers. On leur adjoint le Dieu *Iſpara* comme deſtructeur. Le grand pere de tous ces Dieux s'étoit transformé en œuf avant la création. *Brama* créa l'ame, l'ame créa les Cieux &c.; enfin ſoixante mille hommes furent formés, dont trente mille devinrent Démons, & les trente mille autres reſterent hommes.

Les Anciens Perſans ſe rapprochent davantage du récit de Moïſe dans l'hiſtoire de la Création. *Eve* ou *Evah*, ſelon eux, accouchoit tous les jours de deux Gemeaux. Dans le reſte de leur croyance, & ſurtout dans leur Zoroaſtre, on entrevoit des veſ-

tiges du gouvernement de Moïſe & du Buiſſon ardent. Les Oracles de ce Philoſophe préſentent une idée confuſe de la Trinité.

Béroſe nous apprend que dans les premiers tems où ſelon les Caldéens, tout étoit eau & ténébres, il n'exiſtoit que des animaux monſtrueux, eu égard à la forme qu'ils ont aujourd'hui, que la femme qui les commandoit nommée *Omoroca*, ayant été partagée en deux par *Belus*, il en ſortit le Ciel & la Terre, & que les monſtres moururent.

On apperçoit dans les Egyptiens une Phyſique plus ſyſtématique, une connoiſſance plus développée des Elémens & de leur gravité ſpécifique, & comme le premier germe des tourbillons; mais on n'y voit rien que d'abſurde dans les points qui concernent l'exiſtence & la nature de la Divinité.

Aux égaremens de ces Peuples Orientaux, notre Auteur ajoute un abrégé de la Philoſophie des Occidentaux. Une troiſieme partie de ce traité embraſſe les opinions que pluſieurs des premiers Chrétiens crurent pouvoir concilier avec les dogmes de la Religion révélée. On y trouve beaucoup de variétés ſur le tems de la création de la matiere, ſur les Anges & ſur les ames. Pluſieurs de ces opinions ont été condamnées par l'Egliſe; elle a gardé le ſilence ſur les autres, ſoit parce qu'elles ne trouverent point de Sectateurs, ſoit parce qu'elles ne lui ont point paru directement oppoſées à ſes dogmes. Tous ces morceaux ſont traités avec beaucoup d'érudition, & nous ont paru le fruit d'une lecture prodigieuſe. Pluſieurs endroits annoncent plus que de la lecture; ce qui ſuit par exemple ſur les premiers Hérétiques, les

Manichéens & les Juifs, montre dans l'Auteur du goût & de la critique. Ce traité eſt terminé par des réflexions fort ſages : la premiere, que les hommes s'égarent quand ils ne ſont pas éclairés des lumieres de la véritable Religion ; que les Saints même ſe ſont égarés quelquefois. La ſeconde, que dans leurs traditions les plus extravagantes, les hommes ont conſervé quelques idées de la création. Quant à la liberté des ſyſtêmes à l'égard de laquelle l'Auteur croit pouvoir embraſſer le ſentiment de Beauſobre, nous croyons qu'il ne ſuffit pas, pour accorder cette liberté ou pour la prendre, que « ces ſyſtêmes ne » donnent aucune atteinte aux per» fections divines, à l'empire de » Dieu ſur l'Univers, au culte & » à l'obéiſſance que les créatures » raiſonnables lui doivent. » Une reſtriction ſi vague n'énonce point

& ne maintient pas aſſez les droits inviolables de la Religion révélée, que doit reſpecter tout ſyſtême Philoſophique, parce qu'une vérité ne peut être oppoſée à l'autre.

L'hiſtoire des Livres de l'Ecriture Sainte & des Livres apocryphes occupe près de la moitié de ce premier volume. L'Auteur ſuit dans cette partie de ſon ouvrage les Critiques & les Commentateurs les plus lumineux, ſurtout D. Calmet.

On trouve ici une notice bien faite des Livres *apocryphes*. Ce nom n'a pas toujours eu la même ſignification. Chez les anciens Grecs, il ſignifioit une choſe cachée; en ce ſens les Annales Egyptiennes étoient apocryphes. Dans le Chriſtianiſme, on a donné cette dénomination à tout livre ou paſſage qui manquoit d'authenticité. On a quelques livres apo-

cryphes en entier, tels que les Actes de S. Thomas qui se trouvent à la Bibliothéque du Roi, la lettre de J. C. à Abgar, Roi d'Edesse, conservée par Eusebe &c. Il en est d'autres dont nous n'avons que des extraits. L'Auteur égaye ici sa matiere par différens traits de ces ouvrages. Il est dit » dans *l'Evangile de l'Enfance*, » que des enfans jouant avec Jesus, » faisoient de petits animaux de » terre; que Jesus en faisoit com» me eux, mais qu'il leur don» noit la vie, ensorte qu'ils al» loient, venoient, buvoient & » mangeoient. »

L'Histoire Apostolique d'Abdias fournit beaucoup de bizarreries. Cette Histoire paroît avoir été écrite dans le sixieme siecle; un Médecin la tira de vieux Mss de Monasteres d'Allemagne, & la donna comme une pièce authentique au milieu du seizieme siecle.

On y met l'Apôtre S. Pierre aux priſes avec Simon le Magicien devant l'Empereur Neron. Simon échoue dans ſes preſtiges. Pour s'en venger, il annonce qu'il montera au Ciel en préſence de tout le Peuple. « Le Peuple aſſemblé, il » monte au haut du Capitole, s'é- » lance, vole dans les airs. . . . . » Mais Pierre ne fut point étonné, » il apoſtropha les Diables qui » de leurs aîles inviſibles ſoute- » noient le Magicien, & leur dit: » je vous ordonne, au nom de » Jeſus de relâcher celui que vous » ſoutenez. Les Démons obéïrent. » Simon tomba, ſe fracaſſa tout » le corps, & mourut quelques » heures après. »

Après le récit de tout ce que ces livres apocryphes préſentent d'extravagances, on ne voit qu'avec étonnement que les Peres ayent cité de pareils ouvrages, & s'en ſoient même autoriſés contre les

Payens & les Juifs. Richard Simon voit dans cet abus la méthode des Rhéteurs, c'est-à-dire, que les Peres, selon lui, ne citoient qu'oratoirement ces sortes d'ouvrages, & pour frapper plus par l'abondance que par la force & la justesse des preuves. Notre Auteur attribue avec raison aux Docteurs de l'Eglise plus de bonne foi & de droiture. Ces citations étoient un défaut de critique bien pardonnable dans des siécles peu éclairés. D'ailleurs l'Eglise n'avoit point alors fixé & déclaré son choix d'une maniere aussi authentique que dans des siécles plus récens.

Ce premier volume est terminé par une description de l'étendue de la Religion Romaine dans toutes les parties du monde, laquelle occupe encore environ 50 pages du second volume. Nous sommes étonnés que l'Auteur n'ait con-

nu que les *deux premiers Livres* des *Mémoires de l'Eglise*, par de la Roque, imprimés en 1693. Nous avons sous les yeux cet ouvrage qui contient *six livres*, dont les deux premiers présentent effectivement l'état général du monde Chrétien en Europe & dans les autres parties du monde. L'Auteur eût trouvé de quoi s'étendre en analysant à sa maniere les quatre livres suivans. Le troisieme traite de l'extinction du Calvinisme en France & des obstacles qu'y trouva la révocation de l'Edit de Nantes, le quatrieme offre le parallelle de la conduite de Louis XIV à l'égard des Protestans, avec celle des Empereurs Chrétiens envers les différentes sectes de leurs Etats. Le cinquieme embrasse tout ce qui s'est passé dans l'Eglise en 1685 : établissemens d'Ordre Religieux, événemens dans l'Eglise Gallicane, progrès de la Religion

Catholique, & les obſtacles qu'elle rencontre à Alger, Tunis, Tripoly, en Eſpagne, en Portugal, en Angleterre, au Japon, à Siam. Le ſixieme Livre renferme les affaires de la Religion, dans l'année 1686. L'Auteur pouvoit, ſans s'écarter de ſon objet, traiter ſommairement pluſieurs de ces articles. Nous convenons cependant que tout le morceau de l'étendue de la Religion Romaine eſt extrêmement curieux & travaillé avec beaucoup de ſoin & d'érudition. Quelque puiſſe être le calcul qui réſulte du Tableau qu'a préſenté l'Auteur, il nous ſemble qu'il auroit dû inſiſter ſur le caractère de l'Univerſalité qui convient à la ſeule Egliſe Romaine, & que le ſchiſme de pluſieurs de ſes membres ne pourra jamais lui enlever. Cette obſervation devenoit d'autant plus néceſſaire que l'Auteur

termine ce morceau en dissertateur.

L'article suivant traite de la puissance spirituelle & de la puissance temporelle du Pape. C'est un Précis de ce qui a été dit sur cette matiere par les Théologiens & les Historiens Catholiques & Protestans. L'Auteur prononce peu; il le fait sagement & presque toujours d'après M. Fleuri. L'Alcoran vient ensuite. L'abrégé qu'en donne l'Auteur en rend la lecture agréable, quoique ce Code Musulman soit assez insipide en lui-même. On nous dit ici que *la morale en est bonne*. La priere, l'aumône ne font pas toute la morale, & ne peuvent couvrir ce que l'esprit de servitude & la plus excessive sensualité ont d'opposé à l'amour de Dieu qui est le centre de toute bonne morale, à la pureté & à la sainteté qui conviennent à la vraie Religion. Nous ne citerons de l'Alco-

ran que le trait de l'Enfer. C'eſt-là qu'il ſera préparé aux malfaiteurs un feu de biſe & de glace, &c. Voici quelle ſera l'occupation de Mahomet au jour du Jugement ; » il ſera aſſis au haut d'une colon- » ne pour prendre garde ſi Notre » Seigneur juge les Chrétiens bien » ou non ; s'il les juge équitable- » ment, Mahomet lui donnera ſa » ſœur en mariage avec un riche » douaire ; après quoi ce Prophete » ſe métamorphoſera lui même en » Brebis, & les Turcs iront ſe ni- » cher dans ſa laine, comme au- » tant de mouches ; dès qu'ils y ſe- » ront, Mahomet s'élévera en » l'air & ſe ſecouera ſi fort que » ceux qui ſeront prédeſtinés à la » damnation tomberont en bas ; » & les élus reſteront. » Toute cette Hiſtoire de l'Alcoran eſt terminée par une réflexion qu'auroit

pu omettre l'Auteur, ſans ceſſer d'être amuſant.

Nous ne pouvons le ſuivre dans l'Extrait qu'il donne enſuite de pluſieurs Ouvrages, & dans ſes réflexions ſur leurs Auteurs. Tout l'article de Macrobe eſt curieux. Le plagiat qu'il reproche à Virgile intéreſſera les Littérateurs. Le repas de Metellus & quelques réflexions ſur la cuiſine des anciens, ont leur mérite.

L'Eſprit des Loix forme un morceau ſavant de ce volume. L'Auteur s'efforce d'y répondre aux objections qu'on a propoſées contre le ſyſtême de M. de M. Quelques ſpécieuſes que ſoyent les réponſes de l'anonyme, elles ne juſtifient point ce que *l'Eſprit des Loix*, a de contraire aux anciens principes; elles ne corrigeront pas l'influence qu'a eu cet ouvrage ſur quantité d'Ecrivains très-inférieurs à M. de M., & que ſon nom, ſa

méthode & son succès ont enhardis à tenter fortune par l'esprit de systême & par la liberté de fronder les principes reconnus.

A l'occasion *d'Angelus December*, on donne ici un détail du rapport de nos Cérémonies ecclésiastiques avec quelques Rits de la Religion Payenne. Ce que ces signes extérieurs peuvent offrir de conforme avec elle, n'empêche point qu'ils n'appartiennent en propre à la Religion de J. C. qui les a purifiés & annoblis.

Il nous reste bien peu d'espace pour rendre compte des deux parties du second volume. Choisissons seulement quelques traits.

La simplicité des Epigrammes de l'Anthologie a excité les railleries de quelques beaux esprits du siécle passé qui vouloient partout des *chutes*, des pointes &c. Aussi appelloit-on ragoût, Epigramme *à la Grecque*, tout ce qui

n'avoit ni ſel ni goût. Ce jugement beaucoup trop ſévere & d'aſſez mauvais goût lui même, n'a point empêché notre Auteur de nous donner une traduction eſtimable de pluſieurs pièces de l'Anthologie. Malheureuſement nous ſommes bornés dans les citations.

Voici une de ces Epigrammes d'un Auteur inconnu.

On a peint Sextus trait pour trait,
Il ſemble badiner & rire.
Mais Sextus eſt muet, Sextus ne ſait rien dire.
Sextus donc, s'il faut parler net,
Eſt le portrait de ſon portrait.

La ſuivante attribuée à Léonidas, fait parler ainſi la Vache célébre de Myron.

On dit que je dois l'Etre à Miron le Sculpteur.
S'il s'en vante, c'eſt un menteur.

Paſſant, ce que ton œil regarde avec
extaſe,
N'eſt point parti de ſon ciſeau,
Il m'enleva de mon troupeau,
Pour m'attacher à cette baſe.

A cet extrait d'Anthologie ſuccéde celui de quelques Poëſies anciennes dans notre langue, & d'une Bibliothéque curieuſe pour une *dévote*. L'Auteur avertit en note qu'il eſt très-éloigné de manquer au reſpect que mérite la vraie dévotion. Quoiqu'on ne puiſſe excuſer de biſarrerie le titre de la plûpart de ces ouvrages, fruits d'une vertu peu éclairée, nous avons quelquefois tort de les juger ſur nos bienſéances; on les apprécieroit plus ſurement par le bon effet qu'ils ont produit dans leur tems. Alors l'Auteur vertueux, ſimple & naïf dans ſon langage écrivoit pour ſon ſiécle, & ne penſoit pas à ſe mettre en

garde contre le nôtre. Il eſt pluſieurs de ces livres tels que *la dévotion aiſée du P.* le Moine qu'on peut livrer à la cenſure de notre anonyme, en l'avertiſſant cependant que beaucoup de Lecteurs lui pardonneroient plus volontiers quelques traits de la *dévotion aiſée*, que ſon *Evangile des Quenouilles* & pluſieurs de ſes bons mots qui achevent de juſtifier la maniere dont nous avons caractériſé ce Recueil, au commencement de notre extrait. Le Lecteur ſérieux, l'Homme de Lettres & le Savant ſe reconcilieront avec notre Auteur en liſant les réflexions ſur divers ſujets, & ſurtout l'excellent morceau hiſtorique dans lequel Auguſte eſt conſideré ſous deux différentes faces. Ce ſeul endroit feroit la réputation d'un Ecrivain.

ARTICLE

ARTICLE LIII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

ITALIE.

DE ROME.

DEmonstratio Historiæ Ecclesiasticæ quadripartitæ comprobatæ monumentis pertinentibus ad fidem temporum & gestorum. Romæ ex Typographia Apollinea, 1752, 3 vol. in-folio, & 7 vol. in-4°. Cet Ouvrage est d'une date déja ancienne, mais il nous a paru mériter une notice détaillée, & nous la donnons ici d'après un exemplaire que nous avons eu récemment occasion d'examiner. On

voit par le titre que l'objet du Livre est de prouver par les monumens contemporains la vérité des faits qui forment l'Histoire Ecclésiastique. L'Auteur, M. BIANCHINI, a embrassé son sujet dans toute l'étendue dont il étoit susceptible. Il a d'abord imaginé de diviser l'Histoire Ecclésiastique en quatre parties, chacune de quatre siécles. La premiere qu'il appelle *des Martyrs & des Docteurs*, comprend depuis l'an 1, jusqu'à l'an 400 de l'Ere Chrétienne; la seconde appellée des *Conciles & des Rits*, depuis l'an 401, jusqu'à 800; la troisiéme, des *Diplômes & Expéditions* depuis 801, jusqu'à 1200; & la quatriéme, *des Loix & des Académies*, depuis 1201, jusqu'à 1600. Chaque partie se sous-divise ensuite en quatre Livres; le premier est consacré à tout ce qui a trait à la Chronologie; le second renferme les faits

qui appartiennent à la R ligion; le troisiéme contient les discussions que la critique peut élever sur chaque fait; enfin on rapporte dans le quatriéme les Monumens de toute espèce qui peuvent servir à appuyer tout ce que contiennent les trois premiers.

Il n'y a peut-être point eu de plan aussi vaste que celui-là dans la Littérature; aussi M. Bianchini qui l'avoit conçu, n'a-t-il pas eu l'avantage de l'exécuter: à peine l'avoit-il formé, que la mort arrêta ses travaux. Heureusement ses Manuscrits & ses Desseins passerent au P. Bianchini, de l'Oratoire de Rome, digne neveu d'un aussi sçavant homme, qui s'empressa de les mettre en œuvre aussi-tôt qu'il put. Malgré le zèle & l'ardeur de ce Religieux pour le progrès d'un Ouvrage qui intéressoit autant la Religion, il n'a pû

que mettre un pied dans la carriere, & la mort l'a enlevé lorsqu'à peine il avoit fini la premiere partie de l'Ouvrage, c'est-à-dire, les quatre premiers siécles. On assure que des Sçavans d'un très-grand mérite s'occupent actuellement à la continuation de ce beau Recueil, & il faut espérer que nous jouirons un jour du fruit de leur travail.

Pour parler maintenant du volume qui est déja entre les mains du Public, il contient la moitié de la premiere partie de tout l'Ouvrage, c'est-à-dire les deux premiers siécles de l'Ere Chrétienne; ces deux premiers siécles forment un volume in-folio très-bien exécuté de près de 900 pages & qu'il faut faire relier en *trois tomes*. Ce gros volume est accompagné d'un plus petit, contenant six grandes Planches gravées dans la plus belle maniere par Antoine-Joseph *Bar-*

bazza, Peintre & Graveur Romain, de l'Inſtitut de Bologne, Artiſte habile, intelligent & qui partage la gloire de cet excellent Ouvrage. Les trois premieres Planches concernent les deux premiers ſiécles, & les trois autres, les deux ſuivans. On y voit tous les monumens ſur leſquels eſt appuyée l'Hiſtoire des quatre premiers ſiécles; Monumens qui ont été deſſinés ſur les lieux mêmes par l'Artiſte, ou qu'il a empruntés des Collections les plus eſtimées. On imprime actuellement la ſuite de la premiere Partie, c'eſt-à-dire, le troiſiéme & le quatriéme ſiécle dont les Planches correſpondantes ſont déja toutes gravées, enſorte qu'en deux gros volumes partagés en ſix Tomes in-folio & avec douze planches qui peuvent tenir en deux petits Tomes, on aura

l'Histoire des quatre premiers siécles de l'Eglise.

Un Ouvrage tel que celui-là, pour lequel on n'a rien épargné, a occasionné au Graveur des frais très-considérables, & qu'il est juste que le Public rembourse. Le sieur Barbazza, que les vûes d'intérêt n'ont jamais conduit, a imaginé plusieurs moyens pour faciliter à tous les Curieux l'acquisition de son Ouvrage en tout ou en partie.

1°. L'Histoire qui, comme nous l'avons déja dit, remplit un très-gros in-folio, est imprimé en sept volumes in-4°. en faveur de ceux qui n'aiment pas les *in-folio.*

2°. M. Barbazza a fait imprimer à part une Explication détaillée de chaque Planche, laquelle forme une petite Brochure in-4°. Voici maintenant les prix auxquels on pourra les acheter en blanc ou couverts en carton, *chez Didot*

le jeune, Libraire, Quai des Augustins, à Paris.

L'Ouvrage entier comprenant un gros volume in-folio avec les six Planches, cent-vingt liv. 120 l.

Le volume in-folio en sept volumes in-4°. toujours avec les Planches, quatre-vingt-seize livres, 96 l.

Les Estampes seules, avec le Livre d'Explication à l'usage de ceux qui voudroient les placer dans des Galeries, Bibliothéques, Cabinets, où elles figureroient très-bien, quatre-vingt liv. 80 l.

Les mêmes Estampes tirées sur de plus grand papier que les précédentes, quatre-vingt-dix livres, 90 l.

Le sieur Barbazza avertit que ceux qui auront pris ce premier volume, payeront le second (qui va paroître) moins cher que ceux

qui auront attendu ce ſecond volume pour prendre les deux enſemble.

HOLLANDE.

DE LA HAYE.

Lettre ſur la Monnoye fictive ; ſur ſon uſage dans le Commerce ; ſuivie de la Diſſertation ſur le Commerce, par le Marquis Jerôme BELLONI, *traduit de l'Italien*, à la Haye aux dépens de la Compagnie 1765, in-8°. & ſe trouve à Paris chez Briaſſon, Libraire, rue Saint Jacques. La Diſſertation ſur le Commerce de M. Belloni parut pour la premiere fois en Italien & en Latin à Rome en 1750, in-folio. Dès l'année ſuivante nous en donnames un Extrait très-étendu qui, s'il nous eſt permis de le dire, préſentoit une idée juſte de

cet Ouvrage (*). Depuis ce tems là, il a été traduit en Anglois, en Allemand, en François, & l'on trouve dans nos Mémoires même année, mois d'Août, page 1868, une Lettre anonyme dans laquelle, en réfutant une opinion de l'Auteur, on rend justice au mérite de son travail. M. Belloni s'étant depuis occupé à éclaircir ce qui concerne la nature & l'usage de la Monnoye fictive, on a traduit en François cette nouvelle production qui justifie très-bien l'idée que l'on avoit prise de l'étendue des lumieres de l'Auteur. C'est cette Traduction qui fait le sujet de notre annonce; comme elle ne formoit que 54 pages d'impression, le Libraire a imaginé d'y ajoûter la Dissertation

(*) Voyez le volume de Juillet, année 1751, Art. 80. pag. 1566.

ſur le Commerce, dont il s'eſt contenté de changer le frontiſpice ; & par-là il trouve un moyen de vuider ſon Magaſin des Exemplaires qui lui reſtoient de cette Brochure Françoiſe. Cet expédient que les Libraires prennent très-ſouvent, leur eſt, ſans contredit, fort commode : mais outre que ces Editions, qui ne different que par le titre, jettent de la confuſion, du déſordre dans l'Hiſtoire Littéraire, n'eſt-ce pas commettre une injuſtice que de faire paſſer à la faveur du renouvellement de date un Ouvrage pour nouveau, lorſqu'il n'eſt rien moins que cela, & qu'il ſe trouve déja dans la Bibliotheque de l'acheteur ?

FRANCE

DE PARIS.

Le Deſſinateur pour les fabriques d'Etoffes d'or, d'argent & de ſoye,

*avec la traduction de six Tables raisonnées de l'*Abecedario Pittorico *, imprimé à Naples en* 1733 *, par M.* JOUBERT DE L'HIBERDERIE. Paris, Jorry, Bauche & Brocas, 1765. in-8°. de 218 pages, sans la Préface & la Table sommaire qui en ont 48. Cet ouvrage est vraiment neuf ; il contient les principes d'un Art très-connu dans la pratique, mais qu'il étoit nécessaire, pour l'histoire des Connoissances humaines, de rédiger & de fixer d'une maniere invariable. L'Auteur qui paroît très-versé dans la matiere qu'il a entrepris de traiter, commence par fixer l'époque du bon goût pour les Etoffes, époque qui ne remonte pas au-delà du regne de Henri le Grand ; puis il cite les Artistes qui ont acquis de la célébrité dans la fabrique des Etoffes, aussi bien que les femmes qui se sont distinguées dans

les arts, & principalement dans la Peinture; il invite ensuite les Naturalistes à donner sur toutes les fleurs des détails semblables à ceux qu'il présente sur la *Marguerite à la Reine*, ce qui seroit effectivement très-utile aux jeunes Dessinateurs. Cette Préface est suivie de l'ouvrage même composé de xv. Chapitres destinés aux détails qui concernent chaque Etoffe tels que les petits *Satins*, les *Damas & Droguets satinés*, *Persienne*, le *Ras de Sicile* &c. Le Livre est terminé par un chapitre dans lequel on prouve l'utilité que peut tirer un Dessinateur d'un voyage de Paris dont on indique les curiosités relatives à la Peinture & au Dessin, & par la traduction des Tables raisonnées de l'*Abecedario Pittorico*. Le mérite de ce dernier ouvrage est suffisamment connu, & M. Joubert a très bien fait d'en traduire une partie en faveur de ceux qui

n'entendent pas l'Italien. Nous désirerions seulement que ce Traducteur eût corrigé quelques méprises dans les noms des Auteurs & les titres des livres échappées à l'Ecrivain Italien, qu'il n'eût pas de son chef estropié plusieurs noms propres, & qu'enfin il eût eu soin d'indiquer les nouvelles éditions des Ouvrages dont il parle que n'a pas connu l'Auteur de l'Abecedario, ou qui ont paru depuis ce livre. D'après l'idée que nous venons de donner du *Dessinateur pour les Fabriques*, il est aisé d'en sentir l'utilité qui est confirmée par le suffrage de MM. *Cochin*, Graveur du Roi, *Bachelier*, Peintre & Professeur de l'Académie, & de plusieurs autres personnes très-estimables.

Typographia. Carmen. Cecinit Ludovicus - Ant. Prosper HERIS-

SANT. Paris. in Ædibus Jo. Th. Heriſſant, 1764, in-4°.

L'Imprimerie, *Poëme* (par M. GILLET), Paris, chez le Mercier, 1765, in-4°. de 37 pages. Ces deux Poëmes ſont faits pour être réunis dans une même annonce, puiſque, outre l'identité du ſujet, le Poëte François avoue qu'il a beaucoup emprunté du Latin. Nous avons lû ces deux Pièces avec plaiſir, celle de M. Hériſſant ſurtout qui eſt bien écrite & qui a le mérite de la préciſion. L'objet principal du Poëme latin eſt de célébrer les Artiſtes qui ſe ſont diſtingués dans l'Imprimerie; éloge bien juſte de Henri Etienne:

Rite *caracteres* ad normam dirigit æquam
Pagina quò conſtet ſpatio diſtinctà decenti.
Olli exploratos, mendorum & labe carentes
Edere cura libros; vitium ſi fortè lateſcit,

Si qua minus fulget nota craſſior ; ilicet acri
Expungit calamo, GRYPHII non æmulus impar.
At, quæ mira magis, noſtroque incognita ſæclo,
Ipſum opus emendat. Doctos docta excipit ædes :
Auſonio ſermone ſonat ; cum conjuge ſervos
Hîc ſtupeas, facilis quo TULLIUS ore, loquentes.

Le Poëte François a voulu fondre le Poëme précédent avec celui de Thibouſt ſur la même matiere, & par conſéquent réunir dans ſa Pièce les procédés de la Typographie & l'Hiſtoire même de cet Art. Cette idée n'eſt point mal remplie ; mais elle n'eſt pas préſentée avec tous les charmes que pouvoit lui prêter notre Poëſie ; M. Gillet eſt ſouvent diffus, ſon ſtyle n'eſt pas même toujours correct ; voici comment il célébre les Imprimeurs Hollandois :

Aux Mondes découverts, Batave induſtrieux,
Vous n'avez pas borné vos exploits glorieux.
Si l'Inde par vos mains enrichit notre Terre,
De plus nobles thréſors vous couvrez l'hémiſphere,
Vous donnez Elzevir, bientôt Wetſtein le ſuit.
Sur leurs pas lumineux un plus beau jour reluit.
Le célébre Blaeu, diſciple de Ticho,
Semble être de Minerve & l'éleve & l'écho.

Indépendamment du ſtyle il y a des mépriſes plus importantes dans le Poëme de M. G. Comment s'eſt-il permis de parler, comme il a fait pag. 30, d'Eraſme, à qui la Religion & les Lettres ont tant d'obligations ? Ce grand homme ne fut pas ſans doute auſſi décidé qu'il auroit pû l'être

contre les nouvelles opinions ; mais cette indécision qui dans lui n'étoit que l'effet d'un grand amour pour la paix, autorisa-t-elle jamais à le taxer d'héréſie ? M. G. ſe trompe encore, mais ſur un objet moins important, quand il dit que l'Auteur du Poëme latin qu'il a imité a *un rang diſtingué dans l'Imprimerie.* M. Hériſſant avertit lui-même à la fin de ſon Poëme que quand il l'a composé il finiſſoit ſon cours de Phyſique, & qu'il étoit ſur le point d'entamer l'étude de la Médecine & de la Chymie.

Idée générale ou Abrégé de l'administration de la Juſtice, & principalement de la Juſtice Civile pour ſervir d'introduction au Commentaire ſur l'Ordonnance de 1667, *édition de* 1757, *in*-12. *de* 148 *pages. Paris, chez de Bure Pere,* 1765, *prix 1 liv. 4 ſ. broché.*

Mai, 1765.

Le Public déja prévenu favorablement ſur le nom du célébre Auteur auquel nous ſommes redevables de cette *Idée générale*, reconnoîtra facilement ſa méthode & ſon érudition dans ce petit ouvrage. Ce n'eſt qu'un extrait, & dès-lors l'analyſe que nous en donnerions, ou ne feroit qu'une copie, ou ne pourroit être que fort ſéche, & tout-à-fait décharnée. Une ou deux citations feront beaucoup mieux connoître l'avantage de cette introduction. Voici d'abord la diſtribution de l'ouvrage.

La Juſtice ſe diviſe en Eccléſiaſtique & en Séculiere ; celle-ci en Juſtice Civile, Juſtice Criminelle & Juſtice de Police. Toutes s'exercent par des Juges particuliers, & s'adminiſtrent ſuivant des régles & des formalités inviolables. Tout ce qui a rapport à la Juſtice ſe réduit, 1°. A ce qui fait l'objet de la Juſtice. 2°. Aux

personnes préposées pour l'administrer. 3°. A la maniere d'instruire & de juger les Procès, ce qu'on appelle *Ordre judiciaire.* Cette introduction ne traite ni de la Justice Ecclésiastique, ni de ce qui concerne la Justice criminelle.

Le Titre III. qui traite de l'*Ordre judiciaire* est le plus étendu, parce que tout ce qui concerne les Juges n'a point été compris sous le Titre II. qui a pour objet les personnes préposées pour administrer la Justice. Ce Titre ne considere les Juges qu'en général. Ce qui regarde la compétence, les évocations & les réglemens de Juges forme la matiere principale de la premiere Partie du Troisieme Titre. Le reste donne des régles générales touchant la poursuite des actions & défenses en matiere civile. La derniere partie développe la procédure pour l'instruction & le jugement des Procès.

civils. Donnons quelque peu de détail.

« Les *exécutions* (des Jugemens)
» se font ou sur les biens ou sur
» la personne des condamnés.
» Celles qui se font sur les biens
» mobiliers sont ou suivies d'en-
» levement, ou se font sans enle-
» vement. Les premieres s'appel-
» lent *Saisies & exécutions*; les
» autres se nomment simplement
» *Saisies*. Celles qui se font sur
» les biens immeubles se nomment
» *Saisies-réelles*; celles qui se font
» sur la personne se nomment *Con-*
» *traintes par corps*.. .. On appelle
» *Saisies gageries* dans quelques
» Coutumes, comme dans celle de
» Paris, celle qui se fait en faveur
» des propriétaires de maisons sur
» les effets de leurs locataires; ce
» sont des espèces de saisies-exécu-
» tions, avec cette différence que
» dans cette saisie les effets saisis sont
» laissés en la garde du locataire

» même, jusqu'à ce que les meu-
» bles soient vendus en Justice.
» La *Saisie & arrêt* se fait sans en-
» levement, non entre les mains
» du débiteur, mais d'un tiers qui
» doit à ce débiteur &c. » Pour saisir & arrêter, il faut avoir un titre exécutoire contre le débiteur, ou y être autorisé par la Coutume.

Ces notions plus développées encore dans *l'Abrégé*, & toutes les autres qu'il renferme, forment une introduction très-bien faite. Ce Livre élémentaire, gravant avec ordre les premieres notions, disposera à lire plus utilement le Commentaire de l'Ordonnance de 1667.

Le même Libraire, (de Bure Pere) a rassemblé dans un *Avis au Public* in-4°. de 8 pages tous les ouvrages du savant Commentateur. On y caractérise le mérite propre de chaque article. On voit

que le but du travail de cet habile Juriſconſulte a été de nous donner une eſpèce de Code, ou un Corps de Juriſprudence qui ſerve à régler la procédure & à diriger la forme judiciaire, par l'interprétation exacte & l'application juſte des différens points des Ordonnances les plus célébres. Nos Mémoires ſe ſont expliqués plus d'une fois ſur le mérite de ces ouvrages. Un d'eux doit faire inceſſamment l'objet de notre travail. Nous ſommes ſi pénétrés de l'importance de ces matieres, que nous leur conſerverons toujours un rang diſtingué dans les Sciences qui doivent fournir à nos analyſes.

Voici les ouvrages qu'on annonce dans l'*Avis au Public* :

Nouveau Commentaire ſur l'Ordonnance Civile du mois d'Avril 1667, *nouvelle Edition corrigée & augmentée. Paris*, 1757. 2. vol. in-12. *6* liv.

Nouveau Commentaire sur l'Ordonnance du mois d'Août 1669, sur l'Edit du mois de Mars 1673 touchant les Epices, & sur l'Ordonnance du Commerce du même mois 1673, nouvelle Edition corrigée. Paris, 1761. 1 *vol. in*-12. 3 liv. 12 f.

Nouveau Commentaire sur l'Ordonnance Criminelle, du mois d'Août 1670, *avec un Abrégé de la Justice Criminelle, nouvelle Edition corrigée & augmentée. Paris*, 1765. 1. *vol. in*-12. 4. liv. 10 f.

Nouveau Commentaire sur l'Edit du mois d'Avril 1695, *concernant la Jurisdiction Ecclésiastique, avec un Recueil chronologique des principaux Edits, Ordonnances &c., concernant la même Jurisdiction. Paris*, 1764, 2 *vol. in*-12. 7 liv. 4 f.

Recueil chronologique des Ordonnances, Edits &c. cités dans les nouveaux Commentaires sur les

Mai, 1765.

Ordonnances des mois d'Avril 1667, Août 1669, Août 1670 & Mars 1673. 3 *vol. in*-12. *Paris*, 1757. 12 liv. 12 s.

Traité de la Jurisdiction des Présidiaux &c., *nouvelle Edition. Paris*, 1764. 1 *vol. in*-12. 4 liv. 4 sols.

Traité des Fonctions, des Priviléges & Droits des Commissaires-Enquêteurs-Examinateurs, avec une suite Chronologique des principaux Edits &c., concernant ces Offices. Paris, 1759. 1 *vol. in*-12. 4 liv. 4 s.

On trouve aussi chez le même Libraire les Ouvrages de M. Pothier, savoir : *Traité des Obligations*, nouvelle Edition augmentée, 2 vol. in-12. 1764. 6 liv. *Traité du Contrat de Vente & Retrait.* 2 vol. 5 liv. *Taité du Contrat de Rente & de Change.* 1. vol. 2 liv. 10 s. *Traité du Contrat de*

Louage

Louage & de Bail à Rente. 1. vol. 3 liv.

Il eſt flatteur pour la ville d'Orléans de contribuer par tant de richeſſes aux progrès & à l'honneur de la Juriſprudence.

Précis ſur le Globe terreſtre, ou explication de la Mappemonde, ornée de détails hiſtoriques & de particularités recueillies de différentes relations de voyages avec des Notions raiſonnées pour ſervir d'Introduction à la partie d'Aſtronomie qui ſe combine avec la Géographie, par M. MACLOT. Paris, Delallain, 1765. in-12. Ce *Précis* eſt deſtiné par l'Auteur à tous ceux qui ſans vouloir approfondir la Géographie dans toutes ſes parties, deſirent prendre du Globe terreſtre une connoiſſance générale, & s'amuſer en s'inſtruiſant. Il nous paroît que M. Maclot a rempli ſon objet ; ſes principes

ſont clairs, faciles à ſaiſir, & les faits qu'il rapporte d'après les Voyageurs amuſeront ceux même qui croient devoir ne pas ajouter foi à pluſieurs. On vend à part une Mappemonde faite pour ce livre, dans laquelle ſont figurées les nouvelles découvertes de l'Amiral de Fuentes au Nord de l'Allemagne, miſe en paralelle avec d'autres découvertes publiées poſtérieurement aux premieres par l'Académie de Péterſbourg. Cette Carte ſe trouve à Paris, chez Deſnos & chez Delallain, rue S. Jacques.

Diſſertation où l'on prouve que S. Paul dans le ſeptieme chapitre de la premiere aux Corinthiens, ℣. 12 & 13, n'enſeigne pas que le mariage puiſſe être rompu lorſqu'une des Parties embraſſe la Religion Chrétienne. SECONDE EDITION, *avec une analyſe des deux Livres de*

S. Augustin sur les Mariages adulterins, une Réponse aux objections faites contre la premiere Edition de ladite Dissertation, & une explication de plusieurs Passages de S. Paul. Paris, G. Desprez, rue S. Jacques 1765. in-12. de 544 pag.
La Question de l'indissolubilité du Mariage a été bien discutée, bien approfondie à l'occasion du Juif *Borach-Levi*, qui voulant épouser une seconde femme du vivant de la premiere depuis qu'il eut embrassé la Religion Chrétienne, fut condamné par Arrêt du Parlement de Paris du 8 Janvier 1758, à s'en tenir à sa premiere épouse. Dans cette affaire plusieurs Ecrivains (Théologiens & Jurisconsultes) exercerent leur savoir d'une maniere qui a été utile au Public en fixant ses idées sur ce point. Il y eut pourtant quelques divisions à ce sujet entre ceux même qui écrivoient contre la prétention de

Borach-Levi. Quelqu'un, par exemple, donnant une Traduction françoiſe des deux Livres de S. Auguſtin ſur les Mariages adulteres, attaqua quelques principes de l'Auteur de la Diſſertation qui fait le ſujet de cette annonce. On peut voir les détails de cette controverſe dans l'extrait étendu que nous avons donné de cette Traduction (*). Aujourd'hui l'Auteur de la Diſſertation répond à ſon adverſaire qui, ſelon lui, n'a pas pris le ſens de S. Auguſtin; il défend par de nouvelles raiſons l'explication qu'il a cru devoir donner des Verſets 12 & 13 de la premiere Epître aux Corinthiens; enfin il explique pluſieurs Paſſages de S. Paul qui ſont interprétés différemment par différens

(*) Année 1763, Avril ſecond volume, pag. 971-1005.

Interpreres. Cet ouvrage ainſi augmenté donne une idée très-avantageuſe des lumieres de l'Auteur, & ceux mêmes qui n'approuveront pas quelques-unes des Explications qu'il propoſe, feront toujours très-bien de réunir ce Livre à ceux qui ont été donnés il y a quelque tems ſur cette matiere importante.

Les Loix puiſées chez les Grecs, développées par les Romains, aujourd'hui la baſe du Droit Public & Civil des Nations policées. A Paris, chez Babuty, Quai des Auguſtins, 1765. in-12. 2 vol. Un Juriſconſulte très-éclairé, en nous envoyant ces deux volumes, les a accompagnés du jugement ſuivant que nous tranſcrivons ſans y rien ajouter : « Ce Livre im-
» primé ſans correction .... eſt
» un Extrait des Inſtitutes de Juſ-
» tinien, avec quelques bribes

» recueillies au hazard & mal rendues de l'hiſtoire de la Juriſprudence Romaine *in folio* de M. Terraſſon ou des Compilateurs dont M. Terraſſon s'étoit ſervi. »

« L'Auteur de cet Ouvrage l'a » apparemment composé pour ſes » Ecoliers qui pourront l'acheter, » afin d'y prendre une idée telle » quelle des Loix ; je dis telle » quelle, parce qu'il n'y a rien » de digéré ni de développé. Le » Livre ne fera aucune fortune » dans le Public ; on ne le trou» vera ni penſé ni même paſſable» ment écrit. L'Auteur parle des » Philoſophes ſans en avoir la pre» miere idée &c. »

L'Eſprit de M. NICOLE, ou Inſtructions ſur les vérités de la Religion, tirées des Ouvrages de ce grand Théologien &c. Paris, Deſprez, Imprimeur du Roi & du Clergé, 1765. in-12 de 700 pages

environ. Tout le monde connoît le mérite des Ouvrages de M. Nicole; mais ces ouvrages sont-ils aussi lus qu'ils devroient l'être? La gravité des sujets qui y sont traités, la profondeur qui y regne, & plus encore la multitude des volumes détourne peut-être bien des personnes du Commerce avec un Auteur qui ne tend pourtant qu'à rendre meilleurs tous ceux qui le lisent. Il faut espérer que l'abrégé de ses ouvrages contribuera beaucoup à faire desirer les ouvrages mêmes qui sont généralement estimés. Cet abrégé ne peut venir que d'une main habile, & d'un homme qui ne cherche que le vrai bien de ses Compatriotes. Celui qui l'a dressé ne s'est pas borné à extraire les pensées les plus fortes ou les plus saillantes de M. Nicole; il a rassemblé les passages de son Auteur sur la même matiere, & les a réduits sous

différens chapitres, ce qui forme une Inſtruction ſuivie, un corps complet de Doctrine Chrétienne. Ceux qui ont les 23 volumes de M. Nicole feront bien de prendre cet abrégé qui ſera encore plus utile à ceux qui ne ſont pas en état de ſe procurer tout l'ouvrage. Il a été imprimé *in* 12. & *in*-18. pour aller à la ſuite des 23 volumes imprimés dans ce double format. *Ce volume très-bien exécuté & orné d'un beau Portrait de Nicole ſe vend* 2 *liv.* 10 *ſ. broché.*

Calas ſur l'Echaffaud à ſes Juges, feuille de huit pages *in*-8°. . . . . .

L'Ombre de Calas le ſuicide à ſa famille & à ſon ami dans les fers, précédée d'une Lettre à M. de Voltaire. A Amſterdam, & ſe trouve à Paris, chez Cailleau, 1765. *in*-8°. de 16 pages. La premiere de ces Pièces eſt déja ancienne; dans le titre, l'Auteur ſuppoſe Calas

le Pere adreſſant la parole à ſes Juges de deſſus l'échaffaud ; mais dans la Pièce il ne parle pas à ſes Juges ſeuls, il apoſtrophe le Peuple de Toulouſe, ſes enfans, ſa femme &c., enfin il adreſſe une aſſez longue priere à Jeſus-Chriſt, laquelle eſt très-édifiante, en voici quelques vers :

Dieu Sauveur, expirant ſur l'arbre de la Croix,
Ne ferme point l'oreille à ma mourante voix ;
Je benis ta Juſtice & je t'offre ma vie,
J'adore en ce moment ton bras qui me chatie.
Reçois un malheureux dans ton ſein paternel,
Toi qui verſas ton ſang pour nous ouvrir le Ciel &c. &c.

La ſeconde Pièce eſt plus étendue que la premiere. On y fait parler l'ombre de Calas *le ſuicide*

à ſa famille & à ſon ami dans les fers ; ce qu'elle dit à ce dernier nous a paru le meilleur morceau de la Pièce :

Ô toi que j'ai rempli d'une douleur mortelle !
Daigneras-tu ſouffrir que ma bouche t'appelle
De ce nom qui faiſoit notre félicité ?
Je lui dois le bonheur que mon cœur a gouté.
Nous ſerions tous heureux ; mais dans un an d'abſence
Je maudis ſans raiſon l'inſtant de ma naiſſance ;
Les chagrins & l'ennui s'emparerent de moi,
Je devins triſte & ſombre en vivant loin de toi.
Je te vois m'aſſurer d'une amitié ſincere,
Je t'embraſſe & je vais terminer ma carriere.
Quoi, l'on oſe penſer que hâtant ſon retour,
Mon ami ne viendroit que pour m'ôter le jour ! &c.

Ces deux Pièces font honneur au cœur de ceux qui les ont composées. La ſenſibilité leur a mis la plume à la main. Il y auroit de l'inhumanité à examiner leurs vers avec cette rigueur qu'il eſt bon de réſerver pour ceux qui nés ſans talens, oſent encore élever leurs voix contre les objets les plus reſpectables.

*Diſſertation ſur l'origine de la maladie Vénérienne, dans laquelle on prouve qu'elle n'a point été apportée de l'Amérique, & qu'elle a commencé en Europe par une Epidémie, par M. S*** (SANCHEZ) D. M. Paris, Didot le jeune, 1765. in-12. Cet ouvrage eſt déja ancien, puiſqu'il a paru dès 1752 *à Paris, chez Durand & Piſſot.* Le Libraire, acquéreur des Exemplaires qui reſtoient, en a rajeuni le titre, & y a ſeulement ajouté quatre pages dans leſquelles il

rapporte des vers de *Pacificus Maximus* qui paroissent confirmer l'opinion de M. Sanchez sur l'Antiquité du mal vénérien, & qui avoient déja été donnés dans le Journal de Médecine (*). Ce *Pacificus Maximus*, Poëte Latin du 15^e^. siecle est aussi peu connu que ses ouvrages; ainsi nous pourrons bien en donner une notice dans quelqu'un de nos volumes. Bornons-nous à avertir que les vers de ce Poëte qui peuvent servir à prouver l'existence du mal Vénérien en Europe avant le premier voyage de Christophle Colomb en Amérique, d'où l'on croit communément qu'il a été apporté, sont tirés d'un Recueil de Poësies en dix Livres intitulé *Hecatelegium*, & imprimé pour la premiere fois à Florence en 1489

(*) Année 1759, Tom. I., pag. 372.

in-4°., édition fort rare dont nous avons vû un Exemplaire dans la Bibliothéque de Ste. Genevieve.

Méthode d'Education nationale, par M. R**. T** Paris, Valleyre Pere, 1765. *in*-8°. de 44 pages. Le ſujet de cette brochure a déja exercé un ſi grand nombre d'Ecrivains, on a donné tant de Livres ſur l'Education depuis cinq à ſix ans, que nous nous bornerons déſormais à donner les titres du plus grand nombre de ceux qui paroîtront ſur la même matiere ; le Cenſeur Royal qui a examiné la brochure de M. R. T. aſſure qu'il *n'y a rien trouvé qui ne ſoit conforme à la raiſon.* Nous nous en rapportons à ce jugement qui ſuffit pour notre objet.

Ganeau Libraire, rue S. Severin, aux Armes de Dombes, a *Mai*, 1765.

acquis le peu d'Exemplaires qui restoient de la nouvelle Edition du *Dictionnaire Ethymologique de la Langue Françoise*, par M. MÉNAGE, avec les Origines Françoises de M. de Caseneuve, les Additions du *R. P. Jacob*, de M. Simon *de Valhebert*, le Discours du P. *Besnier* sur la science des Ethymologies, & le Vocabulaire Hagiologique de *M. l'Abbé Chatelain*. On y trouvera encore les Ethymologies *de MM. Huet*, *le Duchat*, *de Vergy*, & plusieurs autres, ainsi que le Dictionnaire des Termes de vieux François, ou Table des Recherches & Antiquités Gauloises & Françoises de *Borel*, augmenté des mots qui y étoient oubliés &c. *le tout mis en ordre*, *par* M. A. F. Jault, *Docteur en Médecine*, *& Professeur en Langue Syriaque au Collége Royal*, *in-fol. 2 vol.* Le sieur Ganeau propose de faciliter l'acquisition de

ce bon ouvrage, qui s'est toujours vendu 40 liv. en feuilles, en le donnant à 24 liv. en feuilles jusqu'au mois de Juillet, passé lequel tems, il le remettra à son prix ordinaire.

Soliman & Almena (Roman) *traduit de l'Anglois par* M. D. L. F. Paris, Mérigot Pere 1765. *in*-12. Cette prétendue traduction de l'Anglois n'en imposera à aucun Lecteur attentif, & on ne manquera pas de dire que si ce Roman est véritablement du païs qu'on lui attribue, on pouvoit absolument l'y laisser, le nôtre étant déja très-abondamment pourvû de livres de cette espèce. Au reste l'Auteur de Solyman respecte les mœurs, sa plume est honnête. Il ne fait point rougir ceux qui le lisent. C'est peut-être tout le mérite de cette fiction, qui, à tout prendre, vaut pourtant la plûpart

de celles que des personnes désœuvrées donnent tous les jours.

Didot le jeune, Libraire, Quai des Augustins, propose par souscription *l'Ostéologie* traduite de l'Anglois de M. MONRO par M. SUE, 2 vol. *in-fol.*, forme d'Atlas, enrichis de Planches en taille douce. Ce beau livre dont tous les Journaux & le notre en particulier, ont parlé avec les éloges qu'il mérite, s'est toujours vendu quatre louis d'or : le Libraire qui en a encore quelques exemplaires, offre de donner les exemplaires qui lui restent pour vingt écus, & il laisse même la liberté de prendre les figures d'abord & le discours ensuite ; le tout pour donner aux Acquéreurs toutes les facilités possibles. Cet ouvrage dont l'exécution a exigé des frais immenses n'ayant été entrepris par aucun motif d'intérêt, mais seu-

fement dans des vues d'utilité publique, la vente du plus grand nombre des exemplaires, donne la facilité de faire aujourd'hui la réduction du prix annoncée. Mais on avertit que cette réduction ou remise n'aura lieu que jusqu'au premier Août prochain; ainsi les Acquéreurs doivent se présenter incessamment.

Avis. M. Simon Philibert de la Salle de l'Estang, Conseiller au Présidial de Reims, & ancien Député de cette ville à Paris, est mort dans cette Capitale le Mercredi 20 Mars dernier. C'est à cet homme estimable que le Public est redevable des deux ouvrages suivans qui doivent avoir paru dans nos Mémoires, 1°. les *Prairies artificielles*, petit vol. in-8°. qui a été réimprimé deux fois. 2°. *Manuel d'Agriculture pour le Laboureur*,

le Propriétaire & le Gouvernement, ouvrage dicté par l'amour du bien public, & une expérience constante de trente années. Ceux qui nous prient d'insérer cet avis, ajoutent qu'il se trouve encore des exemplaires de ce Manuel (vol. in 8°.) chez Lottin l'aîné, Libraire, rue S. Jacques, prix 4 liv. 5 sols broché en papier ordinaire. On payera plus cher ceux qui sont imprimés sur du papier d'Hollande.

Autre Avis. * Les Sçavans connoissent l'exactitude, l'érudition & les recherches répandues dans l'histoire des Empereurs par M. de Tillemont; l'Auteur y a apporté une application & un discernement qui surprennent autant qu'ils satisfont. Ce Savant fait

(*) Nous le donnons ici tel qu'il nous a été envoyé.

toujours parler les Auteurs originaux d'une maniere si naturelle, que son discours n'a rien d'inégal ni d'interrompu ; son bon goût & sa sagesse regnent dans tout l'ouvrage.

Barrois, Libraire à Paris, sur le Quai des Augustins, du côté du Pont S. Michel, propose les six volumes à 18 liv. en feuilles jusqu'au premier Septembre 1765 en faveur de ceux qui voudront en faire l'acquisition. Il offre en même tems le sixieme volume séparé de cette édition à 4 liv. en feuilles.

Le même Libraire est aussi possesseur de volumes séparés de l'Histoire Ecclésiastique du même Auteur, excepté les quatre premiers & le onzieme volume, il les propose à 3 liv. chacun.

TROISIEME AVIS. * Le ſieur de *Beaurain* fils, Géographe, a eu l'honneur de préſenter au Roi le 25 du mois de Mars dernier un ouvrage qui a pour titre CARTE D'ALLEMAGNE, pour ſervir à l'intelligence de l'hiſtoire de la Guerre entre le Roi de France & l'Angleterre; entre le Roi de Pruſſe & l'Impératrice Reine, l'Electeur de Saxe, l'Empire, la Suéde & la Ruſſie, dans laquelle il a marqué les Batailles, Combats, priſes de Villes & Camps qu'il a pu y faire entrer.

Il y a tracé les Routes publiques, & joint une Hiſtoire abrégée des principaux Faits militaires arrivés tant ſur terre que ſur mer, juſqu'au Traité de Paix; il l'a enrichie & entourée de 74 Plans très-

---

(*) Adreſſé au Bureau de ce Journal tel que nous le copions ici.

détaillés repréſentant les évenemens les plus mémorables arrivés pendant le cours de la guerre commencée en 1755, & finie en 1763; cette carte eſt dédiée au Roi par le fils du Chevalier de Beaurain, Géographe ordinaire de Sa Majeſté, & ci-devant de l'Education de Mgr. le Dauphin. Le Roi a reçu cet ouvrage avec ſatisfaction, ainſi que la famille Royale & les Miniſtres. L'Auteur avertit le Public qu'il eſt préſentement en vente : il demeure rue Gilles-cœur, la premiere porte cochere à droite en entrant par le Quai des Auguſtins. Cet ouvrage ſe vend auſſi chez *Charpentier*, *Libraire*, Quai des Auguſtins, à S. Chriſoſtome, du côté du Pont S. Michel.

NB. On nous prie d'avertir que les Mémoires préſentés à l'Académie par M. FONTAINE, dont

nous avons donné deux Extraits dans nos derniers volumes, ſe vendent à Paris, *rue S. Honoré, la porte cochere en deçà de celle qui fait le* coin du Cul-de-ſac de l'Orangerie, à droite.

Fautes à corriger dans le Journal d'Avril, premier volume.

Pag 782, *ligne* 22 ſuſtitue, *liſez* ſubſtitue. Pag. 795, *lig.* 10, ne patoit, *liſ.* ne paroît. Pag. 811, premiere ligne de la note, Ὦ μον, *liſ.* Ὤ μὸν. *Ibid.* Πριάμοιο, *liſ.* Πριὰμοιό. *Ibid.* Πᾶεδας, *liſ.* Πᾶιδας. Pag. 814, *lig.* 12, ἰέριδος, *liſ.* ἔριδος. Pag. 817, à la premiere ligne de la note, σου, *liſ.* σευ. *Ibid. lig.* 2, Σκυσομένης, *liſ.* Σκυζομένης. *Ibid.* σέυ, *liſ.* σέο. Pag. 820, ou diſcours, *liſ.* du diſcours. Pag. 824, *lig.* 23, auſc, *liſ.* avec.

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Mai 1765.

ARTICLE XLVII. *Nouveaux Mémoires sur l'Italie & sur les Italiens, par deux Gentilshommes Suédois*, pag. 1157

ART. XLVIII. *Mémoires donnés à l'Académie Royale des Sciences, par* M. FONTAINE, *de cette Académie.* Second Extrait, 1176

ART. XLIX. *Voyage dans un Païs peu connu*, ou *le Temple de la Piété*, *par* M. Compan, 1195

ART. L. *Monuments érigés en France à la gloire de* LOUIS XV. *précédés d'un tableau des Arts & des Sciences sous ce regne &c.* *par* M. Patte, *Premier Extrait*, 1208

Art. LI. *Problême historique. Comment concilier S. Sulpice Severe avec lui-même & avec S. Grégoire de Tours sur diverses époques de la Vie de S. Martin?* 1238
Art. LII. *Variétés sérieuses & amusantes*, 1270
Art. LIII. Nouvelles Littéraires, 1297.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Avril 1765.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUIN, 1765.

AVIS.

Le prix de l'abonnement pour les ſeize Volumes de ces Memoires, année 1765, rendus chez les Abonnés, à Paris aux adreſſes indiquées, ſera à l'ordinaire de 12 liv. 16 ſ., & de 17 liv. 12 ſ dans la Province, où ils ſeront néceſſairement reçus francs de port; la modération du port de chaque Journal à ſix ſols n'ayant continué d'être accordée par Meſſieurs les Adminiſtrateurs généraux des Poſtes, que ſous la condition expreſſe qu'il n'en ſera expédié aucun ſans être affranchi, à Paris.

Le Bureau d'adreſſe pour les abonnemens, eſt chez CHAUBERT, Libraire, rue du Hurpoix, à l'entrée du Quai des Auguſtins.

C'eſt auſſi chez le même Libraire, comme ſeul chargé de ce qui regarde ce Journal, que l'on voudra bien adreſſer tous les avis concernants cet Ouvrage, même les Livres qu'on ſouhaitera faire analyſer. On aura la bonté d'affranchir les ports des lettres.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

Commencés d'être imprimés l'an 1701. à Trévoux, & dédiés à son Altesse Sérénissime Monseigneur LE PRINCE SOUVERAIN DE DOMBES.

JUIN, 1765.

SE DISTRIBUENT A PARIS,

Chez { CHAUBERT, Quai des Augustins à la Renommée & à la Prudence.
LE BRETON, premier Imprimeur Ordinaire du Roi, rue de la Harpe.

M DCC. LXV.

Avec Approbation & Privilége du Roi.

CES MÉMOIRES COMMENCÉS en Janvier 1701, forment (compris celui ci) 844 volumes ; Sçavoir,

ANNÉES.	VOL.	ANNÉES.	VOL.
1701.	9.	1734.	12.
1702.	12.	1735.	14.
1703.	12.	1736.	15.
1704.	13.	1737.	13.
1705.	12.	1738.	13.
1706.	12.	1739.	14.
1707.	12.	1740.	13.
1708.	12.	1741.	12.
1709.	12.	1742.	12.
1710.	12.	1743.	12.
1711.	12.	1744.	12.
1712.	12.	1745.	12.
1713.	12.	1746.	15.
1714.	12.	1747.	14.
1715.	12.	1748.	15.
1716.	12.	1749.	14.
1717.	12.	1750.	15.
1718.	12.	1751.	14.
1719.	12.	1752.	15.
1720.	5.	1753.	16.
1721.	12.	1754.	16.
1722.	12.	1755.	16.
1723.	12.	1756.	16.
1724.	12.	1757.	16.
1725.	12.	1758.	16.
1726.	13.	1759.	16.
1727.	12.	1760.	16.
1728.	12.	1761.	16.
1729.	12.	1762.	16.
1730.	12.	1763.	16.
1731.	12.	1764.	16.
1732.	12.	1765.	8.
1733.	12.		

Chacun de ces volumes se vend 15 sols en feuilles, & 16 sols broché.

MÉMOIRES
POUR
L'HISTOIRE
DES
SCIENCES ET BEAUX-ARTS.

JUIN, 1765.

ARTICLE LIV.

DE L'ÉDUCATION CIVILE, par M. GARNIER, Professeur Royal d'Hebreu & de l'Académie Royale des Inscriptions & Belles-Lettres; avec cette Epi-

graphe tirée d'Horace : *Aspice si quid & nos quod cures proprium fecisse loquamur.* A Paris, chez Vente, Libraire, au bas de la Montagne Ste. Genevieve, 1765. *in*-12. petit format, de 220 pages.

TOus ceux qui liront cet ouvrage se garderont bien de le confondre avec cette multitude de livres informes sur l'Education qui inondent la Littérature depuis quelque tems. Le Gouvernement ayant paru de nos jours s'occuper plus particulierement que jamais de l'Education des Citoyens, toute la nation des Ecrivains s'est cru en droit de traiter ce sujet important, chacun a tracé des Plans, & donné ses idées telles quelles; le premier venu a voulu réformer l'Education, sans songer que pour cela il faudroit au moins avoir réformé les vices de la

ſienne par une lecture conſtante & profonde des Ecrivains anciens; en un mot tout le monde a écrit ſur l'Education par le même motif que tout le monde écrivoit il n'y a pas long tems ſur l'Agriculture, plus anciennement ſur la Population &c., c'eſt-à-dire, parce qu'en matiere de littérature comme en toute autre, il faut ſuivre la mode dont nous devenons tous les jours plus eſclaves. Delà une foule de Brochures, de Livrets auſſi futiles pour le fond que dégoutans pour les redites qui s'y trouvent & le ton ridiculement impoſant des Ecrivains. Encore une fois l'ouvrage qui va nous occuper ne reſſemble d'aucun côté à ces triſtes rhapſodies; M. Garnier n'a écrit qu'après avoir profondément médité ſon ſujet; obligé par état, & porté par goût à l'étude des Ecrivains d'Athenes & de Rome*, il n'a pu voir ſans

la plus grande ſurpriſe l'extrême différence de notre Education avec celle des Grecs & des Romains, & c'eſt le réſultat de ſes obſervations qu'il donne aujourd'hui.

Remarquons d'abord que c'eſt de l'éducation *civile* que parle l'Auteur, c'eſt-à-dire, de l'Education en tant qu'elle peut donner des hommes à la Société, & des Citoyens à l'Etat, ou (ce qui eſt la même choſe) de cette eſpèce d'Education qui tend moins à exercer la mémoire & à orner l'eſprit qu'à former le jugement & à nourrir la *Prudence*, cette vertu ſans laquelle un homme ne ſait & ne fait point ce qu'il doit à l'égard des autres hommes, cette vertu ſans laquelle on ne ſauroit être ni bon Pere, ni bon Sujet ni bon Citoyen.

Tout l'ouvrage eſt partagé en ſept Chapitres, précédés d'une in-

troduction savante à laquelle il convient de nous arrêter. Comment les Grecs & les Romains après eux éleverent-ils leurs enfans ? Comment élevons-nous les nôtres ? S'il est clair que l'Education ancienne est aussi différente de la nôtre que celle ci est éloignée des principes de la raison qui veut que l'on instruise les enfans sur les objets qui les importent davantage ; pouvons-nous hésiter à réformer à cet égard nos principes d'après ceux qu'ont suivi constamment les anciens ? L'Education chez les Grecs & les Romains embrassoit les devoirs de la vie civile, & ne tendoit qu'à la formation des mœurs ; la Jeunesse qui s'adonnoit aux Lettres ne quittoit point le commerce du monde ; elle recevoit ses leçons dans les promenades publiques, dans les lieux destinés aux exercices du corps ; ces leçons faites

par des amis plutôt que par des Maîtres, rouloient sur des matieres familieres, d'un uſage journalier, & dès-lors propres à être étudiées à tout âge; après les avoir reçues on ſe trouvoit en état de haranguer le Peuple aſſemblé, de commander une armée, de remplir en un mot les devoirs de la profeſſion que l'on embraſſoit. Chez nous au contraire les mœurs n'entrent preſque pour rien dans le ſyſtême reçu d'Education; on paroît ſe borner à former l'eſprit, & comment encore le fait-on? Dans des eſpèces de priſons appellées *Claſſes* où regnent la contrainte & l'ennui, où dogmatiſent des Maîtres graves & ſérieux ſur des matieres dont la connoiſſance eſt rebutante pour les Auditeurs, & inutile aux profeſſions différentes qu'ils doivent embraſſer. On ſort de là après pluſieurs années avec une teinture très-legere des

Langues Grecque & Latine, & on en rapporte une ignorance profonde ſur tout ce qui pourroit contribuer à donner la ſageſſe & le bonheur. L'Auteur ne ſe borne pas à ce parallele général, il ſuit chez les Grecs & chez les Romains chaque branche de l'Education; il fait une hiſtoire exacte de chaque Diſcipline; puis en rapprochant nos uſages des uſages anciens, il tire de l'expoſition de ceux ci la néceſſité de rectifier les premiers, & de prendre dans l'Education ancienne les correctifs dont la nôtre a beſoin, en y faiſant tous les changemens que les mœurs & les circonſtances préſentes ſemblent exiger. Tableau bien vrai de ce qu'on appelle Philoſophie dans nos Ecoles : « Ap-» portée en France par les Arabes » & reçue dans nos Ecoles dans « des tems de barbarie, elle em-» prunta a orme des mœurs do-

» minante ; elle devint querel-
» leuſe & guerriere. A l'exemple
» de nos preux Chevaliers qui cou-
» roient le Monde pour défier
» tous ceux qni avoient quelque
» réputation de force & de bra-
» voure, ou qui alloient ſe poſ-
» ter ſur un grand chemin pour
» forcer les paſſans de ſe meſurer
» avec eux, nos premiers Philo-
» ſophes propoſerent ſolemnel-
» lement des défis littéraires qu'ils
» nommerent Thèſes, & provo-
» querent le Genre humain à diſ-
» puter à oûtrance ſur des ma-
» tieres ſi ſubtiles, que perſonne
» ne pouvoit les entendre. Des
» ſiecles plus éclairés rendirent la
» Philoſophie plus ſobre, & amor-
» tirent le feu des diſputes : mais
» rien n'a pu bannir encore des
» Ecoles de la ſageſſe cette forme
» *eriſtique* ou querelleuſe connue
» ſous le nom de *ſcolaſtique*. Or
» cette forme, outre l'aridité &

» le désagrément qu'elle ne man-
» que point de communiquer à
» tout ce qu'elle touche, a de
« plus cet inconvénient qu'elle ne
» peut s'appliquer qu'à des ma-
» tieres générales & abstraites, &
» qu'elle exclut par conséquent
» les parties de la Philosophie les
» plus intéressantes, telles que la
» Morale pratique qui dicte des
» devoirs, l'Œconomique qui re-
» gle l'intérieur des maisons, la
» Politique qui maintient les so-
» ciétés, enfin le Droit public,
» le droit de la Nature & le droit
« des Gens qui sont autant de
» branches de la Politique » C'est
de ces parties les plus importantes
de la Philosophie que s'est occupé
M. Garnier : il voudroit voir in-
troduire parmi nous l'étude de ce
qu'il appelle la *science de l'homme
civil*, objet trop généralement
ignoré, sur lequel on n'a pas en-
core donné d'enseignement public.

en France, & qu'il s'est proposé de faire connoître par son ouvrage qu'il est tems d'entamer.

Il est, comme nous l'avons déja dit, partagé en sept chapitres. Dans le premier l'Auteur donne une esquisse des matieres qui seront traitées dans la nouvelle Ecole; dans le second il indique les sources où le nouveau Professeur pourra puiser la substance de ses leçons; dans le troisieme il montre les avantages qui résultent du nouvel établissement; dans le quatrieme il répond aux difficultés que l'on peut opposer à son projet; dans le cinquieme il indique les endroits les plus propres au nouvel établissement, & il parle du choix & des gages du nouveau Professeur; dans le sixieme il propose la forme qui lui paroît la plus convenable aux exercices de la nouvelle Chaire; enfin il détaille dans le septieme les

avantages du changement considérable que le plan proposé introduiroit dans l'ordre des études. Suivons l'Auteur.

Ce n'est effectivement qu'une esquisse du Traité de la Science civile que trace M. G. dans son premier chapitre; mais c'est l'esquisse d'un grand Maître qui a profondément médité son sujet, qui l'a vu dans toute son étendue, qui l'a saisi dans tous ses détails, qui le présente enfin dans l'ordre le plus lumineux. On trouve donc ici une ébauche du Traité qui sera enseigné dans l'Ecole nouvelle, ébauche à laquelle l'Auteur ne prétend pas astreindre le nouveau Professeur; mais qu'il donne uniquement pour présenter au Lecteur une idée au moins générale de son établissement. Le Traité projetté commencera donc par une Introduction sur ce précepte gravé sur la porte du Temple de

Delphes : *Apprends à te connoître*; on y établira la néceſſité & l'utilité de cette étude ſans laquelle toutes les autres ne ſervent à rien & ne peuvent être que dangereuſes. Le Traité commencera par des Conſidérations ſur l'homme, ſur ſes beſoins, ſes paſſions, & ſur le principe qui doit le diriger, c'eſt-à dire, la Raiſon. On examinera enſuite ſi l'homme eſt un animal ſociable; on traitera du plaiſir & de la douleur, des vertus & des vices, de la nature du bonheur. Après cela conſidérant l'homme comme portion de l'Univers, on examinera quelle place il y occupe, on prouvera qu'il eſt dans l'obligation d'étudier les rapports établis entre lui & les autres Etres; on traitera du premier Etre & des principes de la Religion naturelle; delà on préſentera l'homme ſous ſes rapports les plus immédiats avec ſes ſemblables, c'eſt à-dire,

qu'on examinera les devoirs de Mari, d'Epouſe, de Pere &c. &c. Il faut voir la ſuite de ce Tableau dans le Livre même. On y admirera l'eſprit d'analyſe qui regne dans ce Plan, la belle maniere dont procéde l'Auteur qui ſans généraliſer trop les objets (ce qui ne feroit que jetter de la confuſion dans l'eſprit) commence par les notions les plus ſimples pour arriver par les moins connues aux plus ſublimes ſpéculations, & qui toujours invariablement attaché à ſon objet (la Science du Citoyen) conduit l'homme de la connoiſſance de l'homme même juſqu'aux ſecrets les plus intimes de la Politique, c'eſt-à-dire, aux loix fondamentales des différens Gouvernemens, à leurs liaiſons réciproques &c. Il feroit maintenant à deſirer que quelque habile homme voulût s'occuper de l'éxécution de ce beau Plan, &

nous croyons que cette noble & vaste entreprise appartient à M. G. qui est plus en état que personne de satisfaire le Public à cet égard.

Le chapitre second est destiné à l'examen des Auteurs dont la lecture sera la plus utile au nouveau Maître de Science civile. Ces Auteurs M. Garnier les partage en trois classes, les Philosophes, les Compilateurs & les Historiens. A la tête des premiers il place Xenophon & Platon qu'il fait suivre d'Aristote & des Stoïciens, de Ciceron, Plutarque, Juste-Lipse, François Patrice, Jean Bodin, Hobbes, Cumberland, Grotius, Puffendorf avec son traducteur Barbeyrac & Montesquieu. Viennent ensuite les Compilateurs que l'Auteur appelle de seconde nécessité tels que Selden, Brisson, Marsham, Meursius, Ubbo Emmius, Petit, Spanheim,

& enfin les Mémoires de l'Académie Royale des Belles-Lettres. A l'égard des Historiens, M. G. veut avec raison que l'on préfere ceux qui étant hommes d'Etat, & chargés de fonctions importantes dans l'administration, ont été à portée de savoir mieux les faits, & de connoître les ressorts secrets des évenemens. Tels ont été Thucydide & Polybe chez les Grecs, Philippe de Comines & Guillaume du Bellai parmi nous. Après eux doivent venir Plutarque & Tacite, Denis d'Halicarnasse & Tite Live, Machiavel & de Thou auxquels on doit ajouter les Historiens Philosophes des Peuples barbares, & généralement tous les livres qui ont trait à l'une des branches de la Science de l'homme. Nous ne pouvons ici qu'indiquer les Auteurs cités par M. G. Il ne se borne pas à une nomenclature séche & ennuyeuse

de ces Ecrivains; il porte sur chacun son jugement, il les apprécie, & l'on sent bien en le lisant qu'une lecture réflechie de tous les ouvrages dont il parle a produit l'éloge ou la censure qu'il en fait. Donnons un ou deux exemples: « Le bon Plu-
» tarque, dit l'Auteur, s'éleve ra-
» rement aux premiers principes;
» il ne nous donne ni des spécula-
» tions bien profondes, ni des dé-
» couvertes bien merveilleuses;
» il marche d'après l'expérience,
» & ses maximes sont pleines de
» bon sens. Le culte religieux
» qu'il avoit voué à Platon lui
» avoit inspiré une forte haine
» contre les Stoïciens qu'il regar-
» doit comme des Novateurs en
» fait de Philosophie, quoique
» dans le fond ils ne s'écartassent
» en rien des maximes de Socrate,
» & qu'ils eussent tiré des ouvrages
» de Platon la substance de leur
» doctrine. Plutarque effarouché

» de quelques expressions nou-
» velles, n'approfondit pas assez
» leur système, & résolut de les
» combattre à quelque prix que
» ce fût. Qu'il ait réussi ou non
» dans cette entreprise, nous lui
» devons des éclaircissemens pré-
» cieux sur cette secte : éclaircis-
» semens dont nous aurions été
» privés sans ce petit motif de ja-
» lousie; & rien ne nous empêche
» de les recevoir avec reconnois-
« sance de la main même d'un en-
» nemi. » Le jugement que porte
M. G. des ouvrages de Juste Lipse
relatifs à la Philosophie des Stoï-
ciens n'est pas moins sensé que le
précédent. « Juste Lipse, dit il,
étoit moins Philosophe que Lit-
térateur. Une prévention exces-
sive pour son Séneque (*) l'a quel-

(*) Notre Auteur ne fait pas grand
cas de ce Séneque qui gâte ordinaire-

quefois porté à altérer la Doctrine des Stoïciens pour la rapprocher de l'Evangile : mais malgré ſes fautes, on eſt obligé de convenir qu'il a mieux connu le ſyſtême des Stoïciens que Buddeus & Thomaſius qui ont entrepris l'un & l'autre de le réfuter. »

Dans le chapitre 3^e^. où il eſt queſtion des avantages qui réſulteront de l'Ecole propoſée, l'Auteur a ſoin de remarquer que le premier & le plus important ſera de ramener les Lettres à l'eſprit de leur véritable inſtitution, c'eſt-à-dire, de les faire ſervir à épurer la raiſon, à former les mœurs,

---

ment les grands principes de ſa ſecte par le tour alambiqué qu'il leur donne, & par une affectation ridicule de bel eſprit. *Je me figure toujours en le liſant*, ajoute M. G. *voir un homme ſérieuſement appliqué à farder Hercule ou à friſer un Lion.*

& à éclairer les hommes sur leurs devoirs différens. Il compte encore parmi les avantages de son projet la culture moins assidue d'une espèce de littérature qui peut bien orner l'esprit, l'égayer, le dissiper, mais qui (outre ses autres vices) est très-peu capable de nourrir le cœur, de former les mœurs, de produire des Citoyens vraiment dignes de ce nom. Poëmes, Drames, Romans, toutes ces productions ne seront plus si recherchées, si avidement lues dans le plan nouveau d'Education; mais il s'en faut bien que l'Auteur regrette la négligence de cette branche des Lettres; écoutons-le seulement parler aux Auteurs Dramatiques de la Nation : « Tragiques François, leur dit-il, quittez pour un moment le Cothurne, & daignez me répondre : Ne vous vantez-vous pas d'être les Précepteurs de la Nation? Eh bien! di-

tes-nous donc, depuis plus d'un ſiecle que nous prenons de vos leçons, avons-nous fait bien des progrès dans le chemin de la vertu? Les hommes parmi nous ſont-ils devenus plus appliqués à leurs devoirs, & plus délicats ſur la réputation? Les femmes ſe reſpectent-elles davantage? Les enfans ſont-ils plus ſoumis à leurs parens? L'union regne-t-elle davantage dans les familles? Les droits de l'amitié ſont-ils plus connus & plus reſpectés? La Patrie a-t-elle acquis un plus grand nombre d'illuſtres défenſeurs? Enfin ceux qui vous fréquentent valent-ils mieux que ceux qui vous négligent? Tâchez ſurtout de nous prouver bien clairement ce dernier point &c. »
Les perſonnes intéreſſées trouveront peut-être cette apoſtrophe trop vive, trop véhémente; mais il eſt queſtion de ſavoir ſi celui qui la fait, quelque ſoit ſon ton,

a raiſon ou tort. Or nous doutons que pour le fond des choſes on puiſſe lui conteſter qu'il a la vérité pour lui.

Le quatrieme chapitre eſt deſtiné à la ſolution des difficultés que l'on peut faire contre le nouvel établiſſement. Ces difficultés que l'Auteur préſente dans toute leur force, il les réſoud d'une maniere également convaincante & lumineuſe ; & ſes réponſes ſe réduiſent à peu près à ceci. On pourroit abuſer de la nouvelle Inſtitution ; mais l'abus que l'on peut faire d'un établiſſement quelconque doit-il empêcher cet établiſſement quand on en démontre d'ailleurs la néceſſité ? Fermez donc les Temples, on en abuſe fréquemment ; ne faites pas le bien, on prête tous les jours des intentions perverſes aux hommes vertueux ; ne rendez ſervice à perſonne, il eſt des monſtres qui,

pour toute reconnoiſſance, ne voyent dans leurs bienfaiteurs que le beſoin qu'ils avoient de faire du bien &c. ; en un mot renoncez aux objets les plus précieux & les plus utiles, puiſqu'il n'en eſt aucun dont les eſprits pervers, les cœurs dénaturés, les ames viles ne puiſſent abuſer & n'abuſent en effet tous les jours. Il faut donc empêcher les inconvéniens qui pourroient réſulter de la nouvelle Ecole civile, & rien ne ſeroit plus abſurde que de l'attaquer par des vices poſſibles, attachés à toute inſtitution humaine.

Nous paſſons le chapitre cinq qui traite des lieux les plus propres au nouvel Etabliſſement, auſſi bien que du choix & des gages des Profeſſeurs. Sur le premier point M. G. donne au Collége Royal & à celui de Louis le Grand la préférence ſur tous les autres ; & quant au ſecond, il deſire que

les nouveaux Maîtres ſoient dans une ſituation qui leur fourniſſe honnêtement tous les beſoins de la vie, il leur aſſigne cent louis ou mille écus d'honoraires, & il propoſe différens moyens pour que cette charge, que doit porter l'Etat, ne lui ſoit point onéreuſe. Nous ſommes encore forcés d'omettre ce qui concerne les *Exercices de la nouvelle Chaire*, objet du ſixieme chapitre, & nous paſſons au ſeptieme dans lequel il eſt queſtion du changement important que le nouvel établiſſement occaſionneroit dans l'ordre des Etudes.

Ce changement conſiſte à renvoyer l'Etude de la Rhétorique après celle de la Philoſophie. Il faut ſavoir d'abord que ſi d'un côté le tems que nous employons aux Humanités eſt trop long, ſelon notre Auteur, de l'autre nous n'en mettons pas aſſez à la Philoſophie.

M. G. voudroit donc que quelque savant Professeur, zélé pour le bien public, s'occupât d'une méthode plus courte d'enseigner les Humanités, & il prolonge d'un an le tems employé à l'étude de la Philosophie. Trois années sont nécessaires pour celle-ci, attendu l'étendue & l'importance des matieres qu'elle embrasse. Dans la premiere l'étude des Mathématiques, de l'Astronomie, de l'Histoire Naturelle, de la Chymie & de la Physique expérimentale occupera l'Eleve. La seconde sera destinée à la Logique & à la Métaphysique, & on consacrera la troisieme toute entiere à la Morale pratique, à l'Œconomique, à la Politique, en un mot à toutes les disciplines dont la réunion forme la *science de l'homme civil.* Après ce cours triennal on passera à la Rhétorique; & c'est à l'occasion de ce renversement d'ordre

que M. G. donne des développemens également profonds & satisfaisans. Les Ecrivains les plus estimables ont senti la nécessité de ce changement. Platon, Ciceron, Horace, Quintilien chez les anciens ont pensé que la Philosophie devoit précéder la Rhétorique, sentiment qui a été adopté par Grotius dans son plan d'Education pour un homme d'Etat, & par plusieurs autres Auteurs dont l'opinion en pareille matiere semble devoir être du plus grand poids. M. G. ne se borne pas à cette simple allégation des autorités sur lesquelles est appuyée le changement qu'il desire; il y joint des raisons fortes, solides, tranchantes. Après avoir montré que la Rhétorique, fille du besoin & de l'industrie, a passé des mains de la Nature dans celles des Sophistes ou Maîtres d'éloquence qui l'ont corrompue par l'aridité &

la féchereſſe de leurs précepres, il prouve très-bien que l'éloquence eſt proprement étrangere à ce tiſſu informe de regles données par les Rhéteurs; que les Orateurs célébres anciens & modernes ont été redevables de leur habileté, moins à l'étude de ces regles, qu'au ſoin qu'ils ont pris eux-mêmes de s'exercer dans un âge mur, & qu'enfin ces regles mêmes & tout cet attirail de précepres enſeignés en Rhétorique ne peuvent que dégouter les Eleves, & ſurtout induire en erreur dans la pratique ceux qui n'auront pas fait auparavant leurs études de Philoſophie. « Un Artiſte, dit à ce ſujet » M. G., un ouvrier, en un mot » un Agent quelconque peut-il ſe » flatter de bien exercer ſa profeſ- » ſion, s'il ne connoît point la » nature du ſujet ſur lequel s'e- » xerce ſon art & la fin qu'il ſe » propoſe? Un Médecin, par » exemple, peut-il exercer conve-

» nablement la Médecine, s'il n'a
» jamais étudié la nature du corps
» humain ? .. Le ſujet ſur lequel
» la Médecine s'exerce, c'eſt le
» corps humain, la fin qu'elle ſe
» propoſe c'eſt ſa guériſon. Le
» ſujet ſur lequel s'exerce la Rhé-
» thorique, c'eſt l'ame, la fin
» qu'elle ſe propoſe c'eſt la per-
» ſuaſion. N'eſt-il donc pas indiſ-
» penſable à celui qui ſe propoſe
» de perſuader, c'eſt-à-dire,
» de captiver les eſprits, & de re-
» gner ſur les volontés, d'acqué-
» rir une connoiſſance préalable
» de l'ame, de ſes inclinations,
« de ſes affections diverſes ; de
» ſavoir quelles modifications la
» fortune, le rang, l'éducation,
» les loix apportent à la conſtitu-
» tion primitive de l'ame ; enfin
» de bien ſaiſir l'humeur & le ca-
» ractere de ceux qu'il entreprend
» de perſuader ? Sans ces connoiſ-
» ſances préliminaires il marchera

» au hazard &c. » Or ces connoiſſances préliminaires, c'eſt la Philoſophie ſeule qui les donne ; il faut donc que cette ſcience précéde la Rhétorique dans l'ordre des études ; faire autrement, c'eſt vouloir parvenir à une fin, à un but quelconques ſans avoir les moyens qui y conduiſent.

Inutilement oppoſeroit-on l'empire de la coutume qui a conſacré la méthode contraire. Si cette coutume n'a prévalu que parce que l'on a méconnu la Rhétorique au point de la confondre avec l'élocution ou l'art du ſtyle ; ſi elle n'a prévalu que parce que notre Philoſophie long-tems barbare quant au fond & quant à la forme, avoit négligé la Morale, méconnu la Politique pour ne s'occuper que de vaines inepties, & rompu tout commerce avec les Humanités ; les idées ne doivent-elles pas changer dans un tems où

l'on ſe propoſe de remédier aux inconvéniens de l'éducation reçue, & de rétablir dans l'ordre des études celui que la Nature elle-même a tracé ? Tout ceci eſt ſavamment diſcuté, finement apperçu, & nettement développé dans le Livre même de M. G., que les bornes d'un article nous obligent de quitter.

Ce que nous en avons dit doit, ce ſemble, faire naître l'envie de le lire à tous ceux qui aiment les ouvrages ſolides & inſtructifs, à tous les Citoyens qui s'intéreſſent véritablement à l'éducation. Eh ! qui pourroit ne pas prendre l'intérêt le plus vif à cet objet important ? Peres, Amis, Sujets, Citoyens, ne devons-nous pas revivre dans ces jeunes gens qui forment notre eſpérance, notre conſolation ? Ils ſuccéderont à nos projets, à nos vues, à nos loix, à nos engagemens. Pourrions-

nous voir ſans une émotion tendre & inquiéte ces jeunes plantes s'abbreuver d'une eau qui ne leur ſeroit pas ſalutaire ? Pourrions-nous ne pas donner avec empreſſement à nos enfans tous les moyens d'être un jour auſſi bons & meilleurs que nous ? Le Livre de M. G. eſt très propre à réveiller ces ſentimens ; en le conſidérant ſous ce ſeul point de vue, il étoit néceſſaire dans les circonſtances préſentes, & il ne peut qu'échauffer le zele en manifeſtant les abus.

La ſeconde Edition qui ſuivra certainement de près celle-ci, pourra ſans peine être plus correcte & plus agréable que la premiere qui eſt on ne peut pas plus mal exécutée. Il faudroit que certains Artiſtes ſe bornaſſent à publier des Romans, des Hiſtoriettes, & d'autres livres de cette eſpéce qui meurent en naiſſant ; mais un ouvrage tel que celui de

M. G. qui doit être lu de tout le monde, & jouir d'une estime aussi durable que générale; un ouvrage pareil devroit paroître correctement, & revêtu de tous les ornemens de la Typographie que l'on ne prostitue que trop souvent à des livres mauvais ou inutiles.

M. GARNIER *a publié en même-tems que le morceau sur l'Education civile* un Traité de l'origine & du Gouvernement François, *in*-12. *qui fournira la matiere d'un de nos Mémoires.*

ARTICLE LV.

HISTOIRE DU DUCHÉ DE Valois, ornée de Cartes & de Gravures, contenant ce qui est arrivé dans ce païs depuis l'origine de la Monarchie Françoise,

jusqu'en l'année 1703. Tome second de 693 pages, sans les Sommaires. A Paris, chez Guillyn, Libraire, Quai des Augustins; & à Compiegne, chez Louis Bertrand, Libraire-Imprimeur du Roi & de la Ville, 1764. *in*-4°. Second Extrait.

M. Carlier, Auteur de cette Histoire, continue de servir utilement, par les richesses dont il la compose, les goûts les plus diversifiés de ses Lecteurs. Religion, Politique, Guerre, Commerce, Jurisprudence, Généalogie des Familles, recherches des fondations Ecclésiastiques, discussions de leurs titres, origines des Châteaux, leurs embellissemens, caractères des différens personnages qui ont joué un rôle dans le Valois, anecdotes curieuses, antiquités, progrès de la littérature; il n'est presqu'aucun de ces objets qui ne

ſe repréſente dans chaque Livre de ce Volume, qui en contient quatre, chacun deſquels renferme l'eſpace d'un ſiécle. Ainſi l'on trouve dans ce ſecond volume tout ce que le Valois peut offrir d'intéreſſant à toute ſorte d'égards, depuis Eléonore, Comteſſe de Flandres, juſqu'à Marguerite, Ducheſſe du Valois, ſous le régne d'Henry IV. Notre analyſe doit donc embraſſer ces quatre ſiécles; mais en reſſerrant ce tableau dans les bornes qu'exigent nos Mémoires.

Nous nous occuperons d'abord des Maîtres de ce beau Pays. La Comteſſe Eléonore qui devoit terminer la ſeconde branche des Seigneurs de Valois, s'avançoit en âge, & n'eſperant plus aucune poſtérité du Comte de Beaumont ſon mari, elle ne penſa plus qu'à aſſûrer les droits de Philippe Auguſte ſon héritier, & à ſignaler ſa piété par ſes libéralités envers les Hopi-

taux & les Communautés régulieres. Elle avoit rempli le premier objet par une donation faite au Roi de France. Le second occupa ses dernieres années; elle employa en aumônes les revenus qu'elle s'étoit réservés; la *Charte Aumôniere* de cette Princesse est un monument connu de sa pieuse affection envers les Maisons Religieuses de ses Domaines; elle est l'époque de leur richesse. Éléonore fonda l'Abbaye du Parc aux-Dames, près de Crépy. L'Auteur place sa mort à l'année 1214. Au mois de Juillet suivant, Philippe prit possession du Valois.

Eléonore fut la bienfaitrice des pauvres, la protectrice des Gens de Lettres de son tems & se montra, dans ses quatre mariages successifs le modéle de la fidélité conjugale. L'Historien répond au reproche qu'ont attiré à la Comtesse ses donations immenses. Alors, dit-il » les Religieux servoient la so-

» ciété par le travail des mains ; ils
» avoient renoncé par leur profef-
» fion, au foin de fe procurer les
» chofes même les plus néceffaires à
» la vie Les aider à fubfifter par des
» bienfaits, c'étoit fervir la Reli-
» gion & l'Etat. » Il y a fouvent plus de paffion & de jaloufie que de zele du bien public dans le jugement que l'on porte aujourd'hui fur ces pieufes fondations. Les vrais oififs du monde font prefque toujours les plus féveres Cenfeurs de l'oifiveté prétendue des Cloîtres.

Le treizieme fiécle & les fuivans virent les autres Domaines du Valois fe renouveller. On apprend ici la fuite des Seigneurs de Nanteuil-le-Haudouin. Thibaud de Crépy joignoit à cette Seigneurie celle du Donjon de Crépy. Il laiffa trois fils, dont l'aîné Philippe I. hérita de la plus grande partie de fes biens. Celui-ci parut avec honneur dans les

Guerres contre les Anglois; il y fut fait prisonnier & chargé de chaînes, qu'on attacha depuis par son ordre à son tombeau, telles qu'elles se voyent encore dans l'Eglise de Nanteuil. Il se montra parfaitement à la journée de Bouvines. Il eût de son mariage avec Adele neuf enfans. L'aîné embrassa l'état Ecclésiastique. Le second nommé Philippe, & surnommé *le jeune*, épousa Isabeau de Nesle. Les grands biens qu'il reçut de ce mariage lui firent abandonner à ses freres les terres de la succession de son pere, à l'exception de Nanteuil. Il fit deux voyages à la Terre Sainte, & mourut dans le second, laissant trois fils; il plaça les deux premiers dans l'Etat Ecclésiastiques: Philippe son troisieme fils, ne justifia point la prédilection de son pere; Thibaud son frere qui joignoit beaucoup de bonheur à une grande intelligence

des affaires, ſuppléa aux lumieres de Philippe III, qui d'ailleurs mourut ſans poſtérité. Le plus connu eſt le cinquieme, Guillaume de Nanteuil, nommé ſouvent Guillaume de Crépy, qui fut fait Doyen de l'Egliſe de Saint Agnan d'Orléans, & Chancelier de Philippe-le-Bel, en 1293, Charge dont il voulut ſe démettre au bout de trois ans, mais que le Roi lui fit garder juſqu'à ſa mort arrivée vers l'an 1300. Il ſe comporta en Miniſtre éclairé dans les démêlés de ſon Maître avec Boniface VIII. La Dame Alix, ſœur de Guillaume tranſporta à Philippe de Pacy, ſon fils aîné la terre de Nanteuil, qui paſſa enſuite aux Seigneurs de Broye, branche cadette de Pacy, de-là à la branche ſuivante, juſqu'au mariage de Marguerite de Broyes, avec Henry de Lénoncourt, qui fit ériger cette terre en

Comté ſous le regne de François I. Marguerite après la mort de ſon mari vendit aux Guiſes cette Terre qui fut depuis achetée par Gaſpard de Schomberg. Cet Officier Allemand que le Roi Charles IX s'attacha, fut employé par ce Prince dans des négociations très importantes; il ſervit ſous Henry III & Henry IV, & mourut en 1599. » Sage Militaire, politique accom» pli, jamais la feinte, la ruſe & » les déguiſemens n'eurent part à » ſes actions. Le reſpect que l'on » portoit à ſa probité lui donnoit » plus de crédit, plus d'empire ſur » les eſprits, que ce bas artifice » qui eſt ſouvent l'ame des négo» ciations. Il ſe montra dans tou» tes les rencontres bienfaiſant, » éloquent, populaire. »

On trouve également ici la ſuite des Seigneurs de la Maiſon de Nanteuil-la-Foſſe, & les révolutions que cette Maiſon a éprou-

vées. La Terre d'Autresches fut l'appanage de la branche cadette. Gaucher d'Autresches se fit un nom dans le militaire ; le célebre Joinville étoit à sa mort, & *fut*, dit il, *très doulent d'un si prud' homme avoir perdu*. Son second fils, Gaucher II, fut pourvû de l'Avouerie de Vic sur-Aîne, nouvelle branche de la Maison de Nanteuil, qui paroît se perdre dans le milieu du quatorzième siécle.

Jusqu'à Tristan, l'un des fils de Saint Louis, la Ferté-Milon fût réunie à la Couronne. De Tristan cette Terre passa à Charles de Valois.

Les Seigneurs de Quierzy ou Chérisy ont une illustration de plusieurs siécles. Un d'eux, Nivelon de Chérisy fut Evêque de Soissons & assista au concile de Latran en 1180, contre les Vaudois & les Albigeois. En 1424 cette

Terre fut portée aux Seigneurs de Muret & de Buzancy, par le mariage de Catherine, derniere héritiere des Seigneurs de Chérisy.

Cette Histoire doit une place distinguée aux Chevaliers de Bethisy & de Verberie, qui prirent dans ces tems une grande part aux affaires du Valois, où ils exercerent des charges importantes.

Ce qui regarde les Comtes de Braine est très intéressant pour l'intelligence de notre Histoire & de celle de Bretagne. Cette terre appartenoit dans le douziéme siécle à Robert II, Comte de Dreux, qui maria Pierre *Mauclerc*, l'un de ses fils, avec Alix, Héritiere du Comté de Bretagne. Le surnom de *Mauclerc* lui vint de ses démêlés avec les Ecclésiastiques de ses Terres. Pierre est la tige des Comtes de Bretagne de la race Royale. son frere aîné eut le Comté de Braine, & suivit le Roi Saint

Louis, contre le Comte de Bretagne lui-même. Il mourut en 1233. Nous citerons son Epitaphe, une des meilleures qui ait été faite en ce tems.

Hic jacet illustris ex Regum semine satus,
Drocarum Bronæque Comes, Robertus humatus;
Hic in amicitiâ Theseus fuit, alter in armis
Ajax, consilio pollens fuit alter Ulysses.

Cy gît l'illustre Robert, Seigneur (a) du Sang Royal, Comte de Dreux & de Braine, fidele en amitié comme Thesée, brave comme Ajax, prudent comme Ulysse.

La Terre de Braine continua dans la postérité de Robert, jusqu'à Jeanne de Roucy, fille uni-

(a) C'étoit l'expression d'alors.

que de Jean, qui épousa le Comte de Sarrebruche, & lui transporta le Comté de Braine, qui passa ensuite dans la Maison de Bouillon par le mariage de Guillemette, sœur d'Anne de Sarrebruche avec le Maréchal Duc de Bouillon.

La mort de Philippe Auguste laissa le Valois au Roi son successeur. S. Louis en transporta l'usufruit à sa Mere; à la mort de Blanche, ce Prince reprit cette Seigneurie, la garda l'espace de seize années, après lesquelles il la donna à son fils Tristan aux mêmes conditions qu'elle avoit été tenue par sa Mere. Tristan n'en jouit que deux ans. Philippe le Hardi qui succéda au St. Monarque en forma l'apanage de Charles son second fils, dont la postérité remplit le Thrône l'espace de deux cents soixante ans.

Le Valois dans les quatre siecles

qui composent le second volume que nous analysons, varia dans ses limites, & acquit beaucoup d'illustration.

La tutelle de Raoul, Seigneur de Valois, exercée par Yves de Nesles, Comte de Soissons, donna lieu aux Officiers du Seigneur de confondre souvent les Domaines du Valois avec ceux du Soissonnois. Une enquête ordonnée par Philippe Auguste mit ce Prince à portée de regler les limites de ces deux Provinces. Après la mort de la Comtesse Eléonore, Philippe réunit à son Domaine la belle Terre de Pierre fonds. Le Château fut rebâti à la fin du quatorzieme siecle. M. Carlier donne ici une description fort curieuse & fort étendue de ce morceau singulier d'Architecture. Ce sujet a été traité dans les Peintures de la Gallerie des Cerfs à Fontainebleau. L'Auteur a fait graver la vuë de

ce Château d'après le tableau de la Gallerie.

Dès le tems de Philippe Auguſte, la Male-maiſon étoit un Château aſſez ſpacieux pour être occupé par un Roi; alors même cette Seigneurie avoit auſſi le nom de *Villers*. Dans le cours du treizieme ſiecle, toutes les portions qui diviſoient ce Domaine lui furent réunies, & en formerent une Terre conſidérable. On en fit autant des différens bois que pluſieurs Particuliers poſſédoient dans cette vaſte Forêt. Les fréquens voyages de nos Souverains au Château de Villers-Cotteretz commencerent à en procurer les embelliſſemens, & à en faire une habitation ſpacieuſe & commode.

La Forêt de Villers-Cotteretz eſt jointe à celle de Compiegne par une langue de bois qu'on nomme *la Haye l'Abbeſſe*, parce que ce terrein étoit du Domaine

de

de l'Abbeſſe de Mornienval. Cette Forêt juſqu'à François I. étoit peu praticable ; ce Prince y fit percer des routes que ſes ſucceſſeurs ont embellies. En 1346 on y établit une Maîtriſe qui releve de la grande Maîtriſe de l'Iſle de France. Cette Forêt qui monte à vingt-quatre mille arpens, eſt la mieux plantée du Royaume & la plus étendue après celle d'Orléans. Sa figure du côté de Crépy forme un fer à Cheval ; Villers-Cotteretz eſt au centre. François I. y fit bâtir une des plus belles Maiſons de plaiſance du Royaume. Trop de précipitation dans le travail a nui à la ſolidité de ce bâtiment, qui a eu beſoin pour ſe perfectionner, du goût & de l'intelligence des Princes qui lui ont ſuccédé. Vers le même-tems on rebâtit les Châteaux de Crépy & de la Ferté-Milon.

C'eſt aux avantages qu'offre le

voiſinage de ces Châteaux pour le plaiſir de la chaſſe que le Valois doit la plûpart de ſes embelliſſemens. La Capitainerie des Chaſſes de Villers-Cotteretz dont on rapporte l'établiſſement à l'an 1515, eſt une Charge importante qui a été poſſédée par différens Seigneurs du Royaume.

Le Valois n'a dû ſon titre de Comté à aucune lettre particuliere d'érection, mais au nom ſeul de ſes différens Seigneurs. Quand Philippe réunit les quatre Châtellenies de Crépy, de la Ferté-Milon, de Pierrefonds & de Bethiſy-Verberie pour en compoſer l'apanage de Charles ſon ſecond fils, alors ce Domaine fut qualifié de Comté de Valois, mais ſans aucune formalité. M. Carlier diſſerte dans cet endroit avec beaucoup de juſteſſe ſur les Domaines titrés. Il s'y trouve cependant quelques longueurs & des

répétitions. On voit que tout Seigneur qualifié titroit ſon Domaine, ſans qu'il fût beſoin d'aucune forme d'érection. Ainſi le Valois fut appellé Comté juſqu'au commencement du quinzieme ſiecle. Alors il reçut un titre digne de la naiſſance de ſes Maîtres par ſon érection en Duché-Pairie, en faveur de Louis Duc d'Orléans, frere de Charles VI. Les Lettres-Patentes ſont du mois de Juillet 1406.

M. Carlier a choiſi cette époque de ſon hiſtoire pour nous donner une deſcription très-intéreſſante de l'arrondiſſement du Valois, dont il détaille les dépendances & la Juriſdiction.

Les mouvances de ce Duché ſont trois Comtés : Braine, Nanteuil & Levignen ; ſix Vicomtés : Ouchi, Pierrefonds, Bourſonne, Chelles, Buſancy & Acy près de Soiſſons ; quatre Baronies :

Cramailles, Givraye, Saintines & Pontarcy, avec environ six cents cinquante Fiefs.

Au quinzieme siecle le Bailliage général du Valois avoit la même étendue que le Duché; le Gouverneur étoit Bailli Général. Ce dernier titre fut supprimé en 1411. Le Bailliage du Valois a toujours été composé de ses six Chatellenies : Crépy, la Ferté-Milon, Pierrefonds, Bethisy-Verberie, Ouchy-le-Château & Neuilly-Saint-Front. Le Lieutenant Général du Valois a été maintenu dans le droit de tenir ses assises dans chaque Chef-lieu des Chatellenies.

Il y avoit encore dans le Valois au commencement du quinzieme siecle une charge servile dans son origine, mais que les abus du gouvernement féodal avoient érigée en fief. Un *Vintre* n'étoit originairement qu'un Géolier. Cette

Charge accrut tellement ſes prérogatives, qu'en 1408 un frere du Roi, le Duc d'Orléans, crut devoir acheter ce Fief ou cette Charge de *la Vintrerie* une ſomme conſidérable.

L'hiſtoire de ces différentes Charges conduit notre Ecrivain à traiter de la Coutume du Valois. Quoique le Droit coutumier de ce Domaine ait des points qui lui ſont propres, néanmoins il eſt âſſez ſouvent confondu ſous le titre général de la Coutume de Senlis. Le monument principal que cite l'Auteur eſt un cahier in-4°. écrit du tems de Plumé.

Dans le cours des événemens qui conſtatent l'état politique du Valois, on trouve tous les faits hiſtoriques qui peuvent ſervir à caractériſer les différens Seigneurs qui l'ont poſſédé, & à faire connoître la part qu'ont eue les villes

& les habitans de ce grand Domaine aux affaires du Royaume.

Le Valois se ressentit vivement du triste état de Charles VI. dont le Royaume ne pouvoit opposer aux Anglois qu'une foible résistance. Les haines du Duc de Bourgogne & du Duc d'Orléans qui perdit la vie par un assassinat, secondoient les vues ambitieuses du Roi d'Angleterre qui pouvoit se flatter de regner par la division. Des paix simulées entre l'héritier du Duc d'Orléans & le meurtrier de son pere n'étoient qu'un moyen de plus pour fortifier en secret l'esprit de faction qui dérangea alors toute l'œconomie du Gouvernement, & mit le Royaume en combustion. Le Roi, tantôt à l'une, tantôt à l'autre de ces factions, de quelque parti qu'il se rangeât, ne faisoit qu'aigrir le mal politique. Le Valois, ainsi que nos plus belles Provinces, en fut la

victime ; en cinq années le Duc d'Orléans se vit enlever par Henri, Roi d'Angleterre, toutes les Places du Valois. La plûpart des garnisons se rendirent par la famine. La mort des deux Monarques qui se suivirent de près, ne termina pas tout d'un coup les malheurs de la France. il parut à la tête de l'armée Angloise un rival redoutable que Henri en mourant avoit établi Régent du Royaume de France, le Duc de Bedfort qui poussa ses conquêtes jusqu'au sein du Royaume.

Le Duché de Valois fut presque toujours le théâtre de cette guerre. La célébre Héroïne qui chassa les Anglois d'Orléans, accompagna Charles VII. à Crépy au retour de son sacre à Reims & dans toutes les Places du Valois qui rentrerent sous l'obéissance de ce Prince ; mais ce ne fut qu'après avoir beaucoup souffert de la part des An-

glois qui détruiſirent les plus beaux monumens, & n'en releverent aucun. Le ſiege de Crépy dont le déſaſtre n'a laiſſé que très-peu de veſtiges de la grandeur & de la magnificence de cette Métropole du Valois, prouve aſſez que l'Anglois ne reſpectoit alors aucun monument dans ſes expéditions militaires. Crépy ne rentra que pluſieurs années après au pouvoir de Charles VII.

Pluſieurs Seigneurs du Valois ſe diſtinguerent dans cette malheureuſe guerre, entr'autres le Capitaine des Boſquiaux que le Duc de Bedfort redoutoit, même après l'avoir forcé dans Pierrefonds, lieu de ſon Gouvernement. Boſquiaux, qui s'étoit parfaitement montré dans toute cette guerre, même en dépit de la fortune, s'étoit retiré à Choiſy près de Compiégne Il étoit le ſeul militaire du canton qui tînt pour

le Dauphin. Le Duc de Bedfort le fit forcer dans cette Place. Bosquiaux fut pris, conduit à Paris par les Anglois, décapité & écartelé par l'ordre de leur Général. « Sa vie, dit M. Carlier, fut un » mélange de sentimens & d'actions nobles, réflechies, hardies » sans témérité, héroïques sans » faste. »

Deux Officiers du Duc d'Orléans négotierent les emprunts de sa rançon, tandis qu'il étoit en Angleterre ; Jean & Etienne le Fusiller dans lesquels ce Prince avoit beaucoup de confiance. Le premier étoit Chanoine & Chantre de l'Eglise Collégiale de Crépy ; Président en la Chambre des Comptes du Valois. On le surnommoit le *Grand Conseiller*, par l'ascendant que son mérite lui donnoit sur l'esprit du Prince. Le Duc d'Orléans éprouva à son retour dans le Valois les marques

les plus ſenſibles du tendre attachement de ſes Vaſſaux. Il vécut enſuite quinze années, & mourut généralement regretté. Le Duc Charles joignit une ame bienfaiſante à toutes les autres qualités dignes de ſon rang. Il ſe regarda toujours comme le pere de ſes Vaſſaux ; il ſut faire ſervir ſon élévation à leur félicité, & ne voulut pas qu'ils ſe reſſentiſſent de ſes malheurs au tems de ſa priſon en Angleterre ; Prince digne d'avoir donné le jour au Monarque, que le cri de la Nation appella le *Pere du Peuple.*

Louis de Valois, âgé de trois ans, ſuccéda à ſon pere, & réunit enſuite, à ſon avenement au Trône, le Duché de Valois à la Couronne.

Chaque livre de cette hiſtoire développe, avec la même abondance de recherches, les progrès du Commerce & des Arts, que les

exploits militaires. Le Duc Charles n'oublia rien à ſon retour dans le Valois de ce qui pouvoit effacer les traces des ravages de l'armée Angloiſe. On vit renaître l'Agriculture & le Commerce : la Verrerie & les Tuiles en faiſoient alors une branche principale ; le Prince en favoriſa le rétabliſſement. Les terres furent cultivées, & le commerce des grains parut reprendre faveur. Cependant ce ne fut qu'après un ſiecle qu'on vit rentrer l'abondance, par les nombreux défrichemens qui ſe firent dans les différentes terres de ce Duché. On cite entr'autres *l'année des bleds grugés*, ou *des bleds aux ramons*. C'eſt qu'en 1367, la ſéchereſſe fut ſi grande que le bled s'étant entierement égrainé, on moiſſonna avec des balais. Cette récolte fut extrêmement abondante. Les troubles de la Religion & les guerres funeſtes qui

les ſuivirent arrêterent cette heureuſe fertilité.

L'Architecture reparut dans le Valois ſous Louis XII. Des Contrôlleurs créés par ce Prince obligeoient les Officiers Municipaux de veiller à l'entretien & à la reconſtruction des murs & des bâtimens publics. Les Architectes d'alors entendoient encore aſſez peu les proportions ; peu de profondeurs dans les fondations ; moins d'épaiſſeur à la vérité dans les murs qu'aux âges précédens, mais beaucoup de confuſion dans la multitude des piliers. Du reſte preſqu'aucune ſymétrie entre les parties d'un même bâtiment, & une biſarrerie frappante dans les ornemens pour l'enſemble des ſujets & l'aſſortiment des figures. Un même Portail d'Egliſe repréſente des Rats, des Léſards, des Grenouilles avec des têtes de Chérubins & des Gloires, pour décorer la repréſentation du Myſ-

tere de l'Annonciation. Cependant chaque morceau en lui-même donne la plus grande idée de la délicateſſe des Sculpteurs.

La Peinture ſur Verre étoit alors dans ſa perfection. Le Valois conſerve encore des Chefs-d'œuvres en ce genre ; entr'autres les panneaux de l'Egliſe de S. Nicolas de la Ferté Milon & ceux de la Chapelle de S. Hubert. Les uns repréſentent l'Apocalypſe & les autres le Jugement dernier. L'obſcurité des Egliſes & les frais exceſſifs des vitraux peints avoient déja décrédité cet art quand la diſette d'ouvriers nous l'a fait négliger en France au point qu'on l'y croit perdu.

Ce fut ſurtout dans la bâtiſſe des Egliſes que l'Architecture & la Peinture firent de grands progrès dans les ſiecles dont nous analyſons l'Hiſtoire. On trouvera dans l'ouvrage de M. Carlier le

détail de toutes les fondations des Eglises, des Monasteres & des Chapelles même, & généralement de presque tous les titres créés dans cet intervalle de tems ; l'Auteur n'oublie pas même les différentes espèces de dévotion en usage alors parmi les fideles. Il cite à ce propos un trait d'une dévotion ridiculement puérile. On l'attribue à Catherine de Médicis. On assure que cette Princesse « fit vœu que si elle termi» noit heureusement une entre» prise, elle enverroit à Jerusa» lem un Pélerin qui en feroit le » chemin à pied, en avançant de » trois pas & reculant d'un pas à » chaque troisieme pas. » Un bourgeois de Verberie se proposa pour le pélerinage & l'accomplit avec une fidélité scrupuleuse dont la Reine s'assura. Il reçut une somme en récompense & fut annobli. On lui donna pour armes

un Ecuſſon écartelé d'une Croix de Jeruſalem & d'une Palme que ſes deſcendans conſervent encore.

Parmi les établiſſemens Eccléſiaſtiques, on trouvera les révolutions & les tranſmigrations différentes des Religieuſes de Ste. Perrine. Leur maiſon, au commencement du treizieme ſiécle, étoit au milieu des bois, ſans cloture & ſans ſecours. En 1240 les FF. Mineurs offrirent à ces Religieuſes un enclos qu'elles accepterent à S. Germain de Compiégne; S. Louis favoriſa cet établiſſement. Elles ſe diſperſerent au tems des guerres de Charles VI; elles ſe réunirent enſuite à Compiégne où elles reſterent juſqu'en 1645 qu'elles ſe firent transférer à la Villette près Paris. En 1741 elles ſe fixerent à Chaillot, où on les réunit à la Communauté des Filles de Ste. Genevieve.

L'établiſſement des Commendes dans le Valois devint très-fréquent dans le ſeiziéme ſiecle. L'autorité eccléſiaſtique & ſéculiere ſe prêterent à les multiplier pour remédier au luxe & à l'oiſiveté des Abbés Réguliers d'alors, pour encourager & ſoutenir des travaux utiles à la Religion & à la Patrie; en tranſportant ces biens à des Prélats ou à d'autres Eccléſiaſtiques recommandables par leurs ſervices envers la Religion ou l'Etat. Voilà l'eſprit de ces établiſſemens, quelques en puiſſent être aujourd'hui les abus.

Les Sabats qui s'accréditerent dans le Valois par les ſuperſtitions de Catherine de Médicis ne ſont point oubliés dans cette hiſtoire. En général M. Carlier porte ſon attention ſur tout ce qu'il croit pouvoir intéreſſer ſes Lecteurs; Etymologies, Anecdotes, rien ne lui échappe.

Le Baron d'Oignon, Artus de la Fontaine, Grand Maître des Cérémonies ſous Henri II., François I., Charles IX. & Henri III., fit naître le proverbe *mettre en rangs d'oignons*, parce que ce Seigneur avoit pour maxime de ſerrer beaucoup les rangs.

Le ſobriquet de *Cochon de Crépy* vient de la multitude de porcs que les Flamands & les Picards faiſoient entrer dans cette ville, dont une des Portes s'appelle la *Porte aux Porceaux*.

Celui des *Sautriaux de Verberie* remonte à l'ancien Jeu des *Tombereaux* qui conſiſtoit à ſe laiſſer rouler du haut en bas d'une colline pour amuſer les Païſans. Les Sautriaux de Verberie envoyoient des éleves juſqu'en Provence; ils ſont inſcrits ſur l'état des menus Plaiſirs du Roi, pour une ſomme qui leur eſt délivrée chaque fois

que le Prince descend la montagne de Verberie pour aller à Compiégne.

Cette histoire fournit aussi des citations curieuses. Les Ligueurs s'étant emparés de Senlis en 1589. cette ville ayant été reprise par les Royalistes, les Ligueurs revinrent à la charge, & furent obligés de lever le siege. Ce dernier évenement fut l'occasion d'une chanson assez bonne pour le tems. En voici quelques couplets :

A chacun Nature donne
Des piés pour le secourir.
Les piés sauvent la personne,
Il n'est que de bien courir.

. . . .

Il vaut mieux de près combattre
En fendant l'air & le vent,
Que se faire occire & battre
Pour n'avoir pris les *devants* &c.

Ce volume de l'ouvrage de M.

Carlier que nous avons tâché de faire connoître dans toutes ſes parties, nous fait attendre avec empreſſement le troiſieme qui doit compléter l'Hiſtoire du Valois. Dans la richeſſe prodigieuſe des recherches qui le compoſent, il n'eſt pas poſſible qu'il ne ſe ſoit gliſſé quelques mépriſes. Auſſi l'Auteur s'eſt-il réſervé le ſecours du ſupplément qu'il doit donner à la fin de ſon troiſieme volume, & qui éclaircira ou reformera ce qui pourroit avoir beſoin de l'être. Cet ouvrage eſt pour le fond une des meilleures Hiſtoires qui ait paru depuis long-tems. Le ſtyle du ſecond volume nous a ſemblé même un peu plus ſoigné dans quelques endroits que celui du précédent.

ARTICLE LVI.

RECUEIL DES ORAISONS Funébres prononcées par Messire Pierre-Robert le Prevôt, Chanoine de l'Eglise de Chartres, & Prédicateur ordinaire du Roi, avec le précis de la Vie de l'Auteur, & des Notices historiques à la tête de chaque Oraison Funébre. in-12. de 405 pages, sans l'Avant propos & la Vie de l'Auteur. A Paris, chez A. M. Lottin l'aîné, Libraire & Imprimeur de Monseigneur le Duc de Berry, rue S. Jacques, 1765.

LA vie de M. l'Abbé le Prévôt, dont on nous donne ici le précis, ne présente que le mérite uniforme de l'exercice du Ministère évangélique, pendant

trente-cinq années ; des talens dirigés par le zele & l'amour de la Religion, honorés de l'estime & de la confiance du Public, reconnus par le suffrage des plus grands Maîtres & dont l'unique récompense fut la satisfaction que donne une vie laborieuse, remplie de devoirs de l'état. On peut attribuer cet oubli de la fortune au grand nombre d'Orateurs qui se distinguoient alors dans l'éloquence de la Chaire, mais surtout au caractère de l'Abbé le Prévôt, homme de retraite & de Cabinet, plus jaloux d'être utile que d'être connu, trop amateur de son travail pour en être facilement arraché par l'intérêt ou par l'ambition.

Pierre-Robert le Prévôt, né à Rouen en 1675, vint à Paris au commencement de ce siecle, tems où la Cour & la Capitale étoient le théatre des Orateurs les plus célébres. L'Oraison Funébre du

Cardinal de Furstemberg fut l'époque de sa réputation. Il n'avoit pas atteint son sixieme lustre quand il la prononça. Ce Discours fut imprimé & ne servit qu'à fixer le jugement du Public sur les talens distingués du jeune Prédicateur. Appellé à la Cour pour y remplir son ministere, il y justifia les suffrages de la Capitale. La mort d'un des plus vertueux Prélats de l'Eglise Gallicane, M. des Marais, Evêque de Chartres, fournit à l'éloquence de M. le Prévôt un sujet de son goût. Il prêcha l'Oraison funébre de ce Prélat en 1710. Quatre ans après la France perdit le Duc de Berry, Charles de France, & l'année d'après Louis XIV. suivit lui-même ce que la mort lui avoit ravi de sa nombreuse postérité. L'Abbé le Prévôt eut à louer ces deux Princes; il prononça l'Oraison funébre du premier à S. Denys, &

celle de Louis XIV. à Beauvais & à Rouen. Le Recueil que nous annonçons ne contient que ces quatre Discours. L'Editeur assure, d'après la petite Niéce de cet Orateur, qu'on a trouvé à sa mort trois cents sermons de sa composition qui ont été donnés à différens Religieux & Ecclésiastiques. Nous croyons qu'il faut rabattre un peu de ce nombre, ou distinguer les canevas, des Sermons remplis. Une pareille fécondité ne préviendroit pas en faveur de la perfection de ces Discours. La mort n'a point permis à cet Orateur de revoir ses compositions. Elle le surprit à Paris où il venoit pour prêcher un Avent au mois d'Octobre 1735, âgé d'un peu plus de 60 ans.

Deux traits nous serviront à caractériser son éloquence. M. Fléchier écrivant au P. Montfaucon sur l'Oraison Funebre de M.

de Furstemberg, trouvoit dans cet ouvrage « du feu, de la dé» licatesse & des assaisonnemens » qu'il n'étoit pas naturel d'espérer » d'un homme de son âge...... » un coup d'essai des plus hardis » & des plus heureux. »

M. l'Abbé Cheret, Chanoine de Chartres, prononça dans cette Eglise un court Eloge de M. le Prévôt dont il présente l'éloquence comme réunissant la plus grande diversité des talens; « ingénieuse » dans les pensées, naïve dans les » peintures, heureuse dans les » tours, féconde en expressions » riches & fleuries.... A toutes » les graces du discours, il joi» gnit celle d'une action, ce sem» ble, étudiée & cependant na» turelle. »

La mémoire dure & opiniâtre de ce Prédicateur lui rendit l'éxercice du ministere très-pénible. C'est pour lui un double mérite de

de l'avoir ſoutenu avec autant de conſtance ; ſa gloire la plus ſolide fut celle du rapport exact entre ſa conduite & ſes diſcours.

La notice de ſes Sermons tirée des papiers du célébre Dom Senſaric préſente les ſujets de 69 Diſcours. Donnons quelque idée des Oraiſons Funébres, les ſeuls morceaux que nous ayions dans ce volume.

La premiere eſt celle du Cardinal Guillaume de Furſtemberg qu'il faut diſtinguer de François de Furſtemberg ſon frere aîné, Evêque de Strasbourg, qui eut la conſolation de voir rentrer dans le ſein de l'Egliſe une portion de ſon troupeau. Celui-ci mourut en 1682. Guillaume de Furſtemberg fut élu après la mort de ſon frere pour remplir ce Siége important. Ce Prince, Miniſtre de l'Electeur de Cologne, attaché comme lui aux intérêts de la France, fut em-

prisonné par ordre de l'Empereur en 1674, relâché au bout de trois ans à la paix de Nimégue par un article de ce Traité. Dévoué plus que jamais à Louis XIV., M. de Furstemberg en fut comblé de biens; il en eut un Evêché qu'il remit ensuite, quatre Abbayes, la nomination au Cardinalat, enfin l'Abbaye de S. Germain-des-Près, lorsqu'après avoir été déclaré à la Diéte de Ratisbonne ennemi de l'Empire, il se retira en France. Louis XIV. à la paix de Riswich le fit rétablir dans tous ses droits. Le Cardinal de Furstemberg mourut à Paris en 1704, âgé de près de 75 ans.

Ministre des Puissances de la Terre & du Maître des Rois, ce Prélat peut être envisagé sous ces deux points de vûe intéressans. L'Orateur en forme le plan de son éloge qui présente le Cardinal de Furstemberg *traitant avec sa-*

geſſe les intérêts des Princes, traitant avec ſageſſe les intérêts de Dieu. Nous paſſons les premieres années du Comte de Furſtemberg pour arriver à l'époque la plus brillante peut-être de ſa vie, lorſqu'à 23 ans il ſe vit à la Diéte de Ratisbonne chargé des intérêts de ſon Prince, & membre d'un autre Aréopage où les plus grands Politiques devoient déployer les reſſources de leur art. La jeuneſſe de ce Négociateur allarma d'abord les Miniſtres; bientôt il ſut leur inſpirer toute la confiance qu'ils auroient donnée à un homme conſommé dans la ſcience & les myſteres des cabinets. Il porta à l'Aſſemblée de Francfort le même caractere & la même intelligence; « il y fit éclater, dit notre Ora» teur, non ſeulement une vaſte » capacité qui embraſſoit *tout*, » une étendue de pénétration qui » comprenoit *tout*, un don d'intel-

» ligence & de diſcernement qui
» démêloit *tout* ; mais une élo-
» quence victorieuſe à laquelle
» l'obſtination même n'échappoit
» *pas*, un eſprit fertile en expé-
» diens, que les difficultés n'em-
» barraſſoient *pas*, une précaution
» & une maturité que l'adreſſe &
» que l'artifice ne ſurprenoient
» *pas*, qualités qui tenoient du
» prodige, mais prodige qui pa-
» roiſſoit en lui comme naturel. »

L'Orateur avoit dans ce Diſcours pluſieurs traits délicats à toucher; le premier eſt celui de l'attachement de M. de Furſtemberg à la France, contre ce qu'il ſembloit devoir à ſa propre patrie. Le commencement de ce morceau eſt foible. M. le Prevôt auroit dû s'en tenir à la conduite du Comte de Furſtemberg, lorſqu'il ſe vit chargé par l'Empereur même d'entretenir l'union entre la France & l'Allemagne, & ſurtout

à la guerre de Hongrie dans laquelle ce Miniſtre remplit ſi bien les devoirs de Patriote en envoyant ſon neveu commander le ſecours que fourniſſoit l'Electeur de Cologne, action qui fut recompenſée par le titre de Prince de l'Empire dont il fut décoré par l'Empereur.

La diſgrace de M. de F., ſa priſon & ſa délivrance forment une partie intéreſſante de ce Diſcours. Cet endroit a dû faire beaucoup de ſenſation dans ſon tems, & l'on a dû trouver de la dignité & de la délicateſſe dans ce morceau.

« La gloire de ce Prince ſeroit » bleſſée, dit M. L. P., ſi j'appel- » lois diſgrace une captivité ſi » noble dans ſon principe; diſ- » grace, captivité que depuis il » compta bien moins au nombre » de ſes infortunes qu'au rang de » ſes faveurs; non-ſeulement par-

» ce que dans lui le Prince étoit
» Chrétien, mais encore parce
» que chez lui le politique étoit
» désintéressé. »

En suivant la vie épiscopale du Cardinal de Furstemberg, on a peine à comprendre d'abord comment il put traiter avec sagesse les intérêts de Dieu dans un éloignement absolu du troupeau que lui avoit confié la Providence. En effet ce Prélat, Evêque de Strasbourg, n'y a jamais paru. La malice de ses ennemis lui en ferma toujours les chemins. Mais ses bienfaits, ses soins, sa sollicitude pastorale l'y représenterent sans cesse, & ses fondations utiles lui procurerent dans la reconnoissance des Peuples & dans la vénération des gens de bien une sorte d'immortalité. Ce grand art de manier à la fois les ressorts de la Religion & de l'Etat, de servir la gloire de l'un & de l'autre, fait

qu'un grand homme se trouve toujours à sa place, quelqu'éloigné qu'il soit de celle qu'il sembleroit devoir occuper.

L'Oraison Funébre de M. Paul Godet Desmarais présente un Prélat digne des premiers siecles de l'Eglise. Les notices qui la précédent sont tirées des Lettres de Mde. de Maintenon dont le crédit & le discernement contribuerent beaucoup à donner à l'Eglise cet excellent Evêque. Le texte nous a paru choisi heureusement. *Vos brebis n'ont point été stériles, je n'ai point mangé les Beliers de votre troupeau, je prenois sur moi tout ce qui étoit perdu & vous en tenois compte; le sommeil fuyoit de mes yeux, & c'est ainsi que je vous ai servi pendant vingt années dans votre maison* (*a*). Ce terme fut

(*a*) Genes. XXXI.

en effet celui *de l'Epiſcopat de M. Deſmarais*. L'érection de l'Evêché de Blois qu'il ſollicita lui-même, l'établiſſement de la Maiſon Royale de S. Cyr dont il fut le Directeur, & dont il forma le gouvernement ſur la regle de S. Auguſtin, ſont deux époques intéreſſantes dans la vie de ce pieux Evêque. Le Quiétiſme fut auſſi l'objet de ſon zèle; il le combattit par une Inſtruction Paſtorale qui fut regardée comme un chef-d'œuvre de ſcience & de ſageſſe. Nous ne citerons de ce Diſcours que le tableau du Quiétiſme, « hé-
» réſie que l'on ne peut décrire
» ſans péril de ſe tromper . . . .
» d'autant plus dangereuſe, qu'elle
» paroît plus favorable à l'infir-
» mité de la chair, & tout en-
» ſemble plus voiſine de la per-
» fection, qui ne préſente à ſes
» Sectateurs qu'un calice d'aſſou-

» piſſement (*a*) qui conſacre l'in-
» différence & la pareſſe, & chan-
» ge l'eſprit en matiere, en lui
» ôtant la liberté d'agir; qui, de
» l'union qu'elle ordonne d'entre-
» tenir avec le Ciel, tire le droit
» de s'en éloigner ſans crime, &
» de ramper innocemment ſur la
» terre... qui ne connoît de la
» Priere que le ſilence, & qui
» faiſant de la moitié de l'homme
» un *animal* étranger à l'homme
» même, indépendant de la loi,
» & ſans conſéquence pour le
» Chrétien, affranchit les paſſions,
» autoriſe le déréglement, anéan-
» tit le remords & détruit le Chriſ-
» tianiſme ſous prétexte de l'é-
» purer. »

Les deux Diſcours ſuivans ſont l'Oraiſon Funébre de Charles de France, Duc de Berry, & celle

---

(*a*) Iſaïe LI.

de Louis XIV. Il nous ſemble que le plan de la premiere dut faire beaucoup d'impreſſion, quand l'Orateur annonçant à ſon Auditoire qu'il n'avoit dans ce jour à lui faire entendre que *la voix qui briſe les Cédres*, repaſſant les pertes récentes des têtes Auguſtes dont la France venoit de ſe voir privée, demanda enſuite ce que prétendoit cette voix effrayante. « Le voici, dit M. L. L. P., 1°. » inſtruire les Grands, par les » Princes qn'il nous ôte à s'atta- » cher à lui. 2°. Inſtruire les Peu- » ples, par les Princes qu'il nous « ôte, à chérir de plus en plus les » Princes qu'il nous laiſſe. » C'eſt dans ce diſcours que ſe trouve une image des plus frappantes qu'Orateur ait jamais employée dans une pareille cérémonie. « Princes » qui m'écoutez, dit M. le Prevôt, connoiſſez où ſe termine » la gloire qui vous environne.

» Voyez ſi elle dure, voyez ſi elle
» ſe ſoutient. Ce Temple ſuperbe
» (*a*) n'eſt, pour ainſi dire, pavé
» que de ſes débris. On ne mar-
» che ici que ſur des ſceptres bri-
» ſés, ſur des couronnes flétries,
» ſur les Dieux de la terre humi-
» liés, obſcurcis, dénués de tout
« & ſans autre relief devant Dieu
» & devant les hommes que celui
» de leurs bonnes œuvres. »

Nous ne citerons rien de l'Oraiſon Funébre de Louis XIV., quoiqu'elle ait de très grandes beautés, & que notre Orateur mérite d'être diſtingué entre les cinquante-trois Panégyriſtes que ce Prince eut après ſa mort, & que l'Editeur fait connoître ou rappelle dans les notices qni précédent le Diſcours.

Dans cette Oraiſon Funébre,

(*a*) L'Abbaye Royale de S. Denys

comme dans les autres, M. l'Abbé le Prévoſt marque une grande intelligence de l'éloquence de la Chaire. En général ſa marche eſt pleine de dignité; ſes plans ſont clairs, méthodiques & heureuſement exprimés; ſes images ſont vives, ſon ton eſt touchant & onctueux. Nous y avons trouvé quelques uns de ces grands traits dignes des beaux jours de l'éloquence françoiſe, & propres à nous y rappeller aujourd'hui. Cependant il s'en faut que le ſtyle réponde toujours à cette élévation, ſoit que M. l'Abbé le Prévôt fût plus occupé du fond de ſes ſujets que des beautés acceſſoires, ſoit que cet Orateur n'ait point donné à ſes manuſcrits toute l'exactitude du ſtyle qu'il portoit dans ſes compoſitions. Nous avons trouvé pluſieurs tours qui manquoient de préciſion, d'autres de facilité. Par exemple, « ſoit que

« je regarde M. de Furftemberg, » dit l'Orateur, à la tête des af- » faires, foit que je le confidére » dans les plus fublimes minif- » teres dont l'homme mortel puiffe » être revêtu, *il me paroît* un » Prince dont la fageffe a éclaté » noblement dans les confeils qu'il » a donnés, & *dans les facrifices* » *qu'il a offerts* &c. » Ailleurs, après avoir cenfuré le préjugé de la nobleffe à l'égard des fciences, l'Orateur ajoute : « Comme fi » pouvoir beaucoup étoit un titre » fuffifant pour ne favoir rien, » où comme fi ne pouvoir rien » étoit un titre pour favoir beau- » coup » Les Antithefes n'y font pas toutes également heureufes. On en jugera par le portrait de Rome où fut envoyé M. de Furf- temberg pour achever fon éduca- tion. « Dans cette Capitale du » Monde où l'on a vu quelque-

» fois échouer autant de vertus,
» que du tems des Céſars *on y*
» *voyoit échouer de courages.* ....
» M. D. F. n'eut de toutes les *paſ-*
» *ſions* que *celle* de ſe rendre ca-
» pable du mépris des voluptés,
» il *en* fit ſa *volupté* la plus douce.»
Quelques conſtructions paroîtront
vicieuſes; telle eſt celle-ci, lorſ-
qu'après avoir donné quelques
preuves de la fidélité de M. D. F.
envers l'Empereur, M. l'Abbé le
Prévôt ajoute: « D'ailleurs s'in-
» téreſſant aux proſpérités de ſa
» Majeſté Impériale, & s'inquié-
» tant de ſes périls, quelles preu-
» ves n'en avons-nous pas? »

Nous ne déſignons quelques-uns des morceaux qui demandoient à être retouchés, qu'afin d'engager l'Editeur à remplacer, ſoit par lui-même, ſoit par le travail de quelque homme de Lettres, les ſoins & l'attention que l'Abbé le Prévôt auroit donnés à l'édition

de ses ouvrages s'il eut vécu plus long-tems.

Les notes qui accompagnent ces Discours sont d'une grande utilité & très-bien faites pour la plûpart. Nous observerons cependant que M. de Noailles n'étoit point Cardinal en 1695, quand il prit possession de l'Archevêché de Paris. Il ne reçut cette dignité qu'en 1700. L'Editeur insinue le contraire. On trouvera quelque chose de louche dans cette phrase de la notice historique de Louis XIV. « Sous son regne, en *près* » de cinq années, s'éleve Ver- » sailles » &c.

Du reste nous sommes persuadés que l'Editeur a servi utilement les Lettres, en donnant au Public ces quatre Oraisons Funébres.

ARTICLE LVII.

REMARQUES SUR UN Article de ces Mémoires concernant une Regle de l'Analyse des yeux de hazard. (*).

DAns le second volume du Journal de Trevoux du mois d'Avril dernier, on attaque (pag. 1010 & suiv.) une regle de l'analyse des Jeux de hazard dont la critique ne me paroît pas fondée.

(*) L'Auteur de ces Remarques nous les a adressé sans se faire connoître. M FONTAINE dont nous nous sommes bornés à exposer la doctrine sur les Jeux de hazard, est bien le maître de se servir de nos Mémoires pour répondre à l'Anonyme, s'il le juge à propos. Nous promettons d'avance de garder dans cette controverse, comme dans toutes les autres, la plus exacte neutralité.

Voici la Queſtion qu'on y examine.

Pierre me propoſe de jouer avec lui à croix ou pile, & il offre de me donner un écu ſi j'amene croix au premier coup, 2 ſi je ne l'amene qu'au ſecond, 4 ſi je ne l'amene qu'au troiſieme, 8 ſi je ne l'amene qu'au quatrieme, & ainſi de ſuite en doublant : trouver la ſomme que je dois lui donner au commencement de chaque partie, pour que le jeu ſoit égal.

Solution. Les chances dans la premiere partie étant au nombre de 2, dont 1 chance en ma faveur & 1 contraire ; je dois, pour rendre le jeu égal, contribuer au fonds de 1 écu mis par Pierre, en commençant par lui payer $\frac{1}{2}$ écu.

Les chances à la ſeconde partie étant au nombre de 4 ou 2^2, dont 1 chance en ma faveur & 3 contraires ; je dois de même contribuer au fonds de 2 écus mis au

jeu par Pierre, en lui payant $\frac{1}{4}$ de 2 écus, c'est-à-dire, $\frac{1}{2}$ écu.

Les chances à la troisieme partie étant au nombre de 8 ou 2^3, dont 1 chance en ma faveur & 7 contraires; je dois encore de même contribuer au fonds de 4 ou 2^2 écus que Pierre met au jeu, en lui payant $\frac{1}{8}$ de 4 écus, c'est-à-dire, $\frac{1}{2}$ écu.

En général n exprimant le nombre des parties qu'on veut jouer, les chances dans la derniere partie sont au nombre de 2^n, dont 1 chance en ma faveur & $2^n - 1$ contraires; je dois donc, pour rendre le jeu égal, contribuer au fonds de cette partie, lequel est de 2^{n-1} écus, en commençant par payer à Pierre $\frac{2^{n-1}}{2^n}$ ou $\frac{1}{2}$ écu.

Il résulte de cette solution que le fonds du jeu fait à chaque par-

tie par Pierre, allant toujours en doublant, & commençant par 1 écu, le payement que j'ai à lui faire au commencement de chacune, demeure constamment de $\frac{1}{2}$ écu. Or s'ensuit-il delà, comme on l'avance, *que je devrois donner à Pierre, avant de commencer le jeu, une somme infinie pour jouer avec lui à jeu égal?* N'est-il pas évident au contraire que plus le nombre des parties s'étendra, & plus les différentes mises de Pierre deviendront fortes, montant même à des sommes excessives; tandis que les payemens que je ferai à chaque partie ne seront jamais que de $\frac{1}{2}$ écu?

A l'égard de la méthode qu'on substitue à la regle de l'analyse des Jeux de hazard, j'avouerai tout naturellement que je ne l'entends pas. Je crois seulement y voir, si *n* marque le nombre des parties, la mise totale de Pierre pour 18

parties calculée ſur le pied d'un million ou 333333$\frac{1}{3}$ écus, ce qui ne ſeroit pas exact dans la condition du Problême où la miſe de Pierre commençant par 1 écu, & allant en doublant dans la ſuite des parties, elle doit monter en total pour 18 parties à $2^{18}-1$ ou 262143 écus, devenant enſuite pour 19 parties de $2^{19}-1$ ou 524287 écus.

ARTICLE LVIII.

MÉMOIRES MILITAIRES & Voyages du R. P. de SINGLANDE, *Aumônier de la Garniſon, Vi le & Forts de Cette en Languedoc.* Paris, Delalain, 1765. in-12. 2 vol.

LE R. P. de Singlande conſacré à Dieu dès ſa jeuneſſe dans le Tiers-Ordre de S. François où

il s'étoit conduit de maniere à mériter l'estime & l'attachement de ses Supérieurs qui lui avoient même confié plusieurs places, fut nommé il y a vingt-six ans, Aumônier du Régiment de Bearn. Né d'une famille dans laquelle la profession des armes est héréditaire, ce Religieux respectable saisit l'occasion de concilier le goût naturel à sa maison avec les devoirs de son état, & il embrassa avec plaisir un parti qui lui donnoit les moyens de s'employer au salut de ceux dont il avoit toujours ambitionné de partager la gloire & les dangers. Il partit donc en qualité d'Aumônier en 1738 pour l'Isle de Corse où devoit se rendre le Régiment de Bearn destiné à faire rentrer les rebelles de cette Isle sous l'obéissance des Génois leurs légitimes Souverains. Les Mémoires que donne ce R. P. commencent au moment de son

départ; il y donne le détail des campagnes auxquelles il s'eſt trouvé, & la deſcription des différens pays où il a ſéjourné. L'hiſtoire qu'il trace des différentes actions dont il a été témoin, mérite une créance d'autant plus grande, que le R. P. de S. aime la vérité, & qu'il n'a eu d'ailleurs aucun intérêt de la déguiſer. Ses deſcriptions de villes ſont intéreſſantes. On voit qu'il n'a ſéjourné nulle part ſans faire des recherches ſur l'antiquité, ſur l'origine, ſur les différentes ſingularités civiles, politiques & naturelles des différentes villes qui ont pu fournir matiere à ſes obſervations. Le morceau de ſes Mémoires concernant la Corſe nous a paru fait avec ſoin, & très-propre à faire bien connoître les habitans de cette Iſle. Nous nous y arrêterons ici quelques inſtans, après quoi nous rapporterons quelques traits pro-

pres à donner une idée générale de cés deux volumes.

L'origine des Corſes eſt encore plus obſcure que celle de tous les autres Peuples ; aſſervis ſans ceſſe par tous ceux qui ont ſçu ou voulu profiter de leurs diviſions perpétuelles, ces inſulaires ont appartenu à tant de Maîtres, la plûpart inconnus, qu'il eſt comme impoſſible de former la chaîne de leur hiſtoire. Ce n'eſt pas que les Auteurs n'ayent parlé de la Corſe ; mais loin de faire connoître la vérité, leurs ouvrages ne peuvent ſervir qu'à la rendre méconnoiſſable. Les uns prévenus contre les Corſes ont tourné tous les évenemens à leur déſavantage, tandis que ceux qui leur étoient attachés ont expliqué ces mêmes évenemens en leur faveur. Au milieu de ces ténébres épaiſſes on démêle pourtant quelques faits, mais en petit nombre. Il eſt cer-

tain, par exemple, que la Corſe après avoir appartenu aux Carthaginois leur fut enlevée par les Romains qui la perdirent enſuite, & qui en firent pluſieurs fois la conquête. Ces Maîtres du Monde devenus maîtres de l'Iſle, y bâtirent des villes telles que celles d'*Aleria* & de *Mariana*, fondée la premiere par Silla, & la ſeconde par Marius ſon émule; ils ne ceſſerent ſous le Gouvernement Républicain d'y envoyer des Préteurs pour la gouverner, ce que continuerent de faire les Empereurs juſqu'à Conſtantin. A la mort de ce dernier l'Empire ayant été partagé entre ſes trois fils, la Corſe échut à Conſtantin avec l'Afrique, la Sicile, l'Italie & Rome même, « preuve certaine, » dit le P. de S., que cette ville » n'étoit point encore devenue du » Domaine des Papes, comme » l'ont imaginé dans la ſuite cer-

» tains

» tains Ultramontains qui ont sans
» doute cru par là délivrer le St.
» Siége de la reconnoissance qu'il
» doit à ceux dont il tient ce qu'il
» posséde légitimement. »

Vers le commencement du 5[e]. siecle la Corse fut aussi bien que la Sicile, la Sardaigne & une partie de l'Italie, la proye des Goths qui s'en emparerent entierement en 484 sous la conduite d'Alaric l'un de leurs Rois, & qui y demeurerent les maîtres jusqu'à ce qu'ils en furent chassés par les Sarrasins ; ceux-ci à leur tour s'y maintinrent jusqu'à l'expédition de Hugo Columna, Officier de Charlemagne qui après une longue & meurtriere guerre les réduisit enfin. Sous ce vainqueur qui prit le titre de Roi, comme le prouvent encore quelques monumens échappés aux ravages des tems, l'état de la Corse fut plus florissant qu'il n'a jamais été ; mais avec le regne

de Columna finirent ses beaux jours, & elle passa de nouveau au pouvoir des Sarrasins qui vers l'an 1040 y firent des ravages incroyables. On ne sait trop comment elle se trouva depuis sous la protection du St. Siége ; mais il est certain que la Cour de Rome se crut en droit de sévir contre ceux qui prétendirent s'y établir. Grégoire VII. excommunia les Génois qui de son tems s'en étoient emparés, & qui malgré l'excommunication du Pape continuerent à garder leur possession, & tâcherent même de conquérir la partie de l'Isle qu'ils n'avoient encore pu soumettre. Honorius III. consentit ensuite à laisser à Génes la moitié de la Corse à titre de fief & à la charge d'une redevance annuelle envers la Chambre Apostolique. Mais quatre-vingts ans après Boniface VIII. ayant accordé à Jean II. Roi d'Arragon une

partie de l'Isle, & cette donation ayant été confirmée par Clément V., les successeurs de Jean II. firent tous leurs efforts pour gagner la bienveillance de ces nouveaux sujets sans pouvoir y réussir. Alors les Pisans tenterent, mais inutilement, de faire la conquête de ce Païs malheureux qui resta enfin, & malgré la Cour de Rome, à la République de Génes. Le R. P. de S. développe les conditions sous lesquelles les habitans se soumirent dans le tems à la domination Génoise qui, s'il faut en croire certains Historiens, n'a pas été bien fidele à garder ses anciens engagemens. Quoiqu'il en soit, on ne peut dissimuler que les Priviléges des Corses se sont éteints petit à petit, que la culture des terres a été abandonnée dans cette Isle dont les villes & les campagnes sont devenues de vastes déserts, & qu'enfin la vie pauvre &

miférable de ces triftes habitans eft vraifemblablement la principale caufe de l'inquiétude qu'ils n'ont ceffé de montrer contre leur Souverain, inquiétude qui a éclaté par un incendie univerfel, fomenté tour à tour par différentes puiffances, & couvert plutôt qu'appaifé par la médiation de quelques autres. Le R. P. de S. raconte l'hiftoire affligeante de ces troubles, il fait connoître tous les perfonnages qui ont joué un rôle, & en particulier ce prétendu Roi Théodore qui eut tant d'occafions de montrer de vrais talens, mais qui n'en manifefta jamais que de très-médiocres; enfin il s'étend, comme de droit, fur notre expédition de 1738 en Corfe, où, comme on l'a vû, il étoit alors lui-même. Nous ne le fuivrons pas dans le détail de ce dernier évenement qui eft fuffifamment connu, & nous pafferons à dif-

férens traits qui caractérisent son ouvrage.

Le P. de S. étant allé pour confesser un déserteur condamné à mort, il trouva dans la prison un soldat qui parloit avec le malheureux, & qui se retira aussitôt qu'il vit le Confesseur. Ce misérable qui d'abord avoit de la peine à se résoudre à faire sa confession, s'y détermina pourtant, & s'acquitta de ce devoir avec tous les sentimens du plus sincere repentir. Tandis que le P. de S. s'occupoit à l'entretenir dans les bonnes dispositions où il le voyoit, vous avez vû, dit le déserteur, ce soldat avec qui je parlois tout à l'heure, il est la cause de mon malheur, nous étions convenus de déserter ensemble, & qu'il m'apporteroit dans un certain endroit mon linge qu'il avoit pris dans son havresac; il a manqué au rendez-vous, je l'ai malheureusement trop atten-

du, & c'eſt ce retardement qui m'a fait prendre. *Mais*, ajouta-t-il, *je lui pardonne de bon cœur ; le pauvre diable eſt auſſi touché que moi de mon ſort : il eſt un de ceux qui doivent me faire mourir ; il m'a promis de mettre trois balles dans ſon fuſil, & de me tirer droit au cœur pour m'empêcher de ſouffrir.* Le P. de S. a raiſon de remarquer que c'eſt là un de ces traits de franchiſe, de généreuſe ſimplicité, qu'on ne trouve que chez les ſoldats.

Un Capitaine du Régiment de Béarn dont les affaires étoient extrêmement dérangées, vint demander conſeil au P. de S. qui a toujours mérité l'amitié & la confiance des Officiers. Celui dont il s'agit étoit accablé de créanciers qui le pourſuivoient au point de le laiſſer incertain ſur ce qu'il devoit faire. Le P. de S. lui offrit d'abord ſa bourſe, qu'il refuſa,

& lui conseilla ensuite d'aller prier son Colonel de solliciter sa retraite & d'embrasser l'état Ecclésiastique. « Ce que vous aurez, » de votre Compagnie, lui dit le » P. Aumônier, servira à payer » une partie de vos dettes, vous » acquitterez les autres du revenu » des Bénéfices dont vous ne sau- » riez manquer d'être pourvu, » ayant autant de parens que vous » en avez dans les premieres places » de l'Eglise. » L'Officier suivit ce Conseil, il alla à Rome, & à peine y eut-il reçu les Ordres qu'il obtint plusieurs Bénéfices de la valeur de plus de 7 ou 8 mille livres de rente avec lesquelles, sans nouvelles dettes, il a payé les anciennes, & a vécu depuis fort à son aise. Sur quoi le P. de S. fait la réflexion suivante : « N'a-t-il pas « effectivement trouvé (cet Of- » ficier) le vrai centuple promis » dès cette vie à ceux qui servent

» le Seigneur ? Les plus puissans » Monarques peuvent-ils toujours » si abondamment récompenser » leurs plus fideles serviteurs ? » Des Lecteurs caustiques prendront ce mot pour une Epigramme ; ils auront tort, l'intention de l'Auteur n'étant certainement point d'offenser qui que ce soit.

Un des endroits de ces Mémoires qui méritent le plus d'attention est celui où le P. de S. fait l'histoire des Grecs établis à Ajacio, petite ville sur la Côte occidentale de la Corse. Cette colonie vient originairement de la Morée où pendant long-tems & sous le nom de *Menotes* elle fit tête au Turc avec succès. Obligés ensuite de céder à la puissance formidable d'un Empire élevé sur la ruine de tant d'autres, les Menotes aimerent mieux s'expatrier que de recevoir la loi dans un païs où leurs Peres l'avoient donnée. Ils vin-

rent, après bien des traverses, demander un azile aux Génois qui leur accorderent en 1676 ce canton de Paonia pour lors inculte. A peine y eurent-ils porté leurs pas que ces nouveaux Colons, au nombre de six cents environ, firent changer de face au païs; entre leurs mains il devint si fertile que leur bonheur excita la jalousie des Corses leurs voisins qui tenterent plusieurs fois, mais inutilement, de les attaquer. Ceux-ci s'étant révoltés en 1729 contre les Genois voulurent engager les Grecs à grossir leur parti; mais, esclaves de leurs engagemens, les Colons de Paonia resterent toujours fideles, & se défendirent même contre les insultes des Corses, jusqu'à ce que ne pouvant résister à la supériorité de ces Rebelles, ils prirent le parti d'abandonner leurs terres & leurs ha-

bitations, & allerent chercher un azile à Ajacio où ils n'ont pas autant profpéré qu'à Paonia. Néanmoins dans le dénombrement qui en fut fait en 1740, ils fe trouvoient encore huit cents. Ces Grecs font fort laborieux, leurs femmes furtout, dont la vie eft très-retirée & toujours occupée. Ils parlent Italien & élevent leurs enfans dans cette langue; mais ils admirent celle qui leur eft naturelle, & qui quoique fort différente de celle de Platon & de Démofthene, eft pourtant d'une délicateffe, d'une harmonie & d'une grace infinies. Leur Religion eft celle des Catholiques Romains dont ils ne différent que par rapport à quelques points de difcipline qui font développés avec foin par le P. de S. auffi bien que tous les ufages de ce Peuple également intéreffant par la fage fimplicité de fes mœurs & les traverfes qu'il a effuyées,

& qui n'eſt pas moins reſpectable par ſa haute antiquité.

Partout le P. de S. s'attache à peindre les mœurs & à tracer le caractere des Etrangers avec qui il a vécu; ce qu'il dit des Corſes n'en donne pas une idée avantageuſe, mais elle eſt apparemment juſte. Lorſqu'il étoit dans ce païs on n'entendoit parler que de vols & d'aſſaſſins; deux Bandits ſe diſtinguoient entre les autres & inquiétoient fort nos troupes. Leur tête fut miſe à prix; mais l'eſpoir de la récompenſe n'ayant pu déterminer perſonne à aller les attaquer; on réſolut de délivrer de façon ou d'autre l'Iſle de ce fléau. On envoya donc à la chaſſe de ces deux ſcélerats un détachement qui après bien des recherches découvrit enfin leur repaire. Ils ſe tenoient ſous un rocher dans lequel ils avoient pratiqué pluſieurs trous qui leur ſervoient de retraite. Rien

ne paroiſſoit plus aiſé que de ſaiſir la proye dans cette poſition ; auſſi tous les ſoldats y comptoient-ils. Se trouvant inveſtis de toutes parts, les brigands imaginerent de préſenter à l'une de leurs iſſues un phantôme de paille couvert d'un chapeau ; à peine fut-il apperçu que tous les ſoldats firent feu comme les Priſonniers l'avoient prévu. Ils ſortirent alors avec précipitation, & tirant ſur nos gens qui n'avoient plus de quoi leur répondre, ils ſe firent jour par ce ſtratagême & échapperent à un danger qui paroiſſoit certain.

Le P. de S. repartit de Corſe avec le Régiment de Bearn en 1741, & il vint débarquer en Provence ; delà il a fait toutes les courſes qu'a exigé ſon miniſtere, il a vû ſucceſſivement la Suiſſe, l'Alſace, l'Allemagne, la Flandre & l'Italie. Les obſervations qu'il donne ſur tous les lieux qu'il a

vus, sur toutes les villes par lesquelles il a passé ne sont pas également intéressantes. Mais en général on trouve dans ces Mémoires bien des traits piquans, amusans, instructifs même, surtout pour les détails de Batailles dont l'Auteur a été témoin. Le P. de S. se montre par tout zélé pour ses devoirs, Citoyen excellent, bon Patriote. Le ton de franchise & de liberté qu'il emploie décéle une ame droite & noble, toujours prête à se déployer & à s'épancher dans le sein de ses Lecteurs qu'il regarde comme ses amis & qui voudront tous l'être. A l'égard de son style, nous n'en dirons rien; le P. de S. n'a jamais été à portée de cultiver cette partie; il ne se pique que d'exactitude & de fidélité dans ses récits, il dédaigne de parer les faits des graces du style. Eh! ne seroit il pas à souhaiter qu'au lieu de tant d'hiſ-

toires ſi bien écrites, ſi élégamment peignées, ſi joliment découpées, nous fuſſions plus riches en hiſtoriens vrais, ſinceres, ſans partialité ridicule, ſans préjugés mépriſables? Notre Littérature gagneroit aſſurément à cette échange, & ce qui eſt d'une toute autre importance, nos mœurs y gagneroient encore davantage.

ARTICLE LIX.

NOTICE D'UNE ANCIENNE Edition du IVe. Livre de la Doctrine Chrétienne *de S. Auguſtin* ; par M MERCIER, Chanoine Regulier & Bibliothécaire de Ste. Genevieve.

ON recherche depuis quelque tems avec la plus grande attention les éditions anciennes, &

celles ſurtout qui out été données par les premiers Artiſtes. L'ardeur avec laquelle on fait ces recherches porteroit à croire que preſque tous ces premiers fruits de l'Imprimerie naiſſante ſont aujourd'hui connus; on en découvre néanmoins tous les jours; & il y a apparence que plus le goût des anciennes Editions s'étendra, & plus on en déterrera de nouvelles, avec leſquelles on parviendra peut-être quelque jour à avoir enfin une Liſte exacte de toutes celles qui ont été données dans ces tems reculés. Celle que je me propoſe de faire connoître dans ce Mémoire mérite à bien des égards l'attention des Curieux. J'en donnerai d'abord la deſcription, après quoi j'établirai ſon antiquité; je finirai par en montrer le prix & l'utilité intrinſéques pour les Savans qui ſeront ſurpris d'apprendre qu'une Edition du

milieu du 15^e. siecle l'emporte pour l'exactitude sur celles qui ont été données depuis.

I. Ce morceau précieux qui se trouve rélié dans la Bibliothéque de Ste Génevieve à la fin des Homélies de S. Jean Chrysostome traduites en Latin par George de Trebizonde est un petit in-folio de 22 feuillets seulement. Le papier en est très-fort & bien collé, les caracteres sont absolument les mêmes que ceux qui ont servi aux deux Editions des *Ciceronis officia & paradoxa* données par Faust en 1465 & 1466 (*a*). Si l'on com-

(*a*) Je distingue ces *deux* Editions, parce qu'elles sont effectivement très-différentes l'une de l'autre. A la vérité Maittaire certifie (*Annal. Typogr.* Tom. 1. pag. 274, *édit. nov.*) qu'elles n'en sont qu'*une seule* dont la souscription varie uniquement par rapport à la date; & cette décision a été adoptée par Marchand aussi bien que par plusieurs autres

pare les lettres majuſcules de ces trois ouvrages (les Q ſurtout, les

---

Ecrivains. Il n'en eſt pas moins certain que ces *deux* Editions ſont eſſentiellement différentes, comme je viens de m'en convaincre en les comparant toutes deux, page à page, dans la Bibliothéque de M. le Duc de la Valliere où elles ſe trouvent. Comme Maittaire aſſure que c'eſt après avoir comparé ces deux éditions avec le plus grand ſoin (*quàm potuit accuratè*) qu'il les a trouvé abſolument ſemblables, je ſens bien que mon témoignage ſans preuve ne convaincroit perſonne. Auſſi ai-je pris ſcrupuleuſement les Variantes de ces deux Editions, & ſuis-je prêt à les publier, ſi on croit la choſe néceſſaire. Je me contente aujourd'hui d'une ſeule preuve : ſi l'on ouvre les deux Editions à la page 40 qui commence dans l'une & l'autre par le mot *verecundiæ*, on verra que dans l'Édition de 1465, la premiere ligne du premier à linea finit par ces lettres *intel-*, au lieu que dans l'Edition de 1466, cette même ligne finit par le mot *dicimus* ; en ſorte que la derniere ligne de cet à linea, laquelle dans la premiere Edition n'eſt compoſée que des deux mots *accomodati ſunt*, ren-

M & les *E*) on verra qu'elles ſont ſorties de la même matrice, puiſqu'en les meſurant au compas on les trouve parfaitement ſemblables; ce qui eſt encore vrai par rapport aux Lettres doubles (*do*, *he*, *pe*, *bo*) & aux abrégés des ſyllabes : *bus*, *ſer*, *per*, *con*, *pro*, *quam*, *prop-* &c.; tous exprimés dans notre vieux livre par les mêmes caracteres qui ont ſervi aux deux Cicerons & à la *Seconde Seconde* de S. Thomas, publiée en 1467.

Ce petit in-folio n'a en tout que 22 feuillets. Les deux premiers contiennent la Préface inſtructive de l'Editeur qui porte

---

ferme les quatre ſuivans dans la ſeconde *ad naturam accomodati ſunt.* Cette ſeule preuve me paroît aſſez forte pour détruire l'aſſertion de Maittaire; néanmoins ſi l'on en exige d'autres, je les donnerai très-volontiers.

pour titre imprimé en caracteres rouges : *Canon pro recomendatione hujus famosi operis sive libelli sequetis de arte predicandi sancti Augustini.* Vient ensuite l'Ouvrage du S. Docteur qui est suivi d'une Table des matieres en trois feuillets & demi ; enfin les deux derniers feuillets imprimés d'un seul côté contiennent l'un un tableau des qualités nécessaires au Prédicateur, l'autre une idée du genre d'éloquence propre à la Chaire. Tout le volume n'a ni signatures ni chiffres de pages ; on n'y voit point de virgules ; la lettre *i* y est couverte non d'un point, mais d'un accent *í* ; enfin on n'y trouve aucune indication de Ville, d'Imprimeur ou d'année marquée comme à l'ordinaire. On demandera peut-être comment donc la Table des Matieres renvoit au Livre même, puisque ce Livre n'a ni chiffres ni signatures. Le voici :

Dans la marge intérieure de chaque page l'Artiſte a eu ſoin de mettre des lettres comme l'on en met encore aujourd'hui au milieu des pages des *in-folio* à deux colonnes ; ces lettres ſervent à indiquer ſurem:nt & préciſément l'endroit de la page où eſt le morceau que l'on cherche d'après la Table, ce qui eſt très-commode. Il eſt ſeulement à remarquer que l'on ne met aujourd'hui que 3 ou 4 lettres à chaque page des in-folio, & que ces lettres ſont les mêmes à chaque page, au lieu que dans l'ancienne édition qui fait le ſujet de ce Mémoire, on a ſuivi les lettres ſelon l'ordre de l'alphabet ; & que lorſqu'il a été fini, on l'a recommencé en le doublant. Ce livre eſt peut-être le premier dans lequel on puiſſe voir cette maniere d'indiquer les matieres par les lettres de l'alphabet.

II. Jusqu'ici cette édition de St. Augustin ne paroîtra pas d'un grand mérite aux yeux de ceux qui ne font cas que des Editions datées, & qui portent le nom de la Ville & de l'Imprimeur qui les a produites. Il est si aisé de se tromper de plusieurs années à l'égard des anciennes impressions, & la pratique de l'Imprimerie a tellement varié selon le caprice des Artistes, que l'on aime à être assuré sur la véritable époque d'un livre par la date & les indications de l'Imprimeur. Cette observation qui est vraie généralement parlant, ne peut néanmoins détruire l'antiquité du S. Augustin dont il s'agit. Outre la ressemblance des caracteres dont j'ai parlé, l'Editeur dans son Avertissement dit en termes exprès que c'est *Jean Faust*, Imprimeur de Mayence qui à sa sollicitation a donné ce Livre, & il ajoute qu'à ce moyen

on pourra déſormais en acheter des exemplaires chez cet Artiſte(*). Ce texte qui eſt formel prouve inconteſtablement que le livre eſt d'une haute antiquité. Preſque tous les Hiſtoriens de l'Imprimerie, & Marchand en particulier, penſent que ce *Fauſt* mourut vers l'an 1466, & ils fondent leur

(*) Je tranſcrirai ici ſon texte qui eſt curieux. Après avoir montré le deſir qu'il avoit de voir cet ouvrage entre les mains de pluſieurs perſonnes, il ajoute : « Qua » propter cum nullo alio modo ſive me» dio id expedicius fieri poſſe judicarem, » diſcreto viro Johanni Fuſt incolæ Ma» guntinenſi impreſſoriæ artis magiſtro » modis omnibus perſuaſi quatenus ipſe » aſſumere dignaretur onus & laborem » multiplicandi hunc libellum per viam » impreſſionis, ut ſic, cùm ipſe brevi » in tempore eundem libellum ad mag» nam numeroſitatem multiplicaret, » quicumque ſacerdotes . . . apud eun» dem magiſtrum hujuſmodi libellum » invenire & ſibi queant comparare ; » quod amodo poterunt ſine difficultate. » (Prolog. pag. 2 & 3).

opinion ſur ce que depuis cette année on ne trouve plus ſon nom dans aucune édition. (*a*) Le Livre eſt donc au moins de l'année 1466;

(*a*) Je n'ignore pas que l'un d'eux, fondé ſur le Necrologe des Dominicains de Mayence, a voulu reculer la mort de Fauſt juſqu'en 1473 (Voy. *Wolfii Monum. Typogr.* Tom. I. pag. 9. note c). Mais cette opinion n'a pas fait fortune chez le plus grand nombre des Littérateurs. On a même répondu à une objection plus forte qui ſuppoſoit Fauſt encore vivant en 1470. (Voyez Marchand, Hiſt. de l'Impr. pag. 46, Note Y.) Il eſt certain que dans la *Seconde Seconde* de S. Thomas imprimée dès le mois de Mars de l'année 1467, on ne voit plus le nom de Fauſt, mais ſeulement celui de Schoyffer; ce qui autoriſe à conjecturer que le premier de ces Artiſtes mourut dans l'intervalle de Février 1466 & de Mars 1467. Maittaire cite à la vérité un S. Chryſoſtome donné par Fauſt en 1468; mais il n'a jamais vu ce livre, il n'en donne pas la ſouſcription, il le cite d'après l'indication du ſeul P. le Long, & aucun autre Bibliographe n'a dit l'avoir vu; raiſons

je dis *au moins*, car l'Editeur ajoutant que ceux qui en voudront des Exemplaires pourront l'acheter chez Fauſt; il eſt manifeſte que lorſqu'il écrivoit Fauſt vivoit encore. D'ailleurs il eſt certain que dans les Offices de Ciceron imprimés en 1466, on s'eſt ſervi pour quelques mots, (notamment au chapitre *de rerum ordine & temporum opportunitate*) de caracteres Grecs, tandis que les mots Grecs ſont imprimés dans le S. Auguſtin en lettres latines. Or il ſemble que ſi le S. Auguſtin étoit poſtérieur au Ciceron, on auroit employé dans le premier des caracteres qui avoient déja ſervi à l'autre; d'où l'on eſt

---

ſuffiſantes pour rendre cette édition fort ſuſpecte à ceux qui ſavent combien on en a cité d'autres qui n'ont jamais eu d'exiſtence que dans la tête de ceux qui les citoient.

presque

presque en droit de conclurre que le St Augustin a précédé Ciceron. Ainsi quoique cette Edition de S. Augustin ne présente point une date précise, il n'en est pas moins certain qu'elle est sortie de l'Imprimerie de Jean Faust de Mayence au plûtard en *1466*, date assurément très ancienne & fort propre à faire estimer des Bibliographes un Livre qui n'auroit d'ailleurs aucun autre mérite.

III. Mais l'ouvrage dont il s'agit en a un bien plus grand : celui d'avoir été publié par un Editeur habile, intelligent & qui n'a rien épargné pour faire paroître dans toute sa pureté le texte de S. Augustin. Il ne se fait point connoître cet Editeur ; il se borne à dire qu'ayant eu occasion de voir le Traité *de Doctrinâ Christianâ*, & s'étant convaincu que le quatrieme Livre de cet ouvrage pouvoit être de la plus grande utilité aux Pré-

dicateurs, il avoit d'abord manifesté son jugement en public, & qu'il avoit ensuite engagé plusieurs personnes à se procurer ce traité qui à son avis peut être nommé *Libellus de arte & modo prædicandi*; l'Editeur ajoute qu'il a trouvé d'autant moins d'inconvéniens à séparer le quatrieme Livre des trois autres que dans un ancien manuscrit de l'Eglise de Spire, contenant des ouvrages sur l'éloquence ecclésiastique, il a vu ce quatrieme Livre ainsi séparé. Enfin il avertit que desirant donner ce livre dans la plus grande correction, il a pris (*Deo teste*) tout le soin possible pour cela; qu'il en a fait rechercher tous les exemplaires que l'on a pû trouver à Heidelberg, à Spire, à Wormes, à Strasbourg même & dans toutes les Bibliothéques; que ses recherches lui ont appris que ce Livre étoit fort rare, & qu'on

n'en trouvoit que très-difficilement des Manuſcrits correcťs, ce qui l'a déterminé à corriger ſon exemplaire d'après les meilleurs.

Ce ne ſont pas là de ces propos ordinaires aux Editeurs les moins ſoigneux qui pour prévenir le Public en faveur de leur ouvrage, ont grand ſoin d'aſſurer qu'ils ont vû les Manuſcrits, qu'ils les ont comparés entr'eux, qu'ils n'ont rien négligé pour donner une Edition exacte : charlatannerie pure, reconnue tous les jours par ceux qui veulent prendre la peine de comparer ces éditions tant vantées avec les manuſcrits mêmes. Notre ancien Editeur de Mayence ne reſſemble point au grand nombre de ceux qui après lui ont couru la même carriere; ſon ouvrage prouve qu'il a réellement pris tout le ſoin poſſible de ſon édition, & qu'il n'a rien négligé pour la rendre correcte. Le texte de S. Auguſtin y

eſt préſenté avec une plus grande fidélité, & quoiqu'il s'y trouve quelques mépriſes, cette édition eſt peut-être la ſeule qui donne ce texte de la maniere la plus ſatisfaiſante. Je l'ai comparée ſoigneuſement avec celle des RR. PP. Bénédictins qui eſt avec raiſon eſtimée, & je me ſuis convaincu que l'ancienne étoit bien ſupérieure pour la fidélité & l'exactitude. J'en ai tiré toutes les variantes parmi leſquelles il y en a de peu importantes; mais pluſieurs ſont eſſentielles, comme il eſt très-aiſé d'en juger par une ou deux que je me bornerai à rapporter pour ne pas donner trop d'étendue à ce Mémoire.

Dans l'Edition des PP. Bénédictins on lit Tom. III. Col. 66, N°. 7. Lin. 10. « Qui .... affluit » inſipienti eloquentiâ tantò magis cavendus eſt, quantò magis » *ab eo* in iis quæ audire inutile

» eſt delectatur auditor, & *eum*
» *quoniam* diſertè dicere audit,
» etiam verè dicere exiſtimat. »
Cette leçon qui eſt la même que celle des Théologiens de Louvain, ne paroît pas auſſi bonne que celle de l'Edition de Fauſt qui porte : « Qui affluit inſipienti eloquen-
» quentiâ tantò magis cavendus
» eſt quantò magis in iis quæ au-
» dire inutile eſt delectatur au-
» ditor ; *etenim quem* diſertè d.-
» cere audit, etiam &c. »

De même les PP. Bénédictins liſent col 73, n°. 24, lin. 18, ainſi que les Docteurs de Louvain : « Cur
» pietatis doctorem pigeat impe-
» ritis loquentem, oſſum potius
» quàm os dicere, *ne* iſta ſyllaba
» non ab eo quod ſunt oſſa, ſed
» ab eo quod ſunt ora intelliga-
» tur, ubi *Afræ* aures de correp-
» tione vocalium vel productione
» non judicant ? » On trouve au

contraire dans la vieille Edition de Mayence : « Cur pietatis docto» rem . . . offum potius quàm os » dicere, *ut* ista fyllaba *UM* non » ab eo quod funt ora intelligatur, » ubi *vastæ* aures &c » ; ce qui eft beaucoup plus intelligible.

Col 75, n°. 28, lin. 11 & 12, l'Edition des PP. Bénédictins porte : » Et ideo flectere neceffitatis non » eft, quia non femper opus eft, » fi *tantùm* docenti vel etiam de» lectanti conf*entit* auditor » ; au lieu quon lit dans celle de Mayence fi *tamen* docenti vel etiam delectanti confent*iat*. Au numero précédent S. Auguftin dit : « Et » ficut delectatur fi fuaviter lo» quaris, ita flectitur fi amet quod » polliceris », ce qui n'eft prefque pas intelligible ; au lieu que le St. Docteur s'exprime ainfi dans l'ancienne Edition : « Ita flectitur fi » *fic loquaris ut* amet quod polli» ceris », par où l'on voit que les

PP. Bénédictins ont passé trois mots nécessaires.

Il me seroit très-facile d'accumuler ici les citations, & de montrer une multitude d'autres différences qui paroîtroient presque toutes à l'avantage de l'ancienne; mais les exemples que j'ai donnés suffisent à mon objet, & ils établissent assez bien le mérite de ce vieil Editeur qui est resté inconnu, quoique son travail lui eût pourtant acquis un droit à la reconnoissance publique. En comparant son Ouvrage avec l'Edition des RR. PP. Bénédictins j'ai eu plusieurs occasions de me convaincre que les mauvaises leçons de celle-ci n'avoient souvent d'autre cause que les abrégés des MSS. qui ont été mal lus par les Editeurs, & j'ai souhaité plus d'une fois qu'au lieu de se borner au quatrieme Livre de la Doctrine Chrétienne, l'anonyme Allemand

eût pris la peine de publier l'ouvrage entier du S. Docteur que nous aurions par là beaucoup plus correct que dans les éditions même les plus estimées. Je n'ai garde de chercher à deprimer ces dernieres, & loin d'être surpris des erreurs que l'on est forcé d'y appercevoir, je suis au contraire étonné que l'on n'y en trouve pas davantage ; mais l'estime due à ceux qui en ont pris soin ne doit pas empêcher de dire la vérité, & ç'eût été la taire que de dissimuler la supériorité de l'ancienne Edition de Mayence sur celle de Paris.

C'est donc réellement un morceau précieux pour la Littérature que cette vieille Edition, soit qu'on la considére du côté de son antiquité qui est incontestable, soit qu'elle soit envisagée intrinséquement & pour sa valeur littéraire. Il paroîtra sans doute surprenant qu'un Livre tel que celui

là ait été méconnu de ceux qui ſe ſont occupés de l'hiſtoire des Editions du XV^{e}. ſiecle, & qu'aucun Bibliographe, aucun Hiſtorien de l'Imprimerie n'en ait fait mention. J'ai penſé que ce Mémoire répareroit une omiſſion auſſi ſinguliere; c'eſt l'unique vue que je me propoſe en le publiant.

ARTICLE LX.

HISTOIRE DE LA MAISON DE MONTMORENCY, par M. Déſormeaux, 5 vol. in-12. A Paris, chez Deſaint & Saillant, Libraires, rue St. Jean de Beauvais, & Ducheſne, rue St. Jacques, 1764. *Second Extrait.* (*)

(*) Cet extrait fait depuis long-tems

NOus avons déja rendu compte des premiers volumes de cette hiſtoire. Notre ſentiment ſur cet ouvrage s'eſt trouvé entierement conforme à celui du Public. La vie du Maréchal de Luxembourg, quoique digne à beaucoup d'égards des mêmes éloges, ne recevra peut-être pas le même accueil. Peu de perſonnes y verront ſans en être indignées deux des plus grands hommes repréſentés comme gens ſans religion & ſans probité. M. Deſormaux pouvoit juſtifier M. le Maréchal de Luxembourg, ſans le faire aux dépens de MM. de Louvois & de la Reynie. Ces ombres n'étoient pas néceſſaires à l'éclat de ſon tableau. En général les Hiſtoriens

n'a été retardé que parce qu'il s'étoit égaré avec d'autres papiers. Le premier ſe trouve dans nos Mémoires de Mai 1764, page 1272.

nous ont peint M. de Louvois comme un Miniſtre dur & implacable envers ſes ennemis ; mais juſqu'à M. Deſormeaux perſonne ne nous a dit ni même laiſſé ſoupçonner qu'il eût uſé de ſon autorité pour appuyer la calomnie, & ſe venger par cette voie horrible d'un homme dont l'habileté avoit honoré ſon miniſtére, mais dont le crédit lui faiſoit ombrage. M. de la Reynie, d'Intendant du dernier Duc d'Epernon, devenu Lieutenant de Police, ſe diſtingua par ſes talens, ſa vigilance, ſes travaux ; ſacrifiant ſa tranquillité à celle de ſes concitoyens, il ſe montra digne de ſa fortune. Nous ne pourrions lui comparer aucun Lieutenant de Police, ſi M. d'Argenſon n'avoit joint à de plus grands talens une ame plus ſenſible, ſi de pareils reſſorts ne faiſoient chérir & reſpecter par les

bons Citoyens l'administration actuelle de la Police.

Sur les dépositions d'un scélerat (le Sage) on accusoit M. de Luxembourg d'avoir donné de l'argent à ce monstre pour faire mourir par des maléfices Madame de Luxembourg, le Maréchal de Crequi, une fille naturelle du feu Duc de Luxembourg son beau-pere, un Chevalier de Clermont, le Gouverneur d'une Province ou d'une Place frontiere de Lorraine; on l'accusoit encore d'avoir demandé à *le Sage* une entrevue avec le Diable pour obtenir par son moyen la faveur du Roi, la main de Mdlle. de Louvois pour son fils aîné &c. &c. Croira-t on jamais que M. de Louvois ait été l'artisan, & M. de la Reynie le fauteur du tissu affreux de tant d'impertinentes impostures? Cependant on ne veut pas nous en laisser le moindre doute dans l'hif-

toire de ce Procès auſſi certain qu'il eſt incroyable, où le Maréchal ne dut qu'à l'évidence de ſon innocence le bonheur d'échapper à la méchanceté de ſes perſécuteurs. Tout ce qu'on peut reprocher à M. de Louvois, c'eſt de n'avoir pas ſecouru de tout ſon crédit un homme qui avoit auſſi bien mérité de l'Etat, & à M. de la Reynie de l'avoir traité comme ſi la vérité de ſes accuſations avoit été démontrée. Les Mémoires manuſcrits de Luxembourg d'où M. Déſormaux a tiré tout ce qu'il dit à ce ſujet devoient, ce ſemble, lui paroître ſuſpects (*a*); M. de

(*a*) Nous rapporterons à cette occaſion une anecdote digne d'être connue, & qui peut ſervir de confirmation à ce que nous avançons ici. Le Maréchal de Luxembourg (Chriſtian-Louis de Montmorency mort le 23 Décembre 1746) dans une lettre datée de Forges le 15 Août 1735 dont nous avons l'original

Luxembourg frappé ne connut jamais la main qui lui porta le coup;

---

sous les yeux, écrivoit ce qui suit à une personne qui lui avoit indiqué un Ecrivain célébre pour rédiger l'Histoire du grand Luxembourg. « Feu mon frere » ayant eu des vues pour la même chose, » avoit fait faire quelques Mémoires » qui sont restés entre les mains de son » fils, il avoit eu dessein d'y faire travailler en Hollande, afin qu'on pût ne » rien déguiser sur beaucoup de choses » qui auroient pû être critiquées par » notre ministere, ce qui a empêché ou » retardé l'exécution est le manque de » matériaux, toutes les lettres que mon » Pere avoit écrites à la Cour au Roi » directement, & toutes les réponses » nous ayant été volées par une aventure extraordinaire qui seroit trop longue à vous conter ici, & que je vous » expliquerai qnand je vous verrai; il » n'y a pas extrêmement long-tems » qu'un Gentilhomme retiré dans sa » Province, & dont le pere avoit de » tout temps été attaché au mien, me » manda qu'il avoit trouvé dans ses papiers plusieurs Mémoires informes; » qu'il travailleroit à les mettre au net, » qu'il s'offroit à venir travailler avec » celui qui seroit chargé de faire l'Histoire &c. »

desirant d'en connoître les Auteurs, il étoit tout naturel d'en soupçonner ses ennemis. M. de Louvois l'étoit, & M. de la Reynie le devint par sa dureté « il étoit » d'ailleurs, comme le remarque » l'Auteur, servilement dévoué » au Ministre. »

François-Henri de Montmorency, Comte de Bouteville n'est presque plus connu que sous le nom de Maréchal de Luxembourg; en épousant l'Héritiere de Luxembourg, il en prit le nom & les armes. Ce héros de la France fut formé au grand art de la guerre par le Grand Condé. Il fut toute sa vie le compagnon d'armes & de fortune de ce Prince. Dès ses premieres campagnes il montra ce qu'il seroit un jour. Il signala sa valeur au siége d'Ypres, il fit à la bataille de Lens & au combat de Charenton des actions de tête

& de courage admirables. Anne d'Autriche l'éleva au grade de Maréchal de Camp lorſqu'il n'avoit pas plus de vingt ans ; il fit des efforts incroyables pour ſauver Condé arrêté, leva en Bourgogne un Régiment de Cavalerie qu'il conduiſit avec autant d'habileté que de bonheur juſqu'à l'armée de Turenne dans laquelle il fit les fonctions de Lieutenant-Général quoiqu'il n'eût que vingt-deux ans. A peine le ſignal de la bataille de Rethel fut donné que Luxembourg à la tête de ſon Régiment fondit ſur l'ennemi, le chargea, le renverſa, parvint juſqu'au parc de l'artillerie : mais on ne combattit pas ailleurs avec le même ſuccès ; Luxembourg enveloppé, bleſſé, fut pris & reſſerré au Donjon de Vincennes d'où il ne ſortit qu'après l'élargiſſement de Condé. La premiere marque de reconnoiſſance que

Condé lui donna fut le Gouvernement de Belle-garde qu'il ne rendit à une armée qu'après une capitulation par laquelle il lui fut permis d'aller joindre avec toute sa garnison dans les Païs bas le Prince de Condé qui le fit Général de la Cavalerie. Cette guerre fut si glorieuse à Luxembourg que pris à la bataille des Dunes, il fut échangé contre le Maréchal d'Aumont. La Paix des Pyrénées le rendit à la France. Louis XIV. le fit suivre en qualité de Volontaire dans la guerre de Flandre. Il se trouva au siege de Tournai, Douai, Oudenarde, Lille. Dès le commencement de l'année suivante le Roi jetta les yeux sur Condé & sur lui pour le seconder dans la conquête de la Franche-Comté. Il emporta en deux jours Salins l'une des plus fortes Places. Après cette expédition le Roi vint

prendre le commandement de l'armée qu'il confia ensuite à Luxembourg en rétournant en France. Dans la guerre de Hollande il fut d'abord Général des troupes de Cologne & de Munster, ensuite Gouverneur de la Province d'Utrecht. Il fait lever le siege de Naërden au Prince d'Orange, remporte une victoire à Voerden. C'en étoit fait de la Hollande sans des circonstances qu'il étoit impossible de prévoir & d'éviter.

Les projets de Luxembourg pour punir les Strasbourgeois doivent être lus dans l'Histoire de M. Désormeaux; nous croyons devoir encore renvoyer à la même source ceux qui desirent savoir plus en détail la prise de Valenciennes, le siége de Cambray, la bataille de Cassel où Luxembourg commandoit l'aîle gauche, le plan de ses observations pour faire lever le siege de Charleroy,

& mettre ceux de Gand & Ypres, ſon activité, ſes ſuccès à la bataille de Saint Denis en 1678, & enfin ſa brouillerie avec le Miniſtre de la Guerre (M. de Louvois). Luxembourg étoit déja Maréchal de France depuis 1675.

Nous ne nous étendrons pas davantage ſur les calomnies intentées contre ce grand homme : les bornes d'un extrait ne permettent pas de longs détails ; l'impreſſion que ces calomnies avoient faite ſur l'eſprit du Roi plus que le principe qu'avoit Louis XIV. de ſoutenir ſes Miniſtres envers & contre tous, l'empêcha ſeule, quoiqu'en diſe M. Déformeaux, de commander dans la campagne de 1689. Le mauvais ſuccès de cette campagne fit ſentir la faute qu'on avoit faite de laiſſer dans l'inaction un Général ſous qui la France avoit toujours été triomphante. On ſe hâta de la réparer : il fut mis à la

tête de l'armée de Flandre, & nos armes reprirent leur ancien éclat. La victoire de Fleurus regardée comme un des plus signalés services qui aient été rendus à la France, devint presque inutile par la jalousie du Ministre mécontent du Général par les mains de qui on avoit vaincu. L'armée du Maréchal diminuée fut réduite à tenir l'ennemi dans l'inaction. La campagne suivante fut ouverte par la conquête de Mons, la prise de Hall, & couronnée par le combat de Leuze. Celle de 1692 commença par la prise de Namur dont le siege, ainsi que celui de Mons, fut dirigé par Luxembourg : surpris à Steinkerque par le Prince d'Orange, il n'en fut pas moins vainqueur. Les Alliés furent repoussés & battus : son génie & la fortune sembloient enchaîner les événemens. Il ne se seroit pas sauvé dix Bataillons des ennemis,

s'il avoit été aussi facile au Roi de trouver des soldats après ses succès, qu'il l'étoit aux Alliés après leurs défaites. Ce Maréchal proposa le plan de la campagne de 1693, il fut adopté par le Roi; M. de Louvois étoit mort. Les troupes se mirent en marche : le Maréchal chargé de l'exécution de son plan, avoit si bien pris ses mesures qu'il étoit impossible au Roi Guillaume d'échapper au coup terrible qui lui étoit préparé, lorsque par une fatalité qu'on a peine à concevoir, en arrivant au Camp de Gemblours, le Roi changea le plan. Luxembourg eut beau montrer les mauvaises suites de ce changement, il ne fut point écouté. Depuis la mort de Louvois M. de Chamlay, sans avoir le titre de Ministre, étoit plus écouté que M. de Barbesieux & M. de Luxembourg. A beaucoup d'application de zele & d'amour pour

l'Etat, M. de Chamlai ne joignoit ni les vues, ni le génie, ni les ressources d'un grand homme. Ces grands préparatifs se terminerent à la conquête d'Hui, de Charleroy & à la bataille de Nerwinde dont la victoire fut complette & inutile. Les contradictions que le Maréchal essuya pendant cette campagne, & les dégoûts qu'il reçut de la Cour le portoient à demander sa retraite, lorsqu'heureusement le Roi changea de conduite à son égard.

Jamais Luxembourg n'avoit reçu du Roi tant de marques de confiance que depuis que ce Prince se vit menacé de le perdre. Il profita de ces momens pour lui inspirer le seul moyen de dissoudre la ligue en pénétrant en Hollande. C'étoit bien le dessein du Roi : mais il aimoit bien mieux la paix. On ne put suivre ni l'un ni l'autre plan. On porta la guerre en Flan-

dre, Monseigneur fut nommé Général, & Luxembourg commanda sous ses ordres. Quoique l'armée fût inférieure de beaucoup à celle des Alliés, le Maréchal mit ceux ci dans l'impossibilité de rien entreprendre. Il fit plus, il entra dans le païs ennemi; & par les belles marches de Mgr. le Dauphin, il prévint les Alliés sur l'Escaut, & fit échouer leurs projets. Cette campagne fut la derniere de sa vie. Il s'étoit rendu les derniers jours de Décembre à Versailles. Ce jour là même il fut attaqué de la maladie qui l'emporta en peu de jours à l'âge de 67 ans le 4 Janvier 1695.

« Il seroit difficile, dit M. Désormeaux, d'exprimer le deuil universel que causa à la Cour, à la Ville, daus les Provinces une mort si soudaine, si imprévue, si funeste au Royaume. Le Roi parut plus touché qu'aucun de ses sujets

. . . . ſa famille déſolée ſe rendit chez le Roi pour le remercier de toutes ſes bontés ; en l'appercevant le Prince lui dit d'un air pénétré : *Vous venez de faire une grande perte ; mais je perds infiniment plus que vous.* »

« Un coup d'œil ſur la ſituation de l'Europe fera voir combien cette opinion étoit vraie. Les Alliés, c'eſt-à-dire, preſque tous les Potentats de l'Europe unis par la crainte, la jalouſie, la haine & l'intérêt, n'avoient entrepris cette guerre que dans l'eſpérance de conquérir ou au moins de démembrer la France. Mais quoique leurs forces préſentaſſent l'image d'une Hidre ſans ceſſe renaiſſante, ils avoient reçu par la main de Luxembourg des coups ſi mortels ; cette derniere campagne ſurtout entrepriſe dans les Païs-bas avec tant de troupes, d'argent & de ſi grands moyens de

de vaincre, rendue inutile & ruineuſe par les marches ſavantes & audacieuſes du Maréchal avoit tellement humilié les Anglois & les Hollandois les principaux appuis de la ligue, qu'ils ne reſpiroient que la paix. Tout annonçoit une prochaine révolution, lorſque la mort de Luxembourg vint rendre à l'uſurpateur de l'Angleterre ſon courage & ſes eſpérances. »

« Le Maréchal de Luxembourg n'avoit pas reçu de la Nature une figure heureuſe & brillante. Il étoit d'une taille contrefaite; de longs & épais ſourcis venoient ſe joindre ſur ſes paupieres & lui rendoient la phiſionomie auſtére. Mais ſi la Nature fut pour lui avare des dons extérieurs, on peut dire qu'elle lui prodigua le reſte; il avoit l'ame grande & magnanime, le génie vaſte, le cœur ſenſible; jamais homme ne mit dans le commerce de la vie, plus de gra-

ces, de politesse, d'enjouement & de vivacité; sa maison étoit le temple des jeux & des ris; Héros en amitié comme à la guerre il sacrifia l'espérance de la plus grande fortune à l'attachement qu'il avoit voué au Prince de Condé. Après son retour en France, il reçut quelquefois du Roi des marques d'indifférence & de froideur: mais il aima mieux attribuer la conduite du Roi à son égard à la haine de M. de Louvois qu'aux vrais sentimens d'un Monarque dont il sentoit avoir mérité l'amitié & la reconnoissance... Il ne laissa à ses enfans d'autre héritage que la gloire de son nom & le souvenir de ses victoires; ils se virent obligés de renoncer à sa succession..... Les dépenses qu'il faisoit à la guerre convenables à sa dignité; l'argent qu'il prodiguoit à l'Officier indigent, aux Espions, les restitutions qu'il fai-

ſoit aux Egliſes & aux malheureux dépouillés par une ſoldateſque avide & inhumaine le réduiſoient ſouvent à manquer, pour ainſi dire du néceſſaire...... Sa modeſtie égaloit ſon déſintéreſſement..... Tant de vertus l'avoient rendu ſi cher au ſoldat, qu'il n'avoit beſoin ni de rigueur ni de dureté pour maintenir la diſcipline... Il réuniſſoit au plus haut dégré l'audace, la fermeté, le ſang froid, la préſence d'eſprit, la vigilance.... Ses projets étoient ſi bien concertés, ſes reſſources dans les occurences les plus imprévues ſi promtes, que malgré toutes les contradictions qu'il eſſuya à la Cour, il n'eut jamais la douleur d'échouer. Un Courtiſan du Prince d'Orange ne ceſſant d'exagérer le bonheur de Luxembourg, ſans parler de ſon courage, Guillaume le fit taire en lui diſant :

Il y a trop long-tems qu'il est heureux pour n'être qu'heureux. »

Le Maréchal de Luxembourg laissa cinq enfans de son mariage avec Magdeleine-Charlotte de Clermont-Tonnerre de Luxembourg; Charles-François-Fréderic de Luxembourg, Duc de Luxembourg; Pierre-Henri-Thibaut de Montmorency-Luxembourg mort en 1700; Paul-Sigismond de Montmorency-Luxembourg, Duc de Châtillon; Christien-Louis de Montmorency-Luxembourg, Prince de Tingri, Maréchal de France; Angelique-Cunegonde de Montmorency Luxembourg, mariée en 1694 à Louis, légitimé de Bourbon-Soissons, Prince Souverain de Neuchatel, Comte de Dunois & de Noiers. Il n'est venu de ce mariage qu'une fille mariée à feu M. le Duc de Luines qui a donné naissance à M. le Duc de Chevreuse, Gou-

vernenr de Paris, & Colonel général des Dragons. Les Ducs de Luxembourg & de Châtillon & le Maréchal de Montmorency ont formé les trois branches des Montmorency-Luxembourg.

ARTICLE LXI.

DESCRIPTION DE LA Ville de Peking, pour servir à l'intelligence du Plan de cette Ville, gravé par les soins de M. de l'Isle; Par MM. DE L'ISLE & PINGRÉ, de l'Académie des Sciences, Astronomes-Géographes de la Marine &c. &c. A Paris, 1765. in-4°. de 44 pages, avec figures. Se vend chez Lattré, Graveur, rue S. Jacques.

IL y a dix à douze ans que M. *de l'Isle* avoit fait graver un

Plan de Peking deſtiné à paroître dans un des volumes de l'ouvrage intitulé : *Lettres édifiantes & curieuſes &c.* Cet ouvrage étant probablement interrompu, M. *de l'Isle* s'eſt déterminé à publier le Plan ; & ſecondé de M. *Pingré*, ſon Aſſocié dans les fonctions d'Aſtronome - Géographe de la Marine, il y a joint la deſcription de la ville de Peking que nous annonçons. Le Plan a été deſſiné ſur pluſieurs originaux envoyés de Peking à M. *de l'Isle* : on l'a accompagné de cinq autres Plans particuliers, dont l'un repréſente à plus petit point l'enceinte générale des deux villes de Peking ; les quatre autres donnent une idée de l'emplacement & de la diſtribution des quatre principaux Temples de cette ville. Les deſſins & les réductions néceſſaires ont été faits par M. *Meſſier*, cet Aſtronome ſi connu par

la multitude & par l'exactitude de ses Observations : ils ont été exécutés par le sieur Lattré, dont le burin délicat nous a déja enrichis d'un si grand nombre de bons Ouvrages.

La description est divisée en plusieurs articles. Dans le premier les deux savans Académiciens traitent de la fondation de Peking. Cette ville, Capitale de la Province de Petcheli, & même de tout l'Empire Chinois, n'est cependant pas fort ancienne. Onze siecles avant l'Ere Chrétienne, un frere de l'Empereur qui regnoit alors bâtit une ville considérable à deux ou trois lieues au Sud-Ouest du lieu, où est aujourd'hui Peking : cette ville, connue sous le nom d'Yen ou Yen-king, après avoir changé souvent de Maîtres, ayant successivement appartenu aux Chinois & à différentes es-

pèces de Tartares, fut enfin absolument détruite par Kobilay, Chef des Tartares Mongous ou Mogols; ce Prince, qui devint quelques années après Souverain du vaste Empire de la Chine, fit jetter en 1267 les fondemens d'une nouvelle ville, à laquelle il donna le nom de Ta-tou; c'est celle que nous connoissons aujourd'hui sous le nom de Peking. Cette ville a toujours été depuis la Capitale de l'Empire, & le lieu de la résidence des Empereurs; il en faut seulement excepter un espace d'environ 42 ans, à commencer à l'an 1369, année célébre dans les Annales Chinoises par la destruction de la dynastie des Tartares Mongous.

L'article second contient une description générale de la ville de Peking. Elle est divisée en deux villes; celle qui est au Nord est presque quarrée; on la nomme

ville Tartare ou nouvelle Ville: l'autre moins longue du Nord au Sud & plus large, eſt appellée ville Chinoiſe ou vieille Ville. A proprement parler la ville Chinoiſe eſt plus nouvelle que la ville Tartare; mais elle eſt plus mal bâtie, & elle porte des ſignes plus marqués de vétuſté; c'eſt ſans doute ce qui lui a fait donner le nom de vieille Ville. Outre ces deux villes, dont le circuit eſt d'environ ſept de nos lieues, il y a à Peking douze grands Fauxbourgs d'une demi lieue ou même de trois quarts de lieue de longueur. Nonobſtant cette immenſité d'étendue, nos Auteurs penſent d'après le P. Gaubil qu'il y a au plus deux millions d'habitans dans les deux villes, y compris les Fauxbourgs. Une ſi grande Ville exige néceſſairement une police bien exacte: celle de Peking

est très févere ; des foldats fantaffins veillent en dedans de la ville à ce qu'elle foit fcrupuleufement obfervée, tandis qu'une Cavalerie de 80000 hommes eft prépofée à la garde des portes & des murailles.

Le troifieme article renferme la defcription particuliere de la ville Tartare. C'eft ici la partie de l'ouvrage la plus relative au Plan gravé depuis dix à douze ans. La defcription eft tirée principalement d'une lettre écrite à M. de l'Isle par le P. Gaubil, Miffionnaire à la Chine, en date du 4 Août 1752. Il faut que ce Pere ait depuis écrit une lettre femblable, avec quelques additions cependant, à la Société Royale d'Angleterre, puifqu'on la trouve traduite en Anglois, & imprimée dans le 50e. volume des Tranfactions Philofophiques. Nous avons comparé cette lettre, telle qu'elle

eſt dans les Tranſactions, avec le travail de nos deux illuſtres Académiciens, nous n'avons trouvé de commun que le fond même du ſujet qui y eſt traité. Il y a ici beaucoup plus d'ordre dans la diſtribution des matieres, plus de clarté dans l'expreſſion, plus de détail dans la deſcription, plus d'intérêt dans les narrations. C'eſt que nos Académiciens ne ſe ſont pas contenté d'une ſimple traduction d'une lettre que le P. Gaubil convient lui-même avoir écrite à la hâte : ils ont puiſé dans d'autres ſources ; ils ont conſulté non-ſeulement tout ce qui a déja été imprimé ſur Peking, mais encore pluſieurs manuſcrits tirés des immenſes recueils de M. de l'Isle : on ſait que ces recueils, cédés au Roi par celui qui les avoit raſſemblés, ſont maintenant partie du dépôt des Plans, Cartes & Journaux de la marine.

On trouve dans l'article 4^e^. une description de la ville Chinoise & de ses Fauxbourgs : celle-ci n'est pas si ample que la précédente ; la raison en est bien naturelle : le Plan de la ville Tartare a été levé par ordre des Empereurs de la Dynastie regnante ; il n'en a pas été ainsi de la ville Chinoise, on ne la connoît qu'en gros ; il n'a donc pas été possible d'en donner un plan détaillé. Elle est plus mal propre, plus mal bâtie que la ville Tartare, mais elle est plus peuplée & plus commerçante : elle renferme cependant plusieurs quartiers qu'on peut regarder comme déserts ; tels sont des Temples dont les enceintes sont d'une étendue très considérable ; tel est surtout l'enclos du Sien-nong-tan : c'est un vaste terrein où l'Empereur se transporte tous les ans durant la saison du Printems pour y labourer la terre ;

les Princes, les Miniſtres, les Mandarins labourent à l'exemple de l'Empereur & après lui. L'origine de cette cérémonie Chinoiſe ſe perd dans les tems les plus reculés ; on la compte au nombre des Cérémonies Religieuſes.

L'article 5e. préſente une deſcription plus détaillée de quelques lieux particuliers des deux villes, du Fan-kin-tchan, ou magaſin des Livres claſſiques, du Ti-ouang-miao, Temple deſtiné à honorer la mémoire de tous les bons Empereurs décédés, du Koue-tre-kien-ouen miao, autre Temple où l'on rend un hommage religieux à la mémoire du célébre Confucius, du Tien-tan ou éminence du Ciel, & du Ti-tan ou éminence de la Terre ; ces deux éminences ſont des Temples où l'on honore le Ciel & la Terre, ou plutôt ſelon la primitive inſ-

titution, Chang-ti, c'eſt-à-dire, l'Etre ſuprême, comme ſouverain Seigneur du Ciel & de la Terre.

L'article 6e. eſt une eſpèce de diſſertation ſur le *li*, meſure itinéraire Chinoiſe. Les Chinois comptent par *lis*, comme nous comptons par lieues. Comme l'enceinte de la ville Tartare, & même celle des deux villes a été déterminée ſur le *li* Chinois, il étoit eſſentiel que l'on nous donnât une idée préciſe de cette meſure. Le réſultat des recherches de MM. de l'I. & P. eſt que le *Li* Chinois actuel contient à très peu près 296 de nos toiſes.

Enfin dans l'article 7e., nos deux Académiciens déterminent la longitude & la latitude de Péking. Cet article, qui peut paſſer pour le plus intéreſſant de tout l'ouvrage, eſt en même-tems celui qui a dû le plus couter aux illuſtres Auteurs : on voit qu'à cet

égard ils n'ont épargné ni peines ni recherches. De trente huit hauteurs méridiennes d'Etoiles obſervées en 1754, 1755, 1756, tant au nord qu'au ſud, avec un excellent quart de cercle par d'habiles Obſervateurs, & calculées avec tout le ſoin & toute la préciſion poſſible, on conclut que la maiſon des Jeſuites François à Peking, eſt ſituée par 39 dégrés 55 minutes 15 ſecondes de latitude ſeptentrionale. Près de deux cents obſervations du ſeul premier ſatellite de Jupiter, combinées avec intelligence & avec diſcrétion, une obſervation du paſſage de Mercure, & l'obſervation d'une Eclipſe du Soleil conduiſent à déterminer que la même maiſon eſt de 7 heures 36 minutes 23 ſecondes plus orientale que l'Obſervatoire Royal de Paris. Il ſeroit fort à déſirer que la poſition des principaux lieux de la Terre fût

déterminée avec autant d'exactitude, avec autant de préciſion que celle de Peking nous paroît l'être dans cet article.

Nous croyons que tout le Mémoire que nous venons d'analyſer a des droits à l'eſtime publique ; il nous a paru clair, méthodique & auſſi bien écrit qne plein de recherches ſavantes.

ARTICLE LXII.

NOUVELLES LITTÉRAIRES.

PRUSSE.

De Berlin.

Traité de l'existence de la Nature & des propriétés du fluide des Nerfs, & principalement de son action dans le mouvement musculaire, suivi des Dissertations sur la sensibilité des Meninges, des tendons &c. l'insensibilité du Cerveau, la structure des Nerfs, l'irritabilité Hallérienne &c. par M. LE CAT, Ecuyer, Docteur en Médecine, Chirurgien en chef de l'Hôtel-

Dieu de Rouen, &c. &c. à Berlin, 1765. in-8°. de 332 pages, avec six belles Planches en taille douce. Le premier morceau de ce Recueil fut couronné en 1753 par l'Académie de Berlin, & il a été inséré aussi bien qu'une partie des autres dans les Mémoires de cette Compagnie célébre. On s'est déterminé à réimprimer ces différens ouvrages de M. LE CAT, tant parce que les Mémoires de l'Académie de Berlin ne se trouvent gueres que dans les grandes Bibliothéques que pour la satisfaction d'un grand nombre de personnes qui demandoient à avoir à part ces Opuscules si justement estimés. D'ailleurs M. le Cat a fourni des corrections & des notes au premier Traité; il a entierement refondu & même augmenté de moitié la seconde dissertation, & les articles sur la structure des nerfs, sur l'insensibilité acciden-

telle des parties naturellement sensibles &c., sont absolument nouveaux. L'Auteur combat souvent l'opinion du célébre M. Haller sur l'irritabilité des fibres; mais il se sert des seules armes dignes de lui & de son adversaire, nous voulons dire celles du raisonnement & de l'expérience. Ce Recueil qui pour la partie typographique est très-bien exécuté, ne peut qu'avoir un très-grand succès.

FRANCE

De Marseille.

Recueil de Poësies présentées à l'Académie des Belles-Lettres de Marseille en 1764; avec les Discours des Directeurs prononcés dans les Assemblées publiques de l'Académie, & les Eloges historiques des Académiciens morts. A Mar-

ſeille, chez Brebion, 1764. in-12. de 228 pages. La notice des Recueils Académiques de nos Provinces eſt d'autant plus néceſſaire dans les Journaux, que ces Recueils ne ſortent gueres des lieux où ils ſont nés, & qu'ils contiennent quelquefois des morceaux intéreſſans, particulierement ſur l'Hiſtoire Civile. Il ſeroit donc convenable que MM. les Sécrétaires de ces Corps Littéraires fiſſent connoître aux Journaliſtes les volumes qu'ils publient; mais cet uſage n'eſt pas encore établi, & ſans doute il s'établira. Quoiqu'il en ſoit, la brochure qui fait le ſujet de cette annonce ne nous eſt parvenue que par hazard; voici les pièces qui s'y trouvent. 1°. *Diſſertation de M. l'Abbé Aillaud ſur l'ancienneté de Marſeille.* 2°. Eloges de M. Charron & de M. Chalamond de la Viſclede, le premier par M. Guis,

le ſecond par M. de Sinety. 3°. *Diſcours & Diſſertation hiſtorique ſur la légiſlation de Marſeille, par M.* ARTAUD. 4°. Eloge de M. Dulard, par M. Ricaud. 5°. *Eſſai ſur l'humanité, Epître aux Nations, par M. le Chevalier* DE LA TREMBLAYE. 6°. Eloges de M. de Robineau & de M. l'Abbé Aillaud. Les Eloges ſont bien écrits; mais hors de Marſeille ils n'intéreſſeront gueres pour le fond des choſes. L'Epître de M. le Chevalier de la Tremblaye eſt pleine de ſentimens, on deſireroit ſeulement qu'elle fût mieux verſifiée. Les deux Diſſertations, l'une ſur l'ancienneté, l'autre ſur la légiſlation de Marſeille ont droit de fixer l'attention du plus grand nombre des Lecteurs; l'érudition y eſt ſagement ménagée, il y regne une critique judicieuſe: l'on établit fort bien dans la premiere l'an-

cienneté de Marseille sur toutes les autres villes de la France, & la seconde présente des détails très-intéressans sur la Jurisprudence & les autres Sciences cultivées dès les tems les plus reculés par les Marseillois. Il est à désirer que MM. de l'Académie de Marseille continuent à s'occuper d'objets utiles ; leurs recherches ne peuvent que contribuer à éclaircir de plus en plus l'histoire générale de la Nation.

De Paris.

De Melancholia & morbis melancholicis. Parisiis, Cavelier, 1765. in-8°. de 399 pages, sans l'Epître & la Table qui en ont 15. Boerhaave a défini la Mélancholie l'état d'un malade qui sans fievre, mais dans un délire constant & opiniâtre, est toujours occupé d'une seule & même idée. M.

LORRY, Auteur du bon ouvrage que nous annonçons, donne une autre définition qui eſt ſelon lui plus complette, ou, comme l'on dit dans l'école, plus *adæquate*. La voici dans les termes mêmes de l'original que nous ne voulons pas traduire dans la crainte de les affoiblir : *Illa mentis imbecillitas à corporis vitiato habitu oriunda, in quâ fortiter concutimur ab objectis aut externis aut ab imaginandi vi effectis, ita ut jam impoſſibile ſit ideis inde natis obſiſtere, ab iis avelli, aut contrà ratione tendere.* C'eſt aux gens de l'art qu'il appartient de juger de cette définition auſſi bien que de tout l'ouvrage. Nous nous bornerons à dire que dans ce 1^er^ volume qui ſera bientôt ſuivi d'un ſecond, M. Lorri traite de deux eſpèces de Mélancholies, la premiere qui a ſa ſource dans l'affection des ſolides, la ſeconde

qui eſt produite par le vice des fluides. Le livre dans lequel nous avons trouvé beaucoup d'ordre eſt écrit avec cette élégante ſimplicité qui convient aux ouvrages de ce genre. L'Auteur le dédie à ſon ami M. *le Monnier* premier Médecin ordinaire du Roi, des Académies de Berlin, de Londres, de Paris &c., par une Epître pleine de ſentimens & de bonne Philoſophie.

L'*Académie* Royale des Sciences avoit propoſé pour cette année un prix *ſur la meilleure maniere d'éclairer pendant la nuit les rues d'une grande ville, en combinant enſemble la clarté, la facilité du ſervice & l'économie.* Les pièces qui ont été envoyées au nombre de ſept, n'ayant pas rempli toutes les conditions détaillées dans le Programme, le prix a été remis à l'année prochaine, & il a même

été

été augmenté, parceque l'on desire que les Lampes ou Lanternes qui seront proposées pour concourir soient essayées dans les rues de Paris, avant que le Prix soit adjugé. Ce Prix sera de deux mille livres. Les ouvrages écrits en françois ne seront reçus que jusqu'au premier Janvier 1766, & les épreuves n'auront lieu que depuis le premier Janvier jusqu'au 15 Mars suivant. C'est à la noble générosité de M. de SARTINE, Lieutenant Général de Police, que l'on doit le Prix proposé à celui qui contribuera le mieux à la commodité & à la sureté publiques en perfectionnant les moyens d'éclairer Paris. M. de Sartine a accordé au nommé Goujon Vitrier, l'un de ceux qui a concouru au Prix, une gratification de 200 liv., parce que dans son Mémoire il a corrigé plusieurs

défauts des Lanternes aujourd'hui en ufage dans Paris, tant en diminuant leurs ombres & les frais de leur conftruction, qu'en garantiffant mieux les chandelles de l'action du vent. Cet encouragement doit en faire efpérer de plus confidérables à ceux qui fur le fujet propofé auront fait des recherches utiles.

*Lettres de Sophie & du Chevalier de *** pour fervir de fupplément aux Lettres du Marquis de Rofelle, par M. de ***.* A Paris, chez Lefclapart, Quai de Gêvres, 1765, in-12, 2 vol. « Les Lettres du Marquis de Rofelle ont » commencé, dit l'Auteur, à » faire connoître les mœurs des » filles de fpectacle; mais ce n'étoit » pas affez. Il falloit encore pour » ouvrir les yeux de la Nation, » fur les dangers que courent les

» jeunes gens de famille qui se
» livrent à ces enchantemens,
» (*lisez à ces désordres honteux*)
» développer à fond leurs in-
» trigues, & présenter au grand
» jour le tableau de leur manége
» & de leur coqueterie. » C'est ce
tableau que donne l'Auteur de
ces Lettres; il assûre avoir été
témoin oculaire de ce qu'il écrit,
& nous le croyons facilement,
ses portraits étant aussi hideux
qu'avilissans pour l'humanité. En
donnant de justes éloges au motif
de l'anonyme qui n'a d'autre des-
sein que de proscrire les désor-
dres résultans nécessairement du
commerce trop général avec les
filles de Théâtre, nous n'avons
garde d'approuver l'excessive li-
cence qui regne dans quelques
unes de ces Lettres. Si ce Livre
ne devoit être lû que par certaines

personnes, nous l'approuverions peut-être ; mais n'eſt-il pas à craindre que l'imagination des jeunes gens entre les mains de qui il tombera ne s'échauffe à la vue de certains tableaux trop reſſemblans & que l'ouvrage ne produiſe par-là un effet tout contraire aux intentions de l'Auteur ? Il eſt d'autant plus dangereux d'expoſer certaines peintures à la vûe du Public, que leur vérité eſt préciſément la cauſe des effets pernicieux qu'elles produiſent.

Mémoires ſecrets tirés des archives des Souverains de l'Europe, depuis le regne de Henri IV. ouvrage traduit de l'Italien. Amſterdam (& ſe trouve à Paris, chez Saillant, Libraire, rue St. Jean de Beauvais) 1765. in-12. 2 vol. L'ouvrage original que l'on a cru devoir traduire en françois eſt

fort connu & très-estimé de tous ceux qui aiment notre histoire. L'Auteur avoit eu communication des archives & de toutes les pièces secrettes qui rendent un livre historique utile & intéressant. Il commence à l'année 1601, & s'étend jusqu'au delà de 1630. Les deux volumes de la Traduction françoise ne comprennent que les deux premieres années, c'est à dire, 1601 & 1602; ainsi le Traducteur s'est ouvert une carriere longue & au bout de laquelle il ne peut parvenir qu'avec beaucoup de constance. Ceux qui n'entendent pas l'Italien lui auront obligation des peines qu'il prend pour leur rendre familier un Auteur dans lequel il est vrai que les Historiens ont puisé, mais qu'on ne peut lire qu'avec avantage.

Le Siége de Calais, *Tragédie dédiée au Roi*, *par M.* DE BELLOY, *représentée pour la premiere fois le 13 Février 1765, suivie de notes historiques*, avec cette Epigraphe tirée d'Horace : *Vestigia Græca ausi deserere & celebrare domestica facta.* A Paris, chez Duchesne, 1765 in-8°.

Lettres & observations à une Dame de Province sur le Siége de Calais, ornées d'une Carte Géographique de cette Ville. Paris, l'Esclapart 1765. in-8°. Tout Paris a couru à la représentation de la Tragédie de M. de Belloy ; la Salle de Spectacle étoit trop étroite pour contenir la multitude des spectateurs qui n'en sortoient qu'avec enthousiasme, & dans la résolution d'y revenir. Ce cri général de la Capitale, ce concours universel d'applaudissemens, toutes les circonstances enfin qui ont

accompagné la repréſentation du *Siége de Calais* indiquent ſans doute le jugement que l'on doit porter de cette Pièce. Depuis qu'elle a été imprimée, il nous ſemble que les tranſports d'admiration n'ont plus été tout à fait les mêmes ; que les Penégyriſtes ont été ſinon en plus petit nombre, au moins plus réſervés, plus tranquilles, plus de ſang froid. On ſuppoſe bien que M. de Belloy a été critiqué, & quel eſt l'Auteur de mérite qui n'ait point eu cette mortification, ou ſi on l'aime mieux cette gloire ? C'eſt à ces critiques que l'on a prétendu répondre par les *Lettres & obſervations* envoyées à une Dame de Province. Ces Lettres ſont intéreſſantes ; les trois premieres donnent un précis hiſtorique des évenemens qui ont rapport au Siége de Calais, & dans les autres, après

une analyse suivie du drame de M. de Belloy, on raisonne, on disserte sur le plan, la marche & le dénouement de la Pièce, on en releve *quelques défauts*; & quand il est question de prononcer sur les talens poëtiques de l'Auteur, on parle en ces termes (page 81) à la Dame de Province: » Vous vous connoissez en Poësie, vous avez lû Racine & Voltaire, jugez par comparaison des Vers de M. de Belloy. » (*a*) Quelque soit le sens de ce mot, nous pensons que l'Auteur du Siége de Calais doit être content de l'Ecrivain qui a donné les *Lettres & Observations*; celui-ci seulement auroit dû écrire un peu plus correctement, abréger les détails historiques qui se trouvent partout, &.

(*a*) Voici le premier de la Pièce: Quoi! le Comte de Vienne est sorti de Calais.

ſupprimer ce qui eſt étranger à la Tragédie de M. de B. La Carte qui ſe trouve à la fin de ſa brochure paroît faite avec ſoin ; on la trouve à part, chez *le Jay*, *rue & à côté de la Comédie Italienne.*

Diſcours ſur les libertés de l'Egliſe Gallicane, par M. l'Abbé FLEURY, *avec un Commentaire par M. l'Abbé de C*** de L**** Volume in-12. de 492 pages. Cet Ouvrage a été annoncé dans nos Mémoires dès le mois de Janvier dernier (2d. vol. pag. 393), c'eſt-à-dire, avant que les autres Ouvrages périodiques en euſſent fait mention. Nous ne devions donc pas nous attendre à recevoir les plaintes que l'on nous fait en ſuppoſant que nous n'avons rien dit de ce Livre. A la vérité notre annonce a été très-courte; mais ſi cette briéveté donnoit lieu à quelqu'un de ſoupçonner la pu-

reté de nos sentimens, tant à l'égard des *Libertés de l'Eglise Gallicane*, que sur le *Discours* de M. Fleury, nous nous bornerions à le renvoyer au compte fort étendu que nous rendimes il y a deux ans de ce même discours, à l'occasion de l'Edition de J. Th. Herissant (*a*). Pourquoi donc avons-nous annoncé si laconiquement le Commentaire de M. l'Abbé de Ch.? Pourquoi n'en trouve-t-on pas dans nos volumes suivans un Extrait, ou du moins une notice détaillée? Nous répondons à cela très-sincérement qu'après avoir lû & relû plus d'une fois cet Ouvrage, nous avons craint de dire notre sentiment, non en général sur le Commentaire qui a sans doute été

(*a*) Voyez nos Mémoires de 1763, Juillet premier volume, depuis la page 1578 jusqu'à la 1591. Il se trouve là des Remarques que M. l'Abbé de Ch ** auroit utilement consultées.

composé dans de bonnes vues, mais sur plusieurs endroits dans lesquels l'Auteur nous a paru porté par l'ardeur de son zele audelà du but, & quelquefois même hors de son sujet. Nous pemettra-t-on maintenant de le dire ? Il seroit à desirer que les défenseurs des vrais principes fussent toujours aussi circonspects qu'éclairés, aussi prudents qu'instruits ; qu'ils eussent égard aux tems & aux circonstances en traitant des abus qui se sont introduits ; que le zele ne leur donnât jamais le ton & les expressions de l'aigreur, & moins encore de la satyre ; qu'enfin ils eussent toujours la liberté d'esprit nécessaire pour ne pas perdre de vue ces bornes, *quos ultra citraque nequit consistere rectum.* Un Journaliste estimable en annonçant le Livre de M. l'Abbé de Ch***, observe qu'il « est rempli

» de recherches, de critique & » de traits d'hiſtoire qui le rendent » intéreſſant & curieux ; mais, » ajoute cet homme ſage, il n'eſt » pas moins hardi, & la liberté » qu'il reſpire pourroit n'être pas » également goutée de tous ceux » même qui paroiſſent les plus at- » tachés à nos maximes. » Nous adoptons ce jugement dans toute ſon étendue, & il nous ſemble que ce ſera celui de tous les hommes ſages & pacifiques qui liront l'ouvrage de M. l'Abbé de Ch*** avec quelque attention.

Pièces de théâtre par M. MARIN, de l'Académie de Marſeille, & de la Société Royale de Nancy, Cenſeur Royal & de la Police, Secrétaire général de la Librairie. Paris, Duchêſne, 1765. in-8°. de 346 pages. M. Marin eſt connu très-avantageuſement dans la Litté-

rature par plusieurs ouvrages, en particulier par son *histoire de Saladin* dont les vrais savans font le plus grand cas & qui doit occuper une place honorable dans toutes les Bibliothéques (*a*). Il eût été à desirer pour les Lettres que l'Auteur fût resté dans cet état tranquille qu'exige la composition des grands ouvrages, surtout dans le genre historique ; mais l'utilité publique ayant enlevé M. Marin à ce repos si nécessaire aux hommes de Lettres, cet Ecrivain n'a eu que le loisir de travailler à des Pièces détachées, & l'habitude que sa place lui donnoit avec le genre dramatique, l'a porté à travailler

(*a*) Elle a paru en 1758 à Paris, chez Tilliard, 2 vol. in-12., & dès la même année nous en avons donné un Extrait très-étendu dans ces Mémoires, mois d'Août, pag. 2034-2072.

à des Pièces de Théâtre. Le volume qu'il publie en contient cinq, que nous n'analyserons point, nos Mémoires étant destinés particulierement à une Littérature plus sérieuse. Nous nous bornerons à faire remarquer que sous le titre d'*observations*, l'Auteur fait lui-même une critique très-sévere de chacune de ses Pièces, en quoi il est très-vraisemblable qu'il ne sera gueres imité par le reste des Ecrivains qui aiment mieux s'ennivrer de fades éloges que de s'éclairer du flambeau bienfaisant de la critique. Ce 1er. volume dédié à MM. de l'Académie Françoise est précédé d'une Préface très-judicieusement écrite, dans laquelle M. Marin promet de donner dans les volumes suivans *des ouvrages d'un autre genre*. Nous prenons acte de cette promesse de l'Auteur, & nous ne pouvons assez l'engager

à la tenir par la publication de plusieurs Dissertations littéraires qu'il doit au Public de tirer de son porte-feuille où il les retient depuis trop long-tems.

On nous adressa il y a environ trois mois le Prospectus d'un *Cours d'Histoire & de Géographie universelle* par M. *Luneau de Boisjermain*. Nous ne fimes point alors mention de cette entreprise littéraire, parce que nous desirions la voir au moins commencée avant que d'en entretenir les Lecteurs. Aujourd'hui nous sommes à portée de parler du Livre en connoissance de cause, puisque l'Auteur en a déja publié plusieurs cayers. « Il y a, dit M. Luneau, » beaucoup de Livres sous le titre » d'Histoire Universelle; mais les » uns remplis de la plus vaste éru- » dition ne peuvent être regardés

» que comme des ſources à con-
» ſulter où tout le monde n'a ni
» les facilités ni le goût d'aller
» puiſer. Les autres en laiſſant de
» côté toute diſcuſſion critique,
» ſe ſont bornés à la ſimple énu-
» mération des noms & des faits
» qui n'ont entr'eux d'autre liaiſon
» que la ſuite des dates ſous leſ-
» quelles ils ſont rangés.» L'ou-
vrage de M. Luneau tient le mi-
lieu entre l'ennuyeuſe prolixité
des premiers & l'aride conciſion
des ſeconds; ſon ſtyle eſt clair,
ſa marche eſt aiſée à ſuivre, il inſ-
truit ſans avoir l'air d'un maître;
en écartant toutes les queſtions
inutiles, il n'omet aucune de cel-
les qui peuvent influer ſur la con-
noiſſance des hommes, de leurs
mœurs &c.; en un mot il nous
ſemble que ces deux ouvrages de
Géographie & d'Hiſtoire ſont très-
propres à l'inſtruction des jeunes

gens, en même-tems qu'ils seront lus avec fruit par ceux qui sont déja initiés dans la connoissance de l'Histoire. Le Livre de M. Luneau est divisé en deux parties, l'*Histoire* & la *Geographie*, traitées à part pour la plus grande commodité des Lecteurs. Ces deux parties marcheront d'un pas égal; ainsi M. Luneau après avoir donné 21 leçons sur la premiere, vient de les suspendre pour s'occuper de l'autre pendant quelque tems, après quoi il reviendra à l'Histoire; en sorte que ces deux ouvrages, quoique distincts, n'en forment proprement qu'un seul dans les vues de l'Auteur. Le Livre se distribue par cayers qui contiennent trois leçons, & qui se distribuent les Lundi & Jeudi de chaque semaine. Le prix de l'abonnement *chez Panckouke, Libraire, rue &*

à côté de la Comédie Françoise, est de 18 liv. par an pour Paris, & de 24 liv. pour la Province. On payera de plus 7 liv. 4 sols pour les quatre Cartes géographiques qui seront distribuées chaque année.

Défense de plusieurs ouvrages sur l'Agriculture, ou Réponse au Livre intitulé : Manuel d'Agriculture, *dans lequel M. de la Salle a attaqué MM. Duhamel, Tillet & Patullo ; par M. de* LA MARRE. Paris, Guerin & de la Tour, 1765. in-12. de 269 pages. Le titre de ce Livre en indique l'objet. Feu M. de la Salle s'étant permis, comme on le fait trop souvent, de décrier les ouvrages de ceux qui avoient écrit avant lui sur l'Agriculture, il est tout simple qu'on ait examiné son Livre avec attention, avec sévérité. On prouve

ici que cet Ecrivain d'ailleurs eſtimable a ſouvent corrompu la doctrine de MM. *Duhamel, Tillet* & *Patullo*, qu'il a changé leurs principes, que ſouvent il les a mal compris & plus mal rendus encore; d'où il réſulte que ſes declamations contre des Auteurs eſtimables ne méritent pas la plus légere attention. Nous ne ſuivrons pas M. de la Marre dans cette controverſe, il nous ſuffit d'indiquer ſon Livre qui eſt écrit d'un ſtyle très-vif, mais qui n'en eſt pas moins très-fort en preuves auſſi ſolides qu'accablantes pour ſon adverſaire.

Delalain, Libraire, rue St. Jacques, avertit qu'il a encore des Exemplaires du Livre intitulé: *Réfutation du Celſe moderne, ou Objections contre le Chriſtianiſme avec des réponſes*, imprimé

à Luneville en 1752, in-8°. de plus de 200 pages. Ce bon ouvrage qui est de M. GAUTIER, Chanoine Régulier de la Congrégation de notre Sauveur, a été gouté par ceux qui l'ont lû sans prévention; nous devons en avoir parlé dans le tems qu'il parut. *Ce volume se vend 24 sols broché.*

Extrait de la Gazette de France, du Lundi 20 Mai 1765, art. *de Paris* : « Alexis-Claude CLAIRAUT, Pensionnaire de l'Académie Royale des Sciences de Paris, Membre de la Société Royale de Londres, des Académies d'Edimbourg, d'Upsal, de Berlin, de Petersbourg & de l'Institut de Bologne, est mort en cette ville le 17, âgé de cinquante-trois ans. La réputation de ce grand Géometre est connue de toute l'Europe, & son nom n'a pas besoin d'éloges. »

TABLE

DES ARTICLES

Du Journal de Juin 1765.

ARTICLE LIV. *De l'Education civile*, par M. Garnier, pag. 1349
ART. LV. *Histoire du Duché de Valois*. Tom II. 1380
ART. LVI. *Recueil des Oraisons Funébres prononcées par* M. l'Abbé le Prevôt, *Chanoine de Chartres*, 1412
ART. LVII. *Remarques sur un article de ces Mémoires concernant une Regle de l'analyse des Jeux de Hazard*, 1432
ART. LVIII. *Mémoires militaires & Voyages du* R. P. de Singlande, 1436
ART. LIX. *Notice d'une ancienne Edition du IVe. Livre de la Doc-*

trine Chrétienne de S. Augustin, *par* M. Mercier, *Bibliothécaire de l'Abbaye de Ste. Genevieve*, 1454

ART. LX. *Histoire de la Maison de Montmorency*, *par* M. Desormeaux. *Second Extrait*. 1473

ART. LXI. *Description de la ville de Peking* &c. *par* MM. de l'Isle & Pingré. 1493

ART. LXII. Nouvelles Littéraires, 1505.

APPROBATION.

J'Ai lû, par ordre de Monseigneur le Vice-Chancelier, ce présent Journal, dont il m'a paru que l'impression pouvoit être permise. A Paris, ce 15 Mai 1765.

SALMON, *Docteur de la Maison & Société de Sorbonne.*

De l'Imprimerie de D'HOURY.

Fautes à corriger dans le Journal d'Avril, premier volume.

Pag. 825, *ligne* 14, Nestor ; *lisez* Hector.

Dans le Journal de Mai.

Pag. 1257, *ligne* pénultieme ; *sixieme*, lisez *vingt-sixieme.*

GETTY CENTER LINRARY
3 3125 00672 0326